



**PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2022-049**

**PUBLIÉ LE 22 MARS 2022**

# Sommaire

## **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE /**

R75-2022-03-10-00009 - Conseil d'administration EPFNA du 10 mars 2022  
délibérations numéro CA-2022-001 à CA-2022-029 (234 pages)

Page 3

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE  
NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-03-10-00009

Conseil d'administration EPFNA du 10 mars 2022  
délibérations numéro CA-2022-001 à CA-2022-029

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-001

#### Élection d'un membre du bureau issus des communautés de communes

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017, et modifié par délibération n° CA-2020-019 du 15 octobre 2020, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2020-155 du 03 novembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2021 portant nomination des administrateurs de l'Établissement, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2021-145 du 06 septembre 2021, modifié par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2021 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2021-177 du 26 octobre 2021,

Vu le rapport du directeur général,

Vu le compte-rendu de l'élection,

Suite à l'élection au siège restant à pourvoir de membre du bureau issu des différentes intercommunalités, sous la présidence de la présidente du conseil d'administration, la nouvelle composition du bureau de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine est la suivante :

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Codé APE 8413

www.epfna.fr



2 représentants de la région Nouvelle-Aquitaine,	Mme Laurence ROUEDE	<b>Présidente</b>
	Mme Muriel BOULMIER	Membre du bureau
3 représentants des départements,	Mme Pascale GOT	<b>Vice-présidente</b>
	Mme Estelle GERBAUD	Membre du bureau
	M. Jacques BILIRIT	Membre du bureau
1 représentant de Bordeaux Métropole,	Mme Andréa KISS	<b>Vice-présidente</b>
7 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mentionnés au d du 1° de l'article 5,	M. Gérard PEROCHON	<b>1<sup>er</sup> vice-président</b>
	M. Thierry NARDOU	Vice-président
	M. Roger GERVAIS	Membre du bureau
	M. Éric CORREIA	Membre du bureau
	M. Christian PRADAYROL	Membre du bureau
	Mme Lisa BELLUCO	Membre du bureau
	M. Vincent LEONIE	Membre du bureau
5 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et communes mentionnés au e du 1° de l'article 5,	M. Alain LORENZELLI	<b>Vice-président</b>
	M. Didier VOY	Membre du bureau
	M. Gérard COIGNAC	Membre du bureau
	M. Patrick BONNEFON	Membre du bureau
	M. Bertrand GAUTIER	Membre du bureau
un représentant de l'Etat.	Madame Isabelle LASMOLES	Membre du bureau

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

#### Rapport du directeur général : Élection d'un membre du bureau issu des représentants des communautés de communes

#### I. Instances délibératives de l'EPFNA

L'EPF de Nouvelle-Aquitaine est piloté par un **conseil d'administration** composé de :

- 10 représentants du conseil régional,
- 11 représentants des conseils départementaux,
- 4 représentants de Bordeaux Métropole,
- 20 représentants des communautés d'agglomération et communautés urbaines,
- 10 représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (un par département du territoire d'intervention),
- 4 représentants de l'État.

A chaque membre est associé un suppléant, seul habilité à le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Le conseil d'administration élit un président et cinq vice-présidents répartis de façon à compter au moins un représentant de la région, d'un département, de Bordeaux Métropole, des communautés d'agglomération et communautés urbaines, et des autres EPCI.

**Le bureau**, qui agit par délégation du conseil d'administration, est composé du président et des 5 vice-présidents du conseil d'administration, d'un représentant de l'État et de douze autres membres élus du conseil d'administration de manière à assurer la représentation suivante :

- 2 représentants du conseil régional,
- 3 représentants des conseils départementaux,
- 1 représentant de Bordeaux Métropole,
- 7 représentants des communautés d'agglomération et communautés urbaines,
- 5 représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
- 1 représentant de l'État.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)

Un siège de membre du bureau issu des communautés de communes est vacant depuis le conseil d'administration d'installation du 15 octobre 2020.

## **II. Déroulement des élections au sein des instances de l'EPFNA**

La présidente du conseil d'administration organise l'élection du membre du bureau issu des communautés de communes avec l'appui des équipes de l'Etablissement et sous l'observation des représentants de l'Etat.

Les membres du conseil d'administration avec voix délibérative (ou leur suppléant en leur absence) sont appelés à voter. Les personnalités socioprofessionnelles et les membres de droit ne prennent pas part au vote.

L'élection est réalisée à main levée, ou à scrutin secret si la présidente du conseil d'administration ou un sixième des membres présents le demandent.

L'élection est réalisée au scrutin uninominal. Aux deux premiers tours, la majorité absolue est requise ; au troisième tour, la majorité relative suffit. A égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Le dépouillement est réalisé à l'issue de chaque vote et les résultats sont proclamés immédiatement après.

## **III. Candidatures**

L'appel formel des candidatures est réalisé lors de la séance du conseil d'administration du 10 mars 2022, préalablement à l'élection.

Les administrateurs titulaires peuvent présenter leur candidature en séance, ou manifester leur intention préalablement par écrit auprès de la présidente ou du directeur général de l'EPFNA.



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

#### Compte-rendu de l'élection d'un membre du bureau

Il reste à pourvoir 1 siège pour des administrateurs titulaires issus des communautés de communes

Sont candidats :

M. Bertrand GAUTIER	

Après appels des candidatures il est procédé au vote : à ~~bulletin secret~~ / à main levée (rayer la mention inutile)

1. Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrage exprimé	Majorité absolue
26	0	26	14

Ont obtenu :

M. Bertrand GAUTIER 26 voix	voix
voix	voix

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

2. Second tour

Est (sont) candidat(s) :


Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrage exprimé	Majorité absolue

A (ont) obtenu :

	voix		voix
	voix		voix

 3. Troisième tour

Est (sont) candidat(s) :


Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	Bulletins blancs ou nuls	Suffrage exprimé	Majorité absolue

A (ont) obtenu :

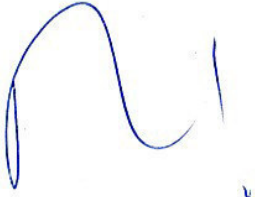
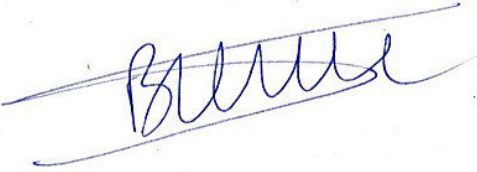
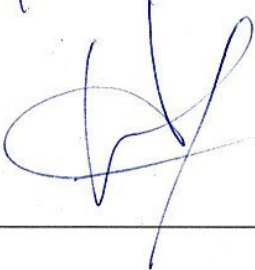
	voix		voix
	voix		voix

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

 107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
 RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

4. Résultat

M. Bertrand GAUTIER est élu(e) membre du bureau. Il est immédiatement  
procédé à son installation.

Présidente du conseil d'administration Mme Laurence ROUEDE	Directeur général de l'EPFNA M. Sylvain BRILLET
	
Représentant de l'Etat M. Gabriel LAEZZI	Assesseur(s) .....
	

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022- 002

#### Vote du compte financier 2021 et affectation du résultat

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

#### Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 58,73 ETPT dont 58,73 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 61 572 003,00 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 4 008 231,67 € personnel
  - 57 278 429,11 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 285 342,22 € investissement
- 60 349 282,86 € de crédits de paiement
  - 4 008 231,67 € personnel
  - 56 047 008,85 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 294 042,34 € investissement
- 60 342 166,48 € de recettes
- - 7 116,38 € de solde budgétaire

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 367 317,19 € de variation de trésorerie
- 28 562 006,86 € de résultat patrimonial
- 29 892 114,99 € de capacité d'autofinancement
- 27 034 223,41 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur 28 562 006,86 € en réserves (compte 1068).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration, le **10 MARS 2022**  
Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2022

#### Compte financier de l'exercice 2021 Rapport du directeur général

Conformément à l'article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le compte financier est composé de :

#### δ Rapport de gestion de l'ordonnateur

##### δ États financiers et tableaux :

- *Tableau 1 : Autorisations d'emplois,*
- *Tableau 2 : Autorisations budgétaires,*
- *Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine,*
- *Tableau 4 : Equilibre financier,*
- *Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers,*
- *Tableau 6 : Situation patrimoniale,*
- *Tableau 7 : Plan de trésorerie,*
- *Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées (le cas échéant),*
- *Tableau 9 : Opérations pluriannuelles – prévision (le cas échéant),*
- *Tableau 10 : Tableau de synthèse budgétaire et comptable,*
- *Compte de résultat,*
- *Bilan,*
- *Bilan fonctionnel,*
- *Balance définitive après clôture des comptes,*
- *Balance des valeurs inactives,*
- *Tableau des flux de trésorerie,*
- *Soldes intermédiaires de gestion.*

##### δ Annexes :

- *Balance définitive avant clôture des comptes,*
- *Tableau de bord des indicateurs d'analyse issus de la circulaire annuelle,*
- *Stock foncier,*
- *Suivi des consignations,*
- *Etat des provisions et des minorations,*
- *Suivi de l'inventaire comptable et état des amortissements.*

Ces documents sont distincts de l'annexe des comptes annuels produite par l'agent comptable qui retrace l'ensemble des écritures comptables 2021 et établit le bilan de l'EPF, en cumulé depuis sa création.

# SOMMAIRE

## 1- CONTEXTE

## 2- LES DONNEES GENERALES

## 3- LES RECETTES

- 3.1- La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)
- 3.2- La dotation de l'État
- 3.3- Les cessions
- 3.4- Les produits SRU (Solidarités et Renouvellement Urbain)
- 3.5- Les subventions
- 3.6- Les loyers
- 3.7- Autres recettes

## 4- LES DEPENSES

- 4.1- Les dépenses d'interventions foncières
  - Les acquisitions
  - Les études stockées
  - Les études non stockées
  - Les travaux
  - Les minorations
- 4.2- Le fonctionnement courant de l'établissement
- 4.3- Le personnel
- 4.4- Les dépenses d'investissement

## 5- LES STOCKS

## 6- CONCLUSION

## 1-CONTEXTE

La pandémie à la COVID 19 s'est poursuivie en 2021. Cette situation inédite a conduit la direction à continuer le télétravail et à poursuivre la décision de diminuer les déplacements professionnels pour privilégier la visio-conférence.

Effectivement, l'établissement a connu, comme tout établissement public, des périodes de télétravail renforcées en fonction des consignes gouvernementales.

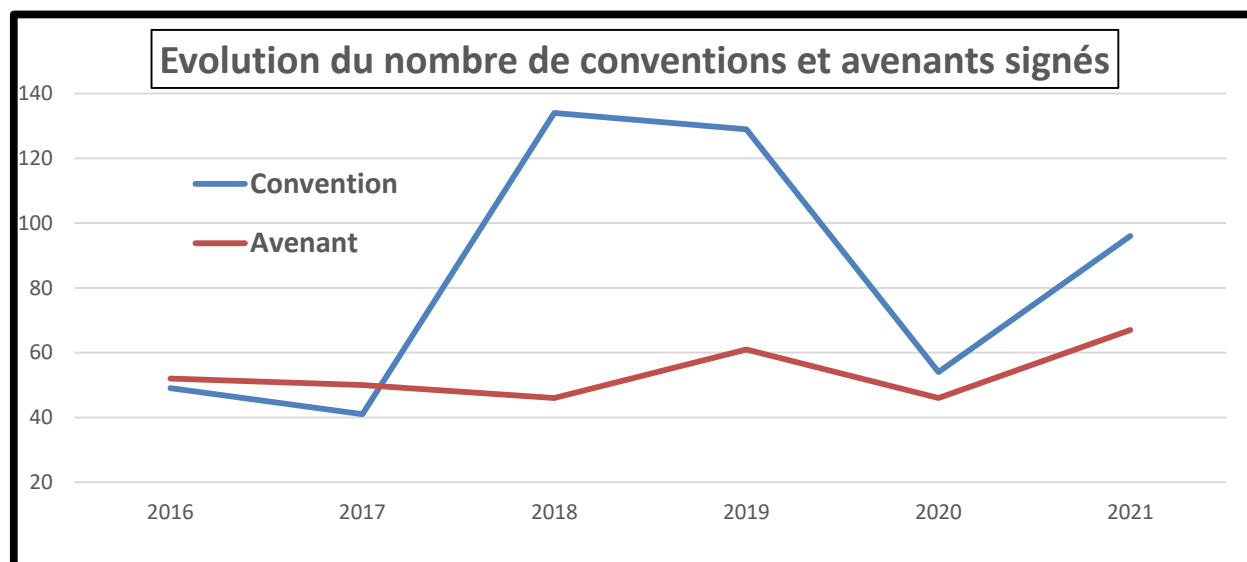
Pour continuer le télétravail lorsqu'il n'est pas imposé, une charte a été mise en œuvre donnant la possibilité de faire deux jours maximums de télétravail dans la semaine.

L'année 2021, avec les élections départementale et régionale est une année particulière. Lors du renouvellement partiel des instances de l'EPFNA, Laurence Rouède, Vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine en charge du développement et de l'équité des territoires et des contractualisations a été réélue en tant que Présidente du Conseil d'Administration.

Une activité opérationnelle soutenue malgré le contexte sanitaire impactant fortement l'organisation du travail et les équipes de l'EPFNA ont su réaliser :

- Plus d'acquisitions foncières que prévues (comptes 601 en CP tableau AB) : 49 M€ pour une prévision de 39 M€
- Plus de 75% des cessions foncières prévues (compte 701 tableau AB)

Le graphique ci-dessous montre la reprise après une année 2020 compliquée :



L'EPFNA gère environ 880 projets concernant 520 conventions actives.

Le conseil d'administration du 24 novembre 2021 a approuvé le nouveau règlement d'intervention dont les objectifs sont les suivants :

- Sécuriser notre intervention
- Fluidifier les relations avec les collectivités
- Sécuriser le portage des biens
- Faciliter la sortie opérationnelle des projets
- Permettre l'expérimentation

Le plan de transformation de l'EPFNA se poursuit avec les premières actions réalisées en matière de RSE dans l'action opérationnelle et le fonctionnement au quotidien de l'établissement. Avec par exemple, l'adhésion au Club Développement Durable des Etablissements Publics avec la signature de la Charte Développement Durable des Etablissements et Entreprises publics par le Directeur général (le mercredi 23 juin 2021). Mais aussi, le premier marché de maîtrise d'œuvre démolition attribué en mai avec la réalisation d'un diagnostic (Produit Matériaux Ressources) et Diagnostic Ressource et tout un volet conseil en matière d'économie circulaire diffus sur toute la mission (Identification des filières de réemploi - Analyse économique - Identification des dispositifs d'aide) afin d'aller plus loin dans le réemploi et la valorisation des déchets issus de nos travaux. Et début 2021, lors du renouvellement de nos contrats d'énergie, nous avons choisi l'électricité d'origine 100% renouvelable française pour la consommation de nos bureaux.

L'EPFNA a développé ses partenariats en 2021 par :

- La signature d'une convention avec l'UR-HLM de Nouvelle-Aquitaine, au congrès HLM de Bordeaux : elle vise à formaliser l'action des différents acteurs (OLS, EPF) de manière à sécuriser les sorties des opérations de construction et favoriser la maîtrise d'ouvrage directe des OLS, en lien avec le « pacte pour la relance de la construction durable ».
- L'organisation d'un séminaire d'échanges entre les directeurs territoriaux de la Banque des Territoires et de l'EPFNA, afin d'aligner les offres de service auprès des collectivités notamment dans le cadre de la création de foncières et des programmes PVD et ACV.
- La participation de l'EPFNA à l'étude sur la consommation d'espace portée par la DREAL.
- Le suivi de la mise en place des outils PIGMA du GIP ATGERI au niveau régional et aux niveaux départementaux.
- La participation aux comités départementaux ANCT et à des actions d'animation régionale Action Cœur de Ville.
- Le renforcement de l'animation du réseau des EPF d'Etat, par la mise en place d'une convention entre EPF sous maîtrise d'ouvrage de l'EPFNA.

Après une année 2020 sans animation externe, l'EPFNA a été présent au congrès HLM de Bordeaux du 28 au 30 septembre 2021 où trois conférences ont pu être organisées rassemblant les acteurs du territoire.

## 2- LES DONNEES GÉNÉRALES

Le solde budgétaire de l'exercice 2021 est de – 7 116,38 € (déficit).

Le résultat comptable de l'exercice s'établit pour 2021 à + 28 562 006,86 €.

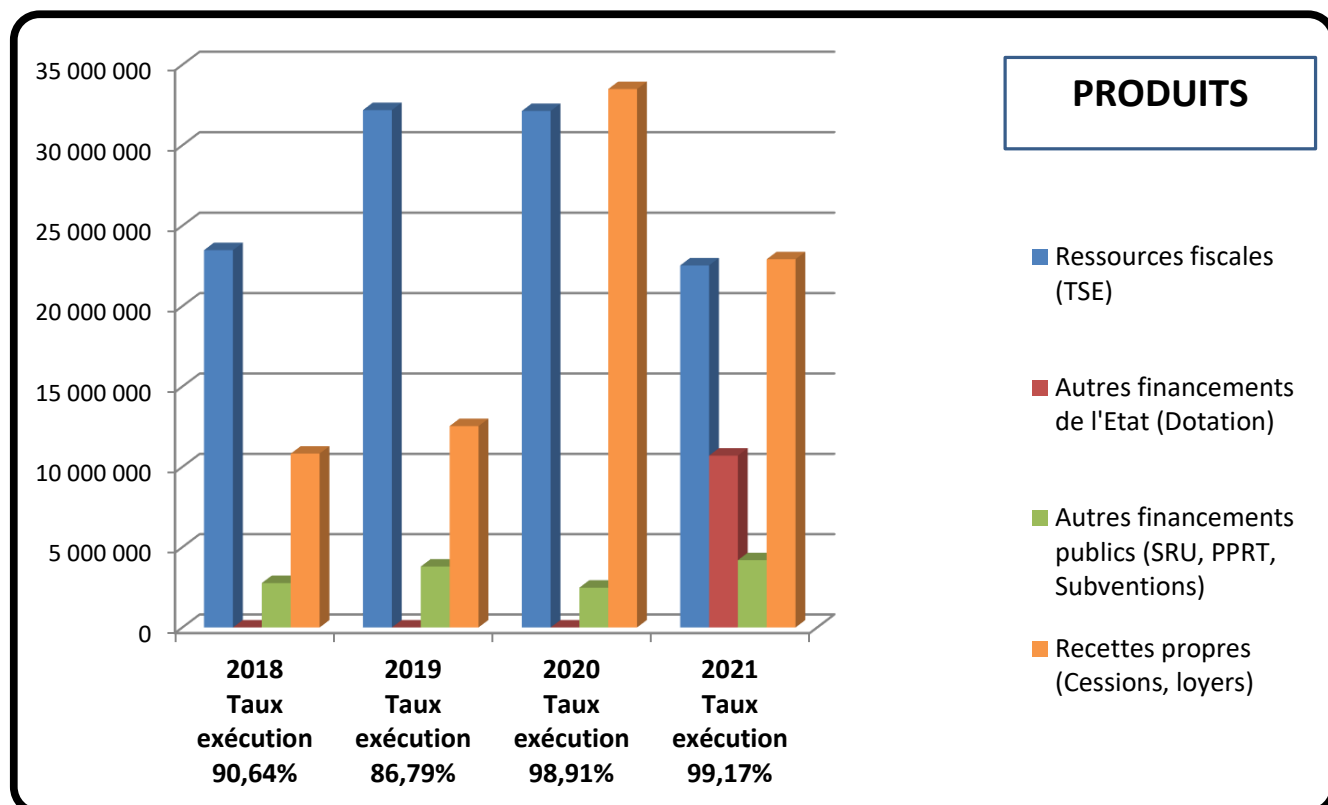
### TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES 2021

RECETTES	Prévision (BI)	Exécution (CF)	Taux d'exécution
Recettes globalisées - Fiscalité affectée (TSE)	22 133 020,00	22 533 014,00	<b>101.81 %</b>
Recettes globalisées – Autres financements de l'Etat (Dotation)	9 716 980,00	10 700 192,00	<b>110.12 %</b>
Recettes globalisées - Autres financements publics (SRU)	1 000 000,00	3 222 514,00	<b>322.25 %</b>
Recettes globalisées - Recettes propres (Cessions, loyers)	28 000 000,00	22 830 377,13 €	<b>81.54 %</b>
Recettes fléchées - Financements de l'Etat			
Recettes fléchées - Autres financements publics (PPRT, Région, Département, INRAP, département 16)	0,00	906 396,57	
Recettes fléchées - Recettes propres (PPRT)	0,00	149 672,78	
<i>Tableau AB - Total des recettes</i>	<b>60 850 000,00</b>	<b>60 342 166,48</b>	<b>99.17 %</b>

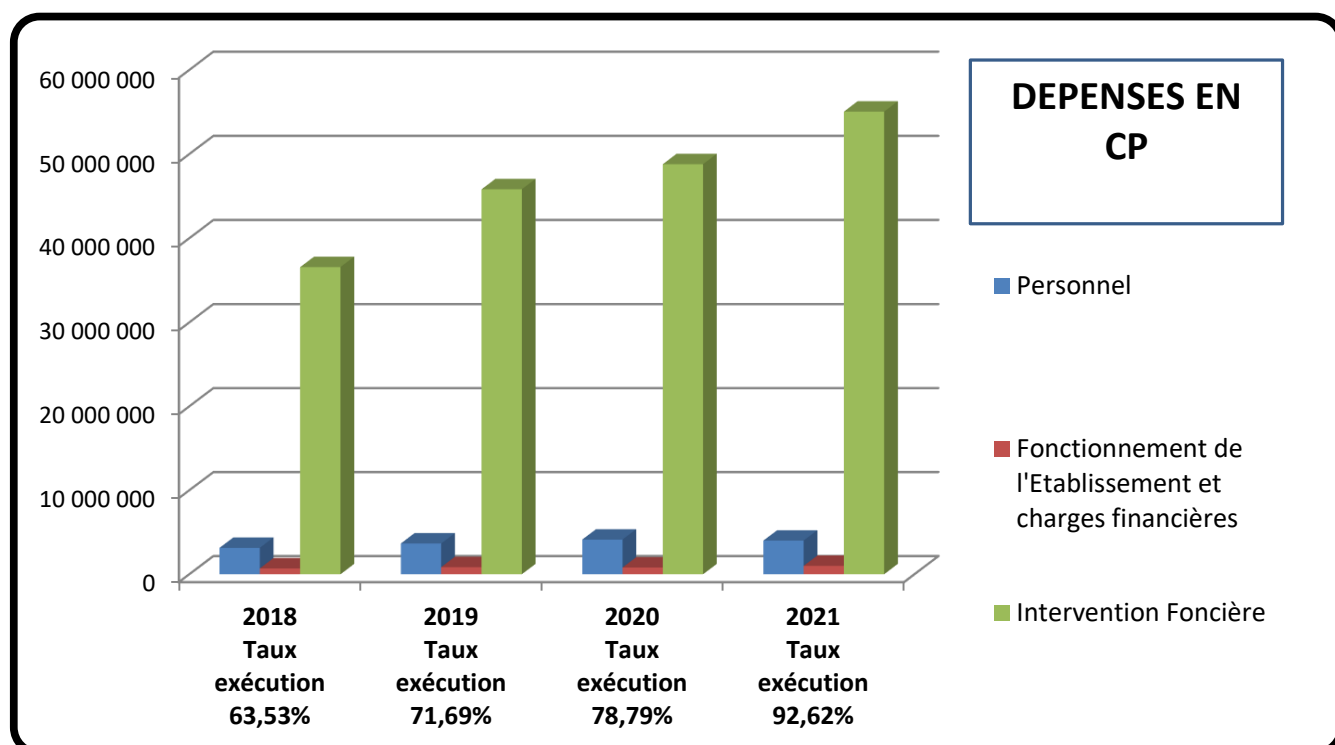
DEPENSES	Prévision (BI)	Exécution (CF)	Taux d'exécution
Personnel	5 100 000,00	4 008 231,67	<b>78.59 %</b>
Fonctionnement - Fonctions support	1 780 000,00	999 295,46	<b>56,14 %</b>
Fonctionnement - Intervention foncière (acquisitions et portage foncier)	57 700 000,00	55 047 713,39	<b>95,40 %</b>
Investissement (travaux sur bâtiment...)	580 000,00	294 042,34	<b>50,70 %</b>
<i>Tableau AB - Total des dépenses CP</i>	<b>65 160 000,00</b>	<b>60 349 282,86</b>	<b>92,62 %</b>

<b>Résultat budgétaire</b>	<b>-7 116,38</b>
----------------------------	------------------

Evolution des produits et charges sur les 4 dernières années hors taxes (*Tableau Autorisations Budgétaires*) :



Extension du périmètre en 2018.



Rapport de l'ordonnateur compte financier 2021 - Page 6 sur 28

## Tableau d'équilibre financier 2021

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Prévision BI 2021 CA du 24/11/2020	Exécution	Taux exécution		Exécution	Prévision BI 2021 CA du 24/11/2020	
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 310 000,00 €	7 116,38 €			- €	- €	Solde budgétaire (excédent) (D1)
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b1)	2 520 000,00 €	8 385 714,39 €	332,77% (*)	6,59% (**)	790 259,05 €	12 000 000,00 €	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)		929 225,60 €			1 723 513,30 €		Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		- 7 014 774,68 €			- 573 807,85 €		Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>6 830 000,00 €</b>	<b>2 307 281,69 €</b>	<b>33,78%</b>	<b>16,17%</b>	<b>1 939 964,50 €</b>	<b>12 000 000,00 €</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>5 170 000,00 €</b>	<b>- €</b>			<b>367 317,19 €</b>	<b>- €</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)	- €	1 056 069,35 €			- €	- €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	5 170 000,00 €	- €			1 423 386,54 €	- €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>12 000 000,00 €</b>	<b>2 307 281,69 €</b>	<b>19,23%</b>	<b>19,23%</b>	<b>2 307 281,69 €</b>	<b>12 000 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

dont 8 374 360,59 € de consignations (\*) (\*\*) dont 776 882,05 € de déconsignations sans suite

Pas de réalisation d'emprunt, ni de remboursement d'emprunt

### 3- LES RECETTES

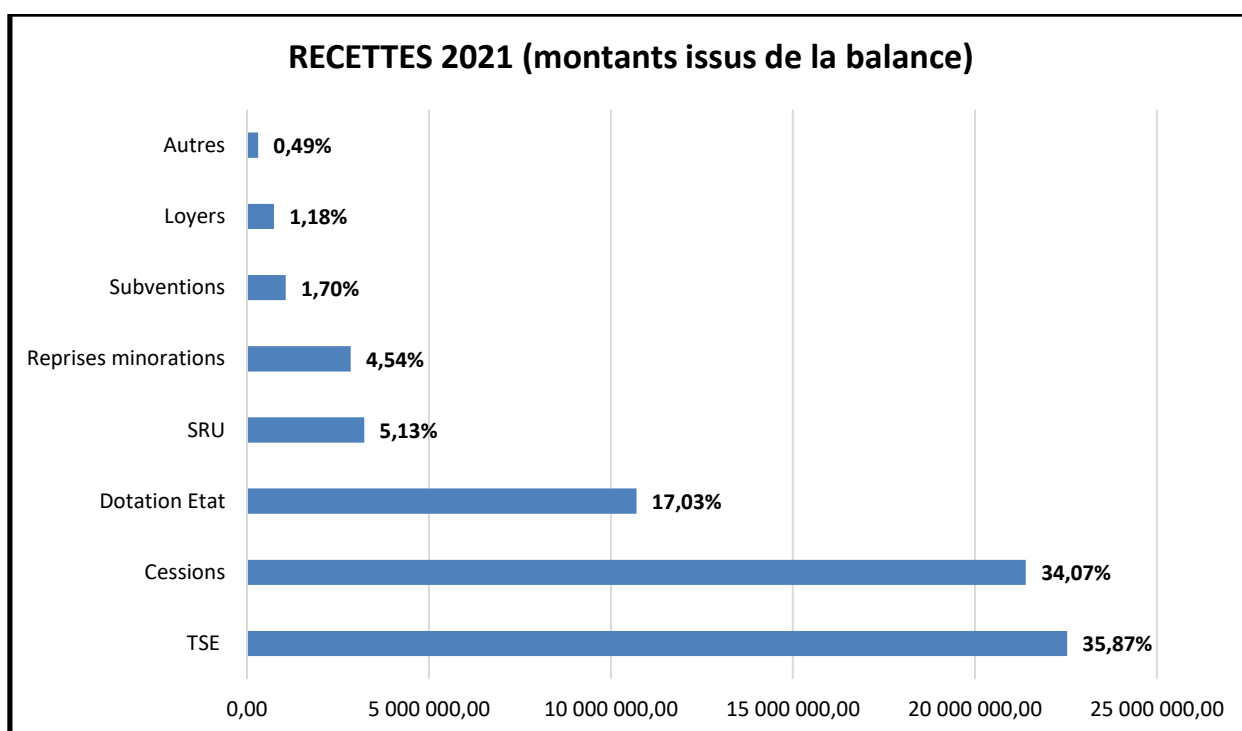
Les recettes de l'établissement sont principalement constituées :

- d'une recette fiscale,
- d'une dotation de l'Etat,
- des produits de cessions (revente des biens acquis),
- des loyers.

Les autres recettes sont variables d'une année sur l'autre. Elles peuvent comprendre :

- des produits SRU (solidarité et renouvellement urbain),
- des subventions de partenaires dans le cadre d'opérations spécifiques.

Les recettes de subventions sont amenées à accroître dans les prochaines années avec la mise en place de la direction « RSE, Achats et Financements » qui est en charge des dossiers de demandes de subventions.



#### 3.1 - La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE)

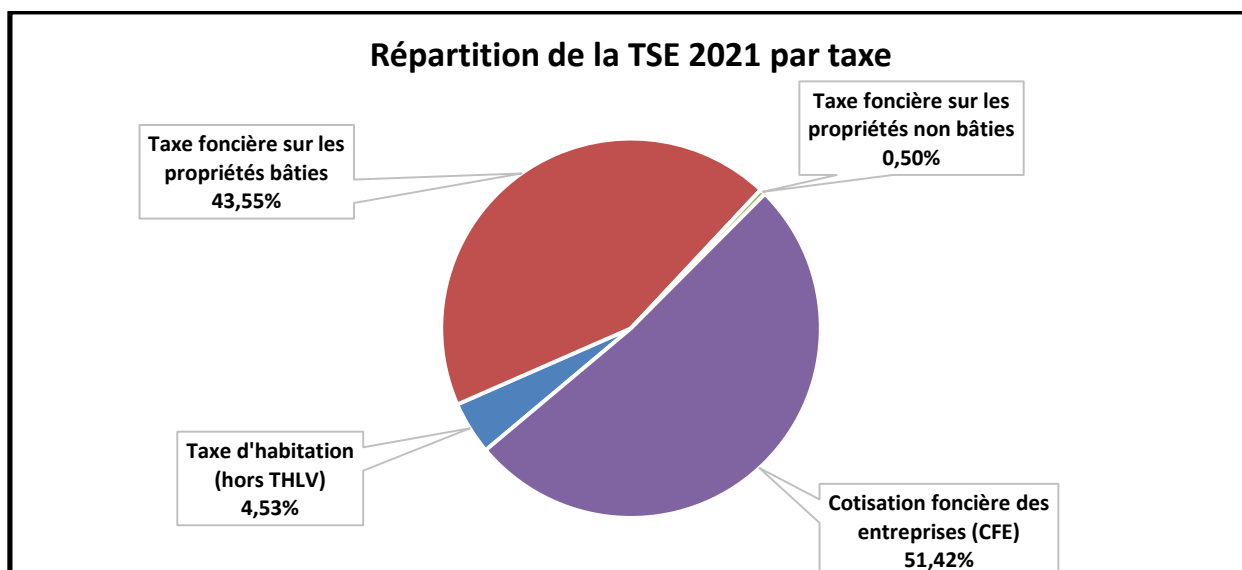
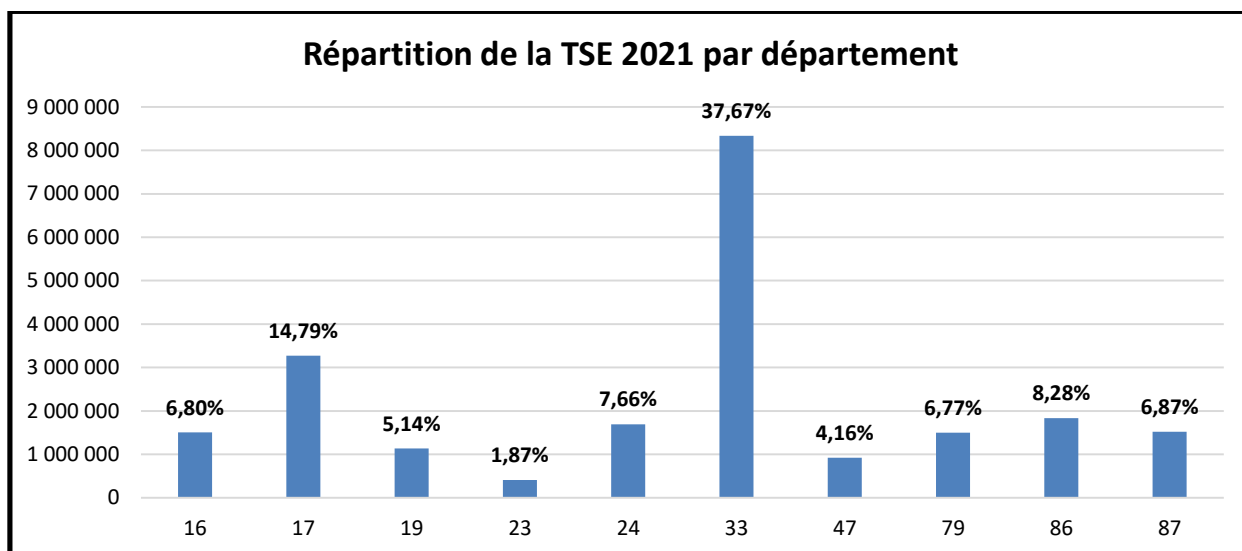
L'année 2021 est la première année sans TSE différenciée entre le territoire historique de Poitou-Charentes et celui étendu en 2017, et ce comme le prévoyait le PPI.

Au titre de 2021, le conseil d'administration avait voté, au budget initial, en novembre 2020, un produit de Taxe Spéciale d'Équipement égal à 22 133 200 € nets (après déduction des frais de recouvrement), comme le prévoit le projet de loi de finances pour 2021 qui plafonnait la TSE de l'EPFNA à 24 322 000 € brut. La TSE est en baisse due à la suppression de la taxe d'habitation et à la diminution de la contribution foncière des entreprises.

Calculée sur les bases fiscales d'impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, contribution



foncière des entreprises), le montant titré au cours de l'exercice s'élève à 22 533 014 €. En effet, au cours de l'exercice, des rôles supplémentaires et complémentaires sont venus s'ajouter comme les autres années.



### 3.2 – La dotation de l'Etat

L'année 2021 est la première année de la mise en place de la compensation budgétaire de la Taxe Spéciale d'Equipement.

Le Gouvernement a décidé de mettre en place le même mécanisme de compensation que celui décidé pour la Taxe d'Habitation, ne générant ainsi aucun report sur les autres redevables. Ainsi le principe d'une compensation à l'euro près par le budget général de l'Etat a été acté par l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

De ce fait, la dotation budgétaire pour l'année 2021 est de 9 716 980 €.

Ce qui conduirait à voter un produit de TSE et de dotation budgétaire de l'Etat, identique à 2019 et à 2020, soit 31,85 M€ Net.

Le montant versé pour l'année 2021 est de 10 700 192 €, supérieur au prévisionnel. Le million supplémentaire versé en 2021 n'a pas bénéficié de rattachement sur l'exercice 2022, car l'Etat a fait le choix de faire la

compensation sur la partie fiscale et sur les prochains exercices.

Cette dotation versée en 2 acomptes (70% en juin (annoncé en mars) et 30% fin décembre (annoncé en octobre) pourra entraîner des difficultés de trésorerie inexistantes jusqu'à présent du fait du versement mensuel de la TSE.

	CF 2020	BI 2021	CF 2021
TSE	32.1 M€ (*)	22.15 M€	22.5 M€ (*)
Dotation Etat		9.70 M€	10.7 M€
	32.1 M€	31.85 M€	33.2 M€

(\*) avec rôles supplémentaires et complémentaires

### 3.3 - Les cessions

Le montant des fonciers cédés s'établit à 20 836 828,59 € (comptes 701 comptabilité budgétaire, hors loyer) pour un prévisionnel de 27 500 000 € (hors loyers) soit un taux de réalisation d'environ 76%. Ce montant constitué des ventes de foncier, comprend la valorisation du portage foncier, des frais notariés, des impôts, des assurances, des travaux...représentant le stock foncier.

Il est important de préciser l'enregistrement des recettes foncières de l'EPFNA, les comptes 701 regroupent le montant des dépenses stockées que l'établissement sort lors de la cession pour procéder au déstockage. Dans certains cas, il est déduit de ces produits, des minorations accordées par le conseil d'administration ce qui aboutit aux recettes nettes donc au flux financier.

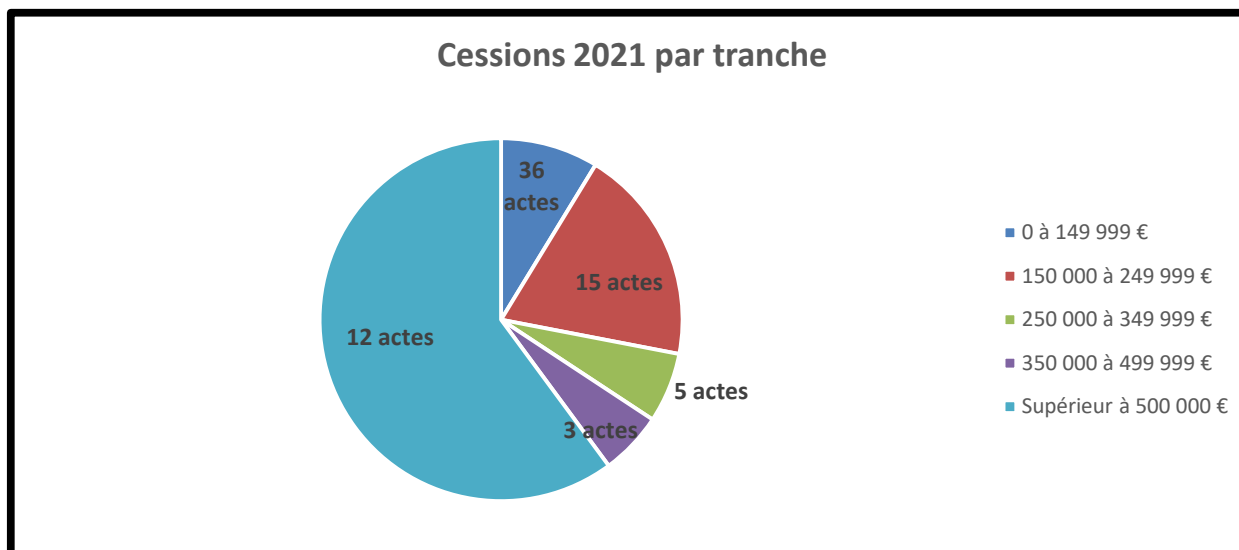
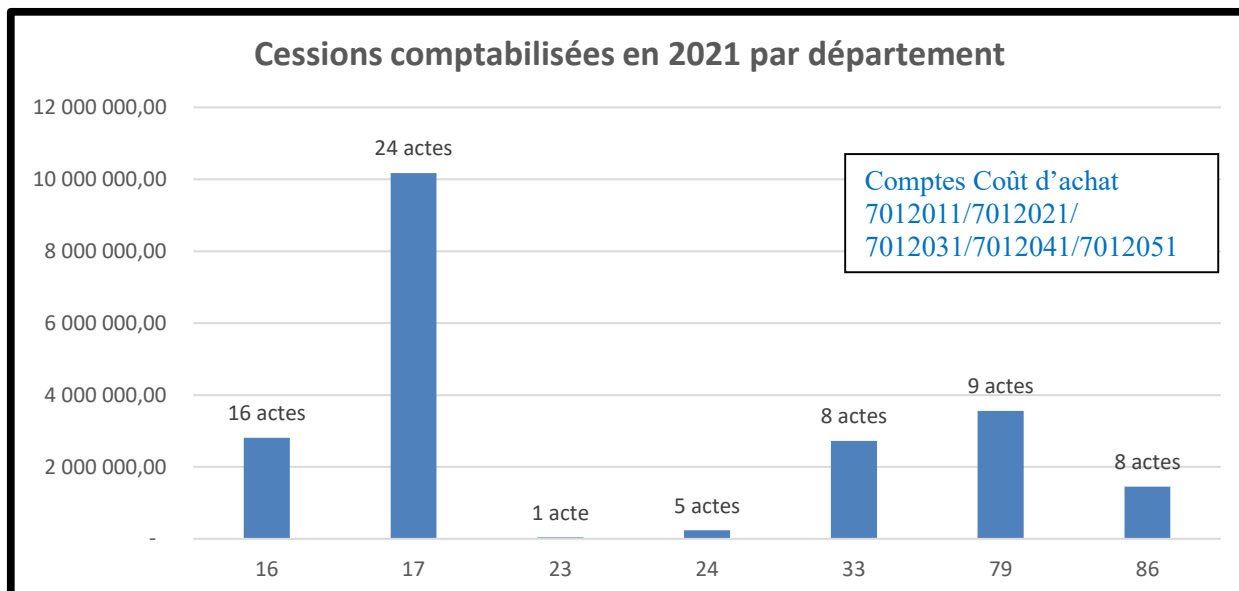
De plus, le suivi de deux comptabilités (comptabilité budgétaire et comptabilité générale) entraîne un taux de réalisation différent. La comptabilité générale permet de rattacher des produits à recevoir pour les actes signés en fin d'année. Dans la comptabilité générale, le montant des fonciers cédés (compte 701) est de 21 399 938.90 €.

71 actes de cession ont été signés au cours de l'année 2021 correspondant à 347 parcelles pour une superficie supérieure à 77 hectares.

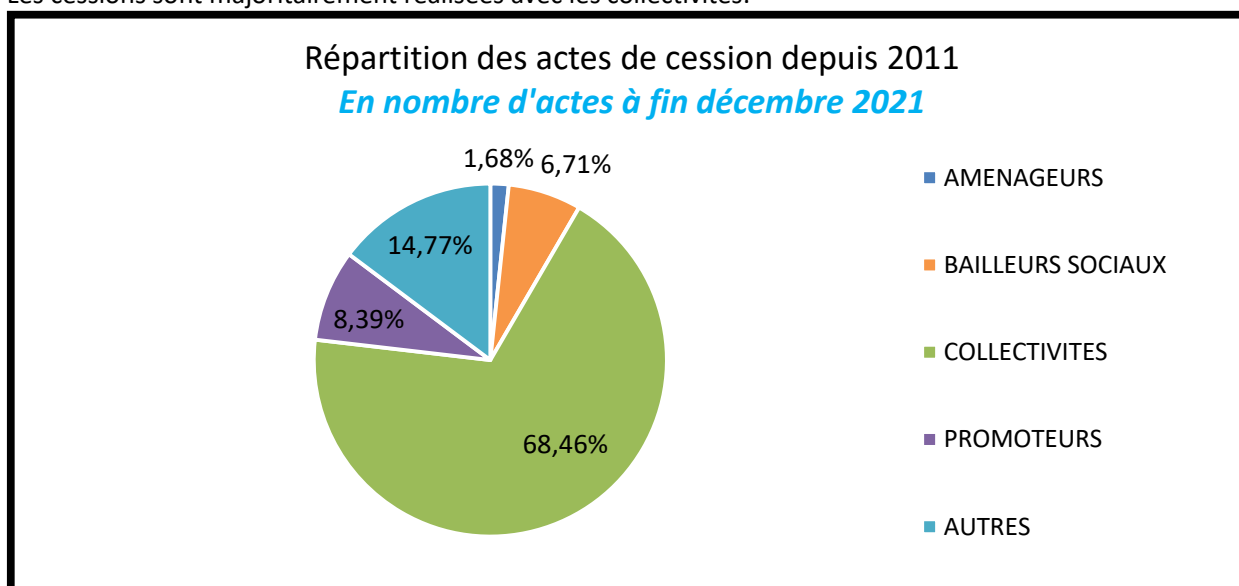
Déduction faite des actes des années antérieures, le taux d'exécution budgétaire sur les cessions 2021 est d'environ 40% dû au contexte décrit en préambule. Des cessions importantes relatives à la convention avec Cognac ont dues être décalées en janvier 2022 qui expliquent la non-réalisation des prévisions de 70% indiquées dans le rapport intermédiaire.

Les 3 cessions de 2021, les plus importants en termes de montant (supérieur à 900 K€), ont été réalisés avec la commune Jonzac (17), le SMICVAL des déchets ménagers (16) et la commune de Dompierre sur Mer (17).

Au cours de 2021, la majorité des actes de cessions s'est produite en Charente-Maritime, comme le montre le graphique ci-dessous en prenant en compte le montant cumulé et en indiquant le nombre d'actes signés :



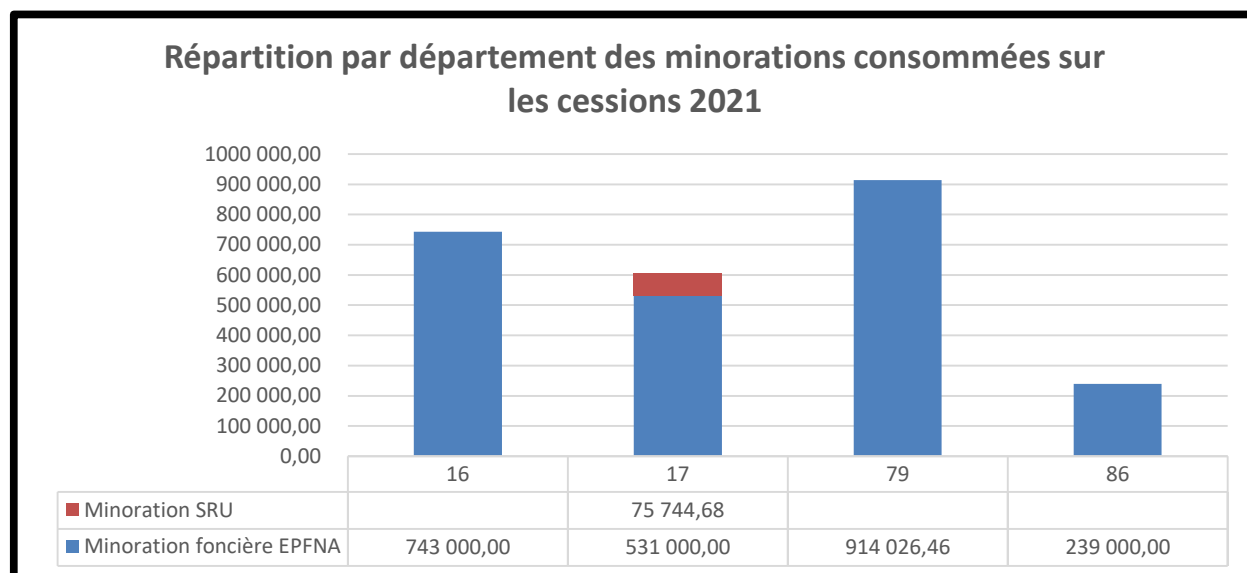
Les cessions sont majoritairement réalisées avec les collectivités.



Comme stipulé précédemment, les minorations viennent réduire le reste à payer. Le montant total pour 2021 est de 1 932 771.14 € auquel il faut rajouter le rattachement de minoration en comptabilité générale relative à la cession à la commune de Niort pour la galerie Victor Hugo (570 000 €).

Le processus des minorations a pour objectif de sortir du foncier de l'EPFNA en faisant aboutir certains projets qui sans ces minorations n'aboutiraient pas. Cela permet également de soutenir la rotation du stock qui est un point essentiel du modèle économique. *(Point repris au 4.1 Les dépenses d'intervention foncière)*

Les minorations réalisées sur les cessions de l'exercice sont les suivantes par département :



Des minorations importantes ont été réalisées sur les projets de la ZAE de L'Arsenal à Rochefort (531 000 €) et le renouvellement du quartier NPNRU de « Bel Air Grand Front » à Angoulême (500 000 M€).

Les équipes de l'EPFNA restent très mobilisées pour évoquer régulièrement les perspectives de cession avec les collectivités sous convention avec l'EPFNA afin de garder une bonne rotation du stock. L'établissement veille à ce que les difficultés de sortie de l'opération ou un retard de gestion de projets n'entraînent pas systématiquement un allongement de la durée de portage.

La durée de portage du stock non cédé est estimée à 5 ans.

Il convient de souligner que le conseil d'administration a rappelé lors de l'adoption de la maquette pluriannuelle (PPI) en novembre 2018 son attachement à une fiscalité faible, un endettement maîtrisé et donc un niveau de rotation des stocks suffisant pour assurer un financement durable, sain et optimisé de la capacité d'intervention de l'EPFNA sur son territoire de compétence.

On rappellera enfin que les actes de cession prévoient systématiquement un apurement des comptes sur facture avant la fin de l'année qui suit la cession. En effet, au moment de l'établissement du prix de cession, soit plusieurs mois avant la date de signature de l'acte pour permettre à la collectivité de délibérer et au notaire de préparer l'acte, diverses sommes à la charge de l'EPF ou à son bénéficiaire peuvent ne pas être encore connues (taxe foncière, redevances agricoles...). Cette disposition permet d'ajuster *in fine* le prix de vente à la valeur exacte du stock et d'apurer celui-ci, conformément aux engagements pris par les collectivités dans les conventions opérationnelles.

Pour mémoire, les cessions sont des marqueurs importants de la soutenabilité du modèle économique de l'EPFNA. Elles alimentent le fonds de roulement qui permet de financer les interventions foncières, de limiter le recours à l'emprunt.

### 3.4 - Les produits SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

Les collectivités de plus de 3 500 habitants (comprises dans une agglomération à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants) ainsi que les grandes villes ont une obligation d'accueillir une proportion minimum de logements sociaux sur leur territoire, avec des quotas respectifs de 20% et 25%.

En cas d'absence de résultats relatifs à cette obligation, la loi SRU du 13 décembre 2000, modifiée par la loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, sanctionne les collectivités déficitaires qui doivent payer une pénalité dont l'objectif est de participer au financement de logements sociaux.

Hormis pour les communes appartenant à des EPCI à fiscalité propre disposant de la délégation des aides à la pierre de l'Etat (Bordeaux Métropole et Grand Poitiers), l'EPFNA perçoit le produit des pénalités des communes déficitaires concernées par les dispositions de la loi SRU sur son périmètre de compétence.

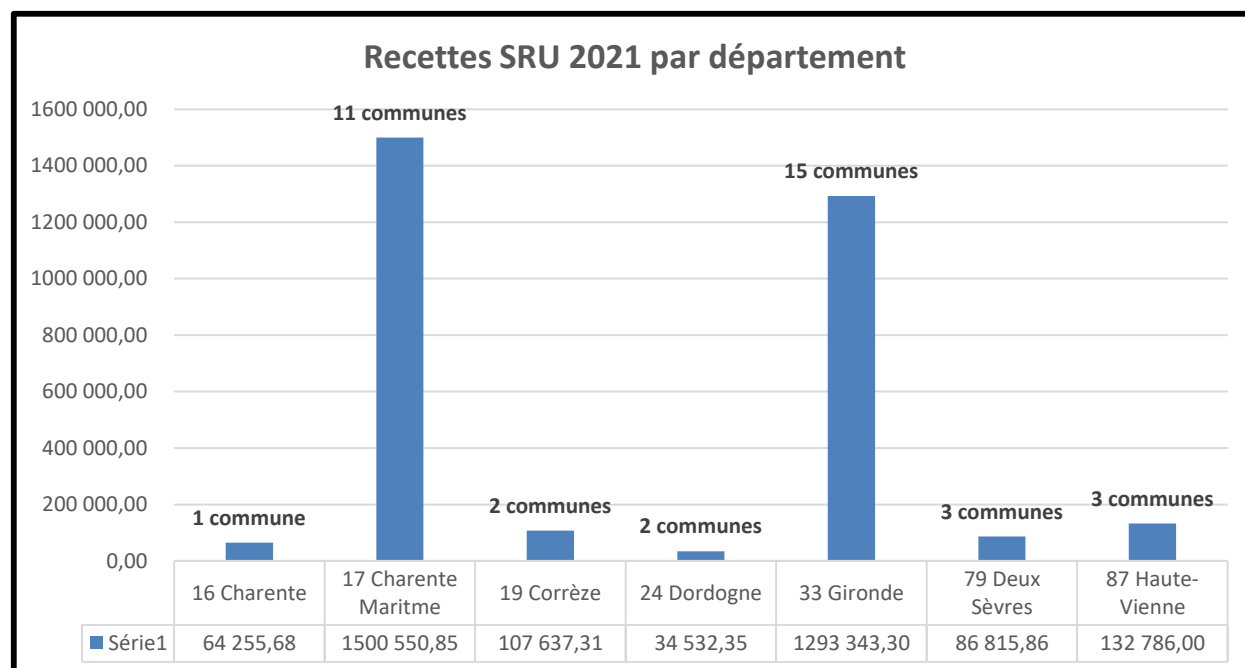
Lorsque les communes déficitaires sont déclarées carencées, le préfet délègue le droit de préemption à l'EPFNA.

Le conseil d'administration peut choisir de financer, par délibération, une participation à la couverture d'éventuels déficits d'opérations sur les fonciers portés par l'EPFNA et dans le cadre de conventions relatives au développement de l'offre de logement social avec les communes déficitaires et/ou carencées. En effet, la valeur du foncier est particulièrement élevée sur une partie de ces communes.

Au titre de 2021, l'EPF a perçu 3 219 921,35 €, provenant de pénalités payées par 37 communes, pour un prévisionnel budgétaire de 1 000 000 €.

Ces recettes, qui peuvent être très variables d'une année sur l'autre, sont affectées par le conseil d'administration et font l'objet d'un suivi quant à leur utilisation future en dépenses. L'exécution de l'affectation des minorations SRU ne se fait qu'au moment de la cession d'où un décalage entre l'attribution de la minoration SRU et son exécution.

Le graphique suivant détaille les versements par département et le nombre de communes concernées :



### 3.5 - Les subventions

Le compte 74 « Subventions » s'établit à 1 066 916.92 €. Il regroupe les subventions perçues :

- Pour le remboursement par les EPF d'Etat pour l'animation du réseau.
- Pour l'aménagement de poste de travail.
- Sur les opérations foncières.

Pour celles relatives à l'activité foncière, les subventions concernent :

- la participation financière du département de la Charente sur l'étude relative à la friche industrielle Durandeu à Angoulême (usine SAFT).
- des subventions dans le cadre de fouilles (INRAP)
- des subventions dans le cadre des PPRT (Région, DREAL, Départements 17 et 79, Communauté d'Agglomération de La Rochelle et du Niortais, SIGAP, Picoty SA)

Au 31/12/2021, l'EPFNA gère 2 conventions relatives au PPRT :

- SIGAP Ouest avec la communauté d'agglomération de Niort avec une date de fin au 31/08/2024 : il reste des acquisitions à effectuer qui seront suivies par des travaux envisagés en 2023.
- Picoty/SDLP avec la communauté d'agglomération de La Rochelle avec une date de fin au 31/12/2023 : il reste une acquisition (procédure d'abandon manifeste) à faire en 2022, qui sera suivie de travaux de démolition et une cession de l'ensemble du foncier prévue en 2023.

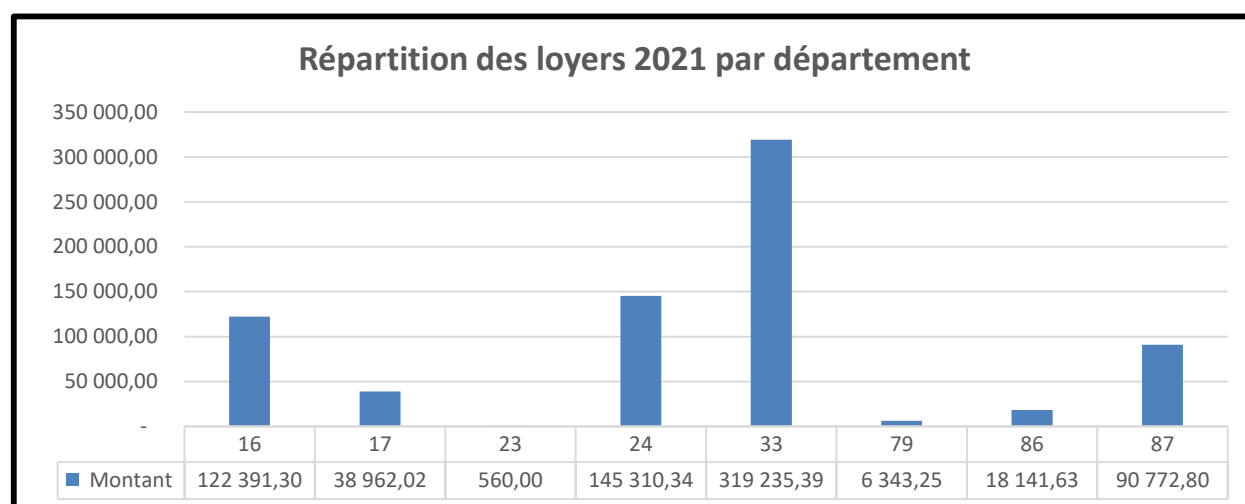
Pour le suivi des demandes de subventions, l'EPFNA présente un rapport d'information à chaque séance de conseil d'administration.

### 3.6- Les loyers

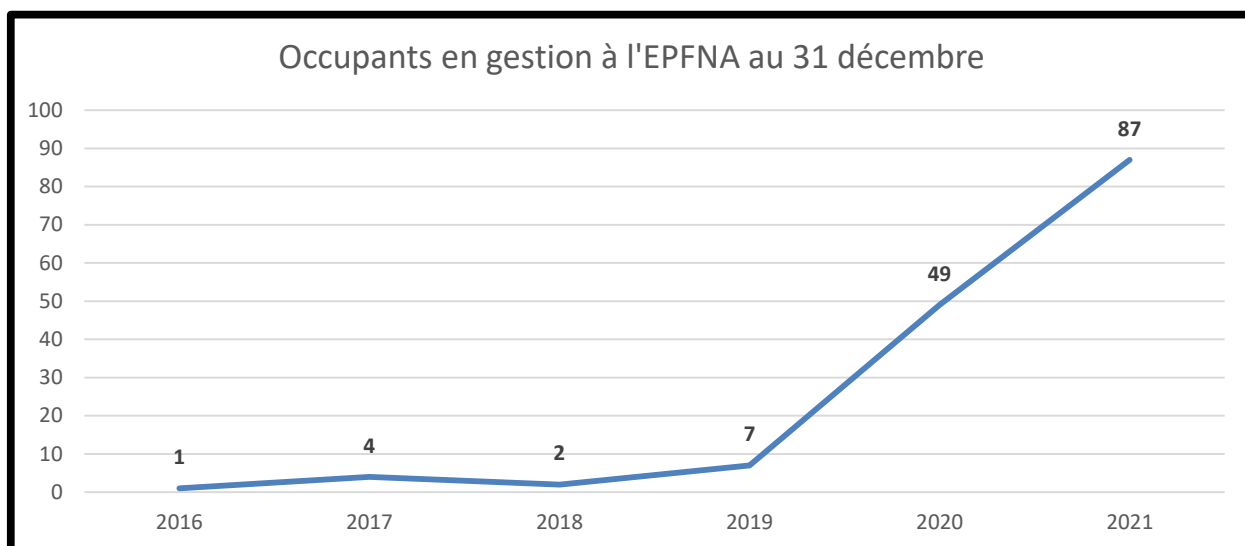
L'EPFNA perçoit les loyers et charges et assure le paiement des charges d'entretien et de fonctionnement afférentes au bien dont il est propriétaire. Il assure les relations avec les locataires et les occupants. L'EPFNA assure directement la gestion des biens occupés lors de l'acquisition.

En 2021, ces recettes budgétaires représentent 672 279.19 € pour un prévisionnel de 500 000 € (tableau AB). Ces recettes viendront en déduction des futurs prix de vente pour les opérations concernées.

Le graphique suivant montre la répartition des loyers (comptabilité générale) par département. Pour 2021, les loyers concernent majoritairement la Gironde :



Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de locataires gérés par l'EPFNA :



### 3.7 - Les autres recettes

Ces recettes comprennent :

- Les intérêts produits par les consignations. En 2021, les intérêts liés aux sommes consignées représentent un peu plus de 37 000 €
- Les produits d'actualisations foncière pour un montant de 130 184.97 €. Pour rappel, une délibération de novembre 2021 a été approuvée pour la non-application de produits d'actualisation en 2022.
- Les reprises sur provisions pour minorations et autres (compte 78) dont le [détail est en annexe](#).

#### 4- LES DEPENSES

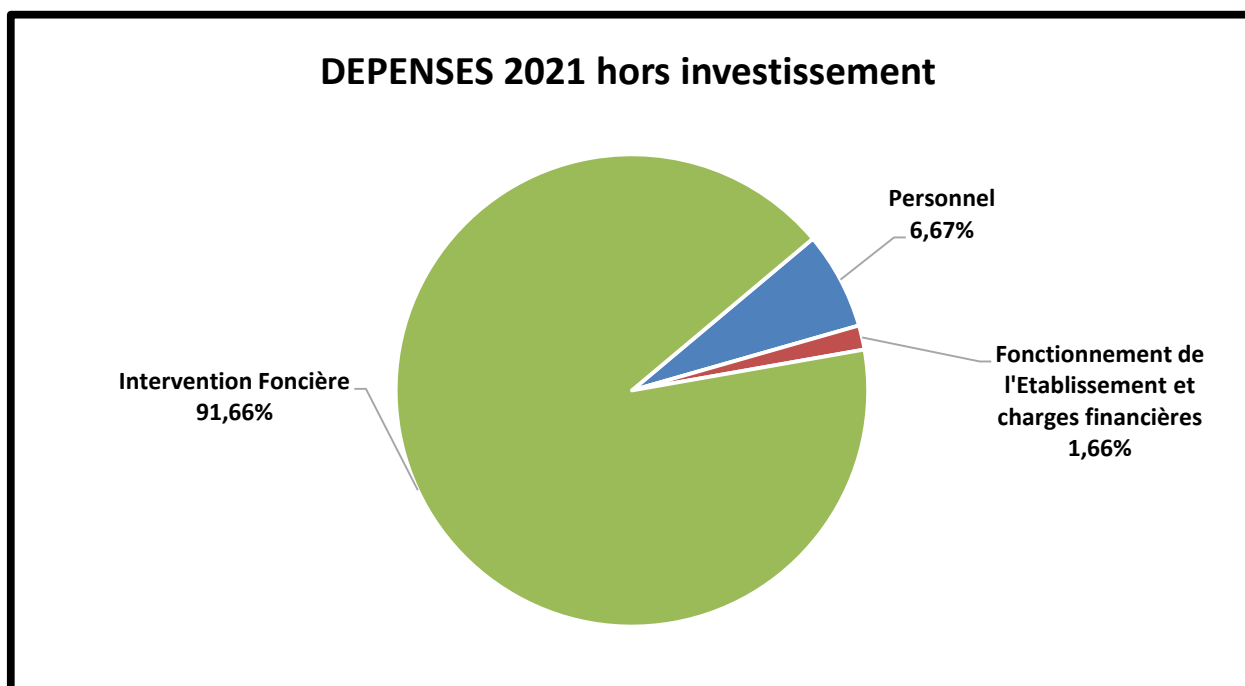
Comme lors du vote du budget initial, le compte financier s'exécute par enveloppes budgétaires :

- L'enveloppe « Fonctionnement » qui regroupe les dépenses d'intervention foncière et le fonctionnement courant de l'établissement ;
- L'enveloppe « Personnel » ;
- L'enveloppe « Investissement »

En 2021, le montant total des charges réalisées s'élève à 60 055 240,52 € en CP, investissement non compris, pour un prévisionnel de 64 580 000 € soit un taux d'exécution de plus de 92%.

L'EPFNA n'a pas de charges financières.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de ces dépenses en crédit de paiement, mentionnées dans le tableau des autorisations budgétaires :





#### 4.1 - LES DEPENSES D'INTERVENTION FONCIERE

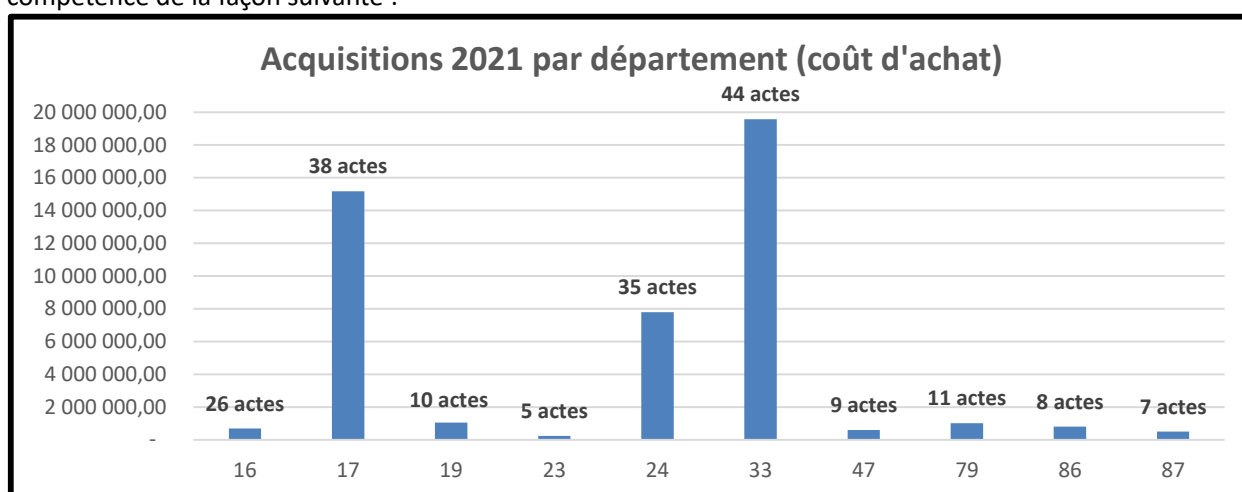
L'intervention foncière enregistre la totalité des dépenses effectuées au cours de l'opération de portage : les acquisitions, les frais de notaire, de géomètre, les études, les travaux, les dépollutions et démolitions, les assurances, les impôts...

Les dépenses d'intervention foncière (Tableau 2 - AB) s'élèvent à hauteur de 55 047 713,39 € en CP, pour un prévisionnel de 57 700 000 €, soit un taux d'exécution de 95%.

##### Les acquisitions :

Au cours de l'année 2021, 195 actes ont été signés correspondant à 447 parcelles d'une superficie totale supérieure à 177 hectares.

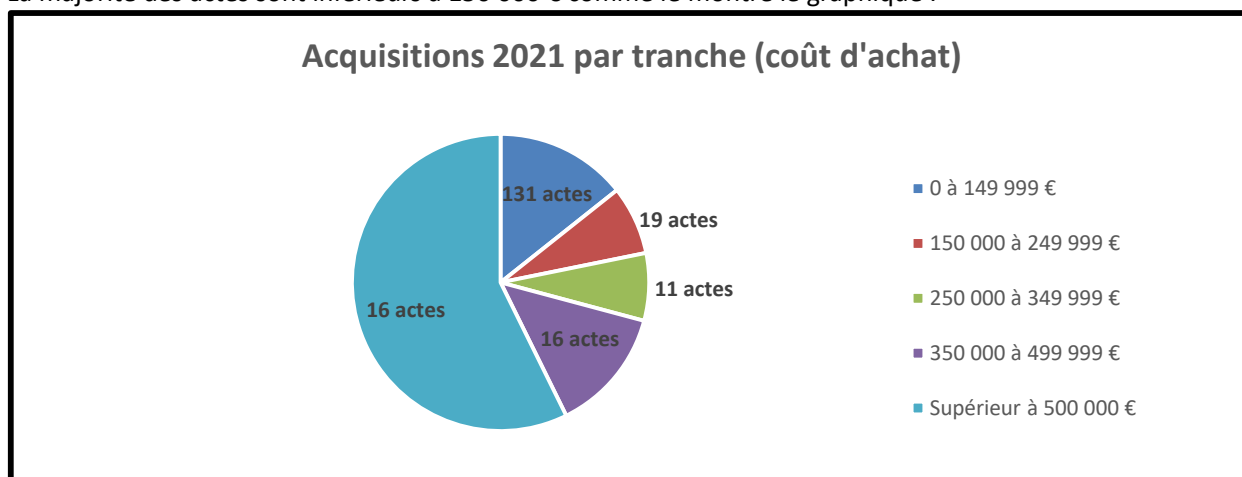
Le portage foncier (compte 601111) d'un montant de 47 468 245,05 € se répartit sur le territoire de compétence de la façon suivante :



En 2021, 6 acquisitions de plus d'un million d'euros ont été réalisées : 6 M€ à O WAGRAM à Bordeaux (33) ; 4,68 M€ à la Chambre de métiers et de l'artisanat sur l'agglomération de La Rochelle (17) ; 3,12 M€ Site « France Tabac » à Sarlat-la-Canéda (24) ; 1,545 M€ à la BNP à Soulac sur Mer (33) ; 1,025 M€ aux consorts Thiollent à Gujan-Mestras (33).

De plus, une partie des acquisitions concernent la redynamisation/revitalisation de centre-bourg pour un montant de + de 7M€.

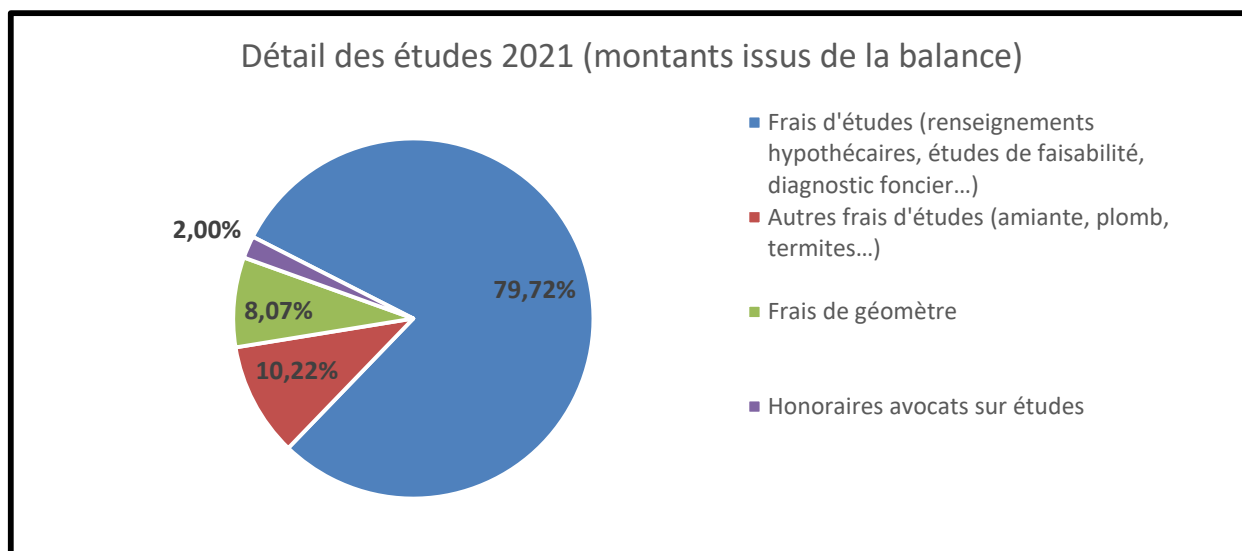
La majorité des actes sont inférieurs à 150 000 € comme le montre le graphique :



### Les études stockées :

En 2021, le montant budgétaire en CP des études s'établit à 449 702,75 € pour un prévisionnel de 500 000 €, soit un taux d'exécution d'environ 90%.

Dans une démarche de projet, l'EPFNA accompagne les collectivités en amont des acquisitions pour définir la faisabilité des opérations identifiées dans les conventions. C'est ainsi qu'en 2021, des fonciers ont fait l'objet d'étude de préfaisabilité pour analyser leur capacité de mutation, d'un point de vue technique comme financier. Il s'agit par exemple d'un foncier stratégique en centre-bourg sur la commune de Saint-Ferme, dans un périmètre ABF. Le bureau d'études a étudié la création de logements mais aussi de services et commerces en partie en réhabilitation d'anciens chais.



### Les études non-stockées :

Une délibération n° CA-2021-034 a été prise au conseil d'administration du 25 février 2021 pour financer des études de gisements fonciers. Ces études aident les collectivités à identifier les opportunités foncières de leur territoire. Ce travail n'ayant pas pu être totalement réalisé en interne, a été confié à deux prestataires externes. Le coût de cette externalisation doit normalement être imputé à la convention liant la collectivité à l'EPFNA. Mais, lorsqu'elle est réalisée en régie par l'EPFNA, cette étude de gisement n'a pas d'impact financier sur la convention. C'est pourquoi il a été voté la prise en charge sur la ligne études du budget général de l'EPFNA pour un montant de 90 000 €.

En 2021, le montant total des études non stockées est de 70 372,82 € en CP (tableau AB). Ce montant se décompose pour 53 674,82 € sur fonds propres et 16 698 € sur l'enveloppe fonds SRU.

L'EPFNA a lancé cette année un accord cadre relatif à la réalisation de gisements fonciers sur son territoire d'intervention. Ainsi, dans le cadre de la convention avec Grand Poitiers, et plus particulièrement de la démarche Territoire Pilote de Sobriété Foncière (TPSF), l'EPFNA a fait réaliser un gisement foncier sur la commune de Poitiers (quartier gare, centre-ville et quartier du pont neuf), les centres-villes de Lusignan et Chauvigny ainsi que sur une partie de la zone commerciale des portes du futur à Chasseneuil-du-Poitou.

## Les travaux :

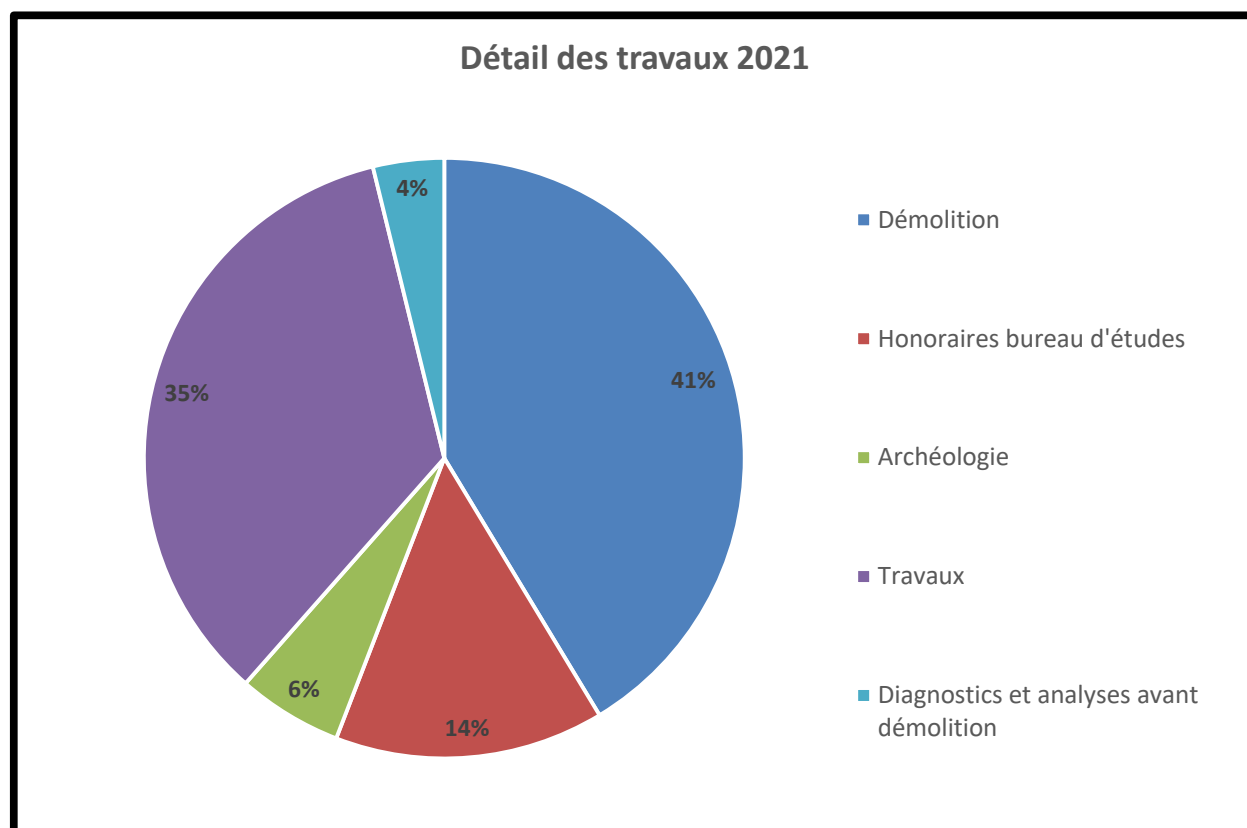
En 2021, le montant budgétaire en CP des travaux s'établit à 1 756 244,40 € en CP (tableau AB) pour un prévisionnel de 7 000 000 €, soit un taux d'exécution de 25%.

Ce taux faible s'explique :

- Annulation des travaux prévus sur changement de décision de la collectivité (Isle d'Espagnac, La Souterraine).
- Acquisitions plus complexes à réaliser que prévu (Carsac, PPRT Sigap) entraînant un décalage dans les travaux.
- Projet à revoir suite à l'abandon du promoteur (Niort Vanneau Irleau).

En 2021, exemples de travaux :

- Travaux de réfection clos couvert de l'ancien hôpital de Cognac (Charente) : Travaux en 2 phases : La 1ère phase consistait au curage et au désamiantage de l'ensemble des bâtiments puis à la déconstruction de ceux présentant le moins d'intérêt patrimonial (Durée des travaux 80 semaines). La 2ème phase consistait à rendre le bâtiment hors d'eau et hors d'air (Durée des travaux 75 semaines / Réception du chantier en mai 2021).
- Travaux Châtelleraut (Vienne) : Travaux de l'ancienne société de transport (STAR) avec des suspicions de pollutions importantes et des débris de toiture amiantés éparses sur le sol.
- Travaux Pays de Belvès (Dordogne) : Réfection de toiture sur un bien à conserver dans le centre bourg classé parmi les plus beaux villages de France. Le suivi a été réalisé par drone.



## Les minorations :

Jusqu'en 2019, le conseil d'administration a délibéré pour attribuer des minorations réparties en 3 dotations : minorations SRU, minorations sur travaux et minorations sur fonds propres. Ces 2 dernières ont maintenant été fusionnées.

Le montant des minorations **voté par le Conseil d'administration** en 2021 est de :

- Minoration SRU = 429 000 € (délibérations 2021-33 / 34 / 48)
- Minoration EPFNA = 5 030 474,34 € d'attribution et 4 129 999,97 € d'annulation (délibérations 47 / 90)

Le montant **consommé** (Tableau AB) des minorations en 2021 au moment des cessions est de :

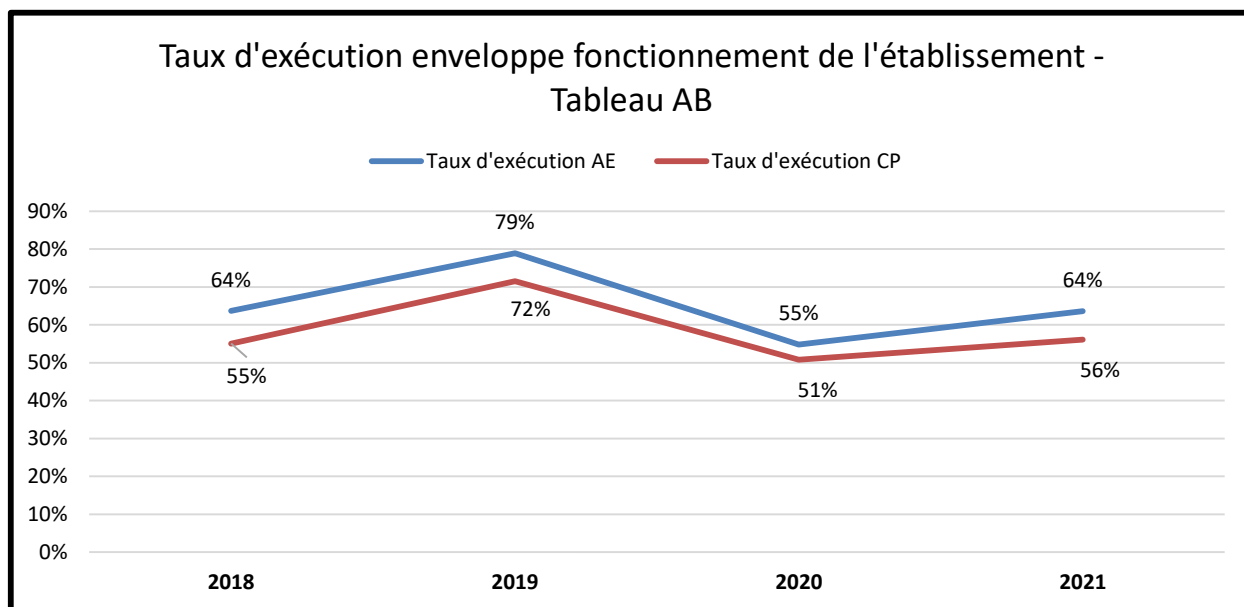
- Minoration SRU = 75 744,68 €
- Minoration EPFNA = 1 857 026,46 €

Les minorations ayant fait l'objet d'une délibération adoptée en Conseil d'administration et non consommées dans l'année sont provisionnées.

Le détail des minorations est [annexé au compte financier](#).

## 4.2 - LE FONCTIONNEMENT COURANT DE L'ETABLISSEMENT

Le fonctionnement courant de l'Etablissement (hors personnel) s'élève quant à lui à 999 295,46 € (tableau AB en CP) pour un prévisionnel de 1 780 000 €, soit 56 %.



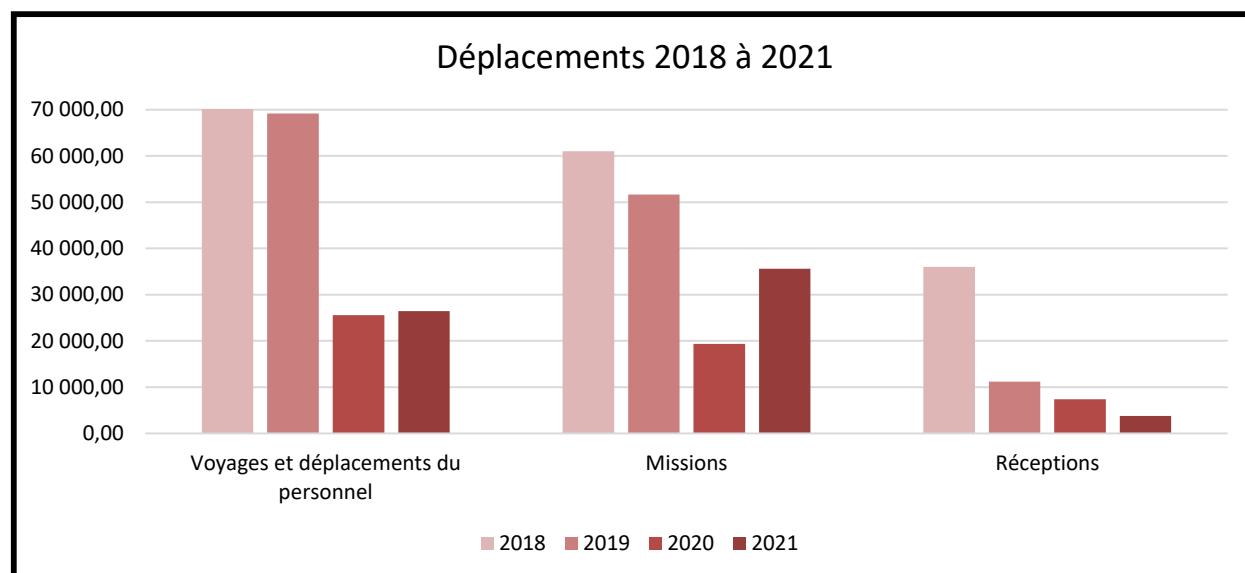
Sous ce poste, on retrouve tous les frais de fonctionnement de l'Etablissement tels que l'électricité ; le chauffage ; le carburant ; les différentes maintenances informatique, téléphonique ; les locations ; la communication ; les prestations de nettoyage ; les frais de déplacement...

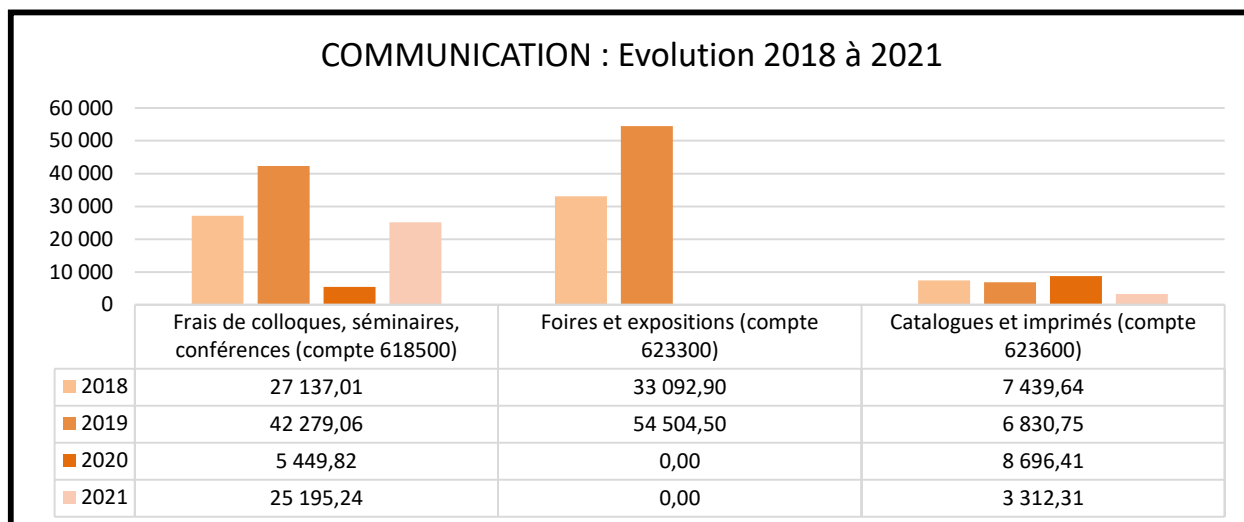
Le contexte sanitaire a entraîné des diminutions de charges telles que les frais de déplacement, carburant, l'électricité, etc... Et l'annulation ou le report d'évènements tels que les salons, colloques, conférences, rencontres entre acteurs du territoire ce qui induit aussi la diminution de tous les frais annexes (imprimés, publicité, réception...). De même, les événements internes (petits-déjeuners après CA...) ont été supprimés.

Les dépenses significatives pour l'année 2021 sont :

- Prise à bail de locaux complémentaires de 342 m<sup>2</sup> dans le même immeuble. L'EPFNA loue une superficie totale de 1510 m<sup>2</sup>.
- Le télétravail avec la mise en œuvre du tout numérique a eu un impact fort dans l'organisation de tous les jours et dans nos modes de travail. Le déploiement du télétravail a ainsi obligé l'établissement à mettre en œuvre les outils nécessaires entraînant des prestations telles que le déploiement de la téléphonie sous Teams.
- L'appui de conseils extérieurs pour accompagner le plan d'évolution et de structuration de l'établissement. En outre, l'accompagnement d'un avocat pour la validation des documents internes (règlement d'intervention, le cadre conventionnel).
- Le choix fait de passer par de la location et de la prestation de service pour les outils informatiques (notamment le logiciel de gestion des opérations Gesprojet).
- La poursuite du plan de formation prenant en compte l'évolution de l'effectif, le retard sur les formations 2020 non effectuées à cause de la pandémie (exemples de formations à réaliser : sécurité routière, sécurité santé au travail, formation sur les logiciels informatiques Gesprojet, Eurecia). Afin de réduire les coûts, il est privilégié la formation collective.
- Modification de la gestion de la flotte automobile en privilégiant la location que l'achat de voitures de fonction et service.
- Sous le pilotage de notre délégué à la protection de la donnée, l'établissement a réalisé une revue de conformité RGPD, permettant d'établir un diagnostic des 20 indices de conformité, l'ouverture du registre de conformité, la préconisation des actions de mise en conformité et du plan d'action.
- La prestation de destruction de papier eu lieu en 2021. L'archivage devra se poursuivre quand un local sera trouvé.
- La prise en compte dans les dépenses des pertes sur créances irrécouvrables votées en conseil d'administration.
- Depuis le 10 juin 2021, l'entretien de nos locaux a été confié à la régie de quartier INSERSUD. Cette association poitevine a été choisie dans le cadre du régime des marchés réservés ouverts à des structures d'insertion par l'activité économique avec des critères environnementaux.
- La consultation pour nommer un commissaire aux comptes a été lancée en décembre 2021.

L'impact du contexte sanitaire est représenté dans les différents graphiques ci-après :





### 4.3 - LE PERSONNEL

Les charges de personnel qui correspondent à l'enveloppe de « Personnel » telle que définie dans GBCP, s'élèvent à hauteur de 4 008 231.67 € pour un budget voté de 5 100 000 €, soit un taux d'exécution de 78.59%. Le budget initial 2021 prévoit 65 ETP pour 58 ETP réalisés.

#### **Plan de transformation**

Toujours dans le cadre de notre plan de transformation, il a été décidé de créer une nouvelle direction « innovation et partenariats » au sein du pôle foncier au 1er février 2021. Cette direction a un rôle de transversalité et a pour objectif de :

- Renforcer le positionnement de l'EPFNA auprès des collectivités comme expert et acteur de proximité sur les questions foncières et immobilières, du projet stratégique à la réalisation opérationnelle.
- Valoriser les savoir-faire et le faire savoir, développer le partage d'expériences et l'innovation au sein de l'établissement, avec l'aide et l'appui de la responsable des outils numériques.
- Donner de la visibilité aux collectivités, aux partenaires et aux acteurs locaux sur l'outil foncier et les savoir-faire de l'EPFNA.
- Développer la coopération, les partenariats institutionnels et métiers avec l'aide et l'appui affirmé de la direction RSE.

Afin de favoriser la transversalité et le partage entre les directions foncières et la direction travaux des référents travaux ont été nommés pour chaque direction foncière.

Coté pôle ressources, l'augmentation exponentielle du nombre de bâtis à gérer a rendu nécessaire la création d'un poste "Assistance technique, administrative et comptable sur la mission patrimoine" au sein du service moyens généraux et patrimoine.

Le choix d'une candidature interne a impliqué de repenser l'organisation de la direction RSE, ainsi le poste d'assistant administratif RSE, achats et financements publics, et le secrétariat a été mutualisé entre la direction générale adjointe, la secrétaire générale et la direction « innovation et partenariats ».

Autre nouveauté début 2021 la création d'un poste de responsable des outils numériques et de chargée de communication interne rattachée à la direction des ressources humaines a été décidée suite au passage au télétravail, à la mise en œuvre de l'outil Office 365 et ses différents outils annexes. Depuis de nombreuses

actions de formation et communication interne ont été engagées.

Pour mieux appréhender son rôle de contrôleuse de gestion tout en mettant l'accent sur des relations fonctionnelles nécessaires avec le service finances, la contrôleuse gestion a rejoint le pôle ressources pour permettre une collaboration plus étroite avec la secrétaire générale. Elle a également suivi le développement de l'outil métier Gesprojet avec notre géomaticien. Ce logiciel métier doit devenir l'outil de référence de notre pilotage de l'action foncière.

Enfin, suite au départ en retraite de la directrice des finances, son adjoint a été désigné responsable du service comptabilité et finances sous la supervision directe de la secrétaire générale. Le service s'est engagé, depuis maintenant un an, dans une vraie démarche de modernisation de ces outils et process. Accompagné de son équipe, il a notamment développé de nouveaux outils tels que le module bon de commande qui permet de dématérialiser totalement la chaîne de la commande ou encore développé, à l'aide du géomaticien, un outil permettant d'automatiser les calculs de taxes foncières.

### ***Accompagnement des collaborateurs***

Pour accompagner les collaborateurs dans leur évolution professionnelle, l'établissement s'est doté d'un plan de développement de compétence qui a été travaillé par le service « ressources humaines » avec l'ensemble des directeurs au vu des entretiens annuels, il a été imaginé sur trois ans en privilégiant les formations collectives internes et les formations obligatoires. En parallèle un passeport formation a été mis en œuvre dans le but d'avoir une visibilité globale des formations suivies par chacun des collaborateurs. Les nouveaux arrivants du pôle foncier se voient doter d'un parcours de formation permettant une meilleure intégration et connaissance des pratiques internes.

Six dossiers FSE (Fonds Social Européen) ont été déposés, une demande de subvention de 8 000 € a été déposée auprès de notre organisme de formation (OPCO – Opérateur de compétences).

Les séances de formation aux outils numériques baptisées « labo info » sont programmées pour permettre aux collaborateurs de suivre et mettre en œuvre les évolutions de nos outils.

Un parcours d'intégration a été mis en œuvre pour mieux organiser l'arrivée des nouveaux salariés ; à noter le départ de neuf collègues, et l'arrivée de huit nouveaux collègues. La désignation de tuteur ou tutrice pour chaque nouvel arrivant permet là encore une meilleure intégration.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la formation, l'établissement a accueilli 6 stagiaires.

De nombreuses procédures ont été revues notamment concernant les entretiens annuels, les trames fiches de poste. Tous les managers ont suivi une formation sur la prévention des risques psycho-sociaux avec l'aide la médecine du travail.

L'utilisation du logiciel « ressources humaines » est réaffirmée par la mise en œuvre de nouveaux supports et modules.

### ***Mobilité interne***

Neuf salariés sur 60 ont bénéficié d'une évolution de missions :

- Passage d'assistante de direction à responsable des usages numériques et communication interne le 11 janvier 2021
- Passage d'assistante administrative RSE achats et financements publics à assistante patrimoine au 1er février 2021
- Passage de directrice opérationnelle adjointe à directrice partenariats & innovation au 1er février 2021

- Passage d'adjoint à la directrice du service finances à responsable du dit service.
- Passage de secrétaire opérationnelle à assistante foncière au 1er avril 2021
- Passage de chargé d'opérations travaux à chef de projets travaux au 1er juillet 2021
- Passage de chargé d'opérations foncières à chef de projets fonciers au 1er juillet 2021
- Passage de chargé d'opérations foncières à chef de projets fonciers au 1er septembre 2021
- Passage de secrétaire opérationnelle à assistante foncière au 19 octobre 2021

### **Actions QVT**

La direction RSE et la chargée de communication interne ont organisé des ateliers/actions RSE dont la fresque du climat au cours de la semaine du 20 septembre (labellisés France en transition), l'inauguration de la mise en place de jardinières, des actions liées à la semaine européenne sur la réduction des déchets du 20 au 28 novembre et la mise en place du tri labellisés par l'ADEME et l'organisation du recyclage des masques. Une Lettre d'information « interne » a été créée afin que l'ensemble du personnel puisse bénéficier d'informations pratiques.

### **Accords d'intéressement**

Conformément à l'accord d'entreprise signé en 2018, l'EPFNA a versé des primes d'intéressement au titre de l'exercice 2020 à 62 salariés au total pour un montant à distribuer qui s'établit à 100 181,49 € (montant plafond) soit un montant brut à verser pour un ETP présent toute l'année de 1 811,96 €.

Un nouvel accord a été signé pour les années 2021, 2022 et 2023, il s'agit par la signature d'un tel accord d'associer le personnel plus étroitement à la vie de l'EPFNA, en l'intéressant aux performances de celui-ci. Pour favoriser l'objectif recherché, les 6 critères suivants ont été retenus :

- Critère 1 : Recettes de cession
- Critère 2 : Déstockage stock ancien
- Critère 3 : Dépenses achats foncier (acquisitions, travaux, études).
- Critère 4 : Nombre d'acquisitions
- Critère 5 : Maîtrise des charges de structure
- Critère 6 : Respect du délai de paiement des fournisseurs

Chacun de ces critères et objectifs sont " factuels et concrets" et sont ainsi issus du budget initial et du compte financier de notre établissement. A noter que les parties ont prévu la création d'un plan d'épargne entreprise dans l'établissement.

### **CSE**

L'EPFNA a versé la somme de 53 746,18 € à son comité social et économique correspondant :

=> au budget de fonctionnement : 0,20% de la masse salariale soit 4 996.18€

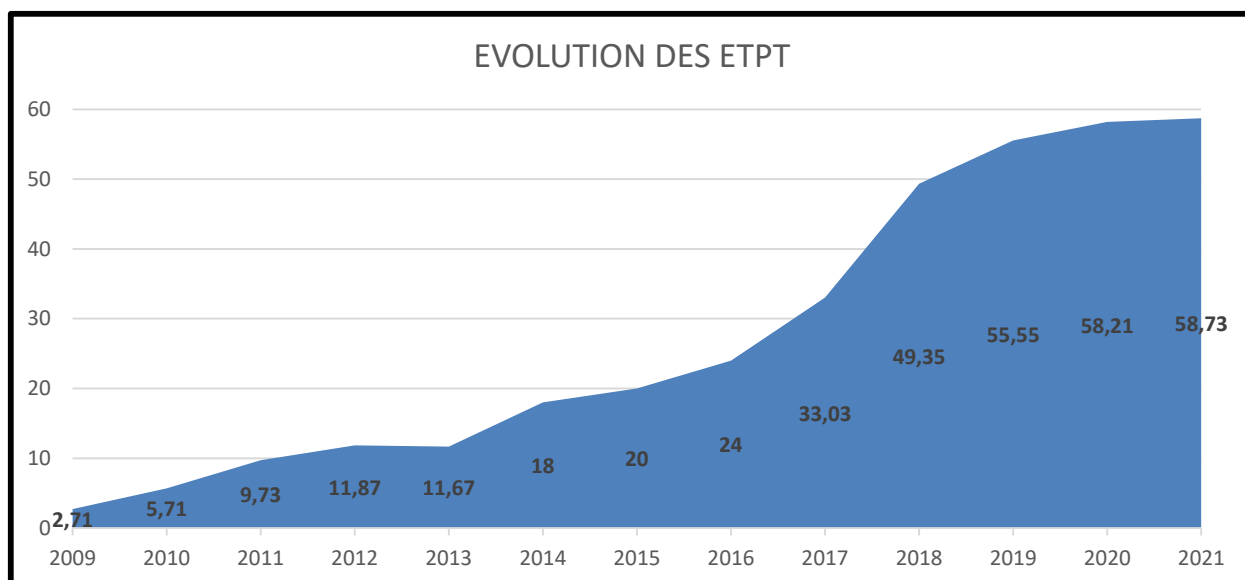
=> au budget des activités sociales et culturelles : calculé en fonction du nombre d'ETPT soit 750 € x 65 ETPT = 48 750.00€

Et pour répondre au contexte sanitaire, l'EPFNA poursuit la mise à disposition pour les salariés en difficulté d'une plateforme d'écoute, les managers ont pu bénéficier d'une formation avec le psychologue de la médecine du travail.

Suite à un contrôle URSSAF réalisé fin 2020, début 2021, nous avons reçu une lettre d'informations nous notifiant un redressement concernant le non-assujettissement des coupons sport et les cotisations chômage de l'ex-directeur général.

Mobilisation du personnel sur le nouveau cadre conventionnel et le règlement d'intervention (réunion, atelier, etc...)

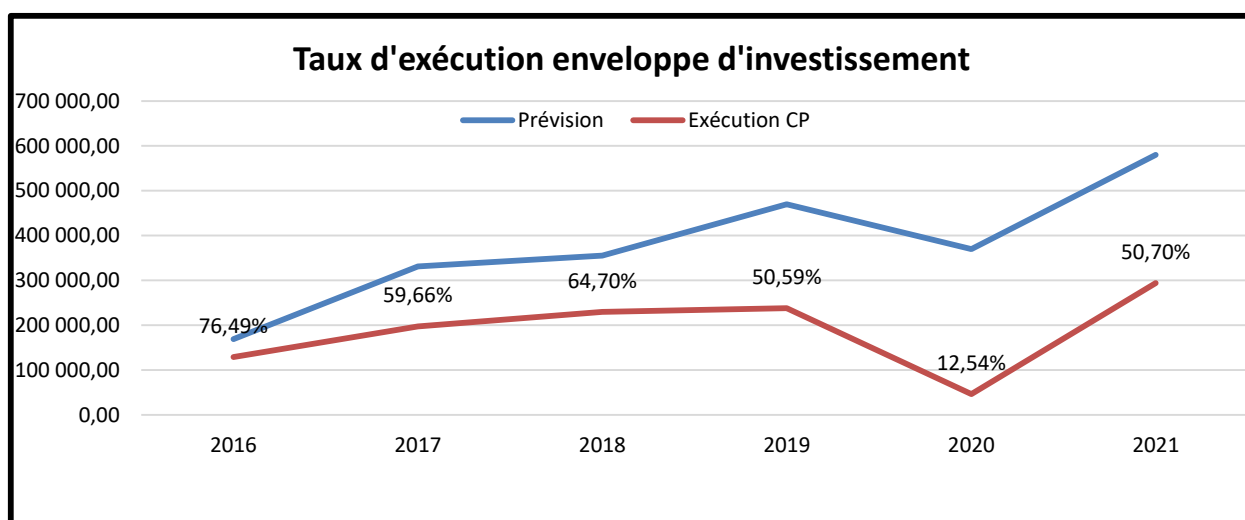




#### 4.4 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 294 042.34 € en CP pour un budget de 580 000 € soit 51 %.

Cette enveloppe regroupe le mobilier, le matériel informatique et logiciels ainsi que les travaux sur sol d'autrui, l'EPFNA étant locataire de ses bureaux.



Pour rappel, le budget 2021 prévoyait les travaux suivants :

- Ouverture d'un accès (couloir) pour communication entre les différents locaux
- Travaux d'électricité et de climatisation
- Travaux pour accueillir le matériel de la nouvelle société de ménage
- Transformer l'ancienne salle de conseil et les espaces annexes de l'EPFNA en un accueil, intégrant un espace d'attente, un bureau pour les entretiens, de sanitaires distincts de ceux existants en salle de pause ainsi que la création de 2 bureaux, complété par un espace de stockage clos pour la fourniture de bureaux (actuellement au R+4) et le matériel informatique.

L'ensemble des travaux a pu être réalisé malgré des retards dus au contexte économique (problème d'approvisionnement). L'accueil a été réceptionné en décembre 2021 avec le paiement des soldes des marchés en 2022.



Le déploiement du télétravail a obligé l'établissement à mettre en œuvre des matériels informatiques et les outils nécessaires (Visio, office 365, sharepoint, ordinateurs portables, casques téléphoniques, ...).

Les dépenses d'investissement informatique sont composées :

- D'achats de matériels informatiques récurrents
- Licences anti-virus pour sécuriser les données de l'EPFNA
- Mise à jour du système de sauvegarde ainsi que l'installation d'un nouveau serveur
- Mise à disposition d'ordinateurs portables, webcam pour le télétravail
- Installation de téléviseurs pour faire de la visioconférence
- Achat de casques téléphonique avec la mise en œuvre de la téléphonie sous Teams

Dans le cadre de sa décision de recourir à la location plutôt qu'à l'achat de véhicules pour sa gestion de flotte, l'EPFNA a pu faire, une nouvelle fois, donation de deux véhicules à deux associations d'insertion professionnelle (SEI et La Blaiserie) pour de la location solidaire en octobre 2021.

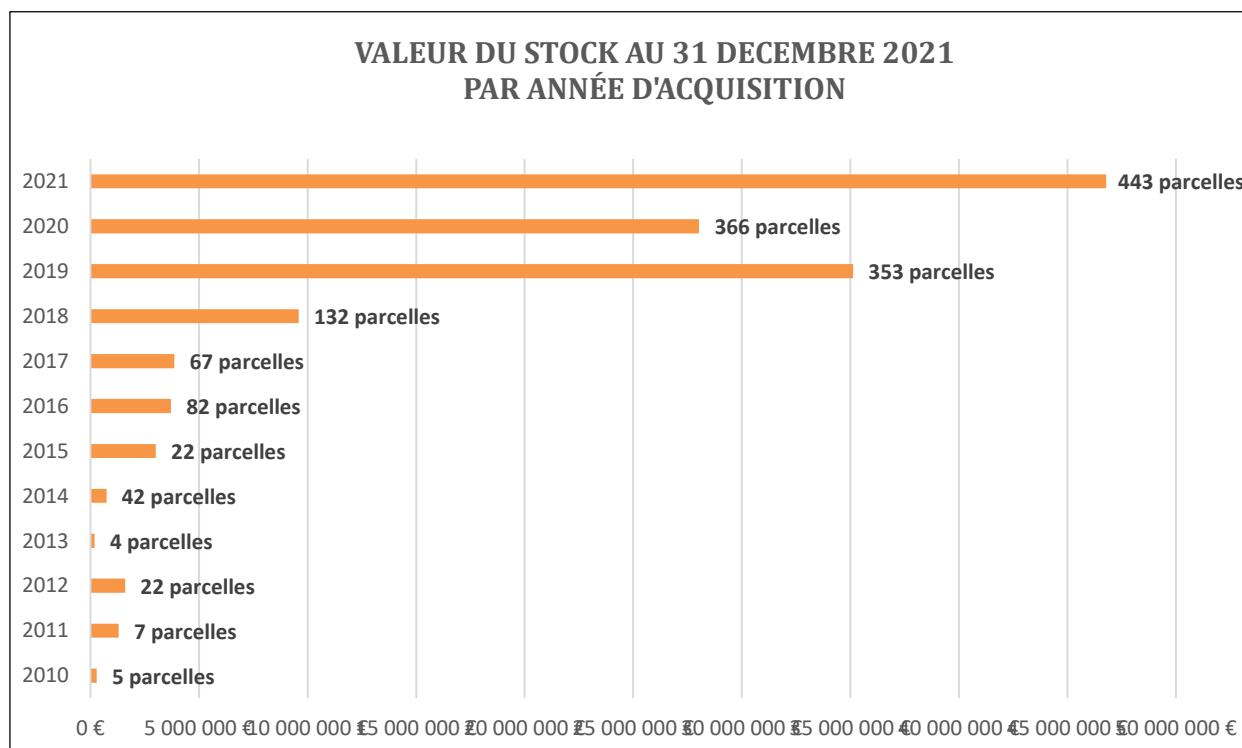
L'état des amortissements détaillant les investissements, est **annexé au compte financier**.

## 5- LES STOCKS

Les stocks fonciers d'un montant total au 31/12/2021 de 156 815 205,66 € sont détaillés [en annexe du compte financier](#).

Et ce point est repris dans l'annexe de l'agent comptable.

Département	Stock au 31/12/2020	Entrées	Sorties	Stock au 31/12/2021	Variation
16 Charente	22 515 213,65	1 813 968,58	3 111 234,66	21 217 947,57	-1 297 266,08
17 Charente Maritime	38 080 994,05	16 508 375,54	10 318 447,74	44 270 921,85	6 189 927,80
19 Corrèze	843 559,74	1 088 405,72		1 931 965,46	1 088 405,72
23 Creuse	1 402 079,90	298 497,27	36 860,37	1 663 716,80	261 636,90
24 Dordogne	8 775 272,79	8 440 211,21	410 099,09	16 805 384,91	8 030 112,12
33 Gironde	34 365 224,51	20 884 932,37	3 653 483,68	51 596 673,20	17 231 448,69
47 Lot et Garonne	1 610 636,85	692 871,34	20 459,99	2 283 048,20	672 411,35
79 Deux Sèvres	11 551 042,22	1 421 949,16	3 873 917,46	9 099 073,92	-2 451 968,30
86 Vienne	6 391 239,22	1 276 989,09	1 587 149,50	6 081 078,81	-310 160,41
87 Haute Vienne	1 363 213,20	608 010,58	107 180,84	1 864 042,94	500 829,74
Non affecté	0,00	1 352,00		1 352,00	1 352,00
	<b>126 898 476,13</b>	<b>53 035 562,86</b>	<b>23 118 833,33</b>	<b>156 815 205,66</b>	<b>29 916 729,53</b>



## **6- CONCLUSION**

Le résultat comptable excédentaire de 2021 s'établit à 28 562 006,86 €.

La trésorerie finale au 31/12/2021 est de + 29 666 935,84 €.

En 2021, l'EPFNA n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt. Pour rappel, l'EPFNA n'a pas de dette financière.

Malgré des résultats bénéficiaires, l'EPFNA doit être vigilant au vu de l'incertitude sur le montant de la dotation de l'Etat pour les années à venir et sur notre capacité à réaliser de bonnes rotations du stock.

De plus, le compte financier 2021 fait apparaître budgétairement un reste à payer de 1 222 720,14 € qu'il conviendra de prendre en compte en cours d'année 2022, en fonction de l'évolution des dépenses réalisées.

Evolution des restes à payer (AE-CP)

	<b>CF 2016</b>	<b>CF 2017</b>	<b>CF 2018</b>	<b>CF 2019</b>	<b>CF 2020</b>	<b>CF 2021</b>
Restes à payer (AE-CP)	1 356 904,62	1 619 285,13	7 488 448,39	5 499 555,01	-1 413 069,60	1 222 720,14

L'ensemble des tableaux et annexes **sont joints** à la délibération approuvant le compte financier de l'exercice 2020.



# Compte financier 2021

2021

Établissement public **foncier**  
de Nouvelle-Aquitaine

# Sommaire

Autorisations d'emplois 2021	<i>page 3</i>
Tableau des autorisations budgétaires 2021	<i>page 4</i>
Tableau de l'exécution des dépenses par destination 2021	<i>page 5</i>
Tableau d'équilibre financier 2021	<i>page 6</i>
Opérations pour compte de tiers 2021	<i>page 7</i>
Plan de trésorerie 2021	<i>page 8</i>
Opérations liées aux recettes fléchées 2021	<i>page 9</i>
Bilan 2021	<i>page 10</i>
Compte de résultat 2021	<i>page 11</i>
Situation patrimoniale 2021	<i>page 12</i>
Balance définitive des comptes 2021	<i>page 13</i>
Balance des comptes des valeurs inactives 2021	<i>page 15</i>
Synthèse budgétaire et comptable 2021	<i>page 16</i>
Tableau des flux de trésorerie 2021	<i>page 17</i>
Bilan fonctionnel 2021	<i>page 18</i>
Soldes intermédiaires de gestion 2021	<i>Page 19</i>
<b>ANNEXES</b>	<b><i>Page 20</i></b>

## Autorisations d'emplois 2021

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	0	58	58
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	58,73	58,73

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 0

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

Tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	0	-	58,73	4 008 231,67	58,73	4 008 231,67
<b>1 - TITULAIRES</b>	0	-			0	-
* Titulaires État	0	-			0	-
* Titulaires organisme (corps propre)	0	-			0	-
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	0	-	58,73	4 008 231,67	58,73	4 008 231,67
* Contractuels de droit public	0	-	4,81	390 850,02	4,81	390 850,02
CDI	0	-			0	-
CDD	0	-	0	-	0	-
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	-	4,81	390 850,02	4,81	390 850,02
* Contractuels de droit privé	0	-	53,92	3 617 381,65	53,92	3 617 381,65
CDI	0	-	53,92	3 617 381,65	53,92	3 617 381,65
CDD	0	-	0	-	0	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			0	-	0	-
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.





**Tableau de l'exécution des dépenses par destination 2021**

Budget	Dépenses									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
FONCTIONS SUPPORT	4 008 231,67	4 008 231,67	1 132 757,89	999 295,46			285 342,22	294 042,34	5 426 331,78	5 301 569,47
LOGEMENT			22 464 911,61	21 628 714,04					22 464 911,61	21 628 714,04
DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES			11 707 195,35	13 922 293,14					11 707 195,35	13 922 293,14
PROTECTION RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS			1 258 210,12	575 921,98					1 258 210,12	575 921,98
PRESERVATION ESPACES NATURELS ET AGRICOLES			59 588,64	16 481,96					59 588,64	16 481,96
AUTRES INTERVENTIONS			20 655 765,50	18 904 302,27					20 655 765,50	18 904 302,27
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 008 231,67</b>	<b>4 008 231,67</b>	<b>57 278 429,11</b>	<b>56 047 008,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>285 342,22</b>	<b>294 042,34</b>	<b>61 572 003,00</b>	<b>60 349 282,86</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) -7 116,38**

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

BUDGET	RECETTES								TOTAL
	RECETTES GLOBALISEES				RECETTES FLECHEES				
	Subvention pour charges de service	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements (dont SRU)	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
PORTAGE FONCIER					22 736 900,97		733 584,55		23 470 485,52
PPRT							172 812,02	149 672,78	322 484,80
COLLECTIVITES				3 185 389,00					3 185 389,00
TSE		10 700 192,00	22 533 014,00						33 233 206,00
FONCTIONS SUPPORT				37 125,00	93 476,16				130 601,16
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>0,00</b>	<b>10 700 192,00</b>	<b>22 533 014,00</b>	<b>3 222 514,00</b>	<b>22 830 377,13</b>	<b>0,00</b>	<b>906 396,57</b>	<b>149 672,78</b>	<b>60 342 166,48</b>



## Opérations pour compte de tiers 2021

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements réalisés (c1)	Encaissements réalisés (c2)
	445	TVA	929 225,60	1 723 513,30
	467	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>929 225,60</b>	<b>1 723 513,30</b>

Plan de trésorerie 2021

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>30 034 253,03 €</b>	<b>36 274 245,36 €</b>	<b>37 626 428,83 €</b>	<b>37 748 778,95 €</b>	<b>36 309 473,59 €</b>	<b>41 960 797,49 €</b>	<b>31 614 026,74 €</b>	<b>36 126 638,62 €</b>	<b>37 533 788,91 €</b>	<b>36 788 488,09 €</b>	<b>22 608 831,49 €</b>	<b>22 441 028,74 €</b>	<b>29 666 935,84 €</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>5 546 212,52 €</b>	<b>6 368 612,25 €</b>	<b>4 001 510,32 €</b>	<b>1 624 664,19 €</b>	<b>8 044 611,39 €</b>	<b>755 026,72 €</b>	<b>1 801 110,97 €</b>	<b>10 153 540,13 €</b>	<b>3 851 697,17 €</b>	<b>2 876 557,92 €</b>	<b>3 706 061,83 €</b>	<b>10 556 491,72 €</b>	<b>59 286 097,13 €</b>
Subvention pour charges de service public													- €
Autres financements de l'Etat					6 801 837,00 €							3 898 355,00 €	10 700 192,00 €
Fiscalité affectée	1 844 418,00 €	1 844 418,00 €	1 844 418,00 €		158 866,00 €		208 167,00 €	9 038 472,00 €	1 844 418,00 €	1 855 108,00 €	2 027 168,00 €	1 867 561,00 €	22 533 014,00 €
Autres financements publics	1 975,00 €	1 975,00 €		707 852,30 €	354 311,22 €	353 916,22 €	355 101,22 €	353 916,22 €	353 916,22 €	354 311,22 €	354 039,38 €	31 200,00 €	3 222 514,00 €
Recettes propres	3 699 819,52 €	4 522 219,25 €	2 157 092,32 €	916 811,89 €	729 597,17 €	401 110,50 €	1 237 842,75 €	761 151,91 €	1 653 362,95 €	667 138,70 €	1 324 854,45 €	4 759 375,72 €	22 830 377,13 €
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>388 970,75 €</b>	<b>287 258,70 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>12 477,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>44 877,50 €</b>	<b>209 595,78 €</b>	<b>112 889,02 €</b>	<b>1 056 069,35 €</b>
Financements de l'Etat fléchés													- €
Autres financements publics fléchés	388 970,75 €	287 258,70 €						12 477,60 €		44 877,50 €	121 611,78 €	112 889,02 €	968 085,35 €
Recettes propres fléchées											87 984,00 €		87 984,00 €
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>1 838 220,63 €</b>	<b>- 392 491,34 €</b>	<b>- 462 080,54 €</b>	<b>- 14 809,53 €</b>	<b>- 102 643,62 €</b>	<b>288 242,95 €</b>	<b>7 100 888,52 €</b>	<b>- 6 678 591,85 €</b>	<b>215 667,93 €</b>	<b>- 150 048,50 €</b>	<b>110 713,61 €</b>	<b>186 896,24 €</b>	<b>1 939 964,50 €</b>
Emprunts : encaissements en capital													- €
Prêts : encaissement en capital													- €
Dépôts et cautionnements	2 120,00 €	2 800,00 €			11 882,05 €	1 200,00 €		766 830,00 €	2 140,00 €	887,00 €	1 450,00 €	950,00 €	790 259,05 €
Opérations gérées en comptes de tiers :	1 836 100,63 €	- 395 291,34 €	- 462 080,54 €	- 14 809,53 €	- 114 525,67 €	287 042,95 €	7 100 888,52 €	- 7 445 421,85 €	213 527,93 €	- 150 935,50 €	109 263,61 €	185 946,24 €	1 149 705,45 €
- TVA encaissée	452 845,27 €	541 790,94 €	114 008,67 €	124 248,83 €	40 154,38 €	73 784,29 €	7 945,87 €	62 880,01 €	59 158,06 €	17 887,85 €	56 207,70 €	172 601,43 €	1 723 513,30 €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													- €
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	1 383 255,36 €	- 937 082,28 €	- 576 089,21 €	- 139 058,36 €	- 154 680,05 €	213 258,66 €	7 092 942,65 €	- 7 508 301,86 €	154 369,87 €	- 168 823,35 €	53 055,91 €	13 344,81 €	573 807,85 €
<b>A. TOTAL</b>	<b>7 773 403,90 €</b>	<b>6 263 379,61 €</b>	<b>3 539 429,78 €</b>	<b>1 609 854,66 €</b>	<b>7 941 967,77 €</b>	<b>1 043 269,67 €</b>	<b>8 901 999,49 €</b>	<b>3 487 425,88 €</b>	<b>4 067 365,10 €</b>	<b>2 771 386,92 €</b>	<b>4 026 371,22 €</b>	<b>10 856 276,98 €</b>	<b>62 282 130,98 €</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>726 658,02 €</b>	<b>4 509 807,09 €</b>	<b>3 972 111,00 €</b>	<b>2 968 201,20 €</b>	<b>867 942,14 €</b>	<b>12 329 309,64 €</b>	<b>4 091 983,78 €</b>	<b>2 697 655,43 €</b>	<b>2 259 315,78 €</b>	<b>8 651 517,49 €</b>	<b>11 789 126,50 €</b>	<b>5 485 654,79 €</b>	<b>60 349 282,86 €</b>
Personnel	8 328,00 €	326 768,20 €	367 766,48 €	416 913,40 €	388 278,28 €	336 286,09 €	343 547,40 €	320 474,57 €	329 616,91 €	349 404,47 €	309 396,32 €	511 451,55 €	4 008 231,67 €
Fonctionnement	718 330,02 €	4 175 419,29 €	3 594 507,96 €	2 543 392,09 €	448 913,36 €	11 927 355,24 €	3 739 391,14 €	2 363 964,46 €	1 924 725,55 €	8 289 910,10 €	11 479 313,55 €	4 841 786,09 €	56 047 008,85 €
Intervention													- €
Investissement		7 619,60 €	9 836,56 €	7 895,71 €	30 750,50 €	65 668,31 €	9 045,24 €	13 216,40 €	4 973,32 €	12 202,92 €	416,63 €	132 417,15 €	294 042,34 €
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Personnel													- €
Fonctionnement													- €
Intervention													- €
Investissement													- €
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>806 753,55 €</b>	<b>401 389,05 €</b>	<b>- 555 031,34 €</b>	<b>80 958,82 €</b>	<b>1 422 701,73 €</b>	<b>- 939 269,22 €</b>	<b>297 403,83 €</b>	<b>- 617 379,84 €</b>	<b>2 553 350,14 €</b>	<b>8 299 526,03 €</b>	<b>- 7 594 952,53 €</b>	<b>- 1 855 284,91 €</b>	<b>2 300 165,31 €</b>
Emprunts : remboursements en capital													- €
Prêts : décaissements en capital													- €
Dépôts et cautionnements	306 904,80 €	475 534,09 €		39 000,00 €	1 429 930,00 €	317 100,00 €	90 430,00 €	215,00 €	2 056 101,00 €	2 356 700,00 €	698 950,00 €	614 849,50 €	8 385 714,39 €
Opérations gérées en comptes de tiers :	499 848,75 €	- 74 145,04 €	- 555 031,34 €	41 958,82 €	- 7 228,27 €	- 1 256 369,22 €	206 973,83 €	- 617 594,84 €	497 249,14 €	5 942 826,03 €	- 8 293 902,53 €	- 2 470 134,41 €	- 6 085 549,08 €
- TVA décaissée	51 667,69 €	65 200,51 €	89 038,00 €	86 623,34 €	67 531,11 €	112 909,57 €	65 413,32 €	73 340,85 €	80 273,42 €	44 251,50 €	60 622,75 €	132 353,54 €	929 225,60 €
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													- €
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	448 181,06 €	- 139 345,55 €	- 644 069,34 €	- 44 664,52 €	- 74 759,38 €	- 1 369 278,79 €	- 141 560,51 €	- 690 935,69 €	416 975,72 €	5 898 574,53 €	- 8 354 525,28 €	- 2 602 487,95 €	- 7 014 774,68 €
<b>B. TOTAL</b>	<b>1 533 411,57 €</b>	<b>4 911 196,14 €</b>	<b>3 417 079,66 €</b>	<b>3 049 160,02 €</b>	<b>2 290 643,87 €</b>	<b>- 11 390 040,42 €</b>	<b>4 389 387,61 €</b>	<b>2 080 275,59 €</b>	<b>4 812 665,92 €</b>	<b>16 951 043,52 €</b>	<b>- 4 194 173,97 €</b>	<b>3 630 369,88 €</b>	<b>62 649 448,17 €</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>6 239 992,33 €</b>	<b>1 352 183,47 €</b>	<b>122 350,12 €</b>	<b>- 1 439 305,36 €</b>	<b>5 651 323,90 €</b>	<b>- 10 346 770,75 €</b>	<b>4 512 611,88 €</b>	<b>1 407 150,29 €</b>	<b>- 745 300,82 €</b>	<b>- 14 179 656,60 €</b>	<b>- 167 802,75 €</b>	<b>7 225 907,10 €</b>	<b>- 367 317,19 €</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>36 274 245,36 €</b>	<b>37 626 428,83 €</b>	<b>37 748 778,95 €</b>	<b>36 309 473,59 €</b>	<b>41 960 797,49 €</b>	<b>31 614 026,74 €</b>	<b>36 126 638,62 €</b>	<b>37 533 788,91 €</b>	<b>36 788 488,09 €</b>	<b>22 608 831,49 €</b>	<b>22 441 028,74 €</b>	<b>29 666 935,84 €</b>	

## Opérations liées aux recettes fléchées 2021

	Prévision BI 2021 CA du 24/11/2020	Exécution
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		
<b>Recettes fléchées (b)</b>	- €	<b>1 056 069,35 €</b>
Financements de l'État fléchés		906 396,57 €
Autres financements publics fléchés		149 672,78 €
Recettes propres fléchées		
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	- €	- €
<b>Personnel</b>		
AE=CP		
<b>Fonctionnement</b>		
AE		
CP		
<b>Intervention</b>		
AE		
CP		
<b>Investissement</b>		
AE		
CP		
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	- €	<b>1 056 069,35 €</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c)</b>	- €	<b>1 056 069,35 €</b>

Bilan 2021

Bilan 2021

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	202 598,94 €	172 371,63 €	30 227,31 €	43 547,67 €	<b>Financements reçus</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>					Financement de l'actif par l'Etat		
Terrains			- €		Financement de l'actif par des tiers		
Constructions	39 972,95 €	24 801,51 €	15 171,44 €	18 153,63 €	Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels, et outillage			- €		Ecart de réévaluation		
Collections			- €		<b>Réserves</b>	143 994 566,89 €	118 547 296,76 €
Biens historiques et culturels			- €		<b>Report à nouveau</b>		
Autres immobilisations corporelles	963 952,26 €	726 096,90 €	237 855,36 €	287 109,14 €	<b>Résultat de l'exercice (bénéfice)</b>	<b>28 562 006,86 €</b>	25 447 270,13 €
Immobilisations mises en concession			- €		Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours	183 282,99 €		183 282,99 €		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>172 556 573,75 €</b>	<b>143 994 566,89 €</b>
Avances et acomptes sur commandes			- €		<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Immobilisations grevées de droits			- €		Provisions pour risques		
Immobilisations corporelles (biens vivants)			- €		Provisions pour charges	28 861 613,82 €	27 987 300,81 €
<b>Immobilisations financières</b>	7 431 927,27 €		7 431 927,27 €	4 842 992,12 €	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>28 861 613,82 €</b>	<b>27 987 300,81 €</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 821 734,41 €</b>	<b>923 270,04 €</b>	<b>7 898 464,37 €</b>	<b>5 191 802,56 €</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
					Dettes financières et autres emprunts	34 743,90 €	32 720,70 €
					<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>34 743,90 €</b>	<b>32 720,70 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
<b>Stocks</b>	156 815 205,66 €		156 815 205,66 €	126 898 476,13 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	978 187,94 €	1 118 438,76 €
<b>Créances</b>					Dettes fiscales et sociales	257 763,60 €	193 338,35 €
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	384 517,13 €		384 517,13 €	202 718,42 €	Avances et acomptes reçus	974 096,62 €	
Créances clients et comptes rattachés	11 257 493,02 €	302 542,15 €	10 954 950,87 €	11 376 888,91 €	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			- €		Autres dettes non financières	2 058 730,15 €	391 460,14 €
Avances et acomptes versés sur commandes	15 995,40 €		15 995,40 €	15 283,13 €	<b>Produits constatés d'avance</b>		
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	2 900,00 €		2 900,00 €		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>4 268 778,31 €</b>	<b>1 703 237,25 €</b>
Créances sur les autres débiteurs	17 259,49 €		17 259,49 €	1 596,53 €	<b>TRESORERIE</b>		
<b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>			- €		<b>Autres éléments de trésorerie passive</b>		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)</b>	<b>168 458 851,72 €</b>	<b>302 542,15 €</b>	<b>168 156 309,57 €</b>	<b>138 491 770,06 €</b>	<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TRESORERIE</b>					Comptes de régularisation		
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			- €		Ecart de conversion Actif		
<b>Disponibilités</b>	29 666 935,84 €		29 666 935,84 €	30 034 253,03 €	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>205 721 709,78 €</b>	<b>173 717 825,65 €</b>
<b>Autres</b>			- €		Ecart de conversion Passif		
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>29 666 935,84 €</b>	<b>- €</b>	<b>29 666 935,84 €</b>	<b>30 034 253,03 €</b>			
Comptes de régularisation			- €				
Ecart de conversion Actif			- €				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>206 947 521,97 €</b>	<b>1 225 812,19 €</b>	<b>205 721 709,78 €</b>	<b>173 717 825,65 €</b>			



## Compte de résultat 2021

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	51 316 668,43 €	36 827 082,01 €
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	28 892 134,79 €	3 042 195,41 €
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	2 657 143,47 €	2 504 537,28 €
Charges sociales	1 122 648,73 €	1 041 729,65 €
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	221 893,59 €	155 593,21 €
Autre charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	2 780 876,67 €	8 544 014,19 €
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	4 304 003,51 €	2 937 786,64 €
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 511 099,61 €</b>	<b>55 052 938,39 €</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités		
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	<b>33 511 099,61 €</b>	<b>55 052 938,39 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Charges d'intérêt		633,22 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERE</b>	<b>- €</b>	<b>633,22 €</b>
Impôts sur les sociétés	5 074,00 €	4 386,00 €
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)</b>	<b>28 562 006,86 €</b>	25 447 270,13 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>62 078 180,47 €</b>	<b>80 505 227,74 €</b>

## Compte de résultat 2021

PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Subventions pour charges de service public	10 700 192,00 €	
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 066 916,92 €	71 518,00 €
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	22 533 014,00 €	32 128 880,00 €
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	21 530 123,87 €	37 894 375,63 €
Produits de cessions d'éléments d'actif	287,04 €	
Autres produits de gestion	3 274 038,30 €	3 548 284,15 €
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<b>Autres produits</b>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 973 608,34 €	6 862 169,96 €
Reprises du financement rattaché à un actif		
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</b>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 078 180,47 €</b>	<b>80 505 227,74 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)</b>		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>62 078 180,47 €</b>	<b>80 505 227,74 €</b>

## Situation patrimoniale 2021

### Compte de résultat 2021

CHARGES	Prévision	Exécution	PRODUITS	Prévision	Exécution
	BI 2021 CA du 24/11/2020			BI 2021 CA du 24/11/2020	
Personnel	4 850 000,00 €	4 001 685,79 €	Subventions de l'Etat	9 716 980,00 €	11 030 764,78 €
<i>Dont charges de pensions civiles</i>	100 000,00 €	75 784,94 €	Fiscalité affectée	22 133 020,00 €	22 533 014,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	39 770 000,00 €	29 514 487,82 €			
			Autres subventions		736 344,14 €
			Autres produits	34 700 000,00 €	27 778 057,55 €
Intervention (le cas échéant)					
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>44 620 000,00 €</b>	<b>33 516 173,61 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>66 550 000,00 €</b>	<b>62 078 180,47 €</b>
<b>Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>21 930 000,00 €</b>	<b>28 562 006,86 €</b>	<b>Résultat : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>66 550 000,00 €</b>	<b>62 078 180,47 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>66 550 000,00 €</b>	<b>62 078 180,47 €</b>

### Capacité d'autofinancement 2021

	Prévision BI 2021 CA du 24/11/2020	Exécution
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	21 930 000,00 €	28 562 006,86 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	240 000,00 €	4 303 819,66 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 200 000,00 €	2 973 608,34 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		183,85 €
- produits de cession d'éléments d'actifs		287,04 €
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>15 970 000,00 €</b>	<b>29 892 114,99 €</b>

### Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés 2021

EMPLOIS	Prévision	Exécution	RESSOURCES	Prévision	Exécution
	BI 2021 CA du 24/11/2020			BI 2021 CA du 24/11/2020	
Insuffisance d'autofinancement	- €	- €	Capacité d'autofinancement	15 970 000,00 €	29 892 114,99 €
Investissements	600 000,00 €	8 666 032,86 €	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4 060 130,44 €
Remboursement des dettes financières	2 500 000,00 €	11 353,80 €	Augmentation des dettes financières	12 000 000,00 €	13 377,00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>3 100 000,00 €</b>	<b>8 677 386,66 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>27 970 000,00 €</b>	<b>33 965 622,43 €</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>24 870 000,00 €</b>	<b>25 288 235,77 €</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie 2021

	Prévision BI 2021 CA du 24/11/2020	Exécution
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	24 870 000,00 €	27 034 223,41 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	19 700 000,00 €	27 401 540,60 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	5 170 000,00 €	- 367 317,19 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	189 040 993,00 €	193 857 009,25 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	151 188 798,00 €	164 190 073,41 €
Niveau final de la TRESORERIE	37 852 196,00 €	29 666 935,84 €

## Balance définitive des comptes 2021

Compte et intitulé	Débit			Crédit			Solde	
	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Bilan d'entrée	Opérations	Total	Débiteur	Créditeur
106880 Réserves diverses				118 547 296,76	25 447 270,13	143 994 566,89		143 994 566,89
120000 Résultat de l'exercice (bénéfice)		25 447 270,13	25 447 270,13	25 447 270,13	28 562 006,86	54 009 276,99		28 562 006,86
158700 Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement		123 140,00	123 140,00	272 000,00	20 000,00	292 000,00		168 860,00
158800 Provisions pour minoration foncière		2 850 468,34	2 850 468,34	27 715 300,81	3 827 921,35	31 543 222,16		28 692 753,82
165100 Dépôts		11 353,80	11 353,80	32 720,70	13 377,00	46 097,70		34 743,90
201200 Frais de premier établissement	197,48		197,48				197,48	
205000 Licences	51 495,66	8 172,03	59 667,69				59 667,69	
205310 Logiciels acquis ou sous-traités	140 748,67	1 985,10	142 733,77				142 733,77	
214000 Constructions sur sol d'autrui	13 606,72		13 606,72				13 606,72	
214158 Autres constructions sur sol d'autrui	26 366,23		26 366,23				26 366,23	
218100 Installations générales	256 424,23	24 405,32	280 829,55				280 829,55	
218200 Matériel de transport	199 760,59		199 760,59				199 760,59	
218310 Matériel de bureau	45 812,33	33 107,62	78 919,95		20 743,28	20 743,28	58 176,67	
218320 Matériel informatique	211 615,72	36 149,57	247 765,29				247 765,29	
218400 Mobilier	170 897,69	2 616,81	173 514,50				173 514,50	
218800 Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers	1 952,83	1 952,83	3 905,66				3 905,66	
231800 Autres immobilisations corporelles		183 282,99	183 282,99				183 282,99	
275100 Dépôts	4 842 992,12	8 374 360,59	13 217 352,71		5 785 425,44	5 785 425,44	7 431 927,27	
280500 Concessions droits brevets				48 128,69	5 309,73	53 438,42		53 438,42
280510 Logiciels		17 939,84	17 939,84		17 939,84	17 939,84		
280531 Logiciels				100 765,45	18 167,76	118 933,21		118 933,21
281400 Amortissement construction sur sol d'autrui				13 606,72		13 606,72		13 606,72
281415 Amortissement autres constructions sur sol d'autrui				8 212,60	2 982,19	11 194,79		11 194,79
281810 Amortissement Installations générales				128 461,46	49 654,30	178 115,76		178 115,76
281820 Amortissement Matériel de transport				150 878,98	33 732,01	184 610,99		184 610,99
281831 Amortissement Matériel de bureau		153,83	153,83	24 203,60	6 690,35	30 893,95		30 740,12
281832 Amortissement Matériel informatique				180 105,98	26 181,61	206 287,59		206 287,59
281840 Amortissement Mobilier				114 392,65	8 949,58	123 342,23		123 342,23
281880 Amortissement Outillages				1 311,58	1 688,63	3 000,21		3 000,21
311110 Coût d'achat - Portage	106 075 821,07	47 677 337,40	153 753 158,47		17 312 267,85	17 312 267,85	136 440 890,62	
311120 Frais d'acquisition - Portage	3 727 096,22	1 176 325,59	4 903 421,81		2 302 862,34	2 302 862,34	2 600 559,47	
311130 Frais d'études - Portage	1 516 557,15	442 880,27	1 959 437,42		308 977,03	308 977,03	1 650 460,39	
311140 Travaux - Portage	18 425 095,80	1 624 833,67	20 049 929,47		1 533 609,33	1 533 609,33	18 516 320,14	
311151 Impôts fonciers - Portage	2 319 335,96	1 269 504,14	3 588 840,10		359 994,83	359 994,83	3 228 845,27	
311153 Frais accessoires - Portage	89 687,76	123 682,95	213 370,71		127 668,30	127 668,30	85 702,41	
311154 Assurances - Portage	211 040,99	60 536,05	271 577,04		26 445,15	26 445,15	245 131,89	
311155 Autres taxes - Portage	94 451,84	14 880,51	109 332,35		56 822,00	56 822,00	52 510,35	
311156 Gestion de biens - Portage	1 312,18		1 312,18		537,60	537,60	774,58	
311158 Honoraires avocats - Portage	52 358,17	15 825,80	68 183,97		1 500,00	1 500,00	66 683,97	
311159 Indemnités contentieux Portage Foncier	1 200,00		1 200,00				1 200,00	
311190 Produits en atténuation des charges - Portage		629 756,48	629 756,48	5 615 481,01	1 088 148,90	6 703 629,91		6 073 873,43
401100 Fournisseurs biens prestations services		58 992 506,98	58 992 506,98		58 992 506,98	58 992 506,98		
401700 Retenues de garanties et oppositions		15 391,65	15 391,65	73 220,10	31 950,22	105 170,32		89 778,67
401710 Séquestre				6 500,00		6 500,00		6 500,00
404100 Fournisseurs - Achats d'immobilisations		332 108,29	332 108,29		332 108,29	332 108,29		
408100 Fournisseurs factures non parvenues s/achats de biens ou de prestations de services		53 439 110,68	53 439 110,68	1 038 718,66	53 241 533,47	54 280 252,13		841 141,45
408400 Fournisseurs factures non parvenues s/achats d'immobilisations		310 481,17	310 481,17		351 248,99	351 248,99		40 767,82
409100 Fournisseurs avance/acompte versés sur commandes	15 283,13	61 876,24	77 159,37		61 163,97	61 163,97	15 995,40	
411100 Clients - Ventes de biens ou de prestations de services	11 376 888,91	27 604 929,64	38 981 818,55		29 902 205,16	29 902 205,16	9 079 613,39	

13

## Balance définitive des comptes 2021

416000 Clients douteux ou litigieux		302 542,15	302 542,15				302 542,15	
418100 Clients - Factures à établir		1 875 337,48	1 875 337,48				1 875 337,48	
419101 Clients - Avances reçues sur commande en cours - Futures cessions						974 096,62	974 096,62	974 096,62
421000 Personnel - Rémunérations dues		1 961 411,34	1 961 411,34			1 961 411,34	1 961 411,34	
431100 URSSAF patronale		1 084 845,59	1 084 845,59			1 189 406,59	1 189 406,59	104 561,00
431200 URSSAF ouvrière		139 352,79	139 352,79			139 352,79	139 352,79	
431300 CSG		186 702,35	186 702,35			186 702,35	186 702,35	
431400 GRDS		83 726,20	83 726,20			83 726,20	83 726,20	
437201 CAS Pension civile	7 305,69	74 092,75	81 398,44			87 107,76	87 107,76	5 709,32
437202 CNRACL		21 755,33	21 755,33	1 834,98		21 747,59	23 582,57	1 827,24
437300 Chèques restaurants	19 608,00	99 918,00	119 526,00			119 302,00	119 302,00	224,00
437401 RAFFP		3 384,32	3 384,32	3 384,32		3 073,84	6 458,16	3 073,84
437402 IRCANTEC		74 256,01	74 256,01			80 901,42	80 901,42	6 645,41
437403 AGFF et ARRCO		172 841,71	172 841,71			190 226,51	190 226,51	17 384,80
437600 Cotisations de prévoyance		21 316,78	21 316,78			28 818,50	28 818,50	7 501,72
437700 Pole emploi		106 715,91	106 715,91			106 715,91	106 715,91	
437801 Formation continue AGEFOS - OPCO EP		28 893,19	28 893,19	3 039,44		27 909,20	30 948,64	2 055,45
437803 Cotisations aux mutuelles		57 257,71	57 257,71			76 147,85	76 147,85	18 890,14
438000 Organismes sociaux - Charges à payer - Pole emploi						17 303,49	17 303,49	17 303,49
438001 Organismes sociaux - Charges à payer - Médecine du Travail						2 449,24	2 449,24	2 449,24
441700 Subventions de fonctionnement	154 233,48	77 508,58	231 742,06			52 397,20	52 397,20	179 344,86
442000 Etat - TSE		22 533 014,00	22 533 014,00			22 533 014,00	22 533 014,00	
442600 Prélèvement à la source (PAS) - Impôt sur le revenu		171 448,76	171 448,76	13 657,89		172 200,87	185 858,76	14 410,00
443400 Opérations particulières avec l'état et les entités publiques		10 700 192,00	10 700 192,00			10 700 192,00	10 700 192,00	
445510 Tva à décaisser		233 748,00	233 748,00	179 923,00		60 082,00	240 005,00	6 257,00
445620 TVA déductible sur immobilisations		51 468,20	51 468,20			51 468,20	51 468,20	
445660 TVA déductible sur autres biens et services	1 972,52	899 420,59	901 393,11			901 393,11	901 393,11	
445670 Crédit de T.V.A. à reporter		216 089,00	216 089,00			216 089,00	216 089,00	
445710 TVA collectée		1 014 019,75	1 014 019,75	1 000,00		1 013 019,75	1 014 019,75	
445850 TVA à régulariser	17 564,59	17 564,59	17 564,59			17 564,59	17 564,59	
445860 TVA sur factures non parvenues	46 512,42	877 321,28	923 833,70			899 561,43	899 561,43	24 272,27
445870 TVA sur facturation à établir						37 764,66	37 764,66	37 764,66
447110 Taxe sur les salaires		182 892,70	182 892,70	34 977,00		160 069,99	195 046,99	12 154,29
448770 État et autres entités publiques - Subventions à recevoir		180 900,00	180 900,00				180 900,00	
466400 Excédents de versement à rembourser		61 148,85	61 148,85	209,00		60 939,85	61 148,85	
467330 Conventions de mandats (hors dispositifs d'intervention) – Mandataires		30 474,00	30 474,00				30 474,00	
467800 Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Aide inflation		2 900,00	2 900,00				2 900,00	
467900 Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Avances				388 970,75		12 477,60	401 448,35	401 448,35
471800 Autres recettes à régulariser		39 854 087,80	39 854 087,80	2 280,39		41 539 563,21	41 541 843,60	1 687 755,80
472800 Autres dépenses à régulariser		3 544 577,46	3 544 577,46	1 596,53		3 560 240,42	3 561 836,95	17 259,49
472810 Autres dépenses à régulariser - Compensation légale		1 764 427,91	1 764 427,91			1 764 427,91	1 764 427,91	
472820 Autres dépenses à régulariser - Prémptions		9 001 000,00	9 001 000,00			9 001 000,00	9 001 000,00	
491100 Dépréciation des comptes de clients divers						302 542,15	302 542,15	302 542,15
511200 Chèques à encaisser	10 433,10	161 392,47	171 825,57			167 042,85	167 042,85	4 782,72
515100 Compte au Trésor	30 023 819,93	62 120 738,51	92 144 558,44			62 482 405,32	62 482 405,32	29 662 153,12
581000 Virement interne de compte		2 476 470,17	2 476 470,17			2 476 470,17	2 476 470,17	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>180 149 449,18</b>	<b>393 357 915,95</b>	<b>573 507 365,13</b>	<b>180 149 449,18</b>	<b>393 357 915,95</b>	<b>573 507 365,13</b>	<b>213 069 352,89</b>	<b>213 069 352,89</b>

### Balance des comptes des valeurs inactives 2021

Compte et intitulé	Prix unitaire	Débit						Crédit						Solde			
		Bilan d'entrée		Opérations		Total		Bilan d'entrée		Opérations		Total		Débiteur		Créiteur	
		Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
TICKETS RESTAURANT NON DISTRIBUES MILLESIME 2020	8,00 €	2451	19 608,00 €											2451	19 608,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT JANVIER 2021	8,00 €			1041	8 328,00 €	1041	8 328,00 €			1034	8 272,00 €	1034	8 272,00 €	2458	19 664,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT FEVRIER 2021	8,00 €			1022	8 176,00 €	1022	8 176,00 €			1022	8 176,00 €	1022	8 176,00 €	2458	19 664,00 €		
RESTITUTION TICKETS 2020 PERIMES	8,00 €				- €	0	- €			2451	19 608,00 €	2451	19 608,00 €	7	56,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT MARS 2021	8,00 €			1222	9 776,00 €	1222	9 776,00 €			1222	9 776,00 €	1222	9 776,00 €	7	56,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT AVRIL 2021	8,00 €			1053	8 424,00 €	1053	8 424,00 €			1053	8 424,00 €	1053	8 424,00 €	7	56,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT MAI 2021	8,00 €			977	7 816,00 €	977	7 816,00 €			977	7 816,00 €	977	7 816,00 €	7	56,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT JUIN 2021	8,00 €			1267	10 136,00 €	1267	10 136,00 €			1267	10 136,00 €	1267	10 136,00 €	7	56,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT JUILLET 2021	8,00 €			929	7 432,00 €	929	7 432,00 €			929	7 432,00 €	929	7 432,00 €	7	56,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT AOUT 2021	8,00 €			920	7 360,00 €	920	7 360,00 €			920	7 360,00 €	920	7 360,00 €	7	56,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT SEPTEMBRE 2021	8,00 €			1228	9 824,00 €	1228	9 824,00 €			1220	9 760,00 €	1220	9 760,00 €	15	120,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT OCTOBRE 2021	8,00 €			1026	8 208,00 €	1026	8 208,00 €			1026	8 208,00 €	1026	8 208,00 €	15	120,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT NOVEMBRE 2021	8,00 €			925	7 400,00 €	925	7 400,00 €			925	7 400,00 €	925	7 400,00 €	15	120,00 €		
COMMANDE ET DISTRIBUTION TICKETS RESTAURANT DECEMBRE 2021	8,00 €			879	7 032,00 €	879	7 032,00 €			879	7 032,00 €	879	7 032,00 €	15	120,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>2451</b>	<b>19 608,00 €</b>	<b>12489</b>	<b>99 912,00 €</b>	<b>12489</b>	<b>99 912,00 €</b>			<b>14925</b>	<b>119 400,00 €</b>	<b>14925</b>	<b>119 400,00 €</b>	<b>15</b>	<b>120,00 €</b>		

## Synthèse budgétaire et comptable 2021

		Exécution	
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1</b>	<b>Niveau initial de restes à payer</b>	
	<b>2</b>	<b>Niveau initial du fonds de roulement</b>	<b>166 822 785,84 €</b>
	<b>3</b>	<b>Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	<b>136 788 532,81 €</b>
	<b>4</b>	<b>Niveau initial de la trésorerie</b>	<b>30 034 253,03 €</b>
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	30 034 253,03 €	
<b>Flux de l'année</b>	<b>5</b>	<b>Autorisations d'engagement</b>	<b>61 572 003,00 €</b>
	<b>6</b>	<b>Résultat patrimonial</b>	<b>28 562 006,86 €</b>
	<b>7</b>	<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>29 892 114,99 €</b>
	<b>8</b>	<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>27 034 223,41 €</b>
	<b>9</b>	<b>Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	<b>7 595 455,34 €</b>
	<b>10</b>	<b>Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	<b>SENS 29 897 443,94 €</b>
		Variation des stocks	+ / - 29 916 729,53 €
		Charges sur créances irrécouvrables	- - 19 285,59 €
		Produits divers de gestion courante	+
	<b>11</b>	<b>Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	<b>SENS - 10 451 559,49 €</b>
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	<b>12</b>	<b>Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>	<b>- 7 116,38 €</b>
	<b>13</b>	<b>Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>	<b>360 200,81 €</b>
<b>14</b>	<b>Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>	<b>- 367 317,19 €</b>	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	1 056 069,35 €	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 1 423 386,54 €	
<b>15</b>	<b>Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>	<b>27 401 540,60 €</b>	
<b>16</b>	<b>Variation des restes à payer</b>	<b>1 222 720,14 €</b>	
<b>Niveaux finaux</b>	<b>17</b>	<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>1 222 720,14 €</b>
	<b>18</b>	<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>193 857 009,25 €</b>
	<b>19</b>	<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>164 190 073,41 €</b>
	<b>20</b>	<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>29 666 935,84 €</b>
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	1 056 069,35 €
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	28 610 866,49 €

  Comptabilité budgétaire  
  Comptabilité générale

## Tableau des flux de trésorerie 2021

	Exercice N	Exercice N-1
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u></b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	37 511 789,35 €	34 844 279,71 €
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	22 830 377,13 €	33 252 229,38 €
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Charges de fonctionnement	60 055 240,52 €	53 730 714,15 €
<i>Charges de personnel</i>	4 008 231,67 €	4 129 043,40 €
<i>Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)</i>	56 047 008,85 €	49 601 670,75 €
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>286 925,96 €</b>	<b>14 365 794,94 €</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		
Cessions d'immobilisations financières		261 150,00 €
Autres opérations		28 560,16 €
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		6 738,20 €
Acquisitions d'immobilisations corporelles	294 042,34 €	39 641,88 €
Acquisitions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>- 294 042,34 €</b>	<b>243 330,08 €</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Dotations en capitaux propres		
Emissions d'emprunts		
Autres opérations	790 259,05 €	
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Remboursements d'emprunts		107 142,96 €
Autres opérations	8 385 714,39 €	6 100 599,04 €
<b>TOTAL (III)</b>	<b>- 7 595 455,34 €</b>	<b>- 6 207 742,00 €</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</u></b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
	1 149 705,45 €	- 6 234 616,26 €
<b>DECAISSEMENTS</b>		
	- 6 085 549,08 €	- 11 159 427,39 €
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>7 235 254,53 €</b>	<b>4 924 811,13 €</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)</b>	<b>- 367 317,19 €</b>	<b>13 326 194,15 €</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>30 034 253,03 €</b>	<b>16 708 058,88 €</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>29 666 935,84 €</b>	<b>30 034 253,03 €</b>

## Bilan fonctionnel 2021

Éléments	Exercice N	
	Montants	Totaux
<b>RESSOURCES STABLES</b>		202 678 743,66 €
Capitaux propres	172 556 573,75 €	
Provisions pour risques et charges	28 861 613,82 €	
Amortissements et dépréciations	1 225 812,19 €	
Dettes financières	34 743,90 €	
<b>EMPLOIS STABLES</b>		8 821 734,41 €
Immobilisations incorporelles	202 598,94 €	
Immobilisations corporelles	1 187 208,20 €	
Immobilisations financières	7 431 927,27 €	
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>		<b>193 857 009,25 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT D'EXPLOITATION</b>		168 473 211,21 €
Stocks	156 815 205,66 €	
Avances et acomptes versés	15 995,40 €	
Créances clients d'exploitation	11 257 493,02 €	
Autres créances d'exploitation	384 517,13 €	
Charges constatées d'avance	- €	
<b>PASSIF CIRCULANT D'EXPLOITATION</b>		2 210 048,16 €
Avances et acomptes reçus	974 096,62 €	
Dettes fournisseurs d'exploitation	978 187,94 €	
Dettes fiscales et sociales	257 763,60 €	
Autres dettes d'exploitation	- €	
Produits constatés d'avance	- €	
Autres dettes rattachées	- €	
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>		<b>166 263 163,05 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT HORS EXPLOITATION</b>		- 14 359,49 €
Créances opérations pour comptes de tiers	2 900,00 €	
Créances sur les autres débiteurs	- 17 259,49 €	
<b>PASSIF CIRCULANT HORS EXPLOITATION</b>		2 058 730,15 €
Dettes opérations pour comptes de tiers	- €	
Autres dettes	2 058 730,15 €	
<b>BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION</b>		<b>- 2 073 089,64 €</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>164 190 073,41 €</b>
<b>TRÉSORERIE ACTIVE</b>		29 666 935,84 €
Disponibilités	29 666 935,84 €	
Valeurs mobilières de placement	- €	
<b>TRÉSORERIE PASSIVE</b>		- €
Découverts bancaires	- €	
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>29 666 935,84 €</b>
<b>VÉRIFICATION (FR - BFR = T)</b>		
FONDS DE ROULEMENT		193 857 009,25 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		164 190 073,41 €
TRÉSORERIE		29 666 935,84 €



## Soldes intermédiaires de gestion 2021

Vente de marchandises		
- coût d'achat des marchandises vendues		
<b>= MARGE COMMERCIALE</b>		- €
+ production de l'exercice	21 530 123,87 €	
- consommations de l'exercice en provenance de tiers	22 424 533,64 €	
<b>= VALEUR AJOUTEE</b>		- 894 409,77 €
+ subventions d'exploitations	11 767 108,92 €	
- impôts, taxes et versements assimilés	193 213,68 €	
- charges de personnel	4 001 685,79 €	
<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		6 677 799,68 €
+ TSE	22 533 014,00 €	
+ autres produits d'exploitation	3 274 038,30 €	
- autres charges d'exploitation	2 587 662,99 €	
+ reprises sur provisions	2 973 608,34 €	
- dotations aux amortissements et provisions	4 303 819,66 €	
<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		28 566 977,67 €
Produits financiers		
- charges financières		
<b>= RESULTAT FINANCIER</b>		- €
Résultat d'exploitation	28 566 977,67 €	
+ résultat financier	- €	
<b>= RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		28 566 977,67 €
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>= RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		- €
Résultat courant avant impôts	28 566 977,67 €	
+ résultat exceptionnel	- €	
- participation des salariés		
- impôt sur les bénéfices	5 074,00 €	
<b>= RESULTAT NET</b>		28 561 903,67 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	287,04 €	
- Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	183,85 €	
<b>= PLUS OU MOINS-VALUE SUR CESSION D'ACTIFS</b>		103,19 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>28 562 006,86 €</b>

# Annexes

Balance définitive avant clôture des comptes	<i>page 21</i>
Tableau de bord des indicateurs d'analyse issus de la circulaire annuelle	<i>page 27</i>
Stock foncier	<i>page 28</i>
Suivi des consignations	<i>page 38</i>
Etat des provisions et des minorations	<i>page 42</i>
Suivi de l'inventaire comptable et état des amortissements	<i>page 44</i>

**COMPTE FINANCIER 2021 - BALANCE DEFINITIVE AVANT CLOTURE DES COMPTES 2021**

Compte			Débit					Crédit					Solde		
Classe	Compte	Intitulé	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Débiteur	Créiteur	Crédit - Débit
1	106880	Réserves diverses						118 547 296,76	25 447 270,13		25 447 270,13	143 994 566,89		143 994 566,89	143 994 566,89
1	120000	Résultat de l'exercice (bénéfice)		25 447 270,13		25 447 270,13	25 447 270,13	25 447 270,13			25 447 270,13	25 447 270,13			
1	158700	Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement		123 140,00		123 140,00	123 140,00	272 000,00		20 000,00	20 000,00	292 000,00	168 860,00		168 860,00
1	158800	Provisions pour minoration foncière		782 244,68	2 068 223,66	2 850 468,34	2 850 468,34	27 715 300,81		3 827 921,35	3 827 921,35	31 543 222,16		28 692 753,82	28 692 753,82
1	165100	Dépôts		11 523,80	830,00	11 353,80	11 353,80	32 720,70	12 787,00	590,00	13 377,00	46 097,70		34 743,90	34 743,90
<b>Total</b>			-	26 363 178,61	2 069 053,66	28 432 232,27	28 432 232,27	172 014 588,40	25 460 057,13	3 848 511,35	29 308 568,48	201 323 156,88	-	172 890 924,61	172 890 924,61
2	201200	Frais de premier établissement	197,48			197,48	197,48					197,48			- 197,48
2	205000	Licences	51 495,66	8 172,03		8 172,03	59 667,69					59 667,69			- 59 667,69
2	205310	Logiciels acquis ou sous-traités	140 748,67	1 985,10		1 985,10	142 733,77					142 733,77			- 142 733,77
2	214000	Constructions sur sol d'autrui	13 606,72			13 606,72	13 606,72					13 606,72			- 13 606,72
2	214158	Autres constructions sur sol d'autrui	26 366,23			26 366,23	26 366,23					26 366,23			- 26 366,23
2	218100	Installations générales	256 424,23	24 405,32		24 405,32	280 829,55					280 829,55			- 280 829,55
2	218200	Matériel de transport	199 760,59			199 760,59	199 760,59					199 760,59			- 199 760,59
2	218310	Matériel de bureau	45 812,33	33 107,62		33 107,62	78 919,95		20 743,28		20 743,28	20 743,28			- 58 176,67
2	218320	Matériel informatique	211 615,72	25 301,57	10 848,00	36 149,57	247 765,29					247 765,29			- 247 765,29
2	218400	Mobilier	170 897,69	2 616,81		2 616,81	173 514,50					173 514,50			- 173 514,50
2	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers	1 952,83	1 952,83		1 952,83	3 905,66					3 905,66			- 3 905,66
2	231800	Autres immobilisations corporelles		87 658,03	95 624,96	183 282,99	183 282,99					183 282,99			- 183 282,99
2	275100	Dépôts	4 842 992,12	7 760 341,09	614 019,50	8 374 360,59	13 217 352,71		5 194 425,44	591 000,00	5 785 425,44	5 785 425,44	7 431 927,27		- 7 431 927,27
2	280500	Concessions droits brevets						48 128,69		5 309,73	5 309,73	53 438,42		53 438,42	53 438,42
2	280510	Logiciels			17 939,84	17 939,84	17 939,84			17 939,84	17 939,84	17 939,84			- 17 939,84
2	280531	Logiciels						100 765,45		18 167,76	18 167,76	118 933,21		118 933,21	118 933,21
2	281400	Amortissement construction sur sol d'autrui						13 606,72				13 606,72			- 13 606,72
2	281415	Amortissement autres constructions sur sol d'autrui					8 212,60		2 982,19	2 982,19	11 194,79		11 194,79		- 11 194,79
2	281810	Amortissement Installations générales					128 461,46		49 654,30	49 654,30	178 115,76		178 115,76		- 178 115,76
2	281820	Amortissement Matériel de transport					150 878,98		33 732,01	33 732,01	184 610,99		184 610,99		- 184 610,99
2	281831	Amortissement Matériel de bureau		153,83		153,83	153,83		6 690,35	6 690,35	30 893,95		30 740,12		- 30 740,12
2	281832	Amortissement Matériel informatique						180 105,98	26 181,61	26 181,61	206 287,59		206 287,59		- 206 287,59
2	281840	Amortissement Mobilier						114 392,65	8 949,58	8 949,58	123 342,23		123 342,23		- 123 342,23
2	281880	Amortissement Outillages						1 311,58	1 688,63	1 688,63	3 000,21		3 000,21		- 3 000,21
<b>Total</b>			5 961 870,27	7 945 694,23	738 432,30	8 684 126,53	14 645 996,80	770 067,71	5 215 168,72	762 296,00	5 977 464,72	6 747 532,43	8 821 734,41	923 270,04	- 7 898 464,37
3	311110	Coût d'achat - Portage	106 075 821,07	45 671 997,64	2 005 339,76	47 677 337,40	153 753 158,47		6 563 642,83	10 748 625,02	17 312 267,85	17 312 267,85	136 440 890,62		- 136 440 890,62
3	311120	Frais d'acquisition - Portage	3 727 096,22	1 044 203,10	132 122,49	1 176 325,59	4 903 421,81		410 670,43	1 892 191,91	2 302 862,34	2 302 862,34	2 600 559,47		- 2 600 559,47
3	311130	Frais d'études - Portage	1 516 557,15	392 314,57	50 565,70	442 880,27	1 959 437,42		158 469,58	150 507,45	308 977,03	1 650 460,39		1 650 460,39	1 650 460,39
3	311140	Travaux - Portage	18 425 095,80	1 454 956,06	169 877,61	1 624 833,67	20 049 929,47		661 723,33	871 886,00	1 533 609,33	1 533 609,33	18 516 320,14		- 18 516 320,14
3	311151	Impôts fonciers - Portage	2 319 335,96	1 183 387,30	86 116,84	1 269 504,14	3 588 840,10		149 326,02	210 668,81	359 994,83	3 228 845,27		3 228 845,27	3 228 845,27
3	311153	Frais accessoires - Portage	89 687,76	62 042,85	61 640,10	123 682,95	213 370,71		9 230,26	118 438,04	127 668,30	127 668,30	85 702,41		- 85 702,41
3	311154	Assurances - Portage	211 040,99	60 453,49	82,56	60 536,05	271 577,04		10 407,90	16 037,25	26 445,15	26 445,15	245 131,89		- 245 131,89
3	311155	Autres taxes - Portage	94 451,84	360,51	14 520,00	14 880,51	109 332,35		803,00	56 019,00	56 822,00	56 822,00	52 510,35		- 52 510,35
3	311156	Gestion de biens - Portage	1 312,18			1 312,18	1 312,18			537,60	537,60	774,58		774,58	774,58
3	311158	Honoraires avocats - Portage	52 358,17	10 325,80	5 500,00	15 825,80	68 183,97		1 500,00		1 500,00	1 500,00	66 683,97		- 66 683,97
3	311159	Indemnités contentieux Portage Foncier	1 200,00			1 200,00	1 200,00					1 200,00		1 200,00	1 200,00
3	311190	Produits en atténuation des charges - Portage		111 357,91	518 398,57	629 756,48	629 756,48	5 615 481,01	1 093 093,62	- 4 944,72	1 088 148,90	6 703 629,91		6 073 873,43	6 073 873,43
<b>Total</b>			132 513 957,14	49 991 399,23	3 044 163,63	53 035 562,86	185 549 520,00	5 615 481,01	9 058 866,97	14 059 966,36	23 118 833,33	28 734 314,34	162 889 079,09	6 073 873,43	- 156 815 205,66
4	401100	Fournisseurs biens prestations services		53 859 631,97	5 132 875,01	58 992 506,98	58 992 506,98		53 859 631,97	5 132 875,01	58 992 506,98	58 992 506,98			89 778,67
4	401700	Retenues de garanties et oppositions		15 391,65		15 391,65	15 391,65	73 220,10	22 987,96	8 962,26	31 950,22	105 170,32		6 500,00	89 778,67
4	401710	Séquestre						6 500,00				6 500,00		6 500,00	6 500,00
4	404100	Fournisseurs - Achats d'immobilisations		187 313,26	144 795,03	332 108,29	332 108,29		187 313,26	144 795,03	332 108,29	332 108,29			
4	408100	Fournisseurs factures non parvenues s/achats de biens ou de prestations de services		50 292 054,06	3 147 056,62	53 439 110,68	53 439 110,68	1 038 718,66	50 699 258,50	2 542 274,97	53 241 533,47	54 280 252,13		841 141,45	841 141,45
4	408400	Fournisseurs factures non parvenues s/achats d'immobilisations		142 184,60	168 296,57	310 481,17	310 481,17		223 318,23	127 930,76	351 248,99	351 248,99		40 767,82	40 767,82
4	409100	Fournisseurs avance/acompte versés sur commandes	15 283,13	61 876,24		61 876,24	77 159,37		15 283,13	45 880,84	61 163,97	61 163,97	15 995,40		- 15 995,40
4	411100	Clients - Ventas de biens ou de prestations de services	11 376 888,91	15 754 087,42	11 850 842,22	27 604 929,64	38 981 818,55		24 504 849,15	5 397 356,01	29 902 205,16	29 902 205,16	9 079 613,39		- 9 079 613,39
4	416000	Clients douteux ou litigieux			302 542,15	302 542,15	302 542,15					302 542,15			- 302 542,15
4	418100	Clients - Factures à établir			1 875 337,48	1 875 337,48	1 875 337,48					1 875 337,48			- 1 875 337,48
4	419101	Clients - Avances reçues sur commande en cours - Futures cessions							974 096,62		974 096,62	974 096,62		974 096,62	974 096,62

## COMPTE FINANCIER 2021 - BALANCE DEFINITIVE AVANT CLOTURE DES COMPTES 2021

Compte			Débit					Crédit					Solde		
Classe	Compte	Intitulé	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Débiteur	Créditeur	Crédit - Débit
4	421000	Personnel - Rémunérations dues		1 631 344,69	330 066,65	1 961 411,34	1 961 411,34		1 631 344,69	330 066,65	1 961 411,34	1 961 411,34			
4	431100	URSSAF patronale		983 547,58	101 298,01	1 084 845,59	1 084 845,59		983 547,58	205 859,01	1 189 406,59	1 189 406,59		104 561,00	104 561,00
4	431200	URSSAF ouvrière		115 479,14	23 873,65	139 352,79	139 352,79		115 479,14	23 873,65	139 352,79	139 352,79			
4	431300	CSG		155 201,32	31 501,03	186 702,35	186 702,35		155 201,32	31 501,03	186 702,35	186 702,35			
4	431400	CRDS		70 291,96	13 434,24	83 726,20	83 726,20		70 291,96	13 434,24	83 726,20	83 726,20			
4	437201	CAS Pension civile	7 305,69	68 383,43	5 709,32	74 092,75	81 398,44		75 689,12	11 418,64	87 107,76	87 107,76		5 709,32	5 709,32
4	437202	CNRACL		17 842,62	3 912,71	21 755,33	21 755,33	1 834,98	18 359,02	3 388,57	21 747,59	23 582,57		1 827,24	1 827,24
4	437300	Chèques restaurants	19 608,00	92 886,00	7 032,00	99 918,00	119 526,00		104 870,00	14 432,00	119 302,00	119 302,00	224,00		224,00
4	437401	RAFP		3 384,32		3 384,32	3 384,32	3 384,32	2 652,48	421,36	3 073,84	6 458,16		3 073,84	3 073,84
4	437402	IRCANTEC		67 741,82	6 514,19	74 256,01	74 256,01		67 741,82	13 159,60	80 901,42	80 901,42		6 645,41	6 645,41
4	437403	AGFF et ARRCO		151 996,33	20 845,38	172 841,71	172 841,71		151 996,33	38 230,18	190 226,51	190 226,51		17 384,80	17 384,80
4	437600	Cotisations de prévoyance		21 316,78		21 316,78	21 316,78		23 684,94	5 133,56	28 818,50	28 818,50		7 501,72	7 501,72
4	437700	Pole emploi		88 020,70	18 695,21	106 715,91	106 715,91		88 020,70	18 695,21	106 715,91	106 715,91			
4	437801	Formation continue AGEFOS - OPCO EP		28 893,19		28 893,19	28 893,19	3 039,44	23 265,64	4 643,56	27 909,20	30 948,64		2 055,45	2 055,45
4	437803	Cotisations aux mutuelles		57 257,71		57 257,71	57 257,71		63 739,83	12 408,02	76 147,85	76 147,85		18 890,14	18 890,14
4	438000	Organismes sociaux - Charges à payer - Pole emploi												17 303,49	17 303,49
4	438001	Organismes sociaux - Charges à payer - Médecine du Travail								2 449,24	2 449,24	2 449,24		2 449,24	2 449,24
4	441700	Subventions de fonctionnement	154 233,48	77 508,58		77 508,58	231 742,06		52 397,20		52 397,20	52 397,20	179 344,86		179 344,86
4	442000	Etat - TSE		22 500 053,00	32 961,00	22 533 014,00	22 533 014,00		20 665 453,00	1 867 561,00	22 533 014,00	22 533 014,00			
4	442600	Prélèvement à la source (PAS) - Impôt sur le revenu		154 811,25	16 637,51	171 448,76	171 448,76	13 657,89	141 153,36	31 047,51	172 200,87	185 858,76		14 410,00	14 410,00
4	443400	Opérations particulières avec l'état et les entités publiques		6 801 837,00	3 898 355,00	10 700 192,00	10 700 192,00		6 801 837,00	3 898 355,00	10 700 192,00	10 700 192,00			
4	445510	Tva à décaisser		233 748,00		233 748,00	233 748,00	179 923,00	53 825,00	6 257,00	60 082,00	240 005,00		6 257,00	6 257,00
4	445620	TVA déductible sur immobilisations		23 445,97	28 022,23	51 468,20	51 468,20		23 445,97	28 022,23	51 468,20	51 468,20			
4	445660	TVA déductible sur autres biens et services	1 972,52	795 089,28	104 331,31	899 420,59	901 393,11		795 089,28	106 303,83	901 393,11	901 393,11			
4	445670	Crédit de T.V.A. à reporter		216 089,00		216 089,00	216 089,00		109 149,00	106 940,00	216 089,00	216 089,00			
4	445710	TVA collectée		765 408,09	248 611,66	1 014 019,75	1 014 019,75	1 000,00	765 408,09	247 611,66	1 013 019,75	1 014 019,75			
4	445850	TVA à régulariser	17 564,59			17 564,59	17 564,59		17 564,59		17 564,59	17 564,59			
4	445860	TVA sur factures non parvenues	46 512,42	787 969,49	89 351,79	877 321,28	923 833,70		778 131,26	121 430,17	899 561,43	899 561,43	24 272,27		24 272,27
4	445870	TVA sur facturation à établir							37 764,66		37 764,66	37 764,66		37 764,66	37 764,66
4	447110	Taxe sur les salaires		170 276,24	12 616,46	182 892,70	182 892,70	34 977,00	135 299,24	24 770,75	160 069,99	195 046,99		12 154,29	12 154,29
4	448770	État et autres entités publiques - Subventions à recevoir			180 900,00	180 900,00	180 900,00						180 900,00		180 900,00
4	466400	Excédents de versement à rembourser		32 706,74	28 442,11	61 148,85	61 148,85	209,00	32 497,74	28 442,11	60 939,85	61 148,85			
4	467330	Conventions de mandats (hors dispositifs d'intervention) - Mandataires		30 474,00		30 474,00	30 474,00						30 474,00		30 474,00
4	467800	Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Aide inflation			2 900,00	2 900,00	2 900,00						2 900,00		2 900,00
4	467900	Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Avances						388 970,75	12 477,60		12 477,60	401 448,35		401 448,35	401 448,35
4	471800	Autres recettes à régulariser		33 547 016,43	6 307 071,37	39 854 087,80	39 854 087,80	2 280,39	33 560 276,97	7 979 286,24	41 539 563,21	41 541 843,60		1 687 755,80	1 687 755,80
4	472800	Autres dépenses à régulariser		3 248 803,24	295 774,22	3 544 577,46	3 544 577,46	1 596,53	3 087 729,33	472 511,09	3 560 240,42	3 561 836,95		17 259,49	17 259,49
4	472810	Autres dépenses à régulariser - Compensation légale		1 463 427,91	301 000,00	1 764 427,91	1 764 427,91		1 463 427,91	301 000,00	1 764 427,91	1 764 427,91			
4	472820	Autres dépenses à régulariser - Prémptions		9 001 000,00		9 001 000,00	9 001 000,00		8 871 000,00	130 000,00	9 001 000,00	9 001 000,00			
4	491100	Dépréciation des comptes de clients divers									302 542,15	302 542,15		302 542,15	302 542,15
	<b>Total</b>		11 639 368,74	203 715 791,01	34 731 602,13	238 447 393,14	250 086 761,88	1 749 312,06	211 428 785,93	29 836 338,29	241 265 124,22	243 014 436,28	11 691 603,55	4 619 277,95	- 7 072 325,60
5	511200	Chèques à encaisser	10 433,10	154 561,29	6 831,18	161 392,47	171 825,57		164 994,39	2 048,46	167 042,85	167 042,85		4 782,72	- 4 782,72
5	515100	Compte au Trésor	30 023 819,93	51 271 292,71	10 849 445,80	62 120 738,51	92 144 558,44		58 854 083,90	3 628 321,42	62 482 405,32	62 482 405,32		29 662 153,12	- 29 662 153,12
5	581000	Virement interne de compte		806 343,44	1 670 126,73	2 476 470,17	2 476 470,17		806 343,44	1 670 126,73	2 476 470,17	2 476 470,17			
	<b>Total</b>		30 034 253,03	52 232 197,44	12 526 403,71	64 758 601,15	94 792 854,18	-	59 825 421,73	5 300 496,61	65 125 918,34	65 125 918,34	29 666 935,84		- 29 666 935,84
6	601111	Coût d'achat - Portage		45 462 947,25	2 005 298,80	47 468 246,05	47 468 246,05					47 468 246,05			- 47 468 246,05
6	6011111	Indemnité de rempli		209 050,39	40,96	209 091,35	209 091,35					209 091,35			- 209 091,35
6	6011121	Frais de notaire		506 661,79	58 553,42	565 215,21	565 215,21		8 873,86		8 873,86	8 873,86		556 341,35	- 556 341,35
6	6011123	Autres frais d'acquisition		335 372,37	19,00	335 391,37	335 391,37		5 421,29		5 421,29	5 421,29		329 970,08	- 329 970,08
6	6011124	Frais d'éviction		2 255,00	57 350,00	59 605,00	59 605,00					59 605,00			- 59 605,00
6	6011125	Frais d'huissier		43 787,57	10 953,07	54 740,64	54 740,64		1 777,66		1 777,66	1 777,66		52 962,98	- 52 962,98
6	6011128	Honoraires avocats sur acquisition		153 926,37	5 247,00	159 173,37	159 173,37		4 000,00		4 000,00	4 000,00		155 173,37	- 155 173,37
6	6011129	Indemnités contentieuses sur acquisition		2 200,00		2 200,00	2 200,00					2 200,00			- 2 200,00
6	6011131	Frais d'études		314 599,31	37 740,70	352 340,01	352 340,01					352 340,01			- 352 340,01

## COMPTE FINANCIER 2021 - BALANCE DEFINITIVE AVANT CLOTURE DES COMPTES 2021

Compte			Débit					Crédit					Solde		
Classe	Compte	Intitulé	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Débiteur	Créditeur	Crédit - Débit
6	6011133	Autres frais d'études		34 725,00	10 442,00	45 167,00	45 167,00						45 167,00		- 45 167,00
6	6011134	Frais de géomètre		34 150,71	2 383,00	36 533,71	36 533,71						35 648,60		- 35 648,60
6	6011138	Honoraires avocats sur études		8 839,55		8 839,55	8 839,55		885,11		885,11	885,11	8 839,55		- 8 839,55
6	6011142	Démolition		552 608,59	119 309,00	671 917,59	671 917,59						671 917,59		- 671 917,59
6	6011143	Honoraires Bureau d'Etudes		213 536,91	22 135,00	235 671,91	235 671,91						235 671,91		- 235 671,91
6	6011144	Archéologie		91 771,50		91 771,50	91 771,50						91 771,50		- 91 771,50
6	6011145	Travaux		534 881,56	28 433,61	563 315,17	563 315,17						563 315,17		- 563 315,17
6	6011146	Diagnostics et analyses avant démolition		62 157,50		62 157,50	62 157,50						62 157,50		- 62 157,50
6	6011151	Impôts fonciers - Portage		1 183 387,30	86 116,84	1 269 504,14	1 269 504,14						1 269 504,14		- 1 269 504,14
6	6011153	Frais accessoires - Portage		62 042,85	61 640,10	123 682,95	123 682,95		168,17		168,17	168,17	123 514,78		- 123 514,78
6	6011154	Assurances Portage Foncier		60 453,49	82,56	60 536,05	60 536,05						60 536,05		- 60 536,05
6	6011155	Autres taxes Portage foncier		360,51	14 520,00	14 880,51	14 880,51						14 880,51		- 14 880,51
6	6011158	Honoraires avocats Portage Foncier		10 325,80	5 500,00	15 825,80	15 825,80						15 825,80		- 15 825,80
6	6011191	Loyers agricoles							423,00		423,00	423,00		423,00	- 423,00
6	6011192	Loyers non agricoles		5 044,65	13 678,39	18 723,04	18 723,04		635 677,65	6 261,32	641 938,97	641 938,97	623 215,93		623 215,93
6	6011193	Autres produits		261,00	1 153,00	1 414,00	1 414,00		456 992,97	11 206,04	445 786,93	445 786,93	444 372,93		444 372,93
6	603110	Variation stocks Terrains/Immeubles		9 058 866,97	14 059 966,36	23 118 833,33	23 118 833,33		49 991 399,23	3 044 163,63	53 035 562,86	53 035 562,86	29 916 729,53		29 916 729,53
6	606110	Électricité		21 071,93		21 071,93	21 071,93						21 071,93		- 21 071,93
6	606120	Carburants et lubrifiants		16 937,64		16 937,64	16 937,64		412,15		412,15	412,15	16 525,49		- 16 525,49
6	606300	Fournitures d'entretien et de petit équipement		37,37		37,37	37,37						37,37		- 37,37
6	606301	Mobiliers petits matériels		1 133,58		1 133,58	1 133,58						1 133,58		- 1 133,58
6	606302	Matériels informatique		1 905,02		1 905,02	1 905,02						1 856,02		- 1 856,02
6	606400	Fournitures administratives		3 392,12	4,50	3 396,62	3 396,62		49,00		49,00	49,00	3 396,62		- 3 396,62
6	606500	Linge, vêtements de travail		306,30		306,30	306,30						306,30		- 306,30
6	606800	Autres matières et fournitures non stockées		4 610,36	136,00	4 746,36	4 746,36						4 746,36		- 4 746,36
6	613200	Locations immobilières		187 665,25	170,00	187 835,25	187 835,25						187 835,25		- 187 835,25
6	613500	Locations mobilières		1 872,15		1 872,15	1 872,15						1 872,15		- 1 872,15
6	613510	Locations véhicules		24 238,31	620,30	24 858,61	24 858,61						24 858,61		- 24 858,61
6	613520	Locations photocopieurs		8 879,81		8 879,81	8 879,81						8 879,81		- 8 879,81
6	613530	Autres locations (temporaires)		710,76	241,67	952,43	952,43						952,43		- 952,43
6	613540	Locations informatiques		40 468,30	1 437,14	41 905,44	41 905,44						41 905,44		- 41 905,44
6	614000	Charges locatives et de copropriété		52 557,74	11 727,11	64 284,85	64 284,85						64 284,85		- 64 284,85
6	615200	Entretien et réparations sur biens immobiliers		5 107,99	278,00	5 385,99	5 385,99						5 385,99		- 5 385,99
6	615500	Entretien et réparations sur biens mobiliers		11 958,74	0,07	11 958,67	11 958,67						11 958,67		- 11 958,67
6	615601	Maintenance locaux		6 904,22		6 904,22	6 904,22						6 904,22		- 6 904,22
6	615602	Maintenance informatique et technique		47 229,08		47 229,08	47 229,08						47 229,08		- 47 229,08
6	616100	Multirisques		5 890,49		5 890,49	5 890,49						5 890,49		- 5 890,49
6	616300	Assurance transport		4 254,07		4 254,07	4 254,07						4 254,07		- 4 254,07
6	616800	Autres assurances sur matériels		2 090,07	561,09	2 651,16	2 651,16						2 651,16		- 2 651,16
6	617000	Etudes et recherches		5 390,00		5 390,00	5 390,00						5 390,00		- 5 390,00
6	617100	Etudes et recherches - OPERATIONNEL		58 328,82	24 218,90	82 547,72	82 547,72						82 547,72		- 82 547,72
6	617110	Etudes et recherches - FONDS SRU		7 144,00	9 554,00	16 698,00	16 698,00						16 698,00		- 16 698,00
6	618000	Divers		845,52		845,52	845,52				49,13	49,13	796,39		- 796,39
6	618100	Documentation générale et administrative		2 661,58		2 661,58	2 661,58						2 661,58		- 2 661,58
6	618300	Documentation technique et pédagogique		12 246,64		12 246,64	12 246,64						12 246,64		- 12 246,64
6	618500	Frais de colloques, séminaires, conférences		23 496,58	1 698,66	25 195,24	25 195,24						25 195,24		- 25 195,24
6	619000	RRR obtenus sur services extérieurs							298,00	0,01	298,01	298,01		298,01	- 298,01
6	621100	Personnel intérimaire		10 452,57	1 383,06	11 835,63	11 835,63						11 835,63		- 11 835,63
6	621200	Gratifications stagiaires		9 200,10		9 200,10	9 200,10						9 200,10		- 9 200,10
6	622100	Commissions et courtages sur achats		1 646,93		1 646,93	1 646,93						1 646,93		- 1 646,93
6	622600	Honoraires		40 374,32		40 374,32	40 374,32						40 374,32		- 40 374,32
6	622601	Assistance à maîtrise d'ouvrage		43 975,00		43 975,00	43 975,00						43 975,00		- 43 975,00
6	622602	Prestations d'avocat		27 328,55	8 500,00	35 828,55	35 828,55						35 828,55		- 35 828,55
6	622700	Frais d'actes et de contentieux		210,89		210,89	210,89						210,89		- 210,89
6	622800	Divers		97,00	5,00	102,00	102,00						102,00		- 102,00
6	623100	Annonces & insertions légales - ADMG		2 253,00		2 253,00	2 253,00						2 253,00		- 2 253,00
6	623101	Annonces & insertions recrutement		1 200,00		1 200,00	1 200,00						1 200,00		- 1 200,00
6	623103	Annonces & insertions légales - OPERATIONNEL		3 870,00		3 870,00	3 870,00						3 870,00		- 3 870,00
6	623600	Catalogues et imprimés		3 312,31		3 312,31	3 312,31						3 312,31		- 3 312,31
6	623601	Photos diapos vidéos		3 112,00		3 112,00	3 112,00						3 112,00		- 3 112,00

**COMPTE FINANCIER 2021 - BALANCE DEFINITIVE AVANT CLOTURE DES COMPTES 2021**

Compte			Débit				Crédit				Solde				
Classe	Compte	Intitulé	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Débiteur	Créditeur	Crédit - Débit
6	623800	Divers		60,00		60,00	60,00						60,00		- 60,00
6	624100	Transports sur achat		114,50		114,50	114,50						114,50		- 114,50
6	625100	Voyages et déplacements du personnel		26 478,46		26 478,46	26 478,46						26 478,46		- 26 478,46
6	625601	Missions - Frais de transports		7 490,54	1 096,25	8 586,79	8 586,79						8 586,79		- 8 586,79
6	625602	Missions - Repas		5 160,08	1 079,35	6 239,43	6 239,43						6 239,43		- 6 239,43
6	625603	Missions - Hôtels		19 119,85	1 660,33	20 780,18	20 780,18						20 780,18		- 20 780,18
6	625700	Réceptions		3 690,21	54,55	3 744,76	3 744,76						3 744,76		- 3 744,76
6	626100	Affranchissements		14 363,68		14 363,68	14 363,68						14 363,68		- 14 363,68
6	626200	Frais de communication		5 280,79		5 280,79	5 280,79						5 280,79		- 5 280,79
6	626201	Communication mobile		5 017,02	1 092,10	6 109,12	6 109,12		2 747,75		2 747,75	2 747,75	3 361,37		- 3 361,37
6	626202	Internet		3 229,34		3 229,34	3 229,34						3 229,34		- 3 229,34
6	628100	Concours divers (cotisations et adhésions)		2 780,00		2 780,00	2 780,00						2 780,00		- 2 780,00
6	628300	Formation continue du personnel de l'établissement		86 563,00		86 563,00	86 563,00						86 563,00		- 86 563,00
6	628600	Prestation extérieure de nettoyage		23 950,95		23 950,95	23 950,95						23 950,95		- 23 950,95
6	628700	Prestation extérieure d'informatique		23 195,79	906,00	24 101,79	24 101,79						24 101,79		- 24 101,79
6	628800	Autres prestations extérieures diverses		700,00		700,00	700,00						700,00		- 700,00
6	628802	Prestations extérieures COM		10 578,82		10 578,82	10 578,82						10 578,82		- 10 578,82
6	628803	Prestations extérieures autres		16 242,44	2 500,00	18 742,44	18 742,44						18 742,44		- 18 742,44
6	629000	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							1 141,92	13,82	1 155,74	1 155,74		1 155,74	1 155,74
6	631100	Taxe sur les salaires		123 814,24	24 770,75	148 584,99	148 584,99						148 584,99		- 148 584,99
6	633300	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		21 875,66	4 643,56	26 519,22	26 519,22						26 519,22		- 26 519,22
6	633400	Participation employeur à l'effort de construction			5 620,00	5 620,00	5 620,00						5 620,00		- 5 620,00
6	635200	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables			905,00	905,00	905,00						905,00		- 905,00
6	637300	Contribution AGEFIPH		10 225,09		10 225,09	10 225,09						10 225,09		- 10 225,09
6	637800	Taxes Diverses		149,38	1 210,00	1 359,38	1 359,38						1 359,38		- 1 359,38
6	641100	Traitements, salaires et appointements		2 055 778,58	406 560,24	2 462 338,82	2 462 338,82						2 462 338,82		- 2 462 338,82
6	641200	Congés payés du personnel		8 539,50	1 834,52	10 374,02	10 374,02						10 374,02		- 10 374,02
6	641300	Primes et gratifications		13 786,65	38 822,84	52 609,49	52 609,49						52 609,49		- 52 609,49
6	641401	Frais de transport		4 526,24	1 274,70	5 800,94	5 800,94						5 800,94		- 5 800,94
6	641403	Indemnités journalières - CPAM		23 518,57	1 594,40	25 112,97	25 112,97						25 112,97		- 25 112,97
6	641416	Indemnités de stage		64,00		64,00	64,00		64,00		64,00	64,00			- 64,00
6	641430	Indemnités de préavis		14 306,67		14 306,67	14 306,67						14 306,67		- 14 306,67
6	641431	Indemnités de licenciement		40 000,00		40 000,00	40 000,00						40 000,00		- 40 000,00
6	641432	Indemnités fin contrat		2 570,21		2 570,21	2 570,21						2 570,21		- 2 570,21
6	641500	Majoration familiale		54 734,89	11 560,00	66 294,89	66 294,89						66 294,89		- 66 294,89
6	641900	Remboursement IJSS CPAM sur rémunérations du personnel							19 176,32	2 212,51	21 388,83	21 388,83		21 388,83	21 388,83
6	641901	Remboursement PREVOYANCE sur rémunérations du personnel							875,71		875,71	875,71		875,71	875,71
6	645100	Cotisations d'assurance maladie		554 252,56	118 354,88	672 607,44	672 607,44						672 607,44		- 672 607,44
6	645200	Cotisations aux mutuelles		42 800,98	8 345,98	51 146,96	51 146,96						51 146,96		- 51 146,96
6	645311	Pensions civiles (cotisations pour le cas pensions)		65 850,80	9 934,14	75 784,94	75 784,94						75 784,94		- 75 784,94
6	645320	CNRACL		13 477,86	2 358,34	15 836,20	15 836,20						15 836,20		- 15 836,20
6	645351	RAFP		1 326,24	210,68	1 536,92	1 536,92						1 536,92		- 1 536,92
6	645352	IRCANTEC		42 158,31	8 192,25	50 350,56	50 350,56						50 350,56		- 50 350,56
6	645358	AGFF et ARRCO		88 936,92	22 723,36	111 660,28	111 660,28						111 660,28		- 111 660,28
6	645400	Cotisations à Pôle emploi		87 677,34	35 998,70	123 676,04	123 676,04						123 676,04		- 123 676,04
6	645600	Cotisations de prévoyance		16 681,18	3 368,21	20 049,39	20 049,39						20 049,39		- 20 049,39
6	647200	Versements aux comités d'entreprise et d'établissement		53 746,18		53 746,18	53 746,18						53 746,18		- 53 746,18
6	647500	Médecine du travail, pharmacie		6 112,06	2 041,03	8 153,09	8 153,09						8 153,09		- 8 153,09
6	648000	Titres restaurant		51 153,60	8 659,20	59 812,80	59 812,80						59 812,80		- 59 812,80
6	648200	Prime d'intéressement		100 181,52		100 181,52	100 181,52						100 181,52		- 100 181,52
6	651100	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels		335,00		335,00	335,00						335,00		- 335,00
6	652000	Contrôle budgétaire, économique et financier		408,25		408,25	408,25						408,25		- 408,25
6	653100	Frais liés aux déplacements des élus		141,60		141,60	141,60						141,60		- 141,60
6	654200	Pertes sur créances irrécouvrables		17 646,90	1 638,69	19 285,59	19 285,59						19 285,59		- 19 285,59
6	656000	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		183,85		183,85	183,85						183,85		- 183,85
6	657810	Minoration foncière EPF		316 500,00	1 844 000,00	2 160 500,00	2 160 500,00						2 160 500,00		- 2 160 500,00

## COMPTE FINANCIER 2021 - BALANCE DEFINITIVE AVANT CLOTURE DES COMPTES 2021

Compte			Débit					Crédit					Solde		
Classe	Compte	Intitulé	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Débiteur	Créditeur	Crédit - Débit
6	657820	Minoration foncière SRU		75 744,68		75 744,68	75 744,68						75 744,68		- 75 744,68
6	657830	Minoration foncière travaux		266 526,46		266 526,46	266 526,46						266 526,46		- 266 526,46
6	658110	Pénalités sur contrats ou conventions		2 592,20	621,00	3 213,20	3 213,20								- 3 213,20
6	658120	Pénalités, amendes fiscales ou pénales		59 347,44		59 347,44	59 347,44								- 59 347,44
6	658800	Autres charges diverses		12,10	2 148,67	2 160,77	2 160,77								- 2 160,77
6	681100	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles			23 477,49	23 477,49	23 477,49						23 477,49		- 23 477,49
6	681120	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles			129 878,67	129 878,67	129 878,67						129 878,67		- 129 878,67
6	681500	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation			3 827 921,35	3 827 921,35	3 827 921,35						3 827 921,35		- 3 827 921,35
6	681510	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement			20 000,00	20 000,00	20 000,00						20 000,00		- 20 000,00
6	681700	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)			302 542,15	302 542,15	302 542,15						302 542,15		- 302 542,15
6	695100	Impôts sur les bénéficiaires		5 074,00		5 074,00	5 074,00						5 074,00		- 5 074,00
	<b>Total</b>		-	64 147 354,23	23 540 697,55	87 688 051,78	87 688 051,78	-	51 130 432,92	3 041 445,25	54 171 878,17	54 171 878,17	64 524 633,29	31 008 459,68	- 33 516 173,61
7	7012011	Amenageurs-cout d'achat portage foncier							1 063 389,50		1 063 389,50	1 063 389,50		1 063 389,50	1 063 389,50
7	7012012	Amenageurs-frais acquisition portage							89 604,73		89 604,73	89 604,73		89 604,73	89 604,73
7	7012013	Amenageurs-frais etudes							5 437,04		5 437,04	5 437,04		5 437,04	5 437,04
7	70120151	Amenageurs-impots fonciers							1 819,00		1 819,00	1 819,00		1 819,00	1 819,00
7	7012021	Bailleurs sociaux-cout achat portage foncier							458 392,19	1 715 761,00	2 174 153,19	2 174 153,19		2 174 153,19	2 174 153,19
7	7012022	Bailleurs sociaux-frais acquisition foncier							18 215,60	363 761,47	381 977,07	381 977,07		381 977,07	381 977,07
7	7012023	Bailleurs sociaux-frais etudes							2 520,00	13 715,81	16 235,81	16 235,81		16 235,81	16 235,81
7	7012024	Bailleurs sociaux-travaux terrains							165 849,51	9 183,27	175 032,78	175 032,78		175 032,78	175 032,78
7	70120251	Bailleurs sociaux-impots fonciers							2 857,38	91 876,37	94 733,75	94 733,75		94 733,75	94 733,75
7	70120253	Bailleurs sociaux-frais accessoires								101 247,84	101 247,84	101 247,84		101 247,84	101 247,84
7	70120254	Bailleurs sociaux-assurances								418,86	5 233,55	5 233,55		5 233,55	5 233,55
7	70120255	Bailleurs sociaux-autres taxes								894,00	894,00	894,00		894,00	894,00
7	70120256	Bailleurs sociaux-gestion de biens								537,60	537,60	537,60		537,60	537,60
7	7012029	Bailleurs sociaux-produits en atténuation de charges			88 265,21	88 265,21	88 265,21						88 265,21		- 88 265,21
7	7012031	Collectivités-cout achat portage foncier							3 825 159,75	7 707 864,02	11 533 023,77	11 533 023,77		11 533 023,77	11 533 023,77
7	7012032	Collectivités-frais acquisition foncier							278 572,50	1 494 969,70	1 773 542,20	1 773 542,20		1 773 542,20	1 773 542,20
7	7012033	Collectivités-frais etudes							141 457,59	135 906,53	277 364,12	277 364,12		277 364,12	277 364,12
7	7012034	Collectivités-travaux terrains							458 354,50	860 870,93	1 319 225,43	1 319 225,43		1 319 225,43	1 319 225,43
7	70120351	Collectivités-impots fonciers							130 193,31	63 554,44	193 747,75	193 747,75		193 747,75	193 747,75
7	70120353	Collectivités-frais accessoires							6 556,76	17 022,03	23 578,79	23 578,79		23 578,79	23 578,79
7	70120354	Collectivités-assurances							9 087,76	6 113,32	15 201,08	15 201,08		15 201,08	15 201,08
7	70120355	Collectivités-autres taxes							803,00	55 125,00	55 928,00	55 928,00		55 928,00	55 928,00
7	70120358	Collectivités-honoraires avocats							1 500,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
7	7012039	Collectivités-produits en atténuation de charges		104 974,96	38 688,76	143 663,72	143 663,72						143 663,72		- 143 663,72
7	7012041	Promoteurs-cout achat portage foncier							1 110 212,92		1 110 212,92	1 110 212,92		1 110 212,92	1 110 212,92
7	7012042	Promoteurs-frais acquisition foncier							21 192,56		21 192,56	21 192,56		21 192,56	21 192,56
7	7012043	Promoteurs-frais etudes							7 841,71		7 841,71	7 841,71		7 841,71	7 841,71
7	70120451	Promoteurs-impots fonciers							9 083,12		9 083,12	9 083,12		9 083,12	9 083,12
7	70120453	Promoteurs-frais accessoires							2 673,50		2 673,50	2 673,50		2 673,50	2 673,50
7	70120454	Promoteurs-assurances							201,24		201,24	201,24		201,24	201,24
7	7012049	Promoteurs-produits en atténuation de charges		1 077,30		1 077,30	1 077,30						1 077,30		- 1 077,30
7	7012051	Cessions autres-cout achat portage foncier							106 488,47	1 325 000,00	1 431 488,47	1 431 488,47		1 431 488,47	1 431 488,47
7	7012052	Cessions autres-frais acquisition foncier							3 085,04	13 387,93	16 472,97	16 472,97		16 472,97	16 472,97
7	7012053	Cessions autres-frais etudes							1 213,24		1 213,24	1 213,24		1 213,24	1 213,24
7	7012054	Cessions autres-travaux terrains							37 519,32	1 831,80	39 351,12	39 351,12		39 351,12	39 351,12
7	70120551	Cessions autres-impots fonciers							5 373,21	55 238,00	60 611,21	60 611,21		60 611,21	60 611,21
7	70120554	Cessions autres-assurances							700,04	5 109,24	5 809,28	5 809,28		5 809,28	5 809,28
7	7012059	Cessions autres-produits en atténuation de charges			376 613,21	376 613,21	376 613,21						376 613,21		- 376 613,21
7	706100	Produits d'actualisation foncière							103 607,15	26 577,82	130 184,97	130 184,97		130 184,97	130 184,97
7	730000	TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT							22 500 053,00	32 961,00	22 533 014,00	22 533 014,00		22 533 014,00	22 533 014,00
7	741000	Etat							149 672,78	180 900,00	330 572,78	330 572,78		330 572,78	330 572,78
7	741100	Ministère de tutelle													
7	741180	Autres subventions - Ministère de tutelle							6 801 837,00	3 898 355,00	10 700 192,00	10 700 192,00		10 700 192,00	10 700 192,00

## COMPTE FINANCIER 2021 - BALANCE DEFINITIVE AVANT CLOTURE DES COMPTES 2021

Compte			Débit					Crédit					Solde		
Classe	Compte	Intitulé	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Bilan d'entrée	du 01/01/2021 au 30/11/2021	du 01/12/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Total	Débit	Créditeur	Crédit - Débit
7	744200	Région							19 060,24		19 060,24	19 060,24		19 060,24	19 060,24
7	744300	Département							316 728,86	15 975,00	332 703,86	332 703,86		332 703,86	332 703,86
7	744400	Communes et groupements de communes							119 790,20		119 790,20	119 790,20		119 790,20	119 790,20
7	744800	Autres collectivités et organismes publics							77 508,58		77 508,58	77 508,58		77 508,58	77 508,58
7	744810	Etablissement public foncier							36 000,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
7	748001	Autres subventions de fonctionnement							149 672,78	1 608,48	151 281,26	151 281,26		151 281,26	151 281,26
7	756000	Produits des cessions d'éléments d'actif							287,04		287,04	287,04		287,04	287,04
7	757400	Produits issus du fonds de minoration foncière - SRU							3 185 389,00	34 532,35	3 219 921,35	3 219 921,35		3 219 921,35	3 219 921,35
7	758400	Contentieux							6 236,00	621,00	6 857,00	6 857,00		6 857,00	6 857,00
7	758800	Autres produits divers							45 932,95	1 327,00	47 259,95	47 259,95		47 259,95	47 259,95
7	781500	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement							905 384,68	2 068 223,66	2 973 608,34	2 973 608,34		2 973 608,34	2 973 608,34
<b>Total</b>	<b>7</b>		-	106 052,26	503 567,18	609 619,44	609 619,44	-	42 382 933,61	20 304 866,30	62 687 799,91	62 687 799,91	609 619,44	62 687 799,91	62 078 180,47
			<b>180 149 449,18</b>	<b>404 501 667,01</b>	<b>77 153 920,16</b>	<b>481 655 587,17</b>	<b>661 805 036,35</b>	<b>180 149 449,18</b>	<b>404 501 667,01</b>	<b>77 153 920,16</b>	<b>481 655 587,17</b>	<b>661 805 036,35</b>	<b>278 203 605,62</b>	<b>278 203 605,62</b>	-



## ANNEXE - COMPTE FINANCIER 2021

### Tableau de bord EPF de Nouvelle Aquitaine

Date de vote du budget initial 2021 : 24/11/2020  
 Date de vote du dernier budget rectificatif 2021 : Néant  
 Date de vote du dernier compte financier 2020 : 25/02/2021

**Tableau de la circulaire GBCP pour 2022**

#### 1 - Autorisations budgétaires et équilibre financier

##### 1.1 - Emplois

Données	Unité	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF 2019	BI 2020	CF 2020	BI 2021
Autorisations d'emplois	ETPT	48,67	49,35	58,60	55,55	60,85	58,21	65,00
<i>dont emplois sous plafond législatif</i>	ETPT							
<i>dont emploi hors plafond législatif</i>	ETPT	48,67	49,35	58,60	55,55	60,85	58,21	65,00
Schéma d'emplois (*)	ETP				57		61	

##### 1.2 - Crédits

Données	Unité	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF 2019	BI 2020	CF 2020	BI 2021
Total des AE	K€	63 693	48 129	70 555	56 081	68 251	52 364	65 160
Total des CP	K€	63 693	40 640	70 555	50 581	68 251	53 777	65 160
Total des recettes	K€	40 900	37 074	55 900	48 516	68 850	68 096	60 850
Solde budgétaire	K€	-22 793	-3 567	-14 655	-2 066	599	14 319	-4 310

##### 1.3 - Trésorerie

Données	Unité	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF 2019	BI 2020	CF 2020	BI 2021
Niveau de trésorerie	K€	17 493	14 799	25 105	16 708	24 770	30 034	37 852
<i>dont trésorerie fléchée</i>	K€						1 321	
<i>dont trésorerie non fléchée</i>	K€	17 493	14 799	25 105	16 708	24 770	28 713	37 582

#### 2 - Indicateurs

##### 2.1 - Indicateurs d'analyse budgétaire

Données	Unité	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF 2019	BI 2020	CF 2020	BI 2021
Dépenses de personnel (CP)	K€	3 300	3 143	4 390	3 670	4 800	4 129	5 100
Poids des dépenses de personnel / Dépenses totales hors investissement	%	5,19	7,78	6,26	7,29	7,07	7,68	7,90
Coût moyen par ETPT	K€	68	64	75	66	79	71	78
Niveau des Restes à payer	K€		7 488		5 500		0	
Poids des CP issus des AE consommées sur exercices antérieurs	%		5,58		13,40		14,55	
Poids relatif des restes à payer (RAP/CP hors perso)	%		19,97		11,72		0,00	
Poids des charges à payer au sein des restes à payer (CAP / Total RAP)	%		3,00		89,71		0,00	
Recettes propres	K€	16 000	10 825	23 050	12 273	36 000	33 252	28 000
Poids des recettes propres / recettes totales	%	39,12	29,20	41,23	25,30	52,29	48,83	46,01
Nombre de jours de fonctionnement / Trésorerie	jours fonct.		131,09		118,92		201,06	

##### 2.2 - Ratio d'analyse financière

Données	Unité	BI 2018	CF 2018	BI 2019	CF 2019	BI 2020	CF 2020	BI 2021
Résultat	K€	-11 743	11 693	18 830	26 829	16 984	14 319	21 930
Capacité d'autofinancement	K€	7 977	23 892	19 315	30 017	14 969	21 523	15 970
Niveau du fonds de roulement	K€	78 306	114 533	100 692	145 242	138 504	166 823	189 041

## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
(vide)	ZOPNR2010	Opérationnel non réparti	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00	1 352,00
	CA1610001	CA du Grand Angoulême - "Zac de la Gare"	0,00	0,00	134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1610010	La Couronne - "Zac les Sables"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1612019	CA du Grand Angoulême - Maîtrise foncière SCPU Angoulême 2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 429,98	1 090 784,46	1 474 417,59	2 166 872,27	2 407 993,26	2 696 694,04
	CA1614002	Nersac - Réhabilitation de la "Grand Rue"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	2 212,00	8 492,78	159 726,44	246 976,01	68 671,93
	CA1614018	La Couronne - Requalification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614019	Fléac - Requalification et densification du bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	87 484,09	103 608,10	123 940,77	185 360,75	4 398,25
	CA1614024	Isle d'Espagnac - Aménagement du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 736,67	95 056,49	113 003,45	227 190,17	196 278,29
	CA1614025	Gond-Pontouvre - Requalification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 592,02	380 283,69	388 721,73	902 058,54	1 239 543,27
	CA1614055	Trois-Palis - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614056	Mosnac - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614057	Châteauneuf sur Charente - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614058	Angeac-Charente - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614060	Bassac - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614061	Triac-Lautrait - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614062	Jarnac - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614063	Bourg-Charente - Voie Douce & Bois Lautaret	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614064	Gensac la Pallue - Voie Douce et marais de Gensac	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1614065	CC de Cognac - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362,04	16 328,84	33 074,11	44 301,75	5 873,36	7 897,31
	CA1615005	Angoulême - Requalification urbaine de la "caserne Broche"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 690,00	349 076,79	627 722,64	693 279,44	697 011,55
	CA1615070	Soyaux - Dvlpt offre de logements et densification en renouvellement urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 065,00	172 121,47	176 725,44	236 738,92	275 375,25
	CA1616020	Saint Simon - Voie Douce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1616033	Angoulême - Redynamisation économique & résidentielle du centre historique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 608,00	5 248,00	106 084,68	162 745,40
	CA1616051	Ars - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1616060	Angoulême - Projets d'aménagement des îlots de la gare	813 993,83	3 963 268,19	5 032 378,33	5 753 186,62	6 225 964,02	4 962 073,93	5 383 629,73	4 339 983,64	5 807 659,92	5 819 172,98	4 107 588,41
	CA1617002	Angoulême - Requalification des friches industrielles et d'activités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 324,49	130 223,77	347 795,63	740 991,99
	CA1617004	Mornac - Revitalisation du centre-bourg et développement offre de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 850,00	145 176,10	138 701,53	138 662,43
	CA1617005	Sers - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 377,38	96 372,92
	CA1617010	Ruelle sur Touvre - Revitalisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 823,51	156 750,55
	CA1617022	Graves Saint Amant - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	19 274,58	417,60
	CA1617033	Lignières-Sonneville - Développement d'opérations en renouvellement urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	45 925,09	49 340,14
	CA1618085	La Couronne - Intervention foncière en matière de logements, Dév éco & restructurat	0,00	12,00	199 855,13	636 072,73	745 507,22	1 059 177,42	1 064 614,71	1 082 646,36	1 186 772,42	1 341 665,69	1 532 281,10
	CA1619013	Val de Bonnieure - Revitalisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00	97 056,22	97 744,46
	CA1619046	Roulet Saint Estèphe - Revitalisation du centre bourg et réhabilitation foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 219,90	275 349,12	281 760,03
16	CA1619061	Ruffec - Développement d'une opération d'habitat & revitalisation des quartiers histo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
	CA1619062	Juillac Le Coq - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	800,00	800,00
	CA1619080	Dirac - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00	60 065,41
	CA1619089	Bellevigne - Réinvestissement d'une bâtisse vacante en coeur de bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127,40	258,11	258,11	65 258,11	65 929,86
	CA1619096	Roulet Saint Estèphe - Requalification d'un entrepôt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 868,00	246 696,34	344 368,07
	CA1619140	Sers - Maintien d'une action commerciale en centre-bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 999,00	154 156,97	144 594,94
	CA1620070	Fléac - Implantation d'une activité de service en coeur de bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 816,68
	CA1621055	La Couronne - action foncière pour la redynamisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
	CP1614003	Cognac - Site de l'ancien hôpital	0,00	0,00	0,00	0,00	33 263,44	2 126 852,23	1 375 430,17	1 671 416,55	4 369 299,06	4 379 814,00	5 385 734,10
	CP1614004	Cognac - Chais Monnet et rues piétonnes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 404,54	606 257,52	1 098 013,31	1 492 836,06	1 566 608,22	1 606 067,67
	CP1615003	CA du Grand Angoulême - Voie Douce & Coulée verte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	29 442,49	79 021,06	93 095,17	13 724,90	15 256,78
	CP1615018	Roumazières - Requalification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 073,80	137 804,07	142 306,08	146 658,93	4 848,73	0,00
	CP1615051	Saint Même les Carrières - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	12,00	95 012,00	97 198,66	0,00	0,00
	CP1616026	Saint Fraigne - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	318 348,46	321 235,65	326 369,87	651,59	5,98
	CP1621091	Angoulême - Renouvellement urbain du quartier NPNRU de "Bel Air Grand Font"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 579,31	786 683,40	792 147,35	222 404,27
	PR1609001	CC de Grande Champagne - ZAE " des Malestiers"	283 293,18	266 028,66	187 308,02	272 982,68	54 462,64	85 113,44	1 737,05	11 843,34	11 843,34	11 843,34	11 843,34
	PR1609002	Segonzac - Mise en oeuvre du PLU	989 135,56	806 861,02	660 030,37	660 360,02	659 617,91	410 639,28	309 281,76	308 900,12	311 351,12	-2 231,98	0,00
	PR1611003	La Couronne - Maîtrise foncière "ZAC de la Contrie"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1612003	CC Bandiat Tardoire - Maîtrise foncière "Saint Florent-Taracole"	0,00	0,00	203 316,68	197 888,80	193 556,80	302 365,81	290 523,94	458 855,62	692 010,08	499 951,44	520 475,21

## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	PR1612004	CC Braconne & Charente - Portage foncier "Montagnes-Ouest"	0,00	0,00	3 893 812,77	2 476 674,00	2 513 086,73	28 357,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1613005	Bouëx - Maîtrise foncière du secteur de la "Vigne Blanche"	0,00	0,00	0,00	0,00	97 870,20	100 592,24	100 644,24	132 510,24	145 732,59	146 757,20	157 275,51	0,00
	PR1613013	CA du Grand Angoulême - Projet Mobilix (BHNS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 488,97	111 845,17	113 683,57	148 962,57	38 836,21	36 453,21	0,00
	PR1614007	Barbezieux - Revitalisation du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 319,01	476 919,45	672 525,24	759 375,88	777 373,95	157 607,02
	PR1614053	Merpins - Mise en oeuvre du PPRT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 927,16	949 116,31	1 006 457,92	1 108 408,75	0,00	0,00
	PR1614054	Gimeux - Mise en oeuvre du PPRT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	225 225,19	234 315,86	267 622,41	0,00	0,00
	PR1615001	CC des 4 B - Réhabilitation de friches industrielles ou commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1615004	CA du Grand Angoulême - Développement économique et traitement de friches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1615040	Bourg-Charente - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128,53	36 378,35	27 004,49	0,00	-82,56	-82,56	0,00
	PR1616025	Montignac-charente - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 517,54	215 901,33	223 543,74
	PR1616034	Eraville - Opération en renouvellement urbain et en densification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1616036	Chasseneuil sur Bonnieure - Développement territorial et reconversion site industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 011,00	0,00	0,00	0,00
	PR1617035	Ambarnac - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00
	PR1619079	Champagne Mouton - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 717,00	0,00	0,00
	PR1620051	Barbezieux - Réinvestissement d'une propriété en vue de structurer la place du châte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 413,04
<b>SOUS TOTAL 16</b>			<b>2 086 422,57</b>	<b>5 036 169,87</b>	<b>10 176 835,30</b>	<b>9 997 164,85</b>	<b>10 523 328,96</b>	<b>9 717 910,14</b>	<b>11 454 597,58</b>	<b>14 060 625,40</b>	<b>20 972 623,76</b>	<b>23 521 786,22</b>	<b>22 515 213,65</b>	<b>21 217 947,57</b>
	CA1710001	La Rochelle - Ecoquartier de "Beauregard"	5 231 426,42	4 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1710004	La Rochelle - "Densification des Boulevards"	0,00	0,00	295 146,62	300 428,10	3 066 455,65	3 101 324,86	3 209,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1710009	Puilboreau - Opération d'habitat	399 157,51	429 189,84	267 155,86	266 827,59	266 827,59	269 330,59	269 330,59	269 363,92	269 383,92	0,00	0,00	0,00
	CA1711002	Saint Xandre - Requalification du bourg	0,00	0,00	90 000,00	655 133,30	659 531,51	839 982,42	870 031,27	882 073,83	885 554,39	888 445,87	889 463,53	891 364,33
	CA1711006	Nieul sur Mer - Opération d'aménagement "Champs Pinsons"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1711007	Ile d'Aix - Acquisition & portage du bâtiment de la poste	0,00	535 717,61	536 764,57	538 223,00	8 336,00	8 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1711017	Floirac - "Pôle intergénérationnel"	0,00	0,00	0,00	119 099,43	119 084,26	119 142,26	119 201,26	119 099,26	118 998,26	118 905,38	118 816,38	118 878,38
	CA1712006	CA de la Rochelle - Jonction entre l'écoquartier de Bongraine et avenue Salengro	0,00	0,00	568 965,65	586 869,95	596 435,54	658 301,30	807 793,10	810 484,44	810 754,44	812 279,44	1 527,00	0,00
	CA1712007	Esnandes - Requalification du centre-bourg	0,00	0,00	303 800,00	528 011,91	530 440,46	532 817,20	544 509,02	552 663,67	588 832,05	307 066,19	0,00	0,00
	CA1712021	Etaules - Maîtrise foncière de la zone d'habitat "Les Niels"	0,00	0,00	0,00	352 486,99	352 631,28	353 475,28	459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1713012	Cabariot - Maîtrise foncière de la zone d'extension du bourg	0,00	0,00	0,00	191 042,43	192 043,48	124 455,43	203 990,43	79 714,22	79 781,22	79 839,22	0,00	0,00
	CA1713017	Lussant - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	164 200,00	236 191,45	262 002,25	278 206,13	281 363,06	288 110,59	295 520,73	0,00	0,00
	CA1714006	Royan - Maîtrise foncière d'emprises "multisites"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494 443,10	1 554 877,20	3 223 414,57	2 018 121,85	2 036 676,32	2 939 990,54	2 981 606,16
	CA1714009	Sablanceaux - Restructuration du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1714026	Angoulins sur Mer - Requalification urbaine en faveur du logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 750,00	519 828,09	533 757,28	2 108 874,02	2 445 590,00	2 761 066,55	2 306 424,41
	CA1714027	Arvert - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	223 857,08	227 944,33	228 927,82	5 700,78	0,00
	CA1714028	Bussac sur Charente - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 288,53	10 570,48	13 648,23	13 648,23	13 648,23	0,00	0,00
	CA1714029	Médias - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1714030	Montguyon - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 125,00	142 005,45	0,00	-2 356,64	0,00	0,00
	CA1714033	Saint Martin d'Ary - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 145,55	12 420,00
	CA1714034	Villars les Bois - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	26 956,69	30 875,54	41 343,76	41 741,28	120 843,56
	CA1714042	Saint Jean d'Angély - Parcelle AT N°24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	9 533,35	27 834,03	27 834,03	27 834,03	29 764,03	29 764,03
	CA1714043	Saintes - Développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409 403,26	1 414 936,90	1 343 200,83	1 287 606,44	1 239 375,80	0,00	0,00
	CA1714044	Saintes - Requalification urbaine en faveur du parc de logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 774,83	685 460,77	691 965,47	1 043 770,60	1 307 876,82	1 346 399,79	1 367 055,62
	CA1714047	Zonzac - Développement économique et revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 400,00	1 369 394,00	1 450 530,83	457 925,17
	CA1714048	Pons - Développement économique et revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 087,36	191 453,09	191 453,09	191 453,09	191 453,09
	CA1714049	Chaniers - Développement du logement social et redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 130,71	31 164,71	159 978,71	347 257,86	350 256,15	118 799,60
	CA1714051	Saujon - Production de logement social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00	9 412,00	534 993,56	861 357,93	1 223 216,55	1 241 511,68	1 581 143,63
	CA1715006	Cozes - Redynamisation du centre ancien et production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 699,00	194 919,39	201 441,70	3 981,87	0,00	0,00
	CA1715009	Saint Bris des Bois - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970,00	36 538,02	61 558,02	37 140,56	36 597,02	19,00
	CA1715014	Bourgneuf - Restructuration de foncier en centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 758,82	359 689,73	369 665,26	373 581,08	379 898,46
	CA1715020	CA de la Rochelle - Restructuration du boulevard Sautel et densification des boulevard	0,00	881 999,92	1 373 262,73	1 629 135,70	1 634 656,88	2 121 958,25	2 511 091,86	2 877 679,69	3 154 312,72	2 846 992,32	580 589,77	935 692,77
	CA1715021	CA de la Rochelle - Densification et restructuration sur le secteur de Rompsay	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 216,85	133 240,56	422 360,93	2 319 351,35	2 129 254,75	2 155 126,63	2 159 880,84
	CA1715022	Fontcouverte - Maintien de l'emploi & du développement du parc de logements acce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00	2 100,00	2 100,00	144,89	144,89	906,15
	CA1715023	Lagord - Développement de l'offre de logements en densification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	351 390,83	357 663,32	357 574,78	-12 958,87	-12 991,89	-12 991,89	-12 991,89
	CA1715024	Orignolles - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	96 482,31	140 549,36	119 104,00	689,00
	CA1715025	Saint Aigulin - Développement économique & redynamisation du bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 195,64	5 063,00	11 876,19	0,00	0,00	0,00

## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	CA1715026	Salignac sur Charente - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1715027	Saint Simon de Bordes - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	16 134,00	19 248,52	19 322,85	20 765,50	22 902,92
	CA1715029	Vaux sur Mer - Développement du parc de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 851,21	504 476,70	2 049 377,91	2 319 967,35	232 998,93
	CA1715038	Beauvais sur Matha - Action foncière en faveur de la revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 572,00	31 230,57	3 761,52	0,00	0,00
	CA1715039	Saint Palais sur Mer - Développement du parc de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 527,79	1 291 553,08	1 316 772,68	1 503 300,06	3 362 735,54	2 034 525,33
	CA1715044	Vérines - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 186,22	365 390,89	368 490,13	370 214,08	0,00
	CA1715059	Taillebourg - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 269,47	94 593,11	95 744,00	96 889,63	98 033,12
	CA1715068	Aulnay de Saintonge - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 037,65	276 717,02	238 514,65	186 191,08	189 478,22
	CA1715069	Saint Hilaire de Villefranche - Opérations de densification de l'urbanisation en coeur c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	382,56	29 149,56	32 167,89	32 179,89
	CA1716005	CA de la Rochelle - Densification de l'urbanisation et en renouvellement urbain (Nieu	0,00	0,00	0,00	9 665,00	33 184,00	33 184,00	45 815,99	63 479,42	1 337 906,42	1 350 864,75	2 309 637,63	2 412 944,03
	CA1716007	Aytré - Développement offre de logements et projets mixtes en densification urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478,90	478,90
	CA1716021	La Tremblade - Développement de l'offre de logement social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 278,23	547 718,01	558 931,13	839 311,95
	CA1716022	Thairé - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	4 300,00	95 021,63	96 996,11	99 077,86
	CA1716024	La Jarrrie - Développement de l'offre de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00	125 750,00	133 856,58	134 610,66	138 899,80
	CA1716030	Breuillet - Renouvellement urbain et densification centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 817,00	364 531,78	435 409,82	439 233,78	439 613,45
	CA1716040	Chadézac - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 790,39	28 145,23	107 903,48	107 738,23	114 878,04
	CA1716047	Grézac - Densification du centre bourg et production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	238 330,00	245 440,06	138,00
	CA1717006	Chermignac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 884,00	2 152,20	2 152,20	2 941,11
	CA1717013	CA de la Rochelle - Reconversion de l'ancien CFA secteur Lafond - Le Prieuré à la Roch	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1717018	Matha - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00	14 018,00	0,00
	CA1717024	Conservatoire du Littoral - Protection du site du marais du Défend sur l'île de Ré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA1718016	Saint Georges de Didonne - Développement de l'offre de logement social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 346,44	2 064 755,83	2 248 368,16	2 281 990,64
	CA1718024	Cercoux - Action foncière pour le développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 433,24	126 151,61	128 709,11
	CA1718035	Chatalaillon Plage - Production de logements sociaux en densification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 322,00	37 255,41	46 048,86	1 368 550,88
	CA1718092	Médias - Restructuration et densification du centre-bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	12,00	3 191,49	3 191,49	3 191,49
	CA1719041	Salignac sur Charente - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	5 126,00	5 126,00	5 126,00	11 626,00	76 626,00
	CA1719100	CA de la Rochelle - Requalification du quartier du Prieuré-Lafond à la Rochelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	11 400,00	7 894 122,18
	CA1719103	Bussac sur Charente - Développement économique et de l'offre de logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 169,00
	CA1720013	Saint Georges des Coteaux - Développement économique et offre de logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 119,25	2 119,25
	CA1720022	Sablanceaux - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 850,00	22 000,00	24 400,00	25 840,00	25 840,00	76 738,00	101 976,46
	CA1720059	Burie - Développement éco & résidentiel du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00
	CA1721057	Lagord - Structuration des entrées de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 734,96	600 335,98
	CA1721058	Lagord - Développement de l'offre de logements en densification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	263 537,44	267 273,26
	CP1709001	CA de la Rochelle - ZAC multisites de la gare de Dompierre s/ Mer	277 435,96	695 254,35	1 075 285,27	1 026 426,13	1 133 941,26	1 141 226,29	1 514 058,77	988 289,58	2 544 377,23	1 552 957,69	1 580 284,21	426 659,11
	CP1710001	CC de l'île de Ré - Ancienne colonie PTT à Loix en Ré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1710005	CC de l'île de Ré - Maison de retraite de Saint Martin de Ré	0,00	4 515 000,00	4 521 174,56	4 530 734,29	15 185,19	15 185,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1710006	CC de l'île de Ré - "Brises Marines" à Ars en Ré	3 033 866,91	3 034 365,61	3 029 832,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1710007	CC de l'île de Ré - Ancienne colonie PTT à Loix en Ré	0,00	0,00	1 918 905,60	1 923 994,12	8 964,18	8 964,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1710010	CA de la Rochelle - Parc d'activités de Corne Neuve de Dompierre s/Mer	1 317 038,03	1 317 597,36	1 318 176,58	1 318 763,58	1 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1710013	Surgères - Reconquête friche "Sergent Prolac"	0,00	55 717,29	88 355,64	237 590,73	256 850,40	508 092,03	561 294,94	567 920,94	988 531,07	-202 010,54	-133 164,54	-42 293,04
	CP1710014	Puilboreau - Requalification du centre-bourg	0,00	575 499,50	649 594,33	636 916,33	636 916,33	500,00	500,00	2 202,56	4 807,89	177 367,89	179 878,01	0,00
	CP1711001	CA de la Rochelle - "ZAC du Fief des Dompierres" à Saint Xandre	0,00	2 910 001,74	2 903 476,27	3 337 957,25	3 338 574,03	3 338 551,44	2 466 459,90	2 466 442,90	1 295 255,19	1 295 497,19	1 295 611,19	785 768,03
	CP1711015	CA de la Rochelle - Périmètre d'attente d'Aytré (veille)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 411,89	382,28	-2 550,00	0,00	0,00	0,00
	CP1712005	CA de la Rochelle - "ZAC des Cottes-Mailles" à Aytré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484,89	484,89	484,89	484,89	0,00
	CP1712014	CC de l'île de Ré - Site de "Rochefort 1" au Bois Plage en Ré	0,00	0,00	1 137,28	1 838 197,54	1 837 206,54	1 838 187,28	83,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1712017	CA de la Rochelle - ZAC de Monsidun, coeur de boeuf et le chêne" à l'Houmeau	0,00	0,00	0,00	556 400,00	556 549,63	556 486,63	556 423,63	56,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1712020	CA Royan Atlantique - Maîtrise foncière du "quartier de l'électricité"	0,00	0,00	0,00	2 012 000,00	2 059 737,07	2 330 269,17	2 457 677,02	2 570 017,44	2 572 513,18	2 573 855,18	0,00	0,00
	CP1712022	CA de la Rochelle - Maîtrise foncière de l'Atlantparc de Sainte Soulle	0,00	0,00	1 212 057,72	1 367 431,36	1 370 080,63	1 371 145,63	718 775,83	454,00	454,00	0,00	0,00	0,00
	CP1713004	Rivedoux plage - "Quartier du château"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 483,60	512 911,14	517 886,53	1 323 552,26	1 269 733,30	1 329 912,74	7 029,12
	CP1715032	CA Rochefort Océan - Développement économique & traitement des friches d'activit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790,00	2 234 614,31	2 289 936,75	2 110 768,25	-79 183,77	643 043,57
	CP1716031	Angoulins sur Mer - Action foncière sur le site de la Sapinière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 666,88	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1716035	Saint Agnant - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,20	257 619,32	263 122,86	352 769,68	301 986,81	308 921,61
	CP1717014	Angoulins sur Mer - Densification de l'urbanisation sur le secteur des cinq quartiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	CP1717025	CA Rochefort Océan - Dvlpt économique et touristique du site de l'Arsenal Maritime	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 164,89	823 219,00	823 866,33	0,00	0,00
	CP1717031	Andilly les Marais - Offre de logements et équipements en densification et en renouv	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1717078	Puiboreau - Projet urbain en densification sur les secteurs de Malmore et Baillac	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	643,81	643,81	643,81	0,00
	CP1718005	CC Aunis Sud - Requalification d'un site industriel à Surgères	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 647,50	30 097,50	37 355,27	41 369,66
	CP1718015	Angoulins sur Mer - Logements - Secteur des 5 quartiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP1718068	CA de la Rochelle - Projet urbain de logements en densification "Ilot Château" à Puilb	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
	CP1718072	CC du Bassin de Marennes - Requalification de la zone artisanale et économique des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 961,54	1 089 168,91	1 110 755,70	1 567 683,96
	CP1720047	Andilly les Marais - Densification et restructuration du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 865,12	5 826,42	348 804,33
	CP1720053	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes sur le secteur de la petite Courbe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 007,45	808 505,40	0,00
	CP1721002	CA de la Rochelle - "ZAC des Cottes-Mailles" à Aytré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 628,97
	CP1721050	La Jarne - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528,12
	PR1709001	Sainte Soulle - Projet petite enfance + veille	140 171,54	140 330,54	511 663,00	445 826,23	445 853,23	453 600,27	453 625,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1710001	Angliers - Extension du bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1710002	Saintes - Quartiers "sur Moreau" & "Terroquet/Boiffiers"	360 484,70	1 315 005,60	1 474 910,89	1 474 360,89	1 474 490,31	1 474 722,31	1 474 957,31	1 475 192,31	984 594,36	596 296,76	89,00	0,00
	PR1710003	Charron - "Suite Xynthia"	378 780,00	377 325,62	377 378,62	54,00	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1710005	CC Aunis Sud - Parc d'activités "La Combe"	0,00	0,00	639 848,03	646 605,23	645 918,23	978 364,95	-456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1710006	Port des Barques - " Suite Xynthia"	72,00	817 056,19	581 521,22	795 107,56	796 888,96	796 975,96	797 063,96	799 607,96	800 100,96	800 205,96	300 225,69	300 725,69
	PR1711011	Marennes - "La Marquina"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1712008	Arvert - Maîtrise foncière "Fief de Volette"	0,00	0,00	0,00	363 286,12	363 456,36	363 489,60	306 036,20	321 303,49	206 618,99	225 795,99	228 030,32	91 383,00
	PR1712009	Dolus d'Oléron - Maîtrise foncière du "Fief Melon"	0,00	0,00	1 169 494,96	1 169 875,49	1 170 017,49	1 172 360,49	1 177 816,82	222,59	20 692,90	24 482,90	0,00	0,00
	PR1713001	La Jarrie - Maîtrise foncière de l'emprise "Fief de la providence"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 369,40	770 506,40	770 643,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1713002	Clavette - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	88 350,00	0,00	0,00	429 987,38	440 900,00	442 760,12	444 662,17	447 348,31	449 307,26
	PR1713003	Saint Sauveur d'Aunis - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	560 688,52	548 616,29	539 293,62	556 373,45	565 444,48	517 577,98	100 249,21	63 452,37	0,00
	PR1713006	Marans - Maîtrise foncière des secteurs de "La Gare" et la "Rue d'Aligre"	0,00	0,00	0,00	48,00	48,00	78 748,00	78 779,70	78 906,38	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1713007	La Tremblade - Maîtrise foncière pour l'extension du port chenal	0,00	0,00	0,00	0,00	251 100,30	256 959,48	440 258,57	736 035,68	742 147,07	744 564,06	4 495,67	0,00
	PR1714001	CA Rochefort Océan - Requalification de la ZAE de "l'Arsenal"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	208 164,27	376 058,70	1 294 814,88	2 906 103,76	1 803 849,17
	PR1714010	Saint Jean d'Angély - Revitalisation du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1714011	Saint Sauvant - Restructuration du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 625,00	4 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1714020	CC Haute Saintonge - Développement de la filière biomasse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	36,00	36,00	36,00	0,00
	PR1714021	CA de la Rochelle - PPRT Picoty/SDLP	0,00	0,00	0,00	0,00	845 250,00	1 422 278,46	2 025 389,22	2 049 993,53	2 352 496,70	2 354 911,55	189 159,43	378 519,93
	PR1714022	Aytré - "Xynthia - Edmond Grasset"	0,00	2 955 703,94	3 005 360,23	3 009 946,23	3 013 684,63	3 033 098,93	3 033 925,93	14 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1714031	Saint Augustin sur Mer - Densification du bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 068,81	119 944,43	317 941,35	318 965,57	319 979,73	320 991,97
	PR1715008	Marennes Hiens Brouage - Développement du cœur de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 027,52	0,00	-2 068,00
	PR1715057	Ile d'Aix - Maîtrise foncière du centre d'hébergement Armand Fallières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	661 130,71	673 935,64	678 864,03	683 739,82	688 602,85	694 894,07
	PR1716009	Rochefort - Opération de logements sur le site du centre de gérontologie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR1716010	Fouras - Dévelopmt de l'offre de logements en densification & en renouvellement urba	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	12,00	580 301,78	1 129 775,47	1 170 852,83	1 180 046,04
	PR1716038	Tesson - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 294,70	104 122,85	104 161,85
	PR1718003	Villedoux - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 497,88	305 578,93	312 213,52	642 572,79
	PR1718053	Saint Jean d'Angély - Redynamisation du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	240,00	2 092,00	1 852,00	90 099,45	208 428,98	287 302,43
	PR1719049	Marennes Hiens Brouage - Aménagement du site de la "Marquina"	0,00	0,00	0,00	157 661,48	171 512,71	248 139,71	473 503,30	477 214,92	193 963,70	193 185,70	0,00	-152,00
	PR1719057	Courçon - Développement du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00	215 168,84	219 245,15
	PR1719128	Forges - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 265,36	171 119,86
	PR1719129	Taugon - Développement du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 289,37	2 968,95
	PR1721006	Tesson - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 920,96
	PR1721028	Tonnay charente - Développement de l'offre de logement social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195,80
	PR1721035	Nuaillé d'Aunis - Densification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 581,29
	<b>SOUS TOTAL 17</b>		<b>11 138 433,07</b>	<b>20 560 054,11</b>	<b>27 913 268,37</b>	<b>32 839 344,48</b>	<b>28 637 893,87</b>	<b>35 827 913,65</b>	<b>36 842 767,41</b>	<b>36 145 650,52</b>	<b>44 277 429,52</b>	<b>48 864 136,97</b>	<b>38 080 994,05</b>	<b>44 270 921,85</b>
19	CA1919092	Brive - Accompagnement de l'OPAH RU communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 034,78
	CA1919156	Donzenac - Résorption de bâtis vacants & dégradés en centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	CA1920050	Treignac - Réhabilitation d'un bâti remarquable en coeur de bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
	CP1918117	Tulle - Redynamisation du cœur historique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 835,00	392 088,54
	PR1917051	Argentat sur Dordogne - Redynamisation centre ville & valorisation des berges de la f	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 072,50
	PR1917052	Ussel - Revitalisation du centre-ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 879,34	283 029,23	619 814,77	623 930,29

## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	PR1919074	Beaulieu sur Dordogne - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 909,97	44 339,35	
<b>SOUS TOTAL 19</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 879,34</b>	<b>283 029,23</b>	<b>843 559,74</b>	<b>1 931 965,46</b>	
<b>23</b>	CA2317054	La Souterraine - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 676,50	30 872,50	30 872,50	143 685,50	
	CA2318054	Guéret - Redynamisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 955,89	503 646,52	515 964,04	
	CA2318082	Saint Fiel - Réalisation d'un projet mixte en centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 048,14	12 548,14	
	CA2318144	Bénévent l'Abbaye - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 865,78	22 478,30	24 194,46	
	CA2319004	Marsac - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 852,00	11 852,00	11 852,00	
	CA2319054	Dontreix - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 999,00	21 262,82	21 307,98	
	CA2319056	Jarnages - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 998,00	182 654,24	
	CA2319122	Gouzon - Requalification de bâtisses vacantes & dégradées & ancien local professionn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 541,18	80 567,46
	CP2317077	CA du Grand Guéret - Aménagement d'un pôle d'échange multimodal en gare de Gué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 326,99	255 347,55	275 314,44	299 093,25
	CP2318080	Syndicat Mixte de la cité internationale de la tapisserie - Extension de la cité d'Aubus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 021,07	127 720,37	
	CP2319164	Arrèrès - Résorption d'une friche urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	PR2317053	Bourgageuf - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,93	44,93	200 044,93	170 490,36	
	PR2321033	Maisonssies - Acquisition & reconversion de plusieurs bâtis vacants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	
	PR2321037	Ahun - Reconversion de plusieurs bâtis vacants en centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 139,00	
	PR2321038	Mourioux Vieilleville - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	
<b>SOUS TOTAL 23</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>170 048,42</b>	<b>829 937,65</b>	<b>1 402 079,90</b>	<b>1 663 716,80</b>	
<b>24</b>	CA2417089	Bergerac - Centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	412,00	379 614,31	1 097 773,33	1 133 070,39	
	CA2418004	Sarliac s/ l'Isle - Développement de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 326,21	145 295,06	140 241,45	391 113,83	
	CA2418028	Périgueux - Développement de la ZAC du grand quartier de la gare	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 463,25	1 115 826,46	2 613 152,79	3 458 216,06	
	CA2418038	CC Isle Double Landais - Action foncière pour le développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	273 278,00	
	CA2418079	Chancelade - Développement et densification de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	246 122,80	249 616,53	
	CA2418107	Le Fleix - Développement et densification de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 800,00	119 964,75	120 058,75	
	CA2418111	CA du Grand Périgueux - Développement économique - Commune de Chancelade	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378,67	459 317,11	1 025 190,28	1 172 011,74	
	CA2418134	Val de Louyre et Caudeau - Revitalisation du centre bourg de Sainte Alvère	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	865,00	
	CA2419023	Grives - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 215,00	
	CA2419024	Marsac sur l'Isle - Développement et densification de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 503,07	77 900,91	
	CA2419043	CC du Pays de Fénelon - Requalification d'une friche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 251,50	16 903,50	166 903,50	
	CA2419073	Mensignac - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 955,03	
	CA2419086	Saint Pierre de Côte - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 132,56	58 427,38	
	CA2419118	CA du Grand Périgueux - Développement économique de la ZAC EPICENTRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 653,31	
	CA2419123	Saint Jory de Chalais - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 835,94	
	CA2419126	Château l'Evêque - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 897,88	
	CA2419133	Agonac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 933,00	
	CA2419134	CC du Pays de Fénelon - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	157 859,04	
	CA2419137	CA du Grand Périgueux - Développement économique de péri-ouest	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,66	1 189 460,94	
	CA2419148	Sainte Nathalie - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	143 026,61	
	CA2419149	Coly Saint Amand - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 811,60	
	CA2419151	Saint Jean de Côte - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	125 916,63	
	CA2419159	CC Sarlat Périgord Noir - Requalification d'une friche industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 193 308,14	
	CA2420061	Mayac - Redynamisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CA2420079	Saint Mayme de Pereyrol - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 849,67	
	CA2420083	Bourrou - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
	CA2420085	CA du Grand Périgueux - Développement du grand quartier de la gare	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 685,00	1 723 208,60	2 103 737,80	
	CP2418011	Montpon Menesterol - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 600,00	265 204,12	
	PR2418125	Pays de Belvès - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 906,40	116 854,94	86 975,15	
	PR2418135	Saint Geniès - Action foncière pour le développement de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	183 477,20	166 187,31	
	PR2418164	Monpazier - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	156 051,33	162 479,27	
	PR2419044	Issigeac - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 993,75	101 047,75	
	PR2419053	Faux - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00	
	PR2419069	Villambard - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 390,49	66 174,90	
	PR2419072	Montrem - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 811,29	122 797,69	



## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPT	AFFAIRES	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	LIBELLE AFFAIRES												
	PR2419084 Lanquais - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 365,00
	PR2420015 Saint Capraise de Lalinde - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 151,04
	PR2420078 Nabirat - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 300,00
	PR2421018 Coux et Bigaroque-Mouzens - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
<b>SOUS TOTAL 24</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>244 580,13</b>	<b>3 049 695,84</b>	<b>8 775 272,79</b>	<b>16 805 384,91</b>
	CA3317037 Libourne - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654 490,74	2 535 092,12	3 417 149,03	
	CA3317070 Saint Aubin de Blaye - Action foncière centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA3317071 Etauliers - Requalification friche urbaine et réhabilitation d'un bâti en centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 644,00	2 644,00	2 644,00	466 927,74
	CA3317072 Eyrans - Réalisation d'un programme de logements mixtes en centre-bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 300,75	83 300,75	87 847,39	90 673,81
	CA3318006 CC de l'Estuaire - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 249,82	54 114,46	57 003,65	0,00
	CA3318013 Coutras - Requalification du quartier de la Gare	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 163,79	677 824,84	778 423,18	788 760,63
	CA3318019 Vayres - Action foncière pour la production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 644,89	247 581,80	770 241,04	777 362,65
	CA3318046 Bordeaux Métropole - Développement de l'habitat à Pessac	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 805,45	344 500,25	348 035,66
	CA3318048 Bordeaux Métropole - Activité éco sur le site de projets de l'OIM Aéroparc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 678 383,76	9 381 510,42	9 502 960,08
	CA3318051 Bordeaux Métropole - Développement de l'habitat à Saint Aubin de Médoc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,00	39,00
	CA3318063 Izon - Reconversion de friches et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	276 489,97	289 843,06	809 492,77
	CA3318083 Bordeaux Métropole - Développement économique à Lissandre, Cenon et Lormont	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00	72,00	72,00
	CA3318095 EPA de Bordeaux Euratlantique - OIN secteur Armagnac/Gattebourse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 634 776,36	9 735 838,85	0,00	0,00
	CA3318096 Captieux - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 914,52	270 575,20
	CA3318104 Cadillac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 924,59	1 064 340,30	1 075 240,72
	CA3318112 La Teste de Buch - Action foncière en faveur de la production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699 979,78	2 321 253,81	4 845 327,69	
	CA3318113 Lussac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	378 769,56	381 680,74
	CA3318123 Sadirac - Développement et densification de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 620,00	31 620,00	31 620,00
	CA3318165 Petit Palais et Cornemps - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 847,40	215 931,49
	CA3318166 Saint André de Cubzac - Redynamisation du quartier de la gare	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 487,00	29 944,50	59 414,50
	CA3318168 Saint Emilion - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 592,56	500 170,87	501 093,11
	CA3318175 Gensac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	12,00
	CA3319008 Pugnac - Développement de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 320,00	15 320,00	15 320,00
	CA3319028 Castillon la Bataille - Redynamisation du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 205,20	465 018,51
	CA3319112 Gauriac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 685,85	82 531,93
	CA3319152 Mios - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 335,14	888 427,76
	CA3319153 Toulence - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 110,00	3 538,83
	CA3319163 CC Sud Gironde - Requalification du quartier de la gare	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 570,44	160 899,41
	CA3320006 Bordeaux Métropole - Intervention foncière sur les espaces en tension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 147,84	19 229,22
	CA3320020 Montagne - Action foncière pour la production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 706,98	313 101,06
	CA3320021 Biganos - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA3320037 Camps sur l'Isle - Développement de l'habitat et reconversion de friches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 025,50
	CA3320038 Saint Girons d'Aiguevives - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 191,09
	CA3320040 Saint Paul - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 972,20
	CA3320064 Pompéjac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA3320071 Guîtres - Requalification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 150,82
	CA3320073 Arcachon - Action foncière pour la production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	601 884,33
	CA3320075 Saint Ciers sur Gironde - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,67
	CA3320081 CC du Créonnais - Action foncière pour le développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 539,12
	CA3321032 Plassac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>33</b>	CA3321052 Cabara - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 037,67
	CA3321053 EPA de Bordeaux Euratlantique - OIN secteur Souys sud Floirac	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 983 315,04
	CA3321064 Pujols sur Ciron - Action foncière pour la production d'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP3317065 Marcheprime - Développement de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 216,30	21 424,02	24 624,02	0,00
	CP3318032 Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 974 789,78	5 847 182,04	8 627 187,22
	CP3318040 Sainte Foy la Grande - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,32	182 465,33	199 732,46	588 168,24
	CP3318105 CC Convergence Garonne - Développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,89	7 473,01	52 932,72
	CP3318121 Soulac sur Mer - Développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 559 085,44

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**
**STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021**

DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	CP3318122	Soulac sur Mer - Protection de l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 866,42
	CP3318174	CC du Bazadais - Développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 700,00
	CP3319060	Région Nouvelle Aquitaine - Développement éco de la filière aéronautique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 137,10	4 762,22
	PR3317056	Lacanau - Densification du centre bourg et développement de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	6 541,10	6 541,10
	PR3317057	Lacanau - Opération d'action foncière de la station-balnéaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,89	141 592,03	325 329,89	414 489,09
	PR3317058	Créon - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 000,00	189 841,65	194 558,31	196 752,93
	PR3317064	Cabanac & Villagrains - Reconversion de friche et développement du parc de logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 196,50	94 759,00	94 759,00	99 009,00
	PR3317069	Rauzan - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 512,00	174 112,00	177 739,22	310 312,75
	PR3318009	Lignan de Bordeaux - Reconversion de friches et production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 940,61	162 120,01	0,00
	PR3318018	La Lande de Fonsrac - Restructuration du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 000,00	237 214,61	238 282,61
	PR3318033	Gujan Mestras - Action foncière pour le développement de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 000,00	509 502,42	511 455,95
	PR3318059	Canéjan - Densification et développement de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 731,56	454 783,53	469 212,77	928 490,19
	PR3318060	Preignac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 656,00	16 561,00	0,00
	PR3318066	Queyrac - Développement et densification de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 548,61	153 887,29	0,00
	PR3318078	Saint Jean d'Illac - Développement de l'offre de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00	487 342,07	490 669,17
	PR3318087	Cadaujac - Redynamisation du centre bourg et production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,45	1 905 080,76	1 928 895,41	1 940 860,06
	PR3318088	Loupiac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	756,26	756,26
	PR3318114	Aillas - Réhabilitation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 383,27	48 576,46	45 645,04
	PR3318115	SMICVAL du Libournais Haute-Gironde - Développement économique et traitement d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 186 776,16	1 118 766,48	-16 893,43
	PR3318117	Pauillac - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 501,31	475 335,46
	PR3318118	La Réole - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	284 553,60
	PR3318172	Macau - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 702,01	1 123 726,69
	PR3318178	Saint Savin - Restructuration du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 574,50
	PR3319006	Gironde sur Dropt - Restructuration du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 277,61	118 780,46
	PR3319009	Castelnau de Médoc - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 577,00	130 470,68	130 921,26
	PR3319011	Le Barp - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
	PR3319029	Saint Laurent du Bois - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 349,34	174 359,05
	PR3319039	Margueron - Action foncière pour la production de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 342,11	49 342,11
	PR3319083	Talais - Développement et densification de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR3319116	Saint Pierre d'Aurillac - Action foncière pour le développement de l'habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 500,00
	PR3320074	Sainte Foy La Grande - Reconquête des bâtis dégradés et des logements indignes en d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418,11
	PR3320084	Civrac de Blaye - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
	PR3321021	Saint Ferme - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
	<b>SOUS TOTAL 33</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 738 228,88</b>	<b>30 453 595,19</b>	<b>34 365 224,51</b>	<b>51 596 673,20</b>
	CA4717074	Meilhan sur Garonne - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 981,45	142 976,39	375 872,01	383 042,48
	CA4718027	Tonneins - Redynamisation du centre bourg et développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 548,00	39 118,00	64 756,50
	CA4718030	Cocumont - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 596,78	265 738,78
	CA4718039	Saint Barthélémy d'Agenais - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 333,33	41 517,92	41 558,25
	CA4718075	Le Mas d'Agenais - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 002,80	186 123,45	188 121,27
	CA4718077	Castelnau sur Gupie - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	148 035,79	149 579,85
	CA4718097	Clairac - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 848,00	15 848,00	0,00
	CA4718142	Tonneins - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	459 281,23	469 394,00
	CA4718161	Port Sainte Marie - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00	990,00
	CA4718162	Fauguerolles - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 955,00	88 355,53	90 005,49
	CA4719032	Puch d'Agenais - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	CA4719037	Bruch - Reconversion de friches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 970,67	13 970,67
	CA4719081	Francescas - Redynamisation du coeur de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	98 914,95	99 787,75
	CA4719087	Aiguillon - Redynamisation du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 444,00
	CA4719088	Lavardac - Redynamisation du centre-ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 036,79
	CA4720055	Sauvetat du Dropt - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 823,68
	CA4721042	Fourques sur Garonne - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37,67
	CA4721089	Lauzun - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP4717060	Duras - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 475,48	90 665,14	0,00	0,00



## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	CP4718042	CC Albrét Communauté - Action foncière pour le développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00	7 250,00	7 250,00	
	CP4719114	CC du Confluent & des Coteaux de Prayssas - Développement économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	
	PR4718076	Saint Maurin - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 887,52	77 585,29	
	PR4718089	Saint Pierre de Buzet - Redynamisation du centre-bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 418,17	
	PR4718149	Sainte Livrade sur Lot - Redynamisation du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 875,00	11 875,00	11 875,00	
	PR4719155	Monségur - Redynamisation du centre-bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 132,56	
<b>SOUS TOTAL 47</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 456,93</b>	<b>944 453,66</b>	<b>1 610 636,85</b>	<b>2 283 048,20</b>	
79	CA7910008	Niort - Accompagnement de l'OPAH-RU	764,01	713 571,88	1 489 988,55	1 494 470,65	412 518,68	1 390,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CA7910011	Echiré - "Coeur de Bourg"	220 000,00	605 519,86	609 369,12	591 762,78	594 867,89	1 158 045,32	1 168 658,73	865 737,04	446 986,50	903 655,76	651 056,94	658 422,86	
	CA7911008	Mauzé sur le Mignon - Projets d'aménagement dans le bourg	0,00	0,00	122 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA7911012	Niort - Maîtrise foncière de la future ZAC de la Vallée Guyot	0,00	0,00	489 880,02	1 147 852,73	1 187 426,23	6 051,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA7913014	Nueuil les Aubiers - Maîtrise foncière aux projets "cœur de ville" et unité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	304 182,27	306 158,02	308 161,90	310 189,77	312 216,09	314 892,81	0,00	0,00	0,00
	CA7913018	Magné - Maîtrise foncière de la ZAC "de la Chaume aux bêtes"	0,00	0,00	0,00	0,00	489 900,06	490 265,83	484 505,11	484 718,11	484 933,11	485 049,11	0,00	0,00	0,00
	CA7915011	Thouars - Revitalisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	214 655,11	382 396,80	419 039,48	455 578,30	474 530,20	595 035,41	0,00
	CA7915046	Val en Vignes (Massais) - Reconversion de sites en centre-bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA7915061	Glénay - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 988,13	14 370,35	15 643,57	16 910,02	0,00
	CA7915064	Mauléon - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 203,00	16 771,00	12 864,05	73 288,05	153 836,39	0,00
	CA7916004	Saint Maixent l'Ecole - Caserne Marchand	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 130,71	318 502,90	409 786,14	457 132,99	146 309,23	145 962,46
	CA7916018	Cherveux - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 192,00	35 674,54	110 359,93	112 154,60	0,00
	CA7916039	Oiron - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 840,00	1 327,38	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA7916061	Niort - Structuration du pôle gare Niort-Atlantique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 472,00	56 453,13	876 553,91	1 004 256,31	1 013 388,80
	CA7917019	Beauvoir sur Niort - Revitalisation du centre-bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 680,00	3 015,00	68,00	0,00
	CA7917054	Val en Vignes - Revitalisation de centres-bourgs et reconversion de sites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,00	10 143,00	15 816,50	40 816,50	43 670,04	0,00
	CA7918110	CA du Niortais - Renouvellement urbain du quartier prioritaire Ribray/Gavacherie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 498,77	0,00	0,00	0,00
	CA7918119	Coulonges-Thouarsais - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 090,84	63 407,46	2 714,06	0,00
	CA7918154	Faye l'Abbesse - Revitalisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 440,00	14 486,55	0,00
	CA7918160	La Forêt sur Sèvre - Revitalisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709,22	6 495,47	0,00
	CA7918171	Bressuire - Revitalisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA7919142	Aiffres - Création de logements sociaux et équipements scolaires en centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 710,98	211 760,98
	CA7920048	Nueuil les Aubiers - Développement éco-touristique du Val de Scie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 086,77
	CA7921084	Saint Maixent l'Ecole - Revitalisation du centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 989,42	114 680,38	278 400,74	306 351,14	440 674,80	447 373,19
	CP7910009	CC du Coeur du Poitou - ZAE de Sauzé-Vaussais	0,00	16 293,60	16 090,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CP7915035	Niort - Opération urbaine Sud avenue de Limoges	0,00	0,00	1 143 216,10	1 860 115,23	2 102 593,68	2 106 874,85	2 210 643,73	2 241 356,12	2 511 863,52	2 502 558,38	2 504 415,38	2 176 477,41	0,00
	PR7910004	CA de Niort - "Niort Terminal"	0,00	330 545,15	2 050 516,31	2 492 271,66	33 701,00	33 701,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7911004	CC du Val de Sèvre - Acquisition de l'ancienne usine VIM	0,00	0,00	561 062,04	566 702,97	566 702,97	566 702,97	566 702,97	566 702,97	13 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7911009	Vasles - Ecoquartier Gaia	0,00	99,67	167 615,25	308 858,03	313 613,95	92 241,49	91 214,53	151 214,53	155 233,09	164 707,30	164 749,80	165 819,94	0,00
	PR7912001	CC du Thouarsais - Requalification de friches ferroviaires	0,00	401,34	53 531,75	97 948,22	203 079,33	161 329,99	183 012,98	118 177,58	126 871,93	132 978,17	277 407,83	0,00	0,00
	PR7912002	Thouars - "La Folie - Champs Proust"	0,00	0,00	38 934,00	55 514,14	60 284,34	61 909,48	63 086,33	63 186,18	87,00	0,00	-79,00	0,00	0,00
	PR7912011	CA de Niort - "Le Vanneau Irleau - site Mathé"	0,00	0,00	0,00	87 360,00	119 029,94	456 329,76	585 517,14	607 404,37	647 388,70	669 869,78	671 305,31	695 799,12	0,00
	PR7912012	Aiffres - "centre bourg et Petit Fief"	0,00	0,00	0,00	830 647,29	830 738,29	830 829,29	834 557,89	834 649,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7912015	CA du Bocage Bressuirais - Moncoutant ZA de "Bois Girard"	0,00	0,00	152 000,00	527 529,20	527 504,99	449 847,22	450 181,22	450 605,22	451 244,22	452 154,22	0,00	0,00	0,00
	PR7912016	Beauvoir sur Niort - Zone de loisirs "Moulin de Rimbault"	0,00	0,00	0,00	0,00	80 402,09	46 954,77	45 768,22	45 895,22	46 054,22	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7912018	Bressuire - "quartier de la Gare"	0,00	0,00	66 563,00	577 283,40	583 726,90	588 013,90	4 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7913008	Moncoutant - Maîtrise foncière pour la requalification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	102 900,00	136 338,32	164 234,46	167 354,30	134 402,62	134 402,62	0,00	0,00	0,00
	PR7913009	Sainte Verge - Maîtrise foncière du secteur de "la Croix-Camus"	0,00	0,00	0,00	180 000,00	212 613,98	214 663,33	214 860,58	215 057,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7913010	CC Arc en Sèvre - Maîtrise foncière des secteurs de "Groies-Perron" et de "Baussais 2"	0,00	0,00	0,00	0,00	120 675,58	250 207,35	406 576,30	620 715,01	1 158 686,55	1 058 998,77	1 094 786,07	600 735,19	0,00
	PR7913015	La Chapelle Saint Laurent - Aménagement du secteur de la "ville"	0,00	0,00	0,00	0,00	194 303,73	195 760,55	197 215,15	198 671,76	200 007,74	201 336,42	94,14	0,00	0,00
	PR7913022	Saint Jouin de Marnes - Densification & requalification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	10 997,93	11 311,92	11 478,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7914006	Parthenay - Réhabilitation du centre historique de la ville et du secteur gare	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	2 240,00	11 783,03	28 776,24	28 777,24	32 429,09	3 817,34	0,00
	PR7914012	Saint Maixent l'Ecole - Revitalisation du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	240,00	150 046,59	165 982,07	239 082,42	240 855,89	0,00	0,00
	PR7914013	Mauzé Thouarsais - Requalification du bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	170 148,16	189 047,81	216 092,45	4 233,15	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7914014	Saint Loup Lamairé - Requalification et densification du bourg ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 366,10	52 654,98	54 702,30	0,00	0,00
	PR7914035	La Mothe St Héray - Requalification du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 081,50	7 065,27	3 944,80	3 798,94	0,00	0,00	0,00

## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPT	AFFAIRES	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL
	PR7915010	Coulon - Création d'une offre de logements séniors	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 775,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR7916011	Niort - Requalification de la Galerie Hugo en centre ville	0,00	497 701,36	482 149,00	463 165,32	441 905,30	446 601,24	361 188,03	1 181 522,21	1 217 338,54	1 819 016,75	1 855 338,44
	PR7916012	CA de Niort - Mise en oeuvre du PPRT "SIGAP Ouest" sur la commune de Niort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640,00	640,00	191 959,00
	PR7916041	Saint Georges de Rex - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 491,49	153 103,79	153 719,00	154 328,50
	PR7916063	La Ferrière en Parthenay - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580,00	5 332,00	5 332,00	61 672,57	102 024,54
	PR7917016	Niort - Requalification de l'îlot Denfert-Rochereau	0,00	49 448,71	625 800,30	680 479,62	683 952,37	692 376,73	695 925,46	704 111,24	716 257,78	720 994,03	724 490,30
	PR7917038	Chef-Boutonne - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	260 077,16	267 368,41	272 639,21
	PR7918145	Niort - Renouveau patrimonial et commercial du passage du commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
	PR7920034	Melle - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
	PR7920068	Saint Loup Lamairé - Création de logements pour personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 461,53
	<b>SOUS TOTAL 79</b>		<b>220 764,01</b>	<b>2 213 581,57</b>	<b>8 069 536,04</b>	<b>11 961 961,24</b>	<b>10 329 623,57</b>	<b>9 499 219,14</b>	<b>9 848 055,20</b>	<b>10 689 230,99</b>	<b>10 411 050,76</b>	<b>12 798 307,25</b>	<b>11 551 042,22</b>
	CA8614017	Saint Benoit - Requalification urbaine en faveur du logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	268 058,93	491 491,00	506 165,04	380,00	0,00
	CA8614041	Sénéllil Saint-Sauveur - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 120,16	219 106,43	255 333,67	256 192,79	0,00	0,00
	CA8615012	Thuré - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 799,02	168 841,85	170 573,35	172 295,08	173 972,38
	CA8615013	Châtelleraut - Requalification du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 130,71	110 676,79	117 943,64	132 152,06	365 461,73
	CA8615015	Migné-Auxances - Réalisation de logements en densification et en renouvellement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 300,00	143 040,70	144 592,70	145 237,82	145 858,82	146 488,82
	CA8615062	Naintré - Revitalisation du centre-bourg et production de logements sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CA8615063	Châtelleraut - Site ancienne école de gendarmerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 347 633,10	1 264 082,78	1 670 891,39	2 794 655,04	1 370 422,60	1 367 634,93
	CA8616001	Monts sur Guesnes - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 996,60	288 671,00	61,80	0,00	0,00	-30,90
	CA8616019	Châtelleraut - Développement économique multisites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630,71	1 630,71	2 425,71	202 921,95	226 004,67	456 840,92
	CA8616044	Roiffé - Densification du bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	15 096,00	16 061,09	0,00
	CA8617007	Archigny - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 804,40	96 003,49	98 045,59	100 104,11
	CA8617008	Ceaux en Loudun - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	72 044,38	73 034,71	967,00
	CA8617021	Les Trois Moutiers - Dévlpmt d'opérations en renouvellement urbain à l'échelle du b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 628,00	35 981,50	37 231,50	37 231,50
	CA8617061	Neuville de Poitou - Renouveau urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 209,00	623 786,75	1 208 244,16	1 245 691,14
	CA8618140	Mignaloux Beauvoir - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 227,28	241 183,92	242 215,90
	CA8618173	Saint Georges les Baillargeaux - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 507,99
	CA8619036	Saint Sauvant - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 540,77	88 619,45
	CA8619050	Saint Benoit - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	539 310,43	547 665,35
	CA8619076	La Roche Posay - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 833,33	211 842,97	215 788,37
	CA8619127	Chauvigny - Développement éco, culturel et de logements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 995,00	158 629,22
	CA8620019	Oyré - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 700,00
	CA8620046	Lussac les Châteaux - Revitalisation de cœur de bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 487,00	288 487,00
	CA8621030	Monthoiron - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	CP8610011	Champigny en rochereau - Aménagement du site de "La Rouère"	0,00	0,00	0,00	0,00	4 099,21	4 099,21	51 649,21	109 848,87	113 821,87	0,00	0,00
	CP8610012	CA de Grand Poitiers - Mise en réserve du "stade des Dunes"	850 000,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	850 850,00	0,00	0,00
	CP8610015	Usseau - Aménagement d'un quartier d'habitat	0,00	0,00	150 085,00	227 000,31	174 507,20	182 876,60	212 394,77	415 314,71	-21 571,10	14 162,90	14 162,90
	PR8609001	CA de Grand Poitiers - ZAC République IV	4 312,00	17 804,82	524 782,70	2 659 287,88	3 074 690,04	1 273 884,34	88 632,36	441 908,55	1 586 429,04	1 352 315,70	7 377,99
	PR8609002	CA du Pays Châtelleraudais - Trois ZAC	0,00	261 521,79	622 442,43	476 504,55	307 898,21	235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	PR8613011	Cenon sur Vienne - Maîtrise foncière du secteur de "Bornais du Prieuré"	0,00	0,00	0,00	0,00	5 934,00	18 235,60	52 907,41	134 468,13	148 079,98	304 039,05	323 422,69
	PR8613016	Scorbé-Clairvaux - Densification et requalification du bourg	0,00	0,00	0,00	236 400,00	236 385,06	295 041,35	652 045,28	676 755,58	10 272,77	10 272,77	0,00
	PR8613024	Buxerolles - Aménagement "Coeur de Ville"	0,00	0,00	0,00	0,00	317 257,98	318 831,27	334 738,97	685 507,11	694 288,84	520 546,32	523 615,35
	PR8614015	Iteuil - Requalification urbaine en faveur du logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	8 536,00	118 609,31	9 726,29	48 825,00	50 258,31
	PR8614037	Coussay les Bois - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	0,00
	PR8614038	Liglet - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 024,00	24 347,22	24,00	24,00	0,00
	PR8614040	Loudun - Requalification du centre ancien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 037,05	350 960,21	363 062,09	378 830,08	385 114,30	197 954,75
	PR8615056	Valdivienne - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 724,25	57 061,94	207 976,72	210 129,02	36,00
	PR8615067	La Puye - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 814,00	0,00	0,00	0,00	-412,55
	PR8616016	Avanton - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 664,17	250 088,45	250 213,45	0,00	0,00
	PR8618093	Paizay le Sec - Restructuration du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
	PR8619091	Bouresse - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 999,00	0,00
	<b>SOUS TOTAL 86</b>		<b>854 312,00</b>	<b>1 130 176,61</b>	<b>2 148 160,13</b>	<b>4 450 042,74</b>	<b>4 971 621,70</b>	<b>3 365 010,58</b>	<b>5 245 298,58</b>	<b>6 915 746,77</b>	<b>7 186 502,83</b>	<b>7 805 512,44</b>	<b>6 391 239,22</b>
	CA8717063	Saint Léonard de Noblat - Revitalisation du centre ville & reconversion de l'ancien hô	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	17 018,00

## COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

### STOCKS PAR DEPARTEMENTS ET PAR CONVENTIONS AU 31.12.2021

DEPT	AFFAIRES	LIBELLE AFFAIRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
			STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	STOCK FINAL	
87	CA8719001	Verneuil sur Vienne - Action foncière pour le développement de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
	CA8719070	CU Limoges Métropole - Opération de Restauration Immobilière (ORI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,85	213 666,74	222 997,85	
	CA8719094	CU Limoges Métropole - Développement du parc d'activités de Limoges Sud	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 134,70	
	CA8719107	Condat sur Vienne - Développement de l'offre de logements locatifs sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 141,03	34 049,82	
	CA8719141	CU Limoges Métropole - Requalification d'une zone d'activité en entrée de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 713,89	110 296,30	
	CA8720001	CU Limoges Métropole - Traitement d'un espace commercial quartier des portes Ferr	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 848,55	201 671,15	
	CA8720010	CU Limoges Métropole - Requalification à l'échelle du quartier NPNRU du Val de l'Aur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 849,80	262 639,98	
	CA8721074	Limoges - Requalification du quartier marceau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267,01	
	CP8717027	Limoges - Opération en renouvellement urbain au niveau de l'ancienne clinique du C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 973,50	21 962,85	37 055,52	42 334,32	43 614,32
	PR8718044	Couzeix - Valorisation d'un patrimoine bâti de caractère en coeur de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00	2 719,89	3 999,89	3 999,89
	PR8718045	Eyjeaux - Revitalisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 599,57	11 817,89	11 817,89	
	PR8718137	Limoges - Requalification de friches urbaines en bord de Vienne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480,97	4 080,97	353 393,17	
	PR8718138	Limoges - Requalification d'îlots bâtis en centre ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 002,97	611 242,12	573 831,48	
	PR8721039	Ladignac le Long - Redynamisation du centre bourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 829,38	
	<b>SOUS TOTAL 87</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 973,50</b>	<b>23 402,85</b>	<b>494 299,77</b>	<b>1 363 213,20</b>	<b>1 864 042,94</b>
<b>Total général</b>			<b>14 299 931,65</b>	<b>28 939 982,16</b>	<b>48 307 799,84</b>	<b>59 248 513,31</b>	<b>54 463 908,10</b>	<b>58 411 493,51</b>	<b>63 392 158,77</b>	<b>67 819 667,18</b>	<b>95 148 643,42</b>	<b>129 046 194,22</b>	<b>126 898 476,13</b>	<b>156 815 205,66</b>	

	Stock au 31.12.2020	Entrées	Sorties	Stock au 31.12.2021	Variation
16 - Charente	22 515 213,65	1 813 968,58	3 111 234,66	21 217 947,57	-1 297 266,08
17 - Charente Maritime	38 080 994,05	16 508 375,54	10 318 447,74	44 270 921,85	6 189 927,80
19 - Corrèze	843 559,74	1 088 405,72		1 931 965,46	1 088 405,72
23 - Creuse	1 402 079,90	298 497,27	36 860,37	1 663 716,80	261 636,90
24 - Dordogne	8 775 272,79	8 440 211,21	410 099,09	16 805 384,91	8 030 112,12
33 - Gironde	34 365 224,51	20 884 932,37	3 653 483,68	51 596 673,20	17 231 448,69
47 - Lot et Garonne	1 610 636,85	692 871,34	20 459,99	2 283 048,20	672 411,35
79 - Deux Sèvres	11 551 042,22	1 421 949,16	3 873 917,46	9 099 073,92	-2 451 968,30
86 - Vienne	6 391 239,22	1 276 989,09	1 587 149,50	6 081 078,81	-310 160,41
87 - Haute Vienne	1 363 213,20	608 010,58	107 180,84	1 864 042,94	500 829,74
Non affecté	0,00	1 352,00		1 352,00	1 352,00
<b>Total général</b>	<b>126 898 476,13</b>	<b>53 035 562,86</b>	<b>23 118 833,33</b>	<b>156 815 205,66</b>	<b>29 916 729,53</b>

## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

CONSIGNATION												
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	MONTANT TOTAL ACQUISITION	% CONS	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT
2	2015	POITIERS & MIGNE-AUXANCES	8609001001	CA de Grand Poitiers - ZAC Rép IV - Tranches 1 et 2 revente 2014	MAURY Lucien	Expropriants qui n'ont pas été en mesure de fournir le mode de paiement ni les justificatifs du droit de propriété	4 915,20	100%	2015/53	4 915,20	DC2016/13	05/11/2015
					LAURENT Jacques		6 434,70	100%	2015/55	6 434,70	DC2016/14	05/11/2015
					SAUMUR Auguste		1 425,24	100%	2015/54	1 425,24	DC2016/15	05/11/2015
3	2016	SAINT XANDRE	1711002001	Saint Xandre - Ilôt l'Eglise	SWEENEY Martine	Saisine du juge de l'expropriation	42 550,00	15%	2016/03	6 382,50	DV2016/159	14/06/2016
							42 550,00	15%	2016/04	6 382,50	DV2016/160	14/06/2016
19	2018	LIMOGES	8717027001	Limoges - Opération en renouvellement urbain au niveau de l'ancienne clinique du Colombier	POLYCLINIQUE DE LIMOGES	Saisine du juge de l'expropriation	1 200 000,00	15%	2018/05	180 000,00	DV2018/2	18/01/2018
20	2018	LIMOGES	8717027001	Limoges - Opération en renouvellement urbain au niveau de l'ancienne clinique du Colombier	SCI PAUL VERLAINE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	200 000,00	100%	2018/06	200 000,00	DV2018/3	18/01/2018
25	2018	PUILBOREAU	1710014001	Puilboreau - "Centre bourg"	CTS GAILLARD	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	1,00	100%	2018/35	1,00	DV2018/130	28/03/2018
38	2018	COUZEIX	8718044001	Couzeix - Aménagement du château de Coyal	COLONIE DE VACANCES	Recours au TA par acquéreur évincé - non régularisation d'acte qui constitue un obstacle au paiement	450 000,00	100%	2018/135	450 000,00	DV2018/644	22/11/2018
39	2018	ANGOULEME	1612019002	CA du Grand Angoulême - SCPU Angoulême 2020 - Ilôt du Port	CSTS GOUTARD	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	678 160,00	100%	2018/110	678 160,00	DV2018/706	13/12/2018
43	2018	VAYRES	3318019002	Vayres - Action foncière pour la production de logements - 71 Avenue de Libourne	CTS FIEVRE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	200 000,00	100%	2018/170	200 000,00	DV2018/716	13/12/2018
55	2019	LE HAILLAN	3318048005	Bordeaux Métropole - OIM Aéroport - Boucheries - CAZENAVE - Parcelle AY151	CSTS CAZENAVE	Saisine du juge de l'expropriation	1 200 000,00	15%	2019/105	180 000,00	DV2019/426	20/06/2019
57	2019	CHATELAILLON PLAGE	1718035002	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lots A et B	SARL JACQUES MOSSE	Saisine du juge de l'expropriation	53 865,00	15%	2019/113	8 079,75	DV2019/429	12/07/2019
58	2019	CHATELAILLON PLAGE	1718035002	Chatelaillon Plage - Production de logements sociaux en densification - Les Boucholeurs - Lot C	SARL JACQUES MOSSE	Saisine du juge de l'expropriation	39 690,00	15%	2019/114	5 953,50	DV2019/430	12/07/2019
67	2019	FONTCOUVERTE	1715022001	Fontcouverte - Maintien de l'emploi & du dével du parc de logmts accessibles - RN234 et rte du bourg	M CHARRIER JACKY	Saisine du juge de l'expropriation	97 000,00	15%	2019/152	14 550,00	DV2019/656	01/10/2019
80	2020	SOYAUX	1615070001	Soyaux - Développement offre de logements - Petureau	MME FRANCOIS	Saisine du juge de l'expropriation	22 220,00	15%	2020/11	3 333,00	DV2020/13	28/01/2020
84	2020	LA TESTE-DE-BUCHE	3318112004	La Teste de Buch - Action foncière en faveur de la production de logements - Façade Maritime (FO61)	M BROUSTET	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	350 000,00	100%	2020/38	350 000,00	DV2020/231	30/03/2020
86	2020	LOUPIAC	3318088001	Loupiac - Redynamisation du centre bourg - Lieu dit Houtoye Est (D288 & 1728)	CSTS JAFFARD	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	150 000,00	100%	2020/40	150 000,00	DV2020/230	30/03/2020
100	2020	TAUGON	1719129001	Taugon - Développement du centre bourg - Rue des Hérons (A1181)	MME CLOPEAU	Saisine du juge de l'expropriation	85 000,00	15%	2020/112	12 750,00	DV2020/633	30/09/2020
103	2020	ROCHEORT	1714001003	CA Rochefort Océan - ZAE de "l'Arsenal" - Emprise DUP	M .DE OLIVEIRA COSTA REGO	notification jugement expro non remis à l'exproprié car inconnu à l'adresse	48 088,00	100%	2020/157	48 088,00	DV2020/801	04/12/2020
104	2020	ROCHEORT	1714001003	CA Rochefort Océan - ZAE de "l'Arsenal" - Emprise DUP	SA ACRM	notification jugement expro non remis à l'exproprié car inconnu à l'adresse	1,00	100%	2020/156	1,00	DV2020/802	08/12/2020

## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

CONSIGNATION												
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	MONTANT TOTAL ACQUISITION	% CONS	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT
105	2020	MERIGNAC	3320006001	Bordeaux Métropole - 25 Avenue Beaudésert - Mérignac (HE96)	CSTS SAIGAUD	Saisine du juge de l'expropriation	570 000,00	15%	2020/169	92 268,00	DV2020/873	08/12/2020
107	2021	GUJAN MESTRAS	3318032019	Gujan Mestras - Action foncière pour la production de logements - 26 rue Pasteur	M ET MME GARCIA	Saisine du juge de l'expropriation	2 000 000,00	15%	2021/03	300 000,00	DV2021/5	20/01/2021
108	2021	BORDEAUX	3320006003	Bordeaux Métropole - Avenue d'Arès - Bordeaux (NL29 & 30)	MME CARPENTIER ANNE	Saisine du juge de l'expropriation	360 000,00	15%	2021/05	54 600,00	DV2021/14	11/02/2021
109	2021	BORDEAUX	3320006003	Bordeaux Métropole - Avenue d'Arès - Bordeaux (NL29 & 30)	CAUDERAN AUTO	Saisine du juge de l'expropriation	997 700,00	15%	2021/04	149 655,00	DV2021/15	11/02/2021
111	2021	TOULENNE	3319153001	Toulonne - Redynamisation du centre bourg - 80 avenue du 8 mai 1945 (B134 & 135)	CSTS MESSINES	Saisine du juge de l'expropriation	260 000,00	15%	2021/54	39 000,00	DV2021/32	04/05/2021
115	2021	CASTILLON LA BATAILLE	3319028003	Castillon la Bataille - Redynamisation du centre ancien - Rue Victor Hugo & allée de la République	SCI COX	Saisine du juge de l'expropriation	145 000,00	15%	2021/74	21 750,00	DV2021/46	21/05/2021
116	2021	AYTRE	1720053001	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes - secteur de la petite Courbe	CSTS MOREAU	Saisine du juge de l'expropriation	26 000,00	15%	2021/81	3 900,00	DV2021/48	07/06/2021
117	2021	AYTRE	1720053001	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes - secteur de la petite Courbe	MME CAILLAUD	Saisine du juge de l'expropriation	71 000,00	15%	2021/82	10 650,00	DV2021/49	07/06/2021
118	2021	AYTRE	1720053001	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes - secteur de la petite Courbe	CSTS HAMELOTTE	Saisine du juge de l'expropriation	4 000,00	15%	2021/83	600,00	DV2021/50	07/06/2021
119	2021	AYTRE	1720053001	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes - secteur de la petite Courbe	M REYLAN	Saisine du juge de l'expropriation	154 000,00	15%	2021/84	23 100,00	DV2021/51	07/06/2021
120	2021	AYTRE	1720053001	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes - secteur de la petite Courbe	CSTS NAUD	Saisine du juge de l'expropriation	379 000,00	15%	2021/85	56 850,00	DV2021/52	07/06/2021
121	2021	AYTRE	1720053001	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes - secteur de la petite Courbe	CSTS NAUD	Saisine du juge de l'expropriation	178 000,00	15%	2021/86	26 700,00	DV2021/53	07/06/2021
122	2021	AYTRE	1720053001	CA de la Rochelle - Réalisation d'opérations mixtes - secteur de la petite Courbe	CSTS AUDONNEAU	Saisine du juge de l'expropriation	50 000,00	15%	2021/87	7 500,00	DV2021/54	07/06/2021
123	2021	AYTRE	1721002001	CA de la Rochelle - "ZAC des Cottes-Mailles" à Aytré - Les Cottes Mailles - AR 84	CSTS MALLARD	Saisine du juge de l'expropriation	298 000,00	15%	2021/88	44 700,00	DV2021/55	07/06/2021
124	2021	AYTRE	1721002001	CA de la Rochelle - "ZAC des Cottes-Mailles" à Aytré - Les Cottes Mailles - AR 100	MME CLATZ MARIE	Saisine du juge de l'expropriation	278 000,00	15%	2021/89	41 700,00	DV2021/56	07/06/2021
125	2021	AYTRE	1721002001	CA de la Rochelle - "ZAC des Cottes-Mailles" à Aytré - Les Cottes Mailles - AR 30	CSTS NAUD	Saisine du juge de l'expropriation	380 000,00	15%	2021/90	57 000,00	DV2021/57	07/06/2021



## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

CONSIGNATION												
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	MONTANT TOTAL ACQUISITION	% CONS	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT
126	2021	AYTRE	1721002001	CA de la Rochelle - "ZAC des Cottes-Mailles" à Aytré - Les Cottes Mailles - AR 61/62/95	CSTS MATHE	Saisine du juge de l'expropriation	280 000,00	15%	2021/91	42 000,00	DV2021/58	07/06/2021
127	2021	SAUJON	1714051013	Saujon - Boursier AD302	M. BOURSIER MARCEL	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	2 400,00	100%	2021/69	2 400,00	DV2021/59	14/06/2021
129	2021	LA TESTE DE BUCH	3318112011	La Teste de Buch - Action foncière pour la production de logements - Secteur Baou	M BAYOL	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	93 000,00	15%	2021/155	13 950,00	DV2021/93	08/09/2021
130	2021	IZON	3318063008	Izon - Reconversion de friches et habitat - Chemin de Lavergne (D1116)	CSTS ANGLADE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	225 000,00	100%	2021/173	225 000,00	DV2021/107	20/09/2021
132	2021	GUJAN MESTRAS	3318032021	Gujan-Mestras - Action foncière pour la production de logements - 85/87 Cours de Verdun (BY324,325)	MME LAGUE FRANCOISE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	660 000,00	100%	2021/184	660 000,00	DV2021/114	05/10/2021
133	2021	CHATELAILLON PLAGE	1718035011	Chatellaillon Plage - 9 chemin des Cordées (AP22)	MME MOIRAT	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	1 500 000,00	100%	2021/203	1 500 000,00	DV2021/125	26/10/2021
134	2021	IZON	3318063010	Izon - Reconversion de friches et habitat - 30 Chemin de Lavergne (D696/697)	MME DARAN M	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	196 000,00	100%	2021/202	196 000,00	DV2021/126	26/10/2021
135	2021	CREON	3317058002	Créon - Revitalisation du centre bourg - Rue de la gare (AB867)	SCI 2 C	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	360 000,00	100%	2021/208	360 000,00	DV2021/131	05/11/2021
136	2021	PAUSSAC ET SAINT VIVIEN	2718177001	Paussac & St Vivien - Revitalisation du centre bourg - Place du bourg - (BC 36 & 37)	M CHAIGNAUD ERIC	Ordonnance d'expro non publié au SPF	40 000,00	100%	2021/215	40 000,00	DV2021/132	11/11/2021
137	2021	SAINTE CIERS SUR GIRONDE	3320075001	Saint Ciers sur Gironde - Redynamisation du centre bourg - 84/86 av. de la République (C1312 & 2497)	SCI NIKKAYA	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	85 000,00	15%	2021/216	12 750,00	DV2021/133	11/11/2021
138	2021	SAINTE MAYME DE PEREYROL	2420079001	Saint Mayme de Pereyrol - Redynamisation du centre bourg - 110 route de la forge	CSTS HUOT	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	150 000,00	100%	2021/220	150 000,00	DV2021/134	11/11/2021
139	2021	LIBOURNE	3317037009	Libourne - Redynamisation du centre bourg - 78 rue Gambetta (CN248)	SCI DU 145	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	248 000,00	15%	2021/207	37 200,00	DV2021/135	11/11/2021
140	2021	LIBOURNE	4721042001	Fourques sur Garonne - Redynamisation du centre bourg - Rue des écoles - Le bourg	M. DESCOUBES BERNARD	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	99 000,00	100%	2021/225	99 000,00	DV2021/141	24/11/2021
111	2021	TOULENNE	3319153001	Toulonne - Redynamisation du centre bourg - 80 avenue du 8 mai 1945 (B134 & 135)	CSTS MESSINES	Suite saisine du juge de l'expropriation - Consignation frais et honoraires de l'expert suite jugement du 25.11.2021				12 000,00	DV2021/143	08/12/2021
141	2021	PESSAC	3318046001	Bordeaux Métropole - Développement de l'habitat à Pessac - Pessac/Bacalan Ouest	CSTS LAPRELLE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	126 000,00	15%	2021/226	22 339,50	DV2021/145	13/12/2021
142	2021	CAMPS SUR L'ISLE	3320037002	Camps sur l'Isle - Développement de l'habitat et reconversion de friches - Le bourg nord (ZB343)	M ROY ROLAND	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	2 000,00	100%	2021/256	2 000,00	2021/146	13/12/2021

## SUIVI DES CONSIGNATIONS REALISEES AUPRES DU POLE CONSIGNATIONS DE LA DRFIP - COMPTE 275 "Dépôts et cautionnements versés"

CONSIGNATION												
N° DOSSIER	ANNEE	COMMUNE	OPERATION	LIBELLE OPERATION	TIERS CONCERNE PAR LA CONSIGNATION	OBJET	MONTANT TOTAL ACQUISITION	% CONS	N° DE DECISION	MONTANT	N° DV	DATE DE VERSEMENT
143	2021	IZON	3318063005	Izon - Reconversion de friches et habitat - 476 Avenue du Général de Gaulle (AV93)	CSTS LAVIGNE	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	290 400,00	100%	2021/251	290 400,00	2021/147	13/12/2021
144	2021	VAYRES	3318019007	Vayres - Action foncière pour la production de logements - Avenue d'Embeyres (AN90 & 91)	CSTS TREMEA	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	220 000,00	100%	2021/255	220 000,00	2021/148	13/12/2021
100	2021	TAUGON	1719129001	Taugon - Développement du centre bourg - Rue des Hérons (A1181)	MME CLOPEAU	non régularisation d'acte avant la date d'échéance constituant un obstacle au paiement	80 000,00	85%	2021/260	67 250,00	DV2021/152	
<b>TOTAL</b>							<b>15 679 400,14</b>		<b>TOTAL</b>	<b>7 388 718,89</b>		

## ANNEXE AU COMPTE FINANCIER 2021

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS EFFECTUEES AU COMPTE 68					
N° délibération	Cpte comptable	Objet	N° convention	Opérations	Dotations sur 2021
	158800	Minoration SRU 2021			3 219 921,35
CA2021-47	158800	Minoration EPFNA 2021	1715057	ILE D'AIX	100 000,00
CA2021-47	158800	Minoration EPFNA 2021	4717074	MEILHAN SUR GARONNE	55 000,00
CA2021-47	158800	Minoration EPFNA 2021	7921084	SAINT MAIXENT L'ECOLE	100 000,00
CA2021-47	158800	Minoration EPFNA 2021	1616060	ANGOULEME	150 000,00
CA2021-90	158800	Minoration EPFNA 2021	4718030	COCUMONT	85 000,00
CA2021-90	158800	Minoration EPFNA 2021	7917038	CHEF BOUTONNE	100 000,00
CA2021-90	158800	Minoration EPFNA 2021	8615015	MIGNE AUXANCES	18 000,00
	158700	Provision perte d'emploi		Contentieux personnel	20 000,00
<b>TOTAL -&gt;</b>					<b>3 847 921,35</b>

SOLDE DU COMPTE 15 AU 31/12/2020 : **27 987 300,81**  
Dotations de l'exercice : 3 847 921,35  
Reprise de l'exercice : 2 973 608,34  
**SOLDE DU COMPTE 15 AU 31/12/2021 : 28 861 613,82**

REPRISE SUR PROVISIONS EFFECTUEES AU COMPTE 78					
Cpte comptable	Objet	N° convention	Opérations	Provision initiale	Reprise sur 2021
158800	Minoration SRU 2019	1714049	CHANIERES		75 744,68
158800	Minoration SRU 2019		ETUDE GISEMENT FONCIER		16 698,00
158800	Minoration fonds propres 2017	8613024	BUXEROLLES		170 000,00
158800	Minoration fonds propres 2017	7912001	THOUARS		45 500,00
158800	Minoration fonds propres 2017	7916011	NIORT		300 000,00
158800	Minoration fonds propres 2018	7916011	NIORT		270 000,00
158800	Minoration travaux 2017	7912001	THOUARS		190 000,00
158800	Minoration travaux 2017	7914012	SAINT MAIXENT		200 000,00
158800	Minoration travaux 2017	1616033/1621091	ANGOULEME		500 000,00
158800	Minoration travaux 2018	1714001	ROCHEFORT		531 000,00
158800	Minoration travaux 2018	1614004	COGNAC		350 525,66
158800	Minoration EPFNA 2020	8616012	THURE		69 000,00
158800	Minoration EPFNA 2020	7918119	COULONGES THOUARSAIS		32 000,00
158800	Minoration EPFNA 2020	8615056	VALDIVIENNE		100 000,00
151800	Provisions pour risques		Indemnité contentieux personnel		77 800,00
151800	Provisions pour risques		Indemnité contentieux personnel		45 340,00
<b>TOTAL -&gt;</b>					<b>2 973 608,34</b>



## ANNEXE AU COMPTE FINANCIER 2021

### DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

FONDS PROPRES				
N° délibération	Objet	N° convention	Opérations	Montant en €
CA2014-122	Fonds propres 2014		Cnes AMI (St Maixent)	200 000,00
CA2014-122	Fonds propres 2014		Cnes AMI (Barbezieux)	200 000,00
CA2016-56	Fonds propres 2016	7915011	THOUARS - Centre bourg	150 000,00
CA2016-56	Fonds propres 2016	8614015	ITEUIL - Centre bourg	200 000,00
CA2016-56	Fonds propres 2016	1614004	COGNAC - Chai Monnet /Litho Bru	250 000,00
CA2016-87	Fonds propres 2016	1614018	LA COURONNE - Ilot gare	50 000,00
CA2017-09	Fonds propres 2017	1614007	BARBEZIEUX - Ilots centre ville	100 000,00
CA2017-09	Fonds propres 2017	1614004	COGNAC - Centre ville	400 000,00
CA2017-09	Fonds propres 2017	1614070	SOYAUX - Logements	225 000,00
CA2017-09	Fonds propres 2017	1714034	VILLARS LES BOIS	30 000,00
CA2017-09	Fonds propres 2017	1714042	ST JEAN D'ANGELY - Site industriel	500 000,00
CA2017-09	Fonds propres 2017	1714042	ROYAN - Quartier Robinière	200 000,00
CA2017-34	Fonds propres 2017	1714006	ST MAIXENT L'ECOLE	300 000,00
CA2017-34	Fonds propres 2017	7914012	ANGOULEME - Caserne Broche	80 000,00
CA2017-34	Fonds propres 2017	1615005	VASLES - Espace GAIA	130 000,00
CA2017-34	Fonds propres 2017	7911009	LA JARRIE - Centre bourg	250 000,00
CA2017-34	Fonds propres 2017	1715014	BOURGNEUF - Ancien Presbytère	120 000,00
CA2017-48	Fonds propres 2017	1715044	VERINES - Restaurant scolaire	70 000,00
CA2018-132	Fonds propres 2018	1614004	COGNAC (Foncier du Diocèse)	310 000,00
CA2018-132	Fonds propres 2018	3317058	CREON	150 000,00
CA2018-132	Fonds propres 2018	1617004	MORNAC	50 000,00
CA2018-132	Fonds propres 2018	3317069	RAUZAN	200 000,00
CA2018-160	Fonds propres 2018	1812019	ANGOULEME - (Ilot du port)	200 000,00
CA2018-160	Fonds propres 2018	3318096	CAPTIEUX	103 000,00
CA2018-160	Fonds propres 2018	1614024	ISLE D'ESPAGNAC	100 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>4 568 000,00</b>

SRU				
N° délibération	Objet	N° convention	Opérations	Montant en €
CA2020-33	SRU 2013	1619046	ROULLET ST ESTEPHE	60 000,00
CA2020-33	SRU 2013	1718016	ST GEORGE DE DIDONNE	90 000,00
CA2020-33	SRU 2013	1714049	CHANIERS	9 600,00
CA2020-33	SRU 2013	1716021	LA TREMBLADE	11 500,00
CA2020-9	SRU 2013	1716021	LA TREMBLADE	80 000,00
CA2020-9	SRU 2013	1716021	LA TREMBLADE	12 958,02
CA2021-33	SRU 2013	1711002	SAINT XANDRE	680,19
CA2015-104	SRU 2014	1714051	SAUJON (rue du Lavoir) (p/partie)	200 000,00
CA2020-9	SRU 2014	1716021	LA TREMBLADE	62 241,98
CA2020-9	SRU 2014	3318112	LA TESTE DE BUCH	48 667,06
CA2021-33	SRU 2014	1711002	SAINT XANDRE	21 000,00
CA2021-33	SRU 2015	1711002	SAINT XANDRE	9 240,05
CA2016-56	SRU 2016	1715029	VAUX S/MER - rue Gaboriau	150 000,00
CA2017-09	SRU 2016	1715029	VAUX S/MER - rue Gaboriau	142 527,91
CA2020-09	SRU 2016	3318112	LA TESTE DE BUCH - 18 av Charles de Gaulle	156 332,94
CA2017-09	SRU 2017	1714051	SAUJON - Rte de Royan	10 000,00
CA2017-09	SRU 2017	1715029	VAUX S/ MER - rue Gaboriau	107 472,09
CA2017-09	SRU 2017	1714026	ANGOULINS - Logements	150 000,00
CA2017-94	SRU 2017	1715029	VAUX S/MER	50 000,00
CA2018-132	SRU 2017	1715039	ST PALAIS SUR MER	200 000,00
CA2018-132	SRU 2017	1718016	ST GEORGES DE DIDONNE	120 000,00
CA2018-132	SRU 2017	1718016	ST GEORGES DE DIDONNE	235 000,00
CA2018-132	SRU 2017	1718035	CHATELAILLON PLAGE	237 730,61
CA2021-33	SRU 2017	1711002	SAINT XANDRE	23 187,70
CA2018-132	SRU 2018	1718035	CHATELAILLON PLAGE (divers sites)	384 269,39
CA2018-132	SRU 2018	1714051	SAUJON - (Foncier Becquet)	190 000,00
CA2018-132	SRU 2018	1714051	SAUJON - (Ilot rue d'Aunis)	500 000,00
CA2019-104	SRU 2018	1714026	ANGOULINS (Avenue du commandant Lisack)	197 000,00
CA2019-104	SRU 2018	1714026	ANGOULINS (La Maladredie)	24 178,54
CA2021-33	SRU 2018	1711002	SAINT XANDRE	148 305,88
CA2019-104	SRU 2019	1714026	ANGOULINS (La Maladredie)	181 821,46
CA2019-104	SRU 2019	1715039	SAINT PALAIS SUR MER (Chemin du Temple / Rue des	12 000,00
CA2019-104	SRU 2019	3318063	IZON (86 avenue des Anciens Combattants)	100 000,00
CA2019-104	SRU 2019	3318063	IZON (119-129 avenue du Général de Gaulle )	68 000,00
CA2019-104	SRU 2019	3318019	VAYRES (71 et 73 avenue de Libourne)	30 000,00
CA2020-09	SRU 2019	1714026	ANGOULINS (Les Grandes Maisons)	286 000,00
CA2021-33	SRU 2019	1711002	SAINT XANDRE	47 586,18
CA2021-48	SRU 2019	1716030	BREUILLET	79 000,00
	SRU 2019		A affecter	2 217 599,50
	SRU 2020		A affecter	2 325 799,52
	SRU 2021		A affecter	3 219 921,35
<b>TOTAL</b>				<b>12 199 620,37</b>

TRAVAUX				
N° délibération	Objet	N° convention	Opérations	Montant en €
CA2015-180	Travaux 2015		VANNEAU IRLEAU - Site Mathé	400 000,00
CA2015-180	Travaux 2015		COGNAC - Site de l'hôpital	1 700 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1614024	ISLE D'ESPAGNAC	200 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1614025	GOND PONTOUVRE	400 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1715059	TAILLEBOURG - Centre bourg	15 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1612019	ANGOULEME - Ilot du port	500 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1612003	LA ROCHEFOUCAULD - Friche St Florent	800 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1614004	COGNAC - Chai Monnet et Hopital	300 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	8614038	LIGLET	20 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1713003	ST SAUVEUR D'AUNIS	100 000,00
CA2016-56	Travaux 2016	1715020	LA ROCHELLE	95 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	1614007	BARBEZIEUX - Ilots centre ville	100 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	1614003	COGNAC - Hopital	500 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	1715059	TAILLEBOURG - Centre bourg	15 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	8614038	LIGLET - Centre bourg	20 000,00
CA2017-94	Travaux 2017	8614038	ANNULATION LIGLET - Ilot Renaudin	-40 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	1715038	BEAUVAIS S/MATHA	70 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	1714034	VILLARS LES BOIS	20 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	1714033	ST MARTIN D'ARY - Logements	300 000,00
CA2017-09	Travaux 2017	1716040	CHADENAC - Ancienne friche	80 000,00
CA2017-34	Travaux 2017	1615005	ANGOULEME - Caserne Broche	400 000,00
CA2017-34	Travaux 2017	1716024	LA JARRIE - Centre bourg	50 000,00
CA2017-34	Travaux 2017	1715014	BOURGNEUF - Ancien Presbytère	30 000,00
CA2017-48	Travaux 2017	1713003	ST SAUVEUR D'AUNIS - Ancien presbytère	-100 000,00
CA2017-48	Travaux 2017	1610001	ANGOULEME - Ilot Renaudin	400 000,00
CA2018-35	Travaux 2018	1610001-1616060	ANGOULEME - Ilot Renaudin	400 000,00
CA2018-35	Travaux 2018	1614003	COGNAC - Hôpital	500 000,00
CA2018-93	Travaux 2018	1616062	LA COURONNE - Friche Lafarge	900 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	1715038	BEAUVAIS S/MATHA	-70 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	1612003	LA ROCHEFOUCAULD - Friche St Florent	-410 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	7912011	VANNEAU IRLEAU - Projet mixte Economique/Environnement	800 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	1714001	ROCHFORT - ZAC de l'Arsenal	369 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	1716040	CHADENAC - Ancienne friche - logements	75 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	1614004	COGNAC - Litho Bru	49 474,34
CA2018-132	Travaux 2018	1614004	COGNAC - foncier Diocèse	110 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	8615063	CHATELLERAULT - Ancienne école de gendarmerie	10 284,11
CA2018-132	Travaux 2018	1917052	USSEL - Ancienne école Notre Dame	600 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	2317054	LA SOUTERRAINE - Ancien garage	200 000,00
CA2018-132	Travaux 2018	1617002	ANGOULEME - Site SAFT	410 000,00
CA2018-160	Travaux 2018	1614024	L'ISLE D'ESPAGNAC - Requalification friche	100 000,00
CA2018-160	Travaux 2018	1710013	SURGERES - Sergent Prolac	100 000,00
CA2018-160	Travaux 2018	4717074	MEILHAN SUR GARONNE - réhabilitation ancien monastère	200 000,00
CA2018-160	Travaux 2018	1616051	ARS	200 000,00
CA2018-160	Travaux 2018	8615013	CHATELLERAULT	130 000,00
CA2019-10	Travaux 2019	1714034	VILLARS LES BOIS	100 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>11 148 758,45</b>

EPFNA				
N° délibération	Objet	N° convention	Opérations	Montant en €
CA2020-29	EPFNA 2020	2318144	BENEVENT L'ABBAYE	15 000,00
CA2020-30	EPFNA 2020	1718053	ST JEAN D'ANGELY	83 375,00
CA2020-31	EPFNA 2020	1713002	CLAVETTE	70 000,00
CA2021-47	EPFNA 2021	1715057	ILE D'AIX	100 000,00
CA2021-47	EPFNA 2021	4717074	MEILHAN SUR GARONNE	55 000,00
CA2021-47	EPFNA 2021	7921084	SAINT MAIXENT L'ECOLE	100 000,00
CA2021-47	EPFNA 2021	1616060	ANGOULEME	150 000,00
CA2021-90	EPFNA 2021	4718030	COGUMONT	85 000,00
CA2021-90	EPFNA 2021	7917038	CHEF BOUTONNE	100 000,00
CA2021-90	EPFNA 2021	8615015	MIGNE AUXANCES	18 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>776 375,00</b>

AUTRES POVISIONS			
			Montant en €
	Provision 2018	Contentieux personnel	81 860,00
	Provision 2020	Indemnisation chômage directeur général	87 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>168 860,00</b>

En 2020, plus de distinction entre minoration sur fonds propres et minoration pour travaux

RECAPITULATIF	
Total Minoration Fonds Propres	4 568 000,00
Total Minoration Travaux	11 148 758,45
Total Minoration EPFNA	776 375,00
Total Minoration SRU	12 199 620,37
Total autres provisions	168 860,00
<b>28 861 613,82</b>	

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice		
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 205000</b>													
1	Licence Open Gouv - Office Pro Plus	456,41	29/09/2009	29/09/2009		3a	456,41		100 %			205000	Licences
2	Licence Open Gouv - Office Pro Plus	456,41	29/09/2009	29/09/2009		3a	456,41		100 %			205000	Licences
3	Licence Open Gouv - Office Pro Plus	456,43	29/09/2009	29/09/2009		3a	456,43		100 %			205000	Licences
4	Logiciel windows serveur standart édition	617,11	17/11/2009	17/11/2009		3a	617,11		100 %			205000	Licences
98	Licences SSL ( 10 utilisateurs)	197,34	24/06/2010	24/06/2010		3a	197,34		100 %			205000	Licences
142	Licence SYMANTEC édition 3	28,80	20/09/2010	11/10/2010		3a	28,80		100 %			205000	Licences
143	Licence SYMANTEC	28,80	24/09/2010	11/10/2010		3a	28,80		100 %			205000	Licences
155	Pack 5 licences CAL 2008 Open/Gouv	488,21	15/11/2010	22/11/2010		3a	488,21		100 %			205000	Licences
156	Pack 5 licences CAL 2008 Open/Gouv	488,21	15/11/2010	22/11/2010		3a	488,21		100 %			205000	Licences
157	8 Renouvelements SYMANTEC Entrep. Edition 3.0 Gouv	230,39	15/11/2010	22/11/2010		3a	230,39		100 %			205000	Licences
179	Licence MapInfo V10.5	2 760,00	13/01/2011	13/01/2011		3a	2 760,00		100 %			205000	Licences
187	Licence Open Gouv - Office Pro Plus 2010	382,95	30/05/2011	30/05/2011		3a	382,95		100 %			205000	Licences
188	Licence d'outil d'exploitation-données cadastrales	2 450,00	23/12/2010	20/07/2011		3a	2 450,00		100 %			205000	Licences
195	Licence SYMANTEC Protection SBE Edition 4.0 (x10)	117,50	15/11/2011	21/11/2011		3a	117,50		100 %			205000	Licences
196	Pack 4 licences SBE Edition 4.0	96,32	15/11/2011	21/11/2011		3a	96,32		100 %			205000	Licences
198	Pack licence SYMANTEC SBE Edition 4.0 (x5)	120,40	01/12/2011	01/12/2011		3a	120,40		100 %			205000	Licences
210	Licence SYMANTEC Protection SBE 4.0 UOG (x14)	389,64	03/10/2012	31/10/2012		3a	389,64		100 %			205000	Licences
214	Licence MapInfo version V11.0	2 502,00	18/04/2012	17/01/2013		3a	2 502,00		100 %			205000	Licences
219	Logiciel	305,18	20/03/2013	20/03/2013		1a	305,18		100 %			205000	Licences
227	Logiciel Office Edit. pro 2010 OEM	305,18	04/07/2013	03/09/2013		1a	305,18		100 %			205000	Licences
230	Licence SYMANTEC Endpoint Protection SBE Edition 4.0	501,56	21/10/2013	06/11/2013		3a	501,56		100 %			205000	Licences
232	Logiciel Ultra Portable Vaio	399,00	06/11/2013	13/11/2013		1a	399,00		100 %			205000	Licences
235	Logiciels Serveur (virtuel)	4 939,06	03/12/2013	07/01/2014		3a	4 939,06		100 %			205000	Licences
257	2 LICENCES MICROSOFT PROJECT standard 2013	1 588,88	13/11/2014	13/11/2014		3a	1 588,88		100 %			205000	Licences
262	LICENCE MICROSOFT OFFICE 2013 + LICENCE MICROSOFT ACCESS 2013	337,00	05/12/2014	08/12/2014		3a	337,00		100 %			205000	Licences
278	LICENCE ACCESS 2013 MICROSOFT	224,90	31/08/2015	19/08/2015		1a	224,90		100 %			205000	Licences
300	Licence Access 2013	112,45	26/10/2015	26/10/2015		1a	112,45		100 %			205000	Licences
343	Pack Office 2013 Home et Business	225,00	18/05/2016	20/06/2016		1a	225,00		100 %			205000	Licences
348	2 licences SOPHOS antivirus 12 mois	40,00	16/06/2016	07/07/2016		1a	40,00		100 %			205000	Licences
353	Pack Office PME 2016 Microsoft	232,00	16/06/2016	07/07/2016		1a	232,00		100 %			205000	Licences
362	2 Licences Office Pro 2016	866,00	10/08/2016	02/09/2016		1a	866,00		100 %			205000	Licences
369	Licence Office Pro 2016	433,00	23/09/2016	12/10/2016		1a	433,00		100 %			205000	Licences
375	Licence Office Pro 2016	433,00	23/09/2016	07/11/2016		1a	433,00		100 %			205000	Licences
376	Licence Office Pro 2016	433,00	23/09/2016	07/11/2016		1a	433,00		100 %			205000	Licences
388	Licence Office Pro 216	433,00	12/01/2017	12/01/2017		1a	433,00		100 %			205000	Licences
396	RSI 2017 LICENSE SOPHOS ANTIVIRUS	25,40	14/02/2017	17/03/2017		1a	25,40		100 %			205000	Licences
399	RSI 2017 - ACHAT LICENCE OFFICE PRO 2016 - JR/MM/JP	1 299,00	17/03/2017	17/03/2017		1a	1 299,00		100 %			205000	Licences
401	RSI 2017 - LICENCE MICROSOFT ACCESS 2016 - NAPPEY PASCAL	307,00	27/03/2017	31/03/2017		1a	307,00		100 %			205000	Licences
404	RSI 2017 - ACHAT NOUVEAU PC + ECRAN + LICENCE + CABLES NON PREVU - SOLANGE GUERIN	433,00	26/01/2017	07/02/2017		1a	433,00		100 %			205000	Licences
412	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT MINI PC DE BUREAU HP ET ECRAN 22" ET LICENCES - BARRAU ALINE	16,93	12/04/2017	28/04/2017		1a	16,93		100 %			205000	Licences
413	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT MINI PC DE BUREAU HP ET ECRAN 22" ET LICENCES - BARRAU ALINE	433,00	12/04/2017	28/04/2017		1a	433,00		100 %			205000	Licences
416	DEMAT- RSI 2017 - REMPLACEMENT PC P.LANDES - PC PORTABLE SURFACE PRO 4 (Microsoft Office Pro 2016)	433,00	31/05/2017	31/05/2017		1a	433,00		100 %			205000	Licences
417	DEMAT- RSI 2017 - REMPLACEMENT PC P.LANDES - PC PORTABLE SURFACE PRO 4 (Licence Sophos)	14,82	31/05/2017	31/05/2017		1a	14,82		100 %			205000	Licences
427	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT LICENCE ACCESS 2016 - JULIEN ROY	227,83	10/07/2017	18/09/2017		1a	227,83		100 %			205000	Licences
437	RSI 2017 - ACHAT DE 5 PC PORTABLES TOSHIBA SDO/PC/LL + 2 A DISPO	42,40	16/08/2017	13/09/2017		1a	42,40		100 %			205000	Licences
441	BRUNET - ACHAT ET MISE EN SERVICE DE LICENCES IP POUR LES 5 NOUVEAUX POSTES TELEPHONIQUES	826,00	17/10/2017	17/10/2017		1a	826,00		100 %			205000	Licences
448	HTP MULTIMEDIA - LICENCE WINDOWS 10 POUR M.SILL ET L.CLEMENT	316,67	17/11/2017	21/11/2017		1a	316,67		100 %			205000	Licences
455	DEMAT - RSI 2018 - ACHAT D'UNE LICENCE ACCESS 2016 - POSTE INFORMATIQUE J.LANDOIS	227,83	23/11/2017	15/12/2017		1a	227,83		100 %			205000	Licences
475	RSI 2018 - ACHAT DE 4 MINI PC HP POUR GM/JL/CR + 1 A DISPO	463,88	16/10/2017	30/10/2017		1a	463,88		100 %			205000	Licences
478	DEMAT - RSI 2018 - ACHAT D'UNE LICENCE ACCESS - POSTE INFORMATIQUE - MME K.MAROT	174,00	02/02/2018	16/04/2018		1a	174,00		100 %			205000	Licences
480	DEMAT- RSI-CMD DE 5 LICENCES OPEN GOUV OFFICES PRO PC PORTABLE - J.COZ/L.CEZON/M.VILLAFANE + 2 DISPO	2 226,80	05/04/2018	27/04/2018		1a	2 226,80		100 %			205000	Licences
495	RSI 2018 - COMMANDE DE 5 SURFACE PRO 5 - JP/AS/LR/SSX/TR + 1 DE SECOURS	3 383,45	13/03/2018	25/04/2018		3a	3 383,45	0,00	100 %	357,14	2021	205000	Licences
497	RSI - COMMANDE DE 3 MINI PC HP 260 CORE - POUR J.WELLINGTON + SECRETAIRES OPERATIONNELLES	1 691,72	20/03/2018	25/04/2018		3a	1 691,72	0,00	100 %	178,56	2021	205000	Licences
499	DEMAT - RSI - ACHAT DE 3 MINI PC - T.ROY/MVB + 1 A DISPO	1 327,38	05/06/2018	02/07/2018		1a	1 327,38		100 %			205000	Licences
502	DEMAT - RSI - ACHAT ULTRAPORTABLE TOSHIBA X30 D126 - REMPLACEMENT VAIO G.GILGER	435,00	11/06/2018	02/07/2018		1a	435,00		100 %			205000	Licences
507	DEMAT - RSI 2018 - MISES A JOURS DES LICENCES SERVEUR AU 30.06.2018	2 102,10	03/07/2018	03/07/2018		1a	2 102,10		100 %			205000	Licences
508	DEMAT - RSI 2018 - MISES A JOURS DES LICENCES SERVEUR AU 30.06.2018	1 053,60	03/07/2018	03/07/2018		1a	1 053,60		100 %			205000	Licences
509	DEMAT - RSI 2018 - MISES A JOURS DES LICENCES SERVEUR AU 30.06.2018	1 821,75	03/07/2018	03/07/2018		1a	1 821,75		100 %			205000	Licences
512	DEMAT - RSI - ACHAT 7 NOUVEAU PC PORTABLE MS SURFACE PRO 5 - L.RIPLEY / C.B / M.V / R.G / L.T+ 2 A D	3 947,37	25/07/2018	29/08/2018		3a	3 947,37	0,00	100 %	869,88	2021	205000	Licences
515	DEMAT - RSI - ACHAT DE 2 MINI PC - ANGELIQUE.FERRE / CHRISTELLE GAGNAIRE	884,92	25/07/2018	29/08/2018		1a	884,92		100 %			205000	Licences
576	DEMAT - RSI - ACHAT LICENCE ACCESS - POSTE INFORMATIQUE L.LEFEBVRE	231,98	25/04/2019	09/05/2019		1a	231,98		100 %			205000	Licences
577	DEMAT - RSI 2019 - INSTALLATION 2 LICENCES MICROSOFT PROJECT - POLE TRAVAUX	1 655,00	17/04/2019	09/05/2019		3a	1 458,86	196,14	88 %	551,67	2021	205000	Licences
636	DEMAT - BRUNET - 4 LICENCES TELEPHONIQUES IP M.CLEMENT/A.DEVALLEZ/F.BALIGAND/S.DESCHAMPS	619,86	26/10/2020	26/10/2020		1a	619,86	0,00	100 %	507,94	2021	205000	Licences
643	DEMAT - SYMEXO - INSTALLATION WINDOWS 10 - 3 POSTES - A.CHATEAU/I.BUBERCI/J.SALLARD	798,84	19/11/2020	19/11/2020		1a	798,84	0,00	100 %	705,64	2021	205000	Licences
654	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE POUR C.FAUCHERON - LICENCE	839,00	09/02/2021	09/02/2021		3a	250,15	588,85	30 %	250,15	2021	205000	Licences
664	DEMAT - SYMEXO - 90 LICENCES ANTI-VIRUS KASPERSKY ENDPOINT SECURITY CLOUD	2 066,40	02/03/2021	02/03/2021		3a	572,09	1 494,31	28 %	572,09	2021	205000	Licences
674	DEMAT - SYMEXO - COMMANDE SERVEUR DELL POWEREDGE T440 - EPFNA	5 266,63	01/04/2021	01/04/2021		3a	1 316,66	3 949,97	25 %	1 316,66	2021	205000	Licences
67		59 667,69					53 438,42	6 229,27		5 309,73			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 205310</b>													
97	Progiciel SIFOW	69 188,60	21/04/2010	21/04/2010		3a	69 188,60		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
99	Logiciel ordinateur portable	456,42	18/05/2010	18/05/2010		3a	456,42		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
100	logiciel ordinateur portable	456,42	18/05/2010	18/05/2010		3a	456,42		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
109	Logiciel Office Edition Pro - Ordinateur fixe	296,50	18/03/2010	15/04/2010		3a	296,50		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
110	Logiciel Office Edition Pro - Ordinateur fixe	296,50	18/03/2010	15/04/2010		3a	296,50		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
141	Logiciel Office Edition Pro - ordinateur fixe	296,50	27/11/2010	01/12/2010		3a	296,50		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
174	Logiciel Office Pro Plus 2010	458,01	04/11/2010	15/11/2010		3a	458,01		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
181	Logiciel WINZAP Pro Version 14.5 Fr	50,16	08/03/2011	21/03/2011		3a	50,16		100 %			2053	

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**

**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice		
269	2 microsoft access 2013 (2x112€)/2 microsoft office pme 2013 (2x225€)	674,00	26/03/2015	26/03/2015		3a	674,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
276	PACK OFFICE 2013 HOME ET BUSINESS	450,00	31/08/2015	19/08/2015		3a	450,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
298	Pack Office 2013 Home et Business	225,00	26/10/2015	26/10/2015		3a	225,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
349	2 Packs Office PME 2016 Microsoft	464,00	16/06/2016	07/07/2016		1a	464,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
351	2 Packs Office PME 2016 Microsoft	464,00	16/06/2016	07/07/2016		1a	464,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
395	SIFOW GBCP 2017 - MISE EN PLACE DU MODULE DEMATERIALISATION DU COMPTE FINANCIER	3 502,62	05/04/2017	05/04/2017		3a	3 502,62		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
397	RSI 2017 - PACK OFFICE PME 2016 MICROSOFT	232,00	14/02/2017	17/03/2017		1a	232,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
433	RSI 2017 - REMPLACEMENT UNITES CENTRALES PAR 2 MINI PC HP LG/GM + MISE A JOUR MICROSOFT POUR EJ	1 122,00	16/08/2017	14/09/2017		1a	1 122,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
438	RSI 2017 - ACHAT DE 5 PC PORTABLES TOSHIBA SDO/PC/LL + 2 A DISPO	2 225,00	16/08/2017	13/09/2017		1a	2 225,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
447	HTP MULTIMEDIA - ACHAT DE 2 PC PORTABLE PR M.SILL ET L.CLEMENT	598,17	24/10/2017	10/11/2017		1a	598,17		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
474	RSI 2018 - ACHAT DE 4 MINI PC HP POUR GM/JL/CR + 1 A DISPO	928,00	16/10/2017	30/10/2017		1a	928,00		100 %			205310	Logiciels acquis ou sous-traités
608	SIFOW - MISE EN PLACE DU MODULE COMPLEMENTAIRE RECOUVREMENT - AGENCE COMPTABLE	3 650,00	24/01/2019	09/11/2019		3a	2 609,08	1 040,92	71 %	1 216,67	2021	205310	Logiciels acquis ou sous-traités
622	DEMAT - SIFOW - MISE EN PLACE DU MODULE COMPLEMENTAIRE CHORUS PRO	5 319,50	21/04/2020	21/04/2020		3a	3 004,54	2 314,96	56 %	1 773,17	2021	205310	Logiciels acquis ou sous-traités
629	SYSTEME DE GESTION FONCIERE ET OUTIL CARTO / IF TECHNOLOGIE	44 850,00	01/04/2020	01/04/2020		3a	26 162,50	18 687,50	58 %	14 950,00	2021	205310	Logiciels acquis ou sous-traités
688	SIFOW - MISE EN PLACE DU MODULE BON DE COMMANDE	1 985,10	27/08/2021	27/08/2021		3a	227,92	1 757,18	11 %	227,92	2021	205310	Logiciels acquis ou sous-traités
30		142 733,77					118 933,21	23 800,56		18 167,76			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 214000</b>													
192	Installations electriques	7 802,00	06/10/2011	06/10/2011		4a	7 802,00		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
223	Cylindre monobloc Fichet serrure de sécurité	597,00	23/04/2013	23/04/2013		3a 6m	597,00		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
224	Installations électriques	790,00	02/04/2013	02/04/2013		3a 6m	790,00		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
225	Clés sécurisées (x13)	1 032,72	23/04/2013	23/04/2013		3a 6m	1 032,72		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
240	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	1 085,00	15/04/2014	07/04/2014		4a 5m	1 085,00		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
259	DISPOSITIF DIFFERENTIEL	260,00	12/12/2014	12/12/2014		1a	260,00		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
339	10 panneaux acoustiques Solo Ecophon 1200X1200X40	1 470,00	05/04/2016	28/04/2016		1a	1 470,00		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
340	2 panneaux acoustiques Solo ecophon 2400X1190X40	570,00	05/04/2016	28/04/2016		1a	570,00		100 %			214000	Constructions sur sol d'autrui
8		13 606,72					13 606,72	0,00		0,00			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 214158</b>													
429	MIROITERIE MELUSINE - REMPLACEMENT PORTE D'ENTREE SAS ASCENSEUR - LOCAUX DU 2EME ETAGE	5 459,58	06/06/2017	21/09/2017		9a 3m	2 524,83	2 934,75	46 %	590,22	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
435	EXPERT FENETRES - INSTALLATION DE 2 FENETRES MEZZANINE DU 2E ETAGE	1 566,08	03/07/2017	04/10/2017		9a 3m	718,16	847,92	46 %	169,31	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
457	MIROITERIE MELUSINE - CREATION D'UNE PORTE D'ENTREE SAS ASCENSEUR - LOCAUX DU 2EME ETAGE	8 398,96	13/09/2017	18/12/2017		9a	3 766,58	4 632,38	45 %	933,22	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
458	PAIN MENUISERIE - REMPLACEMENT VITRE CASSEE - SALLE DE REUNION - EPFNA	559,19	06/09/2017	09/10/2017		8a 4m	283,68	275,51	51 %	67,10	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
459	PAIN MENUISERIE - REMPLACEMENT VITRE CASSEE SALLE DE REUNION - 2EME SINISTRE	573,05	14/12/2017	12/01/2018		8a	284,33	288,72	50 %	71,63	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
506	EXPERTS FENETRES - CREATION 5 OUVERTURES FENETRES - 3E ETAGE - EXTENSION POLE G.GILGER	2 325,00	28/05/2018	11/07/2018		8a 6m	1 076,39	1 248,61	46 %	310,00	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
538	MIROITERIE MELUSINE - POSE DE CHASSIS BUREAU GBT + REMPLACEMENT VITRE ACCES TERRASSE - 2EME ETAGE	6 211,92	12/11/2018	17/12/2018		9a 11m	2 117,07	4 094,85	34 %	696,66	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
546	MIROITERIE MELUSINE - POSE DE CHASSIS BUREAU GBT + REMPLACEMENT VITRE ACCES TERRASSE - 2EME ETAGE	1 272,45	12/11/2018	22/01/2019		9a 10m	423,75	848,70	33 %	144,05	2021	214158	Autres constructions sur sol d'autrui
8		26 366,23					11 194,79	15 171,44		2 982,19			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 218100</b>													
5	Cablage réseau SPIE	4 712,08	23/11/2009	23/11/2009		5a	4 712,08		100 %			218100	Installations générales
6	Distributeurs papier	140,60	08/12/2009	08/12/2009		5a	140,60		100 %			218100	Installations générales
7	Support plafond videoprojecteur	619,53	31/12/2009	31/12/2009		5a	619,53		100 %			218100	Installations générales
8	Stores à bandes	1 716,16	30/12/2009	30/12/2009		5a	1 716,16		100 %			218100	Installations générales
128	Signalétiques intérieures	245,18	02/04/2010	18/06/2010		5a	245,18		100 %			218100	Installations générales
271	Ajout carte Autocom	1 011,98	18/08/2015	18/08/2015		5a	1 011,98		100 %			218100	Installations générales
272	Aménagement électrique des nouveaux locaux	5 996,00	15/08/2015	15/08/2015		5a	5 996,00		100 %			218100	Installations générales
274	Déménagement Autocom	1 536,00	18/08/2015	18/08/2015		5a	1 536,00		100 %			218100	Installations générales
279	Aménagement électrique bureau 301	1 286,66	07/09/2015	07/09/2015		5a	1 286,66		100 %			218100	Installations générales
283	Etagère supplémentaire salle d'archives	156,00	24/09/2015	24/09/2015		1a	156,00		100 %			218100	Installations générales
285	Placards archives	2 430,00	24/09/2015	24/09/2015		5a	2 430,00		100 %			218100	Installations générales
286	Démontage rétro projecteur	84,00	24/09/2015	24/09/2015		1a	84,00		100 %			218100	Installations générales
287	Arrêt et remise en service du serveur	600,00	28/09/2015	28/09/2015		5a	600,00		100 %			218100	Installations générales
288	Programmation Alarme et Sécurisation Portes	893,70	16/10/2015	16/10/2015		5a	893,70		100 %			218100	Installations générales
303	Switch HP 48 ports	690,90	26/10/2015	26/10/2015		5a	690,90		100 %			218100	Installations générales
307	SYSTEME AARME GALAXIE	1 344,70	01/12/2015	01/12/2015		5a	1 344,70		100 %			218100	Installations générales
327	1 ENSEMBLE DE RADIATEURS ELECTRIQUES	4 370,79	04/03/2016	08/04/2016		5a	4 370,79	0,00	100 %	235,53	2021	218100	Installations générales
328	1 ENSEMBLE DE POSTES DE TRAVAIL STAGIAIRES 4EME ETAGE	1 052,86	04/03/2016	08/04/2016		5a	1 052,86	0,00	100 %	56,75	2021	218100	Installations générales
329	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL GENERAL PRISES 4EME ETAGE	189,75	06/04/2016	08/04/2016		1a	189,75		100 %			218100	Installations générales
332	Interphone 3ème étage	201,52	25/03/2016	25/03/2016		1a	201,52		100 %			218100	Installations générales
333	Vidéoprojecteur	208,50	25/03/2016	25/03/2016		1a	208,50		100 %			218100	Installations générales
334	Création d'un poste de travail dans la cuisine	119,63	25/03/2016	25/03/2016		1a	119,63		100 %			218100	Installations générales
335	Déplacement de pote de travail dans le bureau du directeur général	127,20	25/03/2016	25/03/2016		1a	127,20		100 %			218100	Installations générales
336	Déplacement de postes de travail dans les bureaux Foncier	106,20	25/03/2016	25/03/2016		1a	106,20		100 %			218100	Installations générales
337	Déplacement de postes de travail dans le bureau Comptabilité	97,50	25/03/2016	25/03/2016		1a	97,50		100 %			218100	Installations générales
338	Création poste de travail dans le bureau Etudes	71,70	25/03/2016	25/03/2016		1a	71,70		100 %			218100	Installations générales
344	CREATION POSTE INFO BUREAUX 2 ET 4	603,15	16/06/2016	05/07/2016		5a	603,15	0,00	100 %	61,66	2021	218100	Installations générales
345	DETECTEURS ECLAIRAGE COULOIRS	1 473,75	16/06/2016	05/07/2016		5a	1 473,75	0,00	100 %	150,65	2021	218100	Installations générales
358	Travaux électricité bureau Roy	355,61	21/07/2016	18/08/2016		1a	355,61		100 %			218100	Installations générales
359	Fourniture et pose de moteur Climatisation	1 247,00	01/08/2016	26/08/2016		5a	1 247,00	0,00	100 %	162,80	2021	218100	Installations générales
364	Climatisation (pompe de relevage)	491,00	08/09/2016	08/09/2016		1a	491,00		100 %			218100	Installations générales
370	Batterie Alarme Incendie	594,32	28/09/2016	28/09/2016		5a	594,32	0,00	100 %	88,17	2021	218100	Installations générales
377	Mise en service et accès au réseau par fibre optique	750,00	12/09/2016	14/11/2016		5a	750,00	0,00	100 %	130,42	2021	218100	Installations générales
382	Alimentation électrique pour fontaine à eau	247,80	01/09/2016	01/09/2016		1a	247,80		100 %			218100	Installations générales
386	Eclairage Escalier applique/plafonnier à led 20 W	461,70	03/11/2016	03/11/2016		1a	461,70		100 %			218100	Installations générales
393	Liaison fibre optique entre 2 baies	1 781,00	15/02/2017	15/02/2017		5a	1 737,46	43,54	98 %	356,20	2021	218100	Installations générales
407	RSI 2017 - CHANGEMENT DES SWITCHS POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE A 48 PORTS	269,80	22/02/2017	28/02/2017		1a	269,80		100 %			218100	Installations générales
419	REVS/PLAFONDS - REMPLACEMENT DE DALLES FAUX PLAFONDS - 2EME ETAGE LOCAUX EPF	2 124,54	21/04/2017	01/06/2017		5a	1 947,50	177,04	92 %	424,91	2021	218100	Installations générales
420	PEINTURE BAT - TRAVAUX 2E ETAGE - PEINTURE/POSE DE DALLES ACOUSTIQUES/REVETEMENT DES SOLS - PARTIE 1	15 389,33	28/03/2017	24/05/2017		5a	14 166,75	1 222,58	92 %	3 077,87	2021	218100	Installations générales
423	BRUNET - REPARATION CLIMATISATION DEFECTUEUSE - SECRETARIAT	403,00	21/06/2017	29/06/2017		1a	403,00		100 %			218100	Installations générales
434	SOLUTIONS ENERGIES - INSTALLATION DE PRISES INFORMATI												



**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice		
500	SAT&G - INSTALLATION ET RACCORDEMENT SYSTEME ALARMES - 3E ETAGE EXTENSION G.GILGER	1 948,60	28/05/2018	13/06/2018		5a	1 383,51	565,09	71 %	389,72	2021	218100	Installations générales
516	PEINTURE BAT - TRAVAUX PEINTURES ET REVETEMENTS DES SOLS BUREAUX + SANITAIRES- 3E ETAGE EXTENSION GG	8 956,32	28/05/2018	27/08/2018		5a	5 990,77	2 965,55	67 %	1 791,26	2021	218100	Installations générales
520	AEB - INSTALLATION RESEAUX ELECTRIQUES/TELEPHONIQUE/INFORMATIQUE - 3E ETAGE - EXTENSION G.GILGER	11 559,80	28/05/2018	26/07/2018		5a	7 931,31	3 628,49	69 %	2 311,96	2021	218100	Installations générales
526	AEB - TRAVAUX DE REMPLACEMENT SANITAIRES - LAVABO + WC - 3E ETAGE - EXTENSION POLE G.GILGER	1 089,57	06/08/2018	24/09/2018		5a	712,45	377,12	65 %	217,91	2021	218100	Installations générales
534	DEMAT - MISSION CSPS - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT BUREAUX 1ER ETAGE - LOCAUX EPFNA	200,00	28/11/2018	20/12/2018		1a	200,00		100 %			218100	Installations générales
535	DEMAT - MISSION CSPS - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT BUREAUX 1ER ETAGE - LOCAUX EPFNA	100,00	28/11/2018	20/12/2018		1a	100,00		100 %			218100	Installations générales
536	DEMAT - MISSION CSPS - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT BUREAUX 1ER ETAGE - LOCAUX EPFNA	350,00	28/11/2018	20/12/2018		1a	350,00		100 %			218100	Installations générales
541	EMI 79 - INSTALLATION SYSTEME SECURITE INCENDIE - EXTINCTEURS/PLANS/ALARMES - EXTENSION 1ER ETAGE	1 064,00	05/10/2018	20/12/2018		5a	644,90	419,10	61 %	212,80	2021	218100	Installations générales
542	BRUNET - REMPLACEMENT CHAUFFE EAU HS - 4E ETAGE EPF - CHAUFFE EAU DE 15 LITRES	535,00	27/11/2018	13/12/2018		5a	326,35	208,65	61 %	107,00	2021	218100	Installations générales
543	SAT&G - RACCORDEMENT SYSTEME ALARME INTRUSION - EXTENSION 2EME ETAGE - LOCAUX EPF	2 780,60	21/11/2018	04/02/2019		5a	1 617,38	1 163,22	58 %	556,12	2021	218100	Installations générales
560	ROUSSAUD - CHANGEMENT CYLINDRES + POIGNEES - SALLE DE REUNION/SALLE DE PAUSE/ SAS 3E - TERRASSE 3E	1 291,00	28/01/2019	27/02/2019		5a	734,44	556,56	57 %	258,20	2021	218100	Installations générales
567	AEB - TRAVAUX - ELECTRICITE COURANT FORT ET FAIBLE/PLOMBERIE ET SANITAIRE DU 2EME ETAGE - EPFNA	66 667,53	10/09/2018	31/01/2019		5a	38 889,40	27 778,13	58 %	13 333,51	2021	218100	Installations générales
572	Travaux de peinture du 2ème étage EPFNA	38 709,55	07/09/2018	21/12/2018		5a	23 440,78	15 268,77	61 %	7 741,91	2021	218100	Installations générales
575	ROUSSAUD - REMPLACEMENT GACHE ELECTRIQUE - PORTE HALL 3E ETAGE	173,00	17/04/2019	19/04/2019		1a	173,00		100 %			218100	Installations générales
587	AEB - INSTALLATION RESEAUX ET ELECTRICITES - 4 POSTES - ANCIENNE SALLE DE PAUSE 3E ETAGE	2 177,68	14/02/2019	19/02/2019		5a	1 248,54	929,14	57 %	435,54	2021	218100	Installations générales
588	AEB - INSTALLATION 5 RADIATEURS ELECTRIQUES - 4EME ETAGE LOCAUX EPFNA	3 393,79	29/04/2019	11/06/2019		5a	1 734,61	1 659,18	51 %	678,76	2021	218100	Installations générales
593	MIROITERIE MELUSINE - INSTALLATION STORES VENITIENS - BUREAUX EV/SB/SD/VLD/AJ	3 526,31	04/06/2019	12/07/2019		5a	1 741,60	1 784,71	49 %	705,26	2021	218100	Installations générales
600	MIROITERIE MELUSINE - REMPLACEMENT DE VITRAGES SALLE DE PAUSE EPFNA	958,61	23/08/2019	10/10/2019		5a	426,58	532,03	44 %	191,72	2021	218100	Installations générales
601	AEB - INSTALLATION CLIMATISATION BUREAU DGA/DAF	3 173,65	08/07/2019	20/08/2019		5a	1 500,43	1 673,22	47 %	634,73	2021	218100	Installations générales
602	AEB - INSTALLATION CLIMATISATION BUREAU 2E ETAGE POLE G.GILGER	16 210,59	08/07/2019	20/08/2019		5a	7 664,01	8 546,58	47 %	3 242,12	2021	218100	Installations générales
603	AEB - POSE BOUCHE ASPIRATION / PLAQUE FAUX PLAFOND WC - SALLE DE PAUSE EPF	195,38	25/07/2019	20/08/2019		1a	195,38		100 %			218100	Installations générales
613	PEINTURE BAT - REMPLACEMENT SOL BUREAU DU DG	921,71	18/10/2019	16/12/2019		5a	376,36	545,35	41 %	184,34	2021	218100	Installations générales
615	AEB - REPRISE DES ECLAIRAGES AU 3EME ETAGE - EPFNA	365,26	04/02/2020	04/02/2020		1a	365,26	0,00	100 %	33,48	2021	218100	Installations générales
617	DEMAT - UGAP - COMMANDE 1 PANNEAU D'AFFICHAGE MURAL EPF	83,39	09/01/2020	20/01/2020		1a	83,39	0,00	100 %	4,40	2021	218100	Installations générales
619	DEMAT - PHILIPPE ROUSSAUD - INSTALLATION D'UN ENSEMBLE PALIERE AU NIVEAU 4 + REGLAGES FERME PORTE	115,00	04/03/2020	05/03/2020		1a	115,00	0,00	100 %	20,44	2021	218100	Installations générales
620	DEMAT - AEB - DIVERS TRAVAUX D'ELECTRICITE AU 2EME ETAGE DANS LES FUTURS LOCAUX	3 835,95	06/03/2020	10/03/2020		5a	1 387,34	2 448,61	36 %	767,19	2021	218100	Installations générales
621	DEMAT - AEB - REPRISE DES ECLAIRAGES AU 3EME ETAGE - EPFNA	2 492,16	16/01/2020	27/01/2020		5a	960,86	1 531,30	39 %	498,43	2021	218100	Installations générales
626	DEMAT - EMI 79 - INSTALLATION SYSTEME SECURITE INCENDIE - EXTINCTEURS/PLANS/PANNEAU SIGNALÉTIQUE	341,20	26/06/2020	26/06/2020		1a	341,20	0,00	100 %	165,86	2021	218100	Installations générales
627	DEMAT - ROUSSAUD - REMPLACEMENT DE 3 SERRURES - NOUVEAU LOCAUX EPFNA	840,00	03/06/2020	03/06/2020		1a	840,00	0,00	100 %	354,67	2021	218100	Installations générales
637	DEMAT - AEB - TRANSFORMATION ECLAIRAGES HS EN ECLAIRAGE LED - 4EME ET 5EME ETAGE - LOCAUX EPFNA	323,91	30/10/2020	30/10/2020		1a	323,91	0,00	100 %	269,03	2021	218100	Installations générales
639	DEMAT - AEB - DIVERS TRAVAUX D'ELECTRICITE AU 2EME ETAGE LOCAUX EPFNA	683,21	22/09/2020	22/09/2020		5a	174,22	508,99	26 %	136,64	2021	218100	Installations générales
644	DEMAT - ROUSSAUD - REMPLACEMENT DE LA SERRURE 3 PTS SALLE DE PAUSE EPFNA	424,00	06/11/2020	06/11/2020		1a	424,00	0,00	100 %	359,22	2021	218100	Installations générales
647	DEMAT - EMI 79 - INSTALLATION ALARME TYPE 4 RADIO LOCAUX (2EME, 3EME, 4EME & 5EME ETAGES) EPFNA	6 111,00	26/11/2020	26/11/2020		5a	1 341,03	4 769,97	22 %	1 222,20	2021	218100	Installations générales
648	DEMAT - EMI 79 - INSTALLATION ALARME INCENDIE ANCIENS LOCAUX COALIA - EPFNA	746,60	22/01/2021	22/01/2021		5a	140,61	605,99	19 %	140,61	2021	218100	Installations générales
653	DEMAT - AEB - INTERVENTION REMPLACEMENT PAVE LUMINEUX ET DETECTEUR WC 3EME ETAGE	305,33	15/02/2021	15/02/2021		1a	268,01	37,32	88 %	268,01	2021	218100	Installations générales
655	DEMAT-SAT&G-INSTALLATION LECTEUR DE BADGES AU NIVEAU DE L'ACCUEIL LOCAUX EPFNA +FOURNITURE 70 BADGES	818,09	09/02/2021	09/02/2021		5a	146,35	671,74	18 %	146,35	2021	218100	Installations générales
656	DEMAT - PEINTURE BAT - CREATION D'UN COULOIR D'ACCES LOCAUX COALIA/POLE GG	3 357,44	15/02/2021	15/02/2021		5a	589,42	2 768,02	18 %	589,42	2021	218100	Installations générales
658	DEMAT - AEB - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LOCAUX 3EME ETAGE- AJOUT DE PRISE POSTE FUTUR STAGIAIRE	576,80	16/02/2021	16/02/2021		5a	100,94	475,86	18 %	100,94	2021	218100	Installations générales
659	DEMAT - SAT&G - EXTENSION ALARME INTRUSION COALIA	730,00	09/02/2021	09/02/2021		5a	130,59	599,41	18 %	130,59	2021	218100	Installations générales
662	DEMAT - ROUSSAUD - CHANGEMENT CYLINDRES SERRURE EPFNA - LOCAUX DE COALIA	475,18	05/02/2021	05/02/2021		1a	430,30	44,88	91 %	430,30	2021	218100	Installations générales
663	DEMAT - AEB - TRAVAUX DEPOSE COURANT POUR OUVERTURE AU 3EME ETAGE - LOCAUX EPFNA	719,32	17/12/2020	17/12/2020		5a	149,45	569,87	21 %	149,45	2021	218100	Installations générales
670	DEMAT - AEB - TRAVAUX ELECTRICITE ET CLIMATISATION NOUVEAUX LOCAUX COALIA	14 371,04	30/03/2021	30/03/2021		5a	2 163,64	12 207,40	15 %	2 163,64	2021	218100	Installations générales
681	DEMAT - AEB - TRAVAUX PLOMBERIE POUR INSTALLATION MACHINE A LAVER POUR INSERSUD	1 952,84	30/06/2021	30/06/2021		1a	196,37	1 756,47	10 %	196,37	2021	218100	Installations générales
683	DEMAT - ROUSSAUD - DEMANDE OUVERTURE PORTES/CHANGEMENTS SERURRES/FOURNITURES CLEFS - BUREAU T.ROBIN	352,68	16/07/2021	16/07/2021		1a	161,65	191,03	46 %	161,65	2021	218100	Installations générales
92		280 829,55					178 115,75	102 713,80		49 654,30			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 218200</b>													
324	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-492-TB	11 781,27	05/11/2015	07/03/2016		5a	11 781,27	0,00	100 %	432,00	2021	218200	Matériel de transport
325	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-551-TB	11 781,27	05/11/2015	07/03/2016		5a	11 781,27	0,00	100 %	432,00	2021	218200	Matériel de transport
371	Vehicule Peugeot 308 EG-021-FL	16 781,73	08/09/2016	17/11/2016		5a	16 781,73	0,00	100 %	2 946,11	2021	218200	Matériel de transport
372	Vehicule Peugeot 308 EG-083-FL	16 781,73	08/09/2016	17/11/2016		5a	16 781,73	0,00	100 %	2 946,11	2021	218200	Matériel de transport
378	Vehicule Renault Mégane EG-239-EM	15 433,51	08/09/2016	01/12/2016		5a	15 433,51	0,00	100 %	2 829,48	2021	218200	Matériel de transport
379	Vehicule Renault Mégane EG-295-EM	15 433,51	08/09/2016	01/12/2016		5a	15 433,51	0,00	100 %	2 829,48	2021	218200	Matériel de transport
384	Vehicule Peugeot 308 immatriculé EJ-384-CG	16 781,53	19/01/2017	19/01/2017		5a	16 613,73	167,80	99 %	3 356,31	2021	218200	Matériel de transport
385	Vehicule Peugeot 308 immatriculé EJ-426-CG	16 781,53	19/01/2017	19/01/2017		5a	16 613,73	167,80	99 %	3 356,31	2021	218200	Matériel de transport
452	DEMAT - UGAP2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-512-AT	11 740,54	11/07/2017	18/12/2017		5a	9 477,23	2 263,31	81 %	2 348,11	2021	218200	Matériel de transport
453	DEMAT - UGAP 2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-527-AT	11 740,54	11/07/2017	18/12/2017		5a	9 477,23	2 263,31	81 %	2 348,11	2021	218200	Matériel de transport
524	SACOA DES NATIONS - ACHAT 1 VEHICULE DE SERVICE - CLIO BUSINESS TCE 90-18	12 858,00	24/07/2018	24/10/2018		5a	8 193,40	4 664,60	64 %	2 571,60	2021	218200	Matériel de transport
525	SACOA DES NATIONS - ACHAT 1 VEHICULE DE SERVICE - 1 CLIO BUSINESS TCE 90-18	12 858,00	24/07/2018	22/10/2018		5a	8 207,69	4 650,31	64 %	2 571,60	2021	218200	Matériel de transport
550	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-492-TB - Intégration TVA dans l'actif	2 356,25	05/11/2015	07/03/2016		5a	2 356,25	0,00	100 %	86,40	2021	218200	Matériel de transport
551	VEHICULE RENAULT CLIO DZ-551-TB - Intégration TVA dans l'actif	2 356,26	05/11/2015	07/03/2016		5a	2 356,26	0,00	100 %	86,40	2021	218200	Matériel de transport
552	Vehicule Peugeot 308 EG-021-FL - Intégration TVA dans l'actif	3 356,34	08/09/2016	17/11/2016		5a	3 356,34	0,00	100 %	589,22	2021	218200	Matériel de transport
553	Vehicule Peugeot 308 EG-083-FL - Intégration TVA dans l'actif	3 356,35	08/09/2016	17/11/2016		5a	3 356,35	0,00	100 %	589,23	2021	218200	Matériel de transport
554	Vehicule Renault Mégane EG-239-EM - Intégration TVA dans l'actif	3 086,70	08/09/2016	01/12/2016		5a	3 086,70	0,00	100 %	565,89	2021	218200	Matériel de transport
555	Vehicule Renault Mégane EG-295-EM - Intégration TVA dans l'actif	3 086,70	08/09/2016	01/12/2016		5a	3 086,70	0,00	100 %	565,89	2021	218200	Matériel de transport
556	Vehicule Peugeot 308 immatriculé EJ-384-CG - Intégration TVA dans l'actif	3 356,30	19/01/2017	19/01/2017		5a	3 322,74	33,56	99 %	671,26	2021	218200	Matériel de transport
557	Vehicule Peugeot 308 immatriculé EJ-426-CG - Intégration TVA dans l'actif	3 356,31	19/01/2017	19/01/2017		5a	3 322,74	33,57	99 %	671,26	2021	218200	Matériel de transport
558	DEMAT - UGAP2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-512-AT	2 348,11	11/07/2017	18/12/2017		5a	1 895,44	452,67	81 %	469,62	2021	218200	Matériel de transport
559	DEMAT - UGAP 2017 - ACQUISITION 1 MEGANE BERLINE BUSINESS ENERGY - 100 CV - ES-527-AT	2 348,11	11/07/2017	18/12/2017		5a	1 895,44	452,67	81 %	469,62	2021	218200	Matériel de transport
22		199 760,59					184 610,99	15 149,60		33 732,01			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 218310</b>													
9	Poste opérateur IP ou numérique	399,37	02/11/2009	02/11/2009		5a	399,37		100 %			218310	Matériel de bureau
10	Poste Numérique 6757 DG	145,55	02/11/2009	02/11/2009		5a	145,55		100 %			218310	Matériel de bureau
11	Poste Numérique 6757	145,55	02/11/2009	02/11/2009		5a	145,55		100 %			218310	Matériel de bureau
12	Poste Numérique 6757	145,55	02/11/2009	02/11/2009		5a	145,55		100 %			218310	Matériel de bureau
13	Poste Analogique M355	63,93	02/11/2009	02/11/2009		5a	63,93		100 %				

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice		
137	Téléphone SAMSUND B5310 Corby Pro (CO)	58,60	26/04/2010	26/04/2010		5a	58,60		100 %			218310	Matériel de bureau
177	Téléphone Analogique M355	63,93	11/06/2010	09/09/2010		5a	63,93		100 %			218310	Matériel de bureau
185	Téléphone portable Samsung Player Star 2 Rose	34,08	30/05/2011	30/05/2011		5a	34,08		100 %			218310	Matériel de bureau
189	Téléphone HTC WILDFIRE S + housse	89,00	13/09/2011	13/09/2011		5a	89,00		100 %			218310	Matériel de bureau
190	Poste analogique 6730A	53,45	17/08/2011	30/08/2011		5a	53,45		100 %			218310	Matériel de bureau
191	Poste amologique 6730A	53,45	17/08/2011	30/08/2011		5a	53,45		100 %			218310	Matériel de bureau
194	Téléphone sans fil "GIGASET" AS200 - Siemens	28,75	03/11/2011	28/11/2011		5a	28,75		100 %			218310	Matériel de bureau
197	Lampes de bureau "JOKER" (x12)	666,58	15/12/2011	15/12/2011		5a	666,58		100 %			218310	Matériel de bureau
203	Poste Analogique Alcatel Temporis 700	27,08	23/02/2012	29/06/2012		5a	27,08		100 %			218310	Matériel de bureau
204	Poste analogique Temporis 700	27,08	08/08/2012	01/10/2012		5a	27,08		100 %			218310	Matériel de bureau
205	Téléphone portable Samsung Galaxy Pro Gris SBT	19,00	27/08/2012	27/08/2012		5a	19,00		100 %			218310	Matériel de bureau
208	Téléphone numérique Aastra 6753	68,89	22/10/2012	23/10/2012		5a	68,89		100 %			218310	Matériel de bureau
220	Téléphone Temporis analogique filaire	27,08	04/03/2013	21/03/2013		1a	27,08		100 %			218310	Matériel de bureau
229	Téléphones mobiles Smamsung	828,00	14/11/2013	14/11/2013		5a	828,00		100 %			218310	Matériel de bureau
233	Téléphone analogique	27,08	12/12/2013	20/12/2013		1a	27,08		100 %			218310	Matériel de bureau
238	POSTE ANALOGIQUE FILAIRE (x3) - TEMPORIS T380 PRO NOIR	57,00	15/04/2014	04/04/2014		1a	57,00		100 %			218310	Matériel de bureau
239	POSTE NUMERIQUE 6753 (x1) - AASTRA 6753	68,89	15/04/2014	04/04/2014		1a	68,89		100 %			218310	Matériel de bureau
264	Telephone mobile nokia lumia 830/imei 355159064149516	49,90	31/01/2015	31/01/2015		1a	49,90		100 %			218310	Matériel de bureau
267	9 mobiles nokia lumia 830/imei 12807/12211/17889/17038/17129/17855/17780/17582/176808	449,10	28/02/2015	28/02/2015		1a	449,10		100 %			218310	Matériel de bureau
273	Poste téléphonique SD Aastra 6730A	47,18	20/08/2015	20/08/2015		1a	47,18		100 %			218310	Matériel de bureau
302	Téléphone mobile Nokia Lumia 830	49,90	31/10/2015	31/10/2015		1a	49,90		100 %			218310	Matériel de bureau
314	Lot de 10 postes AASTRA 6730A	491,80	16/11/2015	01/01/2016		1a	491,80		100 %			218310	Matériel de bureau
319	PIEUVRE DE CONFERENCE SOUNDSTATION2	621,24	28/01/2016	15/02/2016		5a	621,24	0,00	100 %	15,18	2021	218310	Matériel de bureau
381	2 Téléphones Portables Samsung Galaxy A3 2016	118,00	22/12/2016	22/12/2016		1a	118,00		100 %			218310	Matériel de bureau
410	UGAP 2017 - ACHAT DE PLUSIEURS POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL (36 postes)	2 829,50	17/05/2017	17/05/2017		1a	2 829,50		100 %			218310	Matériel de bureau
418	VDCOM - ACHAT D'UN TELEPHONE PORTABLE SAMSUNG GALAXY A5 - P.GRALL	379,00	15/06/2017	15/06/2017		1a	379,00		100 %			218310	Matériel de bureau
430	DEMAT - UGAP - ACHAT DE 5 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL	598,55	20/09/2017	27/09/2017		1a	598,55		100 %			218310	Matériel de bureau
460	SONOMAX - ACHAT D'UN SYSTEME DE SONORISATION PORTATIVE - ENCEINTE + 2 MICROS	949,17	15/01/2018	22/01/2018		5a	748,25	200,92	79 %	189,83	2021	218310	Matériel de bureau
461	DEMAT - UGAP 2018 - ACHAT DE 5 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL	821,15	01/12/2017	19/01/2018		1a	821,15		100 %			218310	Matériel de bureau
462	DEMAT - UGAP 2018 - ACHAT D'UN LAMPADAIRE LED - ECLAIRAGE CWTCH 2EME ETAGE - LOCAUX EPFNA	230,66	17/01/2018	08/02/2018		1a	230,66		100 %			218310	Matériel de bureau
470	VERRIER CHAUMET - COMMANDE DE 26 SUPPORTS D'ECRAN D'ORDINATEURS	2 149,40	19/02/2018	22/02/2018		1a	2 149,40		100 %			218310	Matériel de bureau
479	BRUNET - COMMANDE D'UN CASQUE SANS FIL POUR ACCUEIL TELEPHONIQUE - PLANTRONICS - J.WELLINGTON	270,00	03/04/2018	17/04/2018		1a	270,00		100 %			218310	Matériel de bureau
481	DEMAT - UGAP - ACHAT DE 10 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL	1 284,10	05/04/2018	23/04/2018		1a	1 284,10		100 %			218310	Matériel de bureau
485	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 SUPPORTS DOUBLE ECRANS D'ORDINATEUR - JRY/SB/EKY/KM	550,93	24/05/2018	28/05/2018		1a	550,93		100 %			218310	Matériel de bureau
487	MARCIREAU - COMMANDE DE 10 FAUTEUILS DE TRAVAIL - REMPLACEMENT FAUTEUILS DEFECTUEUX	2 713,60	16/05/2018	14/06/2018		1a	2 713,60		100 %			218310	Matériel de bureau
490	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 2 DOUBLES SUPPORTS ECRANS FELLOWES	275,46	21/06/2018	02/07/2018		1a	275,46		100 %			218310	Matériel de bureau
504	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 SUPPORTS ECRANS - EXTENSION POLE G.BOURGAULT	765,29	06/08/2018	10/08/2018		1a	765,29		100 %			218310	Matériel de bureau
527	DEMAT - UGAP - COMMANDES 5 BRAS SUPPORTS ECRAN + 5 ECRANS	647,20	12/10/2018	15/10/2018		1a	647,20		100 %			218310	Matériel de bureau
533	BRUNET - COMMANDE CASQUE SANS FIL - PLANTRONICS CS540 - I.BUBERCI	180,00	27/09/2018	30/11/2018		1a	180,00		100 %			218310	Matériel de bureau
540	VERRIER CHAUMET - COMMANDE TABLEAU PAPER BOARD - REUNION/FORMATION	193,93	29/11/2018	04/12/2018		1a	193,93		100 %			218310	Matériel de bureau
565	DEMAT - UGAP - COMMANDE 5 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL - CB/CG/TR/CF/KUTCH	1 154,91	19/11/2018	07/02/2019		1a	1 154,91		100 %			218310	Matériel de bureau
569	DEMAT - UGAP - COMMANDE CASQUE TELEPHONIQUE SANS FIL - JABRA - A.CHATEAU	161,58	25/03/2019	28/03/2019		1a	161,58		100 %			218310	Matériel de bureau
570	DEMAT - UGAP - COMMANDE D'UN TABLEAU MURAL - POLES FONCIER	97,78	04/04/2019	25/04/2019		1a	97,78		100 %			218310	Matériel de bureau
573	DEMAT - UGAP - COMMANDE 3 PAPER BOARDS - POLE G.GILGER	167,61	19/04/2019	02/05/2019		1a	167,61		100 %			218310	Matériel de bureau
584	DEMAT - UGAP - COMMANDE THERMORELIEUSE EPF	61,52	25/03/2019	16/05/2019		1a	61,52		100 %			218310	Matériel de bureau
585	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 5 POSTES TELEPHONIQUES - IP ALCATEL - STAGIAIRES + STOCK	598,55	17/05/2019	24/05/2019		1a	598,55		100 %			218310	Matériel de bureau
590	VERRIER CHAUMET - COMMANDE PRISE ADAPTATEUR SECTEUR/ETIQUETEUSE	59,71	06/06/2019	18/06/2019		1a	59,71		100 %			218310	Matériel de bureau
591	DEMAT - ORANGE - CDE 1 TELEPHONE MOBILE - IPHONE XR NOIR 64 GO + ETUI/COQUE/VERRE TREMPÉ - M. BRILLET	866,90	03/05/2019	07/05/2019		5a	459,46	407,44	53 %	173,38	2021	218310	Matériel de bureau
609	DEMAT - UGAP - COMMANDE 3 DESTRUCTEURS DE PAPIERS EPF	1 040,43	21/11/2019	06/12/2019		1a	1 040,43		100 %			218310	Matériel de bureau
612	DEMAT - UGAP - COMMANDE 2 PANNEAUX D'AFFICHAGE EPF	165,13	26/11/2019	11/12/2019		1a	165,13		100 %			218310	Matériel de bureau
618	DEMAT - UGAP - COMMANDE PANNEAU D'AFFICHAGE MURAL (X4) EPF	180,05	28/02/2020	06/03/2020		1a	180,05	0,00	100 %	32,51	2021	218310	Matériel de bureau
631	DEMAT - UGAP - COMMANDE 4 POSTES TELEPHONIQUES IP ALCATEL - CLEMENT MAUD/PIRON/BALIGAND/CHARDONNEAU	337,68	17/07/2020	17/07/2020	01/01/2021	1a	153,83	183,85	46 %	0,00	2021	218310	Matériel de bureau
650	DEMAT-MARCHE DE SERVICES TELECOMMUNICATIONS - EPFNA - COMMANDE DE TELEPHONES + CLE 4G ET ACCESSOIRES	6 336,00	15/12/2020	15/12/2020		5a	1 323,52	5 012,48	21 %	1 323,52	2021	218310	Matériel de bureau
661	DEMAT - MARCHE DE SERVICES TELECOMMUNICATIONS - COMMANDE MATERIELS TELEPHONIQUES MME DE SAN NICOLAS	529,00	17/02/2021	17/02/2021		5a	92,28	436,72	17 %	92,28	2021	218310	Matériel de bureau
676	DEMAT - MARCHE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS 2020 - EPFNA - COMMANDE DE TELEPHONES + CLE 4G	19 974,30	06/04/2021	06/04/2021		5a	2 940,66	17 033,64	15 %	2 940,66	2021	218310	Matériel de bureau
677	DEMAT - BRUNET - COMMANDE DE CASQUE SANS FIL POUR STEPHANIE PIRON	330,00	25/05/2021	25/05/2021		1a	198,00	132,00	60 %	198,00	2021	218310	Matériel de bureau
682	DEMAT - MARCHE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - EPFNA - COMMANDE DE 2 TELEPHONES SAMSUNG S20 FE	1 098,32	28/06/2021	28/06/2021		5a	111,66	986,66	10 %	111,66	2021	218310	Matériel de bureau
684	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE DE CASQUES JABRA - UTILISATION TEAMS	4 840,00	31/08/2021	31/08/2021		1a	1 613,33	3 226,67	33 %	1 613,33	2021	218310	Matériel de bureau
73		58 514,35					30 893,97	27 620,38		6 690,35			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 218320</b>													
16	Serveur modèle DELL PE T300	6 432,94	17/11/2009	17/11/2009		3a	6 432,94		100 %			218320	Matériel informatique
17	Moniteur LCD DELL 17'	178,74	17/11/2009	17/11/2009		3a	178,74		100 %			218320	Matériel informatique
18	Unité de sauvegarde sur bande	1 111,44	17/11/2009	17/11/2009		3a	1 111,44		100 %			218320	Matériel informatique
19	Switch D-Link petite capacité	479,74	26/09/2009	26/09/2009		3a	479,74		100 %			218320	Matériel informatique
20	Imprimante HP Laserjet P3305DN	239,65	29/09/2009	29/09/2009		3a	239,65		100 %			218320	Matériel informatique
21	Imprimante multi.Brother MFC-8460N	218,13	07/10/2009	07/10/2009		3a	218,13		100 %			218320	Matériel informatique
22	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009	29/09/2009		3a	742,24		100 %			218320	Matériel informatique
23	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009	29/09/2009		3a	742,24		100 %			218320	Matériel informatique
24	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009	29/09/2009		3a	742,24		100 %			218320	Matériel informatique
25	UC Pentium Dual E5300 2,6 GHZ	742,24	29/09/2009	29/09/2009		3a	742,24		100 %			218320	Matériel informatique
26	UC Pentium Dual 2 DUO 2,53 GHZ	851,45	29/09/2009	29/09/2009		3a	851,45		100 %			218320	Matériel informatique
27	UC Pentium Dual 2 DUO 2,53 GHZ	851,45	29/09/2009	29/09/2009		3a	851,45		100 %			218320	Matériel informatique
29	Micro-ordinateur portable HP	785,63	29/09/2009	29/09/2009		3a	785,63		100 %			218320	Matériel informatique
30	Micro-ordinateur portable HP	785,63	29/09/2009	29/09/2009		3a	785,63		100 %			218320	Matériel informatique
31	Vidéo-projecteur Epson	926,99	19/10/2009	19/10/2009		3a	926,99		100 %			218320	Matériel informatique
32	Vidéo-projecteur Epson	927,00	19/10/2009	19/10/2009		3a	927,00		100 %			218320	Matériel informatique
33	Moniteur Plat et large LG Wide 22'	190,16	17/11/2009	17/11/2009		3a	190,16		100 %			218320	Matériel informatique
34	Moniteur Plat et large LG Wide 22'	190,16	17/11/2009	17/11/2009		3a	190,16		100 %			218320	Matériel informatique
35	Moniteur Plat et large LG Wide 22'	190,17	17/11/2009	17/11/2009		3a	190,17		100 %			218320	Matériel informatique
36	Moniteur Plat et large LG Wide 22'	190,17	17/11/2009	17/11/2009		3a	190,17		100 %			218320	Matériel informatique
37	Onduleur APC Smart	3 078,50	17/11/2009	17/11/2009		3a	3 078,50		100 %			218320	Matériel informatique
38	Autocom	5 391,23	02/11/2009	02/11/2009		3a	5 391,23		100 %			218320	Matériel informatique
39	Serveur RSI Xéon Dual Core 33330	6 708,84	02/11/2009	02/11/2009		3a	6 708,84		100 %			218320	Matériel informatique
40	Imprimante jet d'encre HP office jet	204,61	30/12/2009	30/12/2009		3a	204,61		100 %			218320	Matériel informatique
101	Fourniture pour pose de vidéo-projecteurs	1 528,92	11/01/2010	11/01/2010		3a	1 528,92		100 %			218320	Matériel informatique

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Immobilisation Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice		
102	cablage pour vidéoprojecteur	706,72	11/01/2010	11/01/2010		3a	706,72		100 %			218320	Matériel informatique
103	Moniteur PHILIPS 22"	135,50	29/03/2010	29/03/2010		3a	135,50		100 %			218320	Matériel informatique
104	Moniteur PHILIPS 22"	135,51	29/03/2010	29/03/2010		3a	135,51		100 %			218320	Matériel informatique
105	Moniteur PHILIPS 22"	135,51	29/03/2010	29/03/2010		3a	135,51		100 %			218320	Matériel informatique
106	Moniteur PHILIPS 22"	135,51	29/03/2010	29/03/2010		3a	135,51		100 %			218320	Matériel informatique
107	HP Intel Pentium Dual Core	425,24	18/03/2010	15/04/2010		3a	425,24		100 %			218320	Matériel informatique
108	HP Intel Pentium Dual Core	425,24	18/03/2010	15/04/2010		3a	425,24		100 %			218320	Matériel informatique
111	Ordinateur Portable TOSHIBA L550 - 17" LED	837,59	29/04/2010	24/05/2010		3a	837,59		100 %			218320	Matériel informatique
112	Ordinateur Portable TOSHIBA L550 - 17" LED	837,59	29/04/2010	24/05/2010		3a	837,59		100 %			218320	Matériel informatique
113	Swicht 8 ports - D-Link	53,82	22/06/2010	22/06/2010		3a	53,82		100 %			218320	Matériel informatique
114	8 terminaisons analogiques	679,21	29/06/2010	23/08/2010		3a	679,21		100 %			218320	Matériel informatique
140	UC Intel Pentium Dual Core - E5400 2.7GHZ	490,06	27/09/2010	01/12/2010		3a	490,06		100 %			218320	Matériel informatique
154	Ordinateur portable Toshiba L670-18D- 17,3 LED	999,04	04/11/2010	15/12/2010		3a	999,04		100 %			218320	Matériel informatique
158	Imprimante Jet d'encre HP Office jet H470B	276,81	04/11/2010	26/11/2010		3a	276,81		100 %			218320	Matériel informatique
175	Disque dur externe (IOMEGA) + Housse de transport	114,80	24/11/2010	24/11/2010		3a	114,80		100 %			218320	Matériel informatique
178	Serveur NAS QNAP ts-239 Pro II	1 122,33	01/12/2010	29/12/2010		3a	1 122,33		100 %			218320	Matériel informatique
186	Ordinateur portable TOSHIBA PRO L670- 1KP-7pro	644,40	25/06/2011	03/03/2011		3a	644,40		100 %			218320	Matériel informatique
200	Moniteur Plat Large Wide22" Philips	100,50	04/04/2012	01/06/2012		3a	100,50		100 %			218320	Matériel informatique
202	Ordinateur portable - Asus K935M 18,4 (SIG)	914,03	13/04/2012	30/06/2012		3a	914,03		100 %			218320	Matériel informatique
206	UC HP COMPAQ 8200 Elite - intel pentium G860	364,22	27/03/2012	01/07/2012		3a	364,22		100 %			218320	Matériel informatique
209	Moniteur 22" Wide PHILIPS 220S25S	99,50	22/10/2012	03/12/2012		3a	99,50		100 %			218320	Matériel informatique
211	UC HP Compact 8300 Elite MT Intel Pentium	390,47	22/10/2012	19/12/2012		3a	390,47		100 %			218320	Matériel informatique
215	Moniteur PHILIPS 22" 16/10	103,01	27/02/2013	02/04/2013		1a	103,01		100 %			218320	Matériel informatique
218	UC	527,86	20/03/2013	20/03/2013		3a	527,86		100 %			218320	Matériel informatique
228	PC Bureau Compaq Elite 8300 - Intel Core i5-3470 DDR3 2GO	545,91	04/07/2013	03/09/2013		3a	545,91		100 %			218320	Matériel informatique
231	Ultra Portable Vaio	1 300,00	06/11/2013	13/11/2013		3a	1 300,00		100 %			218320	Matériel informatique
236	Serveurs Virtuels	7 201,00	03/12/2013	07/01/2014		3a	7 201,00		100 %			218320	Matériel informatique
242	ORDINATEUR SONY VAIO DUO SVF13N1A4E (X3) & CLAVIER + SOURIS SANS FIL (X3)	3 357,00	19/05/2014	21/05/2014		3a	3 357,00		100 %			218320	Matériel informatique
246	IMPRIMANTE LASER SAMSUNG SL-M-2825ND	79,50	28/07/2014	01/01/2014		1a	79,50		100 %			218320	Matériel informatique
249	ASUS PC TERRA core i3	549,00	08/09/2014	08/09/2014		3a	549,00		100 %			218320	Matériel informatique
250	Ecran Led 22" - View Sonic	420,00	08/09/2014	08/09/2014		1a	420,00		100 %			218320	Matériel informatique
253	VIDEO PROJECTEUR NEC WXGA 2700I	1 073,30	20/10/2014	20/10/2014		3a	1 073,30		100 %			218320	Matériel informatique
261	PORTABLE LENOVO THINKPAD X1 CARBON 20A7 14P	1 278,00	05/12/2014	05/12/2014		3a	1 278,00		100 %			218320	Matériel informatique
263	ecran 24p PHILIPS S line 241 S4LCB	285,00	16/01/2015	16/01/2015		1a	285,00		100 %			218320	Matériel informatique
265	APN SONY DSC HX400V	333,25	25/02/2015	25/02/2015		1a	333,25		100 %			218320	Matériel informatique
266	2 DD EXTERNE 1TO 2.5 POUCES USB 3.0 TRANSCEND	164,00	23/02/2015	23/02/2015		1a	164,00		100 %			218320	Matériel informatique
268	2 portables toshiba z30 a183 (2x1079€)/1 garantie prolongée 3ans sur site(278€)/clavier souris(2x33€	2 502,00	26/03/2015	26/03/2015		3a	2 502,00		100 %			218320	Matériel informatique
270	Client léger HP T410	325,00	16/04/2015	07/05/2015		1a	325,00		100 %			218320	Matériel informatique
275	2 PC TOSHIBA PORTABLE SATELLITE PRO Z30	2 628,00	31/08/2015	19/08/2015		3a	2 628,00		100 %			218320	Matériel informatique
277	IMPRIMANTE HP OFFICEJET PRO 8100	97,00	31/08/2015	19/08/2015		1a	97,00		100 %			218320	Matériel informatique
281	HP Thin Client t420 Client Leger	325,00	29/09/2015	29/09/2015		1a	325,00		100 %			218320	Matériel informatique
282	HP Thin Client t420 Client Leger	325,00	29/09/2015	29/09/2015		1a	325,00		100 %			218320	Matériel informatique
295	Moniteur LG 22MB65PM-B	119,00	21/10/2015	21/10/2015		1a	119,00		100 %			218320	Matériel informatique
297	MINI PC HP ProDesk Core i3-4160T	379,00	26/10/2015	26/10/2015		1a	379,00		100 %			218320	Matériel informatique
299	Disque dur SSD SAMSUNG 250Go	149,00	26/10/2015	26/10/2015		1a	149,00		100 %			218320	Matériel informatique
304	Borne Wifi Unifi N 300Mb	274,80	26/10/2015	26/10/2015		1a	274,80		100 %			218320	Matériel informatique
308	Disque dur externe Western digital et boitier USB 2.0 externe	100,00	23/11/2015	23/11/2015		1a	100,00		100 %			218320	Matériel informatique
309	Batterie pour Toshiba modèle PU-ABRS	68,00	22/12/2015	01/01/2016		1a	68,00		100 %			218320	Matériel informatique
313	Moniteur LED 22" 16:10 STOCK	119,00	11/01/2016	15/01/2016		1a	119,00		100 %			218320	Matériel informatique
323	1 LOT DE 2 DISQUES DURS 4To SATA-600 WESTERN DIGITAL	363,80	18/12/2015	12/01/2016		1a	363,80		100 %			218320	Matériel informatique
342	Bundle Tablette surface Pro 4 avec housse	1 433,90	18/05/2016	20/06/2016		3a	1 433,90		100 %			218320	Matériel informatique
347	2 Ordinateurs HP Prodesk 600 G mini	1 249,80	16/06/2016	07/07/2016		3a	1 249,80		100 %			218320	Matériel informatique
350	2 Portables TOSHIBA Portégé Z30-C	2 886,20	16/06/2016	07/07/2016		3a	2 886,20		100 %			218320	Matériel informatique
352	Micro HP ProDesk 400 Core i3-6100	733,00	16/06/2016	07/07/2016		3a	733,00		100 %			218320	Matériel informatique
356	3 Moniteurs Led 22" Philips 220V4LSB/00	326,40	29/06/2016	01/08/2016		1a	326,40		100 %			218320	Matériel informatique
357	Disque Dur SDD 240Go SATA-600 Toshiba	160,00	01/08/2016	04/08/2016		1a	160,00		100 %			218320	Matériel informatique
360	Tablette Surface Pro 4	1 433,90	10/08/2016	02/09/2016		3a	1 433,90		100 %			218320	Matériel informatique
361	Tablette Surface Pro 4	1 433,90	10/08/2016	02/09/2016		3a	1 433,90		100 %			218320	Matériel informatique
363	2 Stations d'accueil pour Surface Pro 4	310,48	08/09/2016	07/10/2016		1a	310,48		100 %			218320	Matériel informatique
368	Unité Centrale Micro HP 260et Ecran Philips	898,00	23/09/2016	12/10/2016		3a	898,00		100 %			218320	Matériel informatique
373	Tablette Microsoft Surface Pro 4	1 625,56	23/09/2016	07/11/2016		3a	1 625,56		100 %			218320	Matériel informatique
374	Tablette Microsoft Surface Pro 4	1 625,56	23/09/2016	07/11/2016		3a	1 625,56		100 %			218320	Matériel informatique
380	Disque Dur SDD KINGSTON 480Go 2.5" SATA-600	159,00	16/12/2016	16/12/2016		1a	159,00		100 %			218320	Matériel informatique
387	Tablette Microsoft Surface Pro 4 Core i5-6300U	1 643,52	12/01/2017	12/01/2017		3a	1 643,52		100 %			218320	Matériel informatique
390	3 moniteurs LED 22" 16:10 Multimédia LG	354,00	17/02/2017	17/02/2017		1a	354,00		100 %			218320	Matériel informatique
391	Moniteur LED24" 16:9 Philips	173,70	20/02/2017	20/02/2017		1a	173,70		100 %			218320	Matériel informatique
398	RSI 2017 - REMPLACEMENT UNITES CENTRALES PAR MINI PC DE BUREAU HP PRODESK G2 - JR/MM/SB/LL	2 972,00	14/02/2017	17/03/2017		3a	2 972,00		100 %			218320	Matériel informatique
400	RSI 2017 - ACHAT ECRAN PHILIPS 27 POUCES + CLAVIER + SOURIS - NAPPEY PASCAL	302,00	22/03/2017	23/03/2017		1a	302,00		100 %			218320	Matériel informatique
402	RSI 2017 - REPARATION ECRAN CASSE - MICROSOFT SURFACE PRO - HORS GARANTIE - MR GRALL	600,00	16/11/2016	13/01/2017		3a	600,00		100 %			218320	Matériel informatique
403	RSI 2017 - LICENCE OFFICE PRO 2016 - SOLANGE GUERIN	1 972,00	26/01/2016	07/02/2017		3a	1 972,00		100 %			218320	Matériel informatique
405	BRUNET - CHANGEMENT ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVEUR DE COMMUNICATIONS ALCATEL IP	5 516,00	07/12/2016	25/04/2017		3a	5 516,00		100 %			218320	Matériel informatique
406	RSI 2017 - CHANGEMENT DES SWITCHS POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE A 48 PORTS	990,00	22/02/2017	28/02/2017		3a	990,00		100 %			218320	Matériel informatique
408	RSI 2017 - CHANGEMENT DES SWITCHS POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE	1 965,00	16/01/2017	28/02/2017		3a	1 965,00		100 %			218320	Matériel informatique
409	DEMAT - DARTY - ACHAT D'UNE IMPRIMANTE BROTHER DCP-L2560 DW/CARTOUCHE D'ENCRE - TELETRAVAIL NAPPEY	205,58	25/04/2017	27/04/2017		1a	205,58		100 %			218320	Matériel informatique
411	DEMAT - RSI 2017 - ACHAT MINI PC DE BUREAU HP ET ECRAN 22" ET LICENCES - BARRAU ALINE	898,00	12/04/2017	28/04/2017		3a	898,00		100 %			218320	Matériel informatique
415	DEMAT- RSI 2017 - REMPLACEMENT PC P.LANDES - PC PORTABLE SURFACE PRO 4	1 846,36	31/05/2017	31/05/2017		3a	1 846,36		100 %			218320	Matériel informatique
424	CHAUMET - ACHAT DESTRUCTEUR DE PAPIER	398,25	11/05/2017	22/06/2017		1a	398,25		100 %			218320	Matériel informatique
426	MARCIREAU - COMMANDE DE 10 CLAVIERS ET SOURIS LOGITECH POUR STOCK + NOUVEAUX ARRIVANTS	260,00	04/07/2017	12/07/2017		1a	260,00		100 %			218320	Matériel informatique
428	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 ECRANS BUREAUTIQUE PHILIPS 22" ET 1 ECRAN LG 27"	633,82	17/07/2017	06/10/2017		1a	633,82		100 %			218320	Matériel informatique
432	RSI 2017 - REMPLACEMENT UNITES CENTRALES PAR 2 MINI PC HP LG/GM + MISE A JOUR MICROSOFT POUR EJ	1 891,00	16/08/2017	14/09/2017		3a	1 891,00		100 %			218320	Matériel informatique
436	RSI 2017 - ACHAT DE 5 PC PORTABLES TOSHIBA SDO/PC/LL + 2 A DISPO	5 184,30	16/08/2017	13/09/2017		3a	5 184,30		100 %			218320	Matériel informatique
439	AUCHAN - COMMANDE DE 5 ECRANS BUREAUTIQUES H.PACKARD - JL/CR/SS/SDO/PC	415,42	12/10/2017	20/10/2017		1a	415,42		100 %			218320	Matériel informatique
446	HTP MULTIMEDIA - ACHAT DE 2 PC PORTABLE PR M.SILL ET L.CLEMENT	2 109,83	24/10/2017	10/11/2017		3a	2 109,83		100 %			218320	Matériel informatique
450	AUCHAN - ACHAT DE 5 ECRANS ORDINATEURS H.PACKARD 21.5" - PL/LT/LB/SS + 1 A DISPO	415,42	21/11/2017	08/12/2017		1a	415,42		100 %			218320	Matériel informatique
451	DEMAT - RSI 2017 - REMPLACEMENT SURFACE PRO 4 SUITE VOL - M PIERRE LANDES	1 756,36	20/10/2017	15/11/2017		3a	1 756,36		100 %			218320	Matériel informatique



**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice		
463	MTI - ACHAT D'UN ECRAN D'ORDINATEUR HP Z24N 24 POUCE - SIG - M. THOMAS BARON	265,00	19/02/2018	26/02/2018		1a	265,00		100 %			218320	Matériel informatique
469	AUCHAN - COMMANDE 5 ECRANS D'ORDINATEUR H.PACKARD 21.5"- AB/JR/SST/SDS/PL	415,42	02/03/2018	02/03/2018		1a	415,42		100 %			218320	Matériel informatique
471	DEMAT - RSI 2018 - ACHAT DE 6 PC PORTABLE SURFACE PRO 5 - MS/PC/VL/L/GBS/SDO + CABLES	10 813,86	29/01/2018	05/03/2018		3a	10 813,86	0,00	100 %	640,82	2021	218320	Matériel informatique
472	AUCHAN - COMMANDE DE 5 ECRANS BUREAUTIQUES H.PACKARD - GG/SB/S.DESCHAMPS/NX ARRIVANTS	415,42	14/03/2018	20/03/2018		1a	415,42		100 %			218320	Matériel informatique
473	RSI 2018 - ACHAT DE 4 MINI PC HP POUR GM/JL/CR + 1 A DISPO	3 422,00	16/10/2017	30/10/2017		3a	3 422,00		100 %			218320	Matériel informatique
476	RSI 2018 - ACHAT D'1 SWITCH 48 PORTS + 4 PORTS SFP POUR EXTENSION RESEAU INFORMATIQUE/TELEPHONIQUE	3 263,00	02/10/2017	31/10/2017		3a	3 263,00		100 %			218320	Matériel informatique
482	DEMAT - UGAP - ACHAT DE 10 CLAVIERS + SOURIS SANS FIL - LOGITECH COMBO	230,00	05/04/2018	17/05/2018		1a	230,00		100 %			218320	Matériel informatique
483	DEMAT - RSI - MISE EN PLACE SERVEUR WSUS PR MAJ WINDOWS + DISQUE DUR WD 4 TO - AU NIVEAU DU SERVEUR	479,00	26/04/2018	31/05/2018		1a	479,00		100 %			218320	Matériel informatique
484	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 5 ECRANS MONITEUR LED 21'5 - NOUVEAUX ARRIVANTS - TROY/MVB/J5/LLEFEBVRE	456,50	24/05/2018	26/05/2018		1a	456,50		100 %			218320	Matériel informatique
486	DEMAT - RSI 2018 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE REFROIDISSEMENT - ULTRA PORTABLE SONY DE G.GILGER	227,40	03/05/2018	23/05/2018		1a	227,40		100 %			218320	Matériel informatique
489	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 10 ECRANS LED 21.5' - DOUBLES ECRANS ET ECRANS SUPPLEMENTAIRES	913,00	16/05/2018	09/06/2018		1a	913,00		100 %			218320	Matériel informatique
491	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 2 DISQUES DURS EXTERNES TRANSCEND POUR P.GRALL	162,56	02/07/2018	06/07/2018		1a	162,56		100 %			218320	Matériel informatique
494	RSI 2018 - COMMANDE DE 5 SURFACE PRO 5 - JP/AS/LR/SSX/TR + 1 DE SECOURS	10 813,86	13/03/2018	25/04/2018		3a	10 813,86	0,00	100 %	1 141,46	2021	218320	Matériel informatique
496	RSI - COMMANDE DE 3 MINI PC HP 260 CORE - POUR J.WELLINGTON + SECRETAIRES OPERATIONNELLES	2 566,50	20/03/2018	25/04/2018		3a	2 566,50	0,00	100 %	270,91	2021	218320	Matériel informatique
498	DEMAT - RSI - ACHAT DE 3 MINI PC - T.ROY/MVB + 1 A DISPO	2 653,50	05/06/2018	02/07/2018		3a	2 653,50	0,00	100 %	444,71	2021	218320	Matériel informatique
501	DEMAT - RSI - ACHAT ULTRAPORTABLE TOSHIBA X30 D126 - REMPLACEMENT VAIO G.GILGER	1 985,50	11/06/2018	02/07/2018		3a	1 985,50	0,00	100 %	332,76	2021	218320	Matériel informatique
505	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 ECRANS ORDI - EXTENSION POLE G.BOURGULT	1 180,00	06/08/2018	10/08/2018		1a	1 180,00		100 %			218320	Matériel informatique
511	DEMAT - RSI - ACHAT 7 NOUVEAU PC PORTABLE MS SURFACE PRO 5 - L.RIPLEY / C.B / M.V / R.G / L.T+ 2 A D	13 407,34	25/07/2018	29/08/2018		3a	13 407,34	0,00	100 %	2 954,59	2021	218320	Matériel informatique
514	DEMAT - RSI - ACHAT DE 2 MINI PC - ANGELIQUE.FERRE / CHRISTELLE GAGNAIRE	2 079,00	25/07/2018	29/08/2018		3a	2 079,00	0,00	100 %	458,15	2021	218320	Matériel informatique
519	DEMAT - RSI - ACHAT SWITCH POE 24 PORTS - BRANCHEMENT NV POLE GREGOIRE	1 127,00	20/07/2018	14/09/2018		3a	1 127,00	0,00	100 %	264,00	2021	218320	Matériel informatique
521	DARTY - COMMANDE D'UN APPAREIL PHOTO PANASONICS - POLE COMMUNICATION	499,17	17/09/2018	04/10/2018		1a	499,17		100 %			218320	Matériel informatique
522	DARTY - COMMANDE DE 1 APPAREIL PHOTO CANON - POLE COMMUNICATION	499,17	17/09/2018	30/09/2018		1a	499,17		100 %			218320	Matériel informatique
523	DEMAT - RSI - COMMANDE DISQUE DUR EXTERNE USB - RECUPERATION DE DONNEES - P.GRALL	138,90	01/10/2018	18/10/2018		1a	138,90		100 %			218320	Matériel informatique
528	DEMAT - UGAP - COMMANDES 5 BRAS SUPPORTS ECRAN + 5 ECRANS	456,50	12/10/2018	15/10/2018		1a	456,50		100 %			218320	Matériel informatique
529	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 PACKS CLAVIERS ET SOURIS SANS FIL	189,61	12/10/2018	18/10/2018		1a	189,61		100 %			218320	Matériel informatique
532	DEMAT - RSI - REMPLACEMENT BATTERIE ONDULEUR SERVEUR - APC 2200 VA	611,38	23/10/2018	16/11/2018		3a	611,38	0,00	100 %	178,33	2021	218320	Matériel informatique
562	DEMAT - RSI - ACHAT 2 SWITCH 52 PORTS - BAIE DE BRASSAGE EXTENSION POLE GBT + 1 SWITCH BACKUP	2 717,00	05/10/2018	24/01/2019		3a	2 659,14	57,86	98 %	905,67	2021	218320	Matériel informatique
583	DEMAT - UGAP - COMMANDE 1 ECRAN BUREAUTIQUE - MONITEUR LED 27' - A.CHATEAU	194,50	20/05/2019	23/05/2019		1a	194,50		100 %			218320	Matériel informatique
589	DEMAT - RSI - REMPLACEMENT EN URGENCE DISQUE WESTERN DIGITAL - SERVEUR EPF	187,08	21/05/2019	21/05/2019		1a	187,08		100 %			218320	Matériel informatique
594	DEMAT - UGAP - COMMANDE 2 DISQUES DURS EXTERNES TRANSCEND ITO - CGEFT A.LEBEAU	119,56	04/07/2019	11/07/2019		1a	119,56		100 %			218320	Matériel informatique
596	RSI 2019 - ACHAT MINI PC - A. CHATEAU - EN REMPLACEMENT DE SA TOUR DEFFECTUEUSE	928,00	29/04/2019	22/05/2019		3a	806,84	121,16	87 %	309,33	2021	218320	Matériel informatique
604	SOS DATA - ACHAT NAS DE SAUVEGARDE POUR FICHIERS LOURDS	1 055,00	04/11/2016	03/12/2019		3a	730,69	324,31	69 %	351,67	2021	218320	Matériel informatique
605	SOS DATA - ACHAT NAS DE SAUVEGARDE POUR FICHIERS LOURDS	850,00	04/11/2019	03/12/2019		3a	588,70	261,30	69 %	283,33	2021	218320	Matériel informatique
606	SOS DATA - ACHAT DE 1 PC PORTABLE LENOVO POUR L'INFOGRAPHIE - C.COUVERTIER	1 426,00	18/10/2019	06/12/2019		3a	983,67	442,33	69 %	475,33	2021	218320	Matériel informatique
607	SOS DATA - ACHAT DE 6 PC PORTABLES TACTILES LENOVO	9 212,00	17/10/2019	11/12/2019		3a	6 311,93	2 900,07	69 %	3 070,67	2021	218320	Matériel informatique
610	DEMAT - RSI - ACHAT ESPACE DISQUE SUPPLEMENTAIRE SERVEUR - UPGRADE ESPACE DISQUE	1 198,00	04/11/2019	04/12/2019		3a	828,61	369,39	69 %	399,33	2021	218320	Matériel informatique
616	SOS DATA - COMMANDE ACCESSOIRES INFORMATIQUES (INTERFACE VIDEO/ADAPTATEUR VIDEO/DOCK LENOVO)	192,00	13/01/2020	13/01/2020		1a	192,00	0,00	100 %	6,40	2021	218320	Matériel informatique
623	SOS DATA- 6 ECRANS AOC	720,00	29/04/2020	29/04/2020		1a	720,00	0,00	100 %	236,00	2021	218320	Matériel informatique
624	SOS DATA - 5 PC PORTABLE LENOVO THINKPAD L13 YOGA 20RS	6 380,00	29/04/2020	29/04/2020		3a	3 556,26	2 823,74	56 %	2 126,67	2021	218320	Matériel informatique
625	SOS DATA - 5 DOCK LENOVO THINKPAD-C GEN 2	960,00	29/04/2020	29/04/2020		1a	960,00	0,00	100 %	314,67	2021	218320	Matériel informatique
628	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE ECRAN LED AOC 27 POUCE - M. BRILLET	185,00	02/03/2020	02/03/2020		1a	185,00	0,00	100 %	31,35	2021	218320	Matériel informatique
633	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE (X2 PC PORTABLES LENOVO) & ACCESSOIRES	250,00	08/09/2020	08/09/2020		1a	250,00	0,00	100 %	171,53	2021	218320	Matériel informatique
634	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE (X2 PC PORTABLES LENOVO) & ACCESSOIRES	2 594,00	08/09/2020	08/09/2020		3a	1 136,08	1 457,92	44 %	864,67	2021	218320	Matériel informatique
635	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE (X2 PC PORTABLES LENOVO) & ACCESSOIRES	384,00	08/09/2020	08/09/2020		1a	384,00	0,00	100 %	263,47	2021	218320	Matériel informatique
638	DEMAT - LDLC - ACHAT WEBCAM LOGITECH CONFERENCECAM	433,29	08/10/2020	08/10/2020		1a	433,29	0,00	100 %	333,39	2021	218320	Matériel informatique
640	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE DE BARRETTE MEMOIRE (X2) POUR POSTE INFORMATIQUE M. BARON	50,00	16/11/2020	16/11/2020		1a	50,00	0,00	100 %	43,75	2021	218320	Matériel informatique
641	DEMAT - BOULANGER - COMMANDE TV & ACCESSOIRES POUR VISIO CONFERENCE	549,16	04/11/2020	04/11/2020		3a	212,03	337,13	39 %	183,05	2021	218320	Matériel informatique
642	DEMAT - LDLC - ACHAT DE 3 PC PORTABLES LENOVO/3 BOITIERS/3 SACOCHES/GARANTIE DE 3 ANS	2 299,74	23/11/2020	23/11/2020		3a	847,50	1 452,24	37 %	766,58	2021	218320	Matériel informatique
645	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE 3 PC PORTABLES LENOVO & 3 STATIONS D'ACCUEIL	2 667,00	07/12/2020	07/12/2020		3a	948,27	1 718,73	36 %	889,00	2021	218320	Matériel informatique
646	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE 3 PC PORTABLES LENOVO & 3 STATIONS D'ACCUEIL	570,00	07/12/2020	07/12/2020		1a	570,00	0,00	100 %	532,00	2021	218320	Matériel informatique
649	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE 1 STATION D'ACCUEIL S.DESCHAMPS	190,00	29/01/2021	175,22		1a	175,22	14,78	92 %	175,22	2021	218320	Matériel informatique
651	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE POUR C.FAUCHERON 1 PC PORTABLE/STATION D'ACCUEIL	347,00	29/01/2021	29/01/2021		1a	320,01	26,99	92 %	320,01	2021	218320	Matériel informatique
652	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE WEBCAM LOGITECH CONFERENCE	431,00	09/02/2021	09/02/2021		1a	385,51	45,49	89 %	385,51	2021	218320	Matériel informatique
657	DEMAT - SYMEXO - COMMANDE SWITCH + ONDULEUR POUR NOUVEAU SERVEUR - EPFNA	1 226,90	28/01/2021	28/01/2021		3a	378,29	848,61	31 %	378,29	2021	218320	Matériel informatique
665	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE POUR C.FAUCHERON - 1 PC PORTABLE LENOVO	2 268,00	09/04/2021	09/04/2021		3a	550,20	1 717,80	24 %	550,20	2021	218320	Matériel informatique
668	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE DE 5 ECRANS ET 2 PC PORTABLES LENOVO	650,00	28/04/2021	28/04/2021		1a	438,75	211,25	68 %	438,75	2021	218320	Matériel informatique
669	DEMAT - SOS DATA - COMMANDE DE 5 ECRANS ET 2 PC PORTABLES LENOVO	1 778,00	28/04/2021	28/04/2021		1a	1 200,15	577,85	68 %	1 200,15	2021	218320	Matériel informatique
671	DEMAT - LDLC - COMMANDE DE 4 ECRANS SAMSUNG POUR STAGIAIRES 2021	359,83	05/05/2021	05/05/2021		1a	235,89	123,94	66 %	235,89	2021	218320	Matériel informatique
672	DEMAT - SYMEXO - COMMANDE SERVEUR DELL POWEREDGE T440 - EPFNA	1 100,00	16/04/2021	16/04/2021		3a	259,72	840,28	24 %	259,72	2021	218320	Matériel informatique
673	DEMAT - SYMEXO - COMMANDE SERVEUR DELL POWEREDGE T440 - EPFNA	7 225,00	01/04/2021	01/04/2021		3a	1 806,25	5 418,75	25 %	1 806,25	2021	218320	Matériel informatique
678	DEMAT - FNAC - COMMANDE D'UN IPAD + STYLET + SACOCHE DE PROTECTION POUR M. BRILLET	1 004,97	07/06/2021	07/06/2021		3a	189,83	815,14	19 %	189,83	2021	218320	Matériel informatique
680	DEMAT - LDLC - COMMANDE DE 5 WEBCAMS ET UN DISQUE DUR ITO	220,59	07/06/2021	07/06/2021		1a	125,00	95,59	57 %	125,00	2021	218320	Matériel informatique
687	BOULANGER - COMMANDE DE DEUX TELEVISEURS AVEC PIEDS ( BUREAU C.BONNARD + SALLE ILE DE RE)	1 181,65	29/09/2021	29/09/2021		3a	100,66	1 080,99	9 %	100,66	2021	218320	Matériel informatique
690	SOS DATA - COMMANDE DE 7 PC PORTABLES + 7 STATIONS ACCUEIL POUR ASSISTANTES FONCIERES	6 902,00	19/10/2021	19/10/2021		3a	460,13	6 441,87	7 %	460,13	2021	218320	Matériel informatique
691	COMMANDE CAMERA VISION CONFERENCE POUR SALLE ILE DE RE	416,63	12/10/2021	12/10/2021		1a	91,43	325,20	22 %	91,43	2021	218320	Matériel informatique
692	COMMANDE 8 PC PORTABLES LENOVO AVEC STATION ACCUEIL ET SACOCHES	10 848,00	09/12/2021	09/12/2021		3a	220,98	10 627,02	2 %	220,98	2021	218320	Matériel informatique
176		247 765,29					206 287,56	41 477,73		26 181,61			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 218400</b>													
41	Bureau accueil( pommier)												

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Exercice	Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité				
58	Fauteuil Exos (azura) DG	227,85	16/12/2009	16/12/2009		10a	227,85		100 %				218400	Mobilier
59	Fauteuil Exos (night) DO	227,85	16/12/2009	16/12/2009		10a	227,85		100 %				218400	Mobilier
60	Fauteuil Exos (Chantaco) CO	227,85	16/12/2009	16/12/2009		10a	227,85		100 %				218400	Mobilier
61	Fauteuil Exos (Chantaco) CO	227,85	16/12/2009	16/12/2009		10a	227,85		100 %				218400	Mobilier
62	Chaise Visiteurs x3 (Cuba) DF	313,20	16/12/2009	16/12/2009		10a	313,20		100 %				218400	Mobilier
63	Chaise Visiteur x6 (Azura) DG	626,40	16/12/2009	16/12/2009		10a	626,40		100 %				218400	Mobilier
64	Chaise visiteur x3 (night) DO	313,20	16/12/2009	16/12/2009		10a	313,20		100 %				218400	Mobilier
65	Chauffeuse avec accotoir (rouge) couloir	194,25	16/12/2009	16/12/2009		10a	194,25		100 %				218400	Mobilier
66	Chauffeuse avec accotoir (rouge) couloir	194,25	16/12/2009	16/12/2009		10a	194,25		100 %				218400	Mobilier
67	Chauffeuse avec placets tomette) accueil	156,50	16/12/2009	16/12/2009		10a	156,50		100 %				218400	Mobilier
68	Chauffeuse avec placets tomette) accueil	156,50	16/12/2009	16/12/2009		10a	156,50		100 %				218400	Mobilier
69	Chauffeuse avec placets tomette) accueil	156,50	16/12/2009	16/12/2009		10a	156,50		100 %				218400	Mobilier
70	Présentoir mobile noir	197,60	16/12/2009	16/12/2009		10a	197,60		100 %				218400	Mobilier
71	Table de réunion ronde(4 pl.) DF chêne	373,30	01/12/2009	01/12/2009		10a	373,30		100 %				218400	Mobilier
72	Table de réunion ronde(4 pl.) DO poirier	373,30	01/12/2009	01/12/2009		10a	373,30		100 %				218400	Mobilier
73	Table de réunion oblongue (8 pl.) DG chêne	762,75	01/12/2009	01/12/2009		10a	762,75		100 %				218400	Mobilier
74	Plan de réunion (120x80) avec pieds	181,76	01/12/2009	01/12/2009		10a	181,76		100 %				218400	Mobilier
75	Plan de réunion (120x80) avec pieds	181,76	01/12/2009	01/12/2009		10a	181,76		100 %				218400	Mobilier
76	1/2 lune pour plan de réunion avec pieds	180,15	01/12/2009	01/12/2009		10a	180,15		100 %				218400	Mobilier
77	1/2 lune pour plan de réunion avec pieds	180,15	02/12/2009	02/12/2009		10a	180,15		100 %				218400	Mobilier
78	Portemanteaux x4 noirs	206,38	16/12/2009	16/12/2009		10a	206,38		100 %				218400	Mobilier
79	Portemanteaux x2 bois frêne aloes	206,00	16/12/2009	16/12/2009		10a	206,00		100 %				218400	Mobilier
80	Coffre-fort	827,63	04/12/2009	04/12/2009		10a	827,63		100 %				218400	Mobilier
83	Plans de réunion 160x80 ( x20) avec pieds	1 993,00	01/12/2009	01/12/2009		10a	1 993,00		100 %				218400	Mobilier
84	Angles 90 pour plan réunion (x8) avec pieds	677,60	01/12/2009	01/12/2009		10a	677,60		100 %				218400	Mobilier
85	Chaises coque rouges (x10)	2 693,03	16/12/2009	16/12/2009		10a	2 693,03		100 %				218400	Mobilier
86	Chaise clip rouge (x4)	201,75	16/12/2009	16/12/2009		10a	201,75		100 %				218400	Mobilier
87	Chaise clip rouge (x4)	201,75	16/12/2009	16/12/2009		10a	201,75		100 %				218400	Mobilier
88	Tablette droite (x4)	109,30	16/12/2009	16/12/2009		10a	109,30		100 %				218400	Mobilier
89	Tablette droite (x4)	109,30	16/12/2009	16/12/2009		10a	109,30		100 %				218400	Mobilier
90	Table Karl 70 cm Kiwi	101,50	16/12/2009	16/12/2009		10a	101,50		100 %				218400	Mobilier
91	Table Karl 120x80 cm Kiwi	112,50	16/12/2009	16/12/2009		10a	112,50		100 %				218400	Mobilier
92	Chaise Karl canarie (x6)	254,70	16/12/2009	16/12/2009		10a	254,70		100 %				218400	Mobilier
93	Patères murale double	24,00	16/12/2009	16/12/2009		10a	24,00		100 %				218400	Mobilier
94	Patères murale double	24,00	16/12/2009	16/12/2009		10a	24,00		100 %				218400	Mobilier
95	Patères murale double	24,00	16/12/2009	16/12/2009		10a	24,00		100 %				218400	Mobilier
96	Patères murale double	24,00	16/12/2009	16/12/2009		10a	24,00		100 %				218400	Mobilier
115	Armoire 198x110x45 P/battantes - 4 tablettes	823,30	23/11/2009	22/01/2010		10a	823,30		100 %				218400	Mobilier
116	Armoire à rideaux 100x120 - 2 tablettes - Accueil	365,75	23/03/2010	06/05/2010		10a	365,75		100 %				218400	Mobilier
117	Fauteuil EXOS- Sevilla	233,01	23/03/2010	27/04/2010		10a	233,01		100 %				218400	Mobilier
118	Fauteuil Exos - Chantaco	233,01	23/03/2010	27/04/2010		10a	233,01		100 %				218400	Mobilier
119	Fauteuil Exos - Collège	233,00	23/03/2010	27/04/2010		10a	233,00		100 %				218400	Mobilier
120	Fauteuil Exos - Collège	233,00	23/03/2010	27/04/2010		10a	233,00		100 %				218400	Mobilier
121	Bureau compact90 L.180 PR.60+ caisson Aulne nat(G)	927,55	23/03/2010	20/05/2010		10a	927,55		100 %				218400	Mobilier
122	Bureau compact 90 L.180XPR.60+ caissonAulne Nat(G)	927,55	23/03/2010	20/05/2010		10a	927,55		100 %				218400	Mobilier
123	Bureau compact 90-L.180XPR.60+caisson aulne Nat(D)	927,54	23/03/2010	20/05/2010		10a	927,54		100 %				218400	Mobilier
124	Bureau compact 90 L.180XPR.60+caisson-Aulne Nat(D)	927,54	23/03/2010	20/05/2010		10a	927,54		100 %				218400	Mobilier
125	Armoire rideaux 100x120+2tablettes - Epure	365,75	23/03/2010	20/05/2010		10a	365,75		100 %				218400	Mobilier
126	Armoire rideaux 100x120+2tablettes - Epure	365,75	23/03/2010	20/05/2010		10a	365,75		100 %				218400	Mobilier
127	Armoire rideaux 100x120+2tablettes - Epure	365,75	23/03/2010	20/05/2010		10a	365,75		100 %				218400	Mobilier
144	Fauteuil de travail EXOS - Chantaco	233,01	06/10/2010	15/11/2010		10a	233,01		100 %				218400	Mobilier
145	Fauteuil de travail Exos - Chantaco	233,01	06/10/2010	15/11/2010		10a	233,01		100 %				218400	Mobilier
146	Fauteuil de travail Exos - Sevilla	233,00	06/10/2010	15/11/2010		10a	233,00		100 %				218400	Mobilier
147	Fauteuil de travail Exos - Sevilla	233,00	06/10/2010	15/11/2010		10a	233,00		100 %				218400	Mobilier
148	Table de cuisine Karl 120x80 cm	101,14	23/09/2010	05/11/2010		10a	101,14		100 %				218400	Mobilier
149	Chaise Karl dossier polypro	38,70	23/09/2010	13/11/2010		10a	38,70		100 %				218400	Mobilier
150	Chaise karl dossier polypro	38,70	23/09/2010	15/11/2010		10a	38,70		100 %				218400	Mobilier
151	Chaise Karl dossier polypro	38,71	23/09/2010	15/11/2010		10a	38,71		100 %				218400	Mobilier
152	Chaise Karl dossier polypro	38,71	23/09/2010	15/11/2010		10a	38,71		100 %				218400	Mobilier
159	2 cloisons acoustiques électrifiées	1 017,38	06/10/2010	06/11/2010		10a	1 017,38		100 %				218400	Mobilier
161	Bureau ISOLE 160x80 - Aulne Naturel	563,26	06/10/2010	09/11/2010		10a	563,26		100 %				218400	Mobilier
162	Bureau ISOLE160x80 - Aulne Naturel	563,26	06/10/2010	09/11/2010		10a	563,26		100 %				218400	Mobilier
163	Bureau ISOLE 160x80 - Aulne naturel	563,26	06/10/2010	09/11/2010		10a	563,26		100 %				218400	Mobilier
164	Bureau ISOLE 160x80 - Aulne naturel	563,26	06/10/2010	09/11/2010		10a	563,26		100 %				218400	Mobilier
165	Caisson Haut Bureau - Aulne Naturel - PF 80	290,61	06/10/2010	09/11/2010		10a	290,61		100 %				218400	Mobilier
166	Caisson Haut Bureau - Aulne Naturel- PF 80	290,61	06/10/2010	09/11/2010		10a	290,61		100 %				218400	Mobilier
167	Caisson Haut Bureau - Aulne naturel - PF 80	290,60	06/11/2010	06/11/2010		10a	290,60		100 %				218400	Mobilier
168	Caisson Haut Bureau - Aulne Naturel - PF 80	290,60	06/10/2010	09/11/2010		10a	290,60		100 %				218400	Mobilier
169	Crédence Hauteur L80x H.72 + 1 tablette	378,54	06/10/2010	09/11/2010		10a	378,54		100 %				218400	Mobilier
170	Crédence Hauteur L 80x H.72 + 1 tablette	378,54	06/10/2010	09/11/2010		10a	378,54		100 %				218400	Mobilier
171	Crédence Hauteur L80x H. 72 + 1 tablette	378,54	06/10/2010	09/11/2010		10a	378,54		100 %				218400	Mobilier
172	Crédence Hauteur L80x H. 72 + 1 tablette	378,55	06/10/2010	09/11/2010		10a	378,55		100 %				218400	Mobilier
173	Coffre anti feu 3 bacs extractible avec clé ( 59L)	2 370,14	09/11/2010	24/11/2010		10a	2 370,14		100 %				218400	Mobilier
180	Crédence ( armoire- couloir) L80 x H.72+1tablette	316,51	15/02/2011	25/03/2011		10a	316,51	0,00	100 %	7,39	2021	218400	Mobilier	
182	Armoire à rideaux 100x120 + 2 tablettes	305,81	08/03/2011	14/04/2011		10a	305,81	0,00	100 %	8,76	2021	218400	Mobilier	
183	armoire à rideaux 100x120 + 2 tablettes	305,81	08/03/2011	14/04/2011		10a	305,81	0,00	100 %	8,76	2021	218400	Mobilier	
184	Armoire à rideaux	305,81	08/03/2011	14/04/2011		10a	305,81	0,00	100 %	8,76	2021	218400	Mobilier	
193	Crédence L80 x H. 72 + 1 tablette	316,51	28/03/2011	03/05/2011		10a	316,51	0,00	100 %	10,74	2021	218400	Mobilier	
221	FAUTEUIL DE BUREAU - ASSISTANTE FONCIER	203,18	04/03/2013	27/03/2013		1a	203,18		100 %				218400	Mobilier
222	Bureau avec caisson	1 066,52	04/03/2013	02/04/2013		10a	932,89	133,63	87 %	106,65	2021	218400	Mobilier	
226	Cloisons mélaminées ( 2 droites et 2 courbes)	1 638,50	12/04/2013	03/06/2013		10a	1 405,47	233,03	86 %	163,85	2021	218400	Mobilier	
237	Crédence de bureau FRAME ONE 72x160-4 tablettes-poirier foncé	1 206,32	23/12/2013	01/01/2014		10a	965,04	241,28	80 %	120,63	2021	218400	Mobilier	
244	BUREAU ANTHRACITE DROIT EPURE 160X80 + CAISSON HTB ERABLE 13 ALU	1 559,44	20/03/2014	22/04/2014		10a	1 199,44	360,00	77 %	155,94	2021	218400	Mobilier	
245	FAUTEUIL DE BUREAU NOIR EXOS PLUS ASSISE TISSU-DOSSIER RESILLE	904,88	20/03/2014	22/04/2014		10a	696,02	208,86	77 %	90,49	2021	218400	Mobilier	
255	TABLE BANDANA 120X80	101,71	13/11/2014	13/11/2014		1a	101,71		100 %				218400	Mobilier



**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Numéro d'immobilisation	Libellé	Paramètres de calcul					Amortissement					Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
		Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice		
256	FAUTEUIL BUREAU EXOS PLUS NOIR	226,22	13/11/2014	13/11/2014		1a	226,22		100 %			218400	Mobilier
258	ARMOIRE 198X120 4 TABLETTES/CAISSON HTB/ARMOIRE 103X120 2 TABLETTES	922,50	26/11/2014	26/11/2014		1a	922,50		100 %			218400	Mobilier
290	Armoire 198X100 décor bois	292,75	19/10/2015	19/10/2015		1a	292,75		100 %			218400	Mobilier
291	Armoire 198X100 décor bois	292,75	19/10/2015	19/10/2015		1a	292,75		100 %			218400	Mobilier
292	Armoire 198X100 décor bois	292,75	19/10/2015	19/10/2015		1a	292,75		100 %			218400	Mobilier
293	Armoire 100X120 décor bois	244,58	19/10/2015	19/10/2015		1a	244,58		100 %			218400	Mobilier
294	Armoire 100X120 décor bois	244,58	19/10/2015	19/10/2015		1a	244,58		100 %			218400	Mobilier
296	6 LAMPES DE BUREAU BLOOM	288,60	26/10/2015	26/10/2015		1a	288,60		100 %			218400	Mobilier
301	Table de réunion ronde diam 100	202,22	29/10/2015	29/10/2015		1a	202,22		100 %			218400	Mobilier
305	3 fauteuils de bureau Bella	337,68	04/11/2015	04/11/2015		1a	337,68		100 %			218400	Mobilier
306	Table de Réunion 10 places EPURE	387,94	12/11/2015	12/11/2015		1a	387,94		100 %			218400	Mobilier
310	Lot de 2 Armoires métalliques A491	605,66	26/11/2015	01/01/2016		1a	605,66		100 %			218400	Mobilier
311	Tablette métallique de consultation A491	83,63	26/11/2015	01/01/2016		1a	83,63		100 %			218400	Mobilier
312	Lot de 4X2 chaises visiteur SATURN	317,28	26/11/2015	01/01/2016		1a	317,28		100 %			218400	Mobilier
315	Table de réunion tonneau 12 places Alliance	755,32	01/12/2015	05/01/2016		10a	452,34	302,98	60 %	75,53	2021	218400	Mobilier
316	Lot de 3 bureaux droit 140X80 VITAL PLUS	677,28	24/09/2015	01/01/2016		1a	677,28		100 %			218400	Mobilier
317	Lot de 3 caissons hauteur bureau VITAL PLUS	655,20	24/09/2015	01/01/2016		1a	655,20		100 %			218400	Mobilier
318	Ecran séparation VITAL PLUS	292,77	24/09/2015	01/01/2016		1a	292,77		100 %			218400	Mobilier
320	1 LOT DE CHAISES YOSKO	232,48	26/11/2015	26/01/2016		1a	232,48		100 %			218400	Mobilier
321	1 LOT DE 2 BUREAUX DROITS VITAL PLUS 140*80	450,88	01/12/2015	19/01/2016		1a	450,88		100 %			218400	Mobilier
322	1 LOT DE 2 CAISSONS POUR BUREAU VITAL PLUS	483,12	01/12/2015	19/01/2016		1a	483,12		100 %			218400	Mobilier
326	PORTEMANTEAU SUR SOCLE IANKA x 4	149,72	16/03/2016	05/04/2016		1a	149,72		100 %			218400	Mobilier
330	2 ARMOIRES METALLIQUES CORIAL 198X120	625,66	16/03/2016	15/04/2016		1a	625,66		100 %			218400	Mobilier
331	ARMOIRE METALLIQUE CORIAL 100X120	253,25	12/04/2016	22/04/2016		1a	253,25		100 %			218400	Mobilier
341	Bureau droit Corial 120X80 chêne clair	174,67	13/05/2016	03/06/2016		1a	174,67		100 %			218400	Mobilier
346	3 FAUTEUILS DE BUREAU BELLA	341,10	16/06/2016	29/06/2016		1a	341,10		100 %			218400	Mobilier
354	Caisson htb 80 Corail 2 tiroirs plats+ 1 tiroir dossiers suspendus	217,42	16/06/2016	08/07/2016		1a	217,42		100 %			218400	Mobilier
355	Caisson Htb 80 Epure 4 tiroirs plats	287,36	16/06/2016	21/07/2016		1a	287,36		100 %			218400	Mobilier
366	2 Fauteuils de bureau Bella	227,40	13/09/2016	10/10/2016		1a	227,40		100 %			218400	Mobilier
367	2 ensembles "bureau et caisson" (GM+EJ)	784,18	13/09/2016	10/10/2016		1a	784,18		100 %			218400	Mobilier
383	4 Fauteuils de bureau Bella	454,44	12/01/2017	12/01/2017		1a	454,44		100 %			218400	Mobilier
389	4 Bureaux avec caissons 3 tiroirs Corail	1 592,36	16/02/2017	16/02/2017		1a	1 592,36		100 %			218400	Mobilier
392	6 Portemanteaux sur socle Lanka noir 8 patères	225,78	22/02/2017	22/02/2017		1a	225,78		100 %			218400	Mobilier
394	5 Armoires métalliques Etic 198X120	1 587,90	03/03/2017	03/03/2017		1a	1 587,90		100 %			218400	Mobilier
414	MARCIREAU - COMMANDE MOBILIER BUREAUX/CAISSONS 2E ETAGE - LOCAUX EPF	24 067,69	05/05/2017	06/06/2017		10a	10 997,60	13 070,09	46 %	2 406,77	2021	218400	Mobilier
421	SF 1080 / SF EMI 79 - INSTALLATION EXTINCTEURS 2E ETAGE ET MEZZANINE - LOCAUX EPF	554,20	30/06/2017	30/06/2017		1a	554,20		100 %			218400	Mobilier
422	SF 1105 / MARCIREAU - ACHAT 20 SIEGES DE TRAVAIL	5 346,64	03/07/2017	03/07/2017		1a	5 346,64		100 %			218400	Mobilier
425	MARCIREAU - COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE - 2E ETAGE - LOCAUX EPF	2 490,25	04/08/2017	04/08/2017		10a	1 097,81	1 392,44	44 %	249,03	2021	218400	Mobilier
431	MARCIREAU - EXTENSION BUREAUX DE TRAVAIL DEMI LUNE - BUREAU TRAVAU	192,46	02/08/2017	02/10/2017		1a	192,46		100 %			218400	Mobilier
440	DEMAT - UGAP 2017 - ACHAT VESTIAIRE POUR MATERIEL ET EQUIPEMENT - S.MOISAN	128,08	16/10/2017	02/11/2017		1a	128,08		100 %			218400	Mobilier
442	VERRIER CHAUMET - ACHAT ENVELOPPES + GOMMETTES ELECTION CA DU 26.10.2017 + MOBILIER	907,50	26/09/2017	26/10/2017		1a	907,50		100 %			218400	Mobilier
443	VERRIER CHAUMET - ACHAT ENVELOPPES + GOMMETTES ELECTION CA DU 26.10.2017 + MOBILIER	1 520,75	10/10/2017	26/10/2017		1a	1 520,75		100 %			218400	Mobilier
444	MARCIREAU - COMMANDE D'UN CWTCH COULOIR 2EME ETAGE	8 408,70	18/09/2017	15/11/2017		10a	3 470,92	4 937,78	41 %	840,87	2021	218400	Mobilier
445	MARCIREAU - COMMANDE DE MOBILIER POUR AMENAGEMENT MEZZANINE - 3E ETAGE LOCAUX EPF	5 799,90	10/10/2017	20/11/2017		10a	2 386,06	3 413,92	41 %	580,00	2021	218400	Mobilier
456	VERRIER CHAUMET - ACHAT VITRINE POUR AFFICHAGE DECISIONS PREEMPTIONS - PORTE VITREE HALL EPF	471,87	25/10/2017	20/12/2017		1a	471,87		100 %			218400	Mobilier
465	DEMAT-CASTORAMA-ACHAT D'EQUIP. D'OUTILLAGE - PERFORATEUR/RADIATEURS/FORETS/SONNETTE/MOUSSEUR ROBINET	133,16	26/02/2018	26/02/2018		1a	133,16		100 %			218400	Mobilier
492	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 10 FAUTEUILS DE BUREAU POUR EXTENSION LOCAUX POLE G.GILGER	2 017,96	16/05/2018	16/07/2018		1a	2 017,96		100 %			218400	Mobilier
493	MARCIREAU - ACHAT D'UN CWTCH - ESPACE COLLABORATIF - LOCAUX EPF 2E ETAGE	8 616,26	16/05/2018	25/05/2018		10a	3 101,87	5 514,39	36 %	861,63	2021	218400	Mobilier
503	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 10 BRAS SUPPORT ECRAN POUR EXTENSION LOCAUX POLE G.GILGER	765,29	16/05/2018	23/07/2018		1a	765,29		100 %			218400	Mobilier
510	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE MOBILIER POUR EXTENSION LOCAUX POLE G.GILGER	7 381,66	16/05/2018	10/07/2018		1a	7 381,66		100 %			218400	Mobilier
513	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 ARMOIRES METALLIQUES - 3E ETAGE - EXTENSION G.GILGER	896,92	06/08/2018	06/09/2018		1a	896,92		100 %			218400	Mobilier
517	DEMAT - UGAP - COMMANDE 10 FAUTEUILS DE BUREAU - EXTENSION POLE G.BOURGAULT	2 017,96	06/08/2018	01/10/2018		1a	2 017,96		100 %			218400	Mobilier
518	DEMAT - UGAP - COMMANDE 8 CHAISES POUR TABLE DE REUNION - EXTENSION POLE G.BOURGAULT	828,18	06/08/2018	01/10/2018		1a	828,18		100 %			218400	Mobilier
530	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE MOBILIER BUREAU/SEPARATION POUR G.BOURGAULT - EXTENSION 2E ETAGE	526,82	06/08/2018	25/09/2018		1a	526,82		100 %			218400	Mobilier
531	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 4 ARMOIRES POUR DP + 1 ARMOIRE POUR GG + VITRINE POUR DP	1 112,94	09/10/2018	31/10/2018		1a	1 112,94		100 %			218400	Mobilier
544	MARCIREAU - COMMANDE MOBILIER EXTENSION 1ER ETAGE LOCAUX EPF	12 433,30	28/11/2018	21/01/2019		10a	3 660,92	8 772,38	29 %	1 243,33	2021	218400	Mobilier
545	IKEA - COMMANDE DE MOBILIER ET DIVERS ACCESSOIRES - SALLE DE PAUSE LOCAUX EPFNA	4 639,25	11/12/2018	14/01/2019		10a	1 375,03	3 264,22	30 %	463,93	2021	218400	Mobilier
561	DEMAT - MARCIREAU - COMPLEMENT MOBILIER POLE 1ER ETAGE - PETITES/HAUTES ARMOIRES + TABLE DE REUNION	7 830,29	07/01/2019	13/01/2019		10a	2 322,99	5 507,30	30 %	783,03	2021	218400	Mobilier
564	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER EXTENSION 1ER ETAGE - CAISSON/SEPARATION	177,22	28/11/2018	29/01/2019		1a	177,22		100 %			218400	Mobilier
566	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER EXTENSION 1ER ETAGE - BUREAU DROIT 120X80	292,91	28/11/2018	21/01/2019		1a	292,91		100 %			218400	Mobilier
568	BOULANGER - COMMANDE ELECTROMENAGER 2 FRIGO/3 MICRO ONDES - SALLE DE PAUSE LOCAUX EPF	1 129,17	18/12/2018	15/01/2019		10a	334,37	794,80	30 %	112,92	2021	218400	Mobilier
571	DEMAT - UGAP - COMMANDE TABLE DE REUNION - BUREAU G.GILGER	148,34	03/04/2019	24/04/2019		1a	148,34		100 %			218400	Mobilier
574	DEMAT - MARCIREAU - COMMANDE ECRAN DE CONFIDENTIALITE - POSTE DE TRAVAIL L.RIPLEY	305,59	04/04/2019	10/05/2019		1a	305,59		100 %			218400	Mobilier
578	DEMAT - UGAP - COMMANDE 4 ARMOIRES HAUTES + 3 ARMOIRES BASSES - POLES FONCIER ET RESSOURCES	1 449,26	04/04/2019	03/05/2019		1a	1 449,26		100 %			218400	Mobilier
579	DEMAT - UGAP - COMMANDE 6 FAUTEUILS - BUREAU G.GILGER	516,29	04/04/2019	03/05/2019		1a	516,29		100 %			218400	Mobilier
580	DEMAT - UGAP - COMMANDE 4 TABOURETS HAUTS - 2EME ESPACE COLLABORATIF - POLE G.GILGER	833,59	04/04/2019	13/05/2019		1a	833,59		100 %			218400	Mobilier
581	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE TABLE HAUTE - ESPACE COLLABORATIF POLE G.GILGER	150,27	04/04/2019	13/05/2019		1a	150,27		100 %			218400	Mobilier
582	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 2 CHAISES HAUTES - ESPACE COLLABORATIF POLE G.GILGER	416,79	04/04/2019	13/05/2019		1a	416,79		100 %			218400	Mobilier
586	DEMAT - UGAP - COMMANDE 1 TABLE HAUTE - 2EME ESPACE COLLABORATIF - POLE G.GILGER	490,47	04/04/2019	03/06/2019		1a	490,47		100 %			218400	Mobilier
592	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - CHAISES	455,74	20/06/2019	08/07/2019		1a	455,74		100 %			218400	Mobilier
595	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - ARMOIRES	368,23	20/06/2019	11/07/2019		1a	368,23		100 %			218400	Mobilier
597	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - TABLES	381,50	20/06/2019	30/07/2019		1a	381,50		100 %			218400	Mobilier
598	DEMAT - UGAP - COMMANDE MOBILIER CB/MIA - BUREAUX/CAISSONS/SEPARATIONS	1 512,77	20/06/2019	23/07/2019		1a	1 512,77		100 %			218400	Mobilier
611	DEMAT - UGAP - COMMANDE LAMPES DE BUREAU EPF	434,72	21/11/2019	06/12/2019		1a	434,72		100 %			218400	Mobilier
614	DEMAT - UGAP - COMMANDE LAMPES DE BUREAU EPFNA (X6)	89,94	09/01/2020	20/01/2020		1a	89,94	0,00	100 %	4,75	2021	218400	Mobilier
632	DEMAT - UGAP - COMMANDE LAMPES DE BUREAU EPF (X5)	74,95	21/09/2020	21/09/2020		1a	74,95	0,00	100 %	54,13	2021	218400	Mobilier
666	DEMAT - UGAP - COMMANDE DE 2 BIBLIOTHEQUES ARMOIRES POUR M. BRILLET	607,70	14/04/2021	14/04/2021		1a	433,83	173,87	71 %	433,83	2021	218400	Mobilier
667	DEMAT - 3D CONCEPT - COMMANDE DE MATERIEL ERGONOMIQUE POUR STEPHANIE PIRON	1 759,11	22/03/2021	22/03/2021		10a	136,33	1 622,78	8 %	136,33	2021	218400	Mobilier
693	BIBLIOTHEQUE SALLE DE PAUSE	250,00	30/11/2021	30/11/2021		1a	21,53	228,47	9 %	21,53	2021	218400	Mobilier
181		173 514,50					123 342,28	50 172,22		8 949,58			
<b>- Imputations immobilisation-Compte d'immobilisation : 218800</b>													
466	DEMAT-CASTORAMA-ACHAT D'EQUIP. D'OUTILLAGE - PERFORATEUR/RADIATEURS/FORETS/SONNETTE/MOUSSEUR ROBINET	112,49	26/02/2018	26/02/2018		1a	112,49		100 %			218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
537	DEMAT - UGAP - COMMANDE PERCOLATEUR A CAFE - 15L/H - UTILISATION CA OU SALONS	177,75	05/11/2018	14/11/2018		1a	177,75		100 %			218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
539	DEMAT - UGAP 2019 - COMMANDE PLASTIFIEUSE + POCHETTES A3/A4 POUR PLASTIFIER												

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021**  
**IMMOBILISATIONS - ETAT DES AMORTISSEMENTS**

Immobilisation		Paramètres de calcul					Amortissement						
Numéro d'immobilisation	Libellé	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de mise en service	Date de sortie	Durée	Amortissement cumulé	VNC au 31/12	Avancement de l'amortissement	Annuité	Exercice	Compte d'immobilisation	Intitulé compte d'immobilisation
599	DEMAT - UGAP - ACHAT URNE ELECTORALE AVEC COMPTEUR 300 A 500 BULLETINS - CA/BUREAU/ELECTIONS	132,25	15/07/2019	22/07/2019		1a	132,25		100 %			218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
630	DEMAT - COVID 19 - PROFORM - BORNES (X5) DISTRIBUTEUR DE GEL	1 350,00	22/06/2020	22/06/2020		1a	1 350,00	0,00	100 %	641,25	2021	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
660	DEMAT - EMI 79 - MISE A JOUR PLANS EVACUATIONS LOCAUX EPF	723,00	25/02/2021	25/02/2021		1a	614,55	108,45	85 %	614,55	2021	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
675	DEMAT - LEROY MERLIN - COMMANDE DE DEUX TELEMETRES POUR VISITES DE BIENS	83,17	25/05/2021	25/05/2021		1a	49,90	33,27	60 %	49,90	2021	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
679	DEMAT - BOULANGER - COMMANDE D'UN CLIMATISEUR ESSENTIEL B - BUREAU RH COALIA	249,17	04/06/2021	04/06/2021		1a	143,27	105,90	57 %	143,27	2021	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
685	DEMAT - FNAC - COMMANDE D'UN STABILISATEUR POUR SMARTPHONE - CONGES HLM	133,32	20/09/2021	20/09/2021		1a	37,40	95,92	28 %	37,40	2021	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
686	DEMAT - BOULANGER - COMMANDE D'APPAREILS PHOTO INSTAX + RECHARGES	215,00	02/09/2021	02/09/2021		1a	71,07	143,93	33 %	71,07	2021	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
689	CREADHESIF - COMMANDE CAMEO MACHINE A DECOUPE POUR CELINE	549,17	05/10/2021	05/10/2021		1a	131,19	417,98	24 %	131,19	2021	218800	Autres immobilisations corporelles - Outillages & matériels divers
12		3 905,66					3 000,21	905,45		1 688,63			
669		1 206 664,35					923 423,90	283 240,45		153 356,16			



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### Visa du compte financier de l'exercice 2021

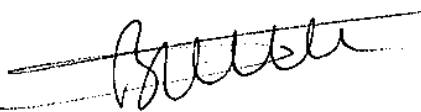
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212

Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend

- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ;
- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives.

Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Fait à Poitiers, le 10 mars 2022

  
Directeur Général,  
M. Sylvain BRILLET,

## COMPTE FINANCIER 2021

L'Agent Comptable soussigné, affirme valable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Poitiers, le 10 mars 2022



L'Agent Comptable,

L'Ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des titres de dépense et du montant des titres de recettes inscrits au présent compte financier.

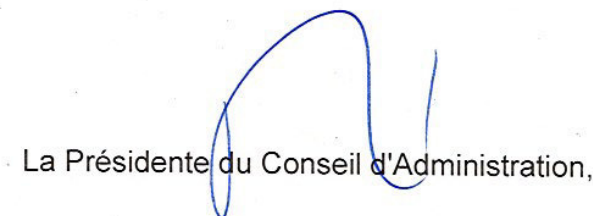
A Poitiers, le 10 mars 2022



L'Ordonnateur,

Adopté sans réserve (1) par le Conseil d'Administration dans la séance du jeudi 10 mars 2022

A Poitiers, le 10 mars 2022



La Présidente du Conseil d'Administration,

(1) Mention 'sans réserve' à rayer éventuellement  
En cas de réserves, joindre l'exemplaire du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration



# **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER 2021**





## Sommaire

Présentation 4

### 1 – L'exécution budgétaire et comptable

1-1	Le résultat de l'exercice - Le résultat par domaines.....	5
1-2	Le chiffre d'affaires.....	9
1-3	Les soldes intermédiaires de gestion.....	10
1-4	La capacité d'autofinancement.....	12

### 2 – La situation financière de l'établissement

2-1	Le bilan.....	14
2-2	Le fonds de roulement.....	17
2-3	Le besoin en fonds de roulement.....	20
2-4	La trésorerie.....	21
2-5	Le tableau de financement.....	22

<b>Conclusion</b> .....	23
-------------------------	----

**Frédéric BALIGAND,**  
**Agent comptable de l'Etablissement Foncier de Nouvelle**  
**Aquitaine**



## Présentation

L'Etablissement foncier de Nouvelle Aquitaine est un établissement public industriel et commercial est régi par le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 modifié par le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 qui étend le territoire d'intervention à l'ensemble du territoire de la région Nouvelle Aquitaine (hors agglomération d'Agen, les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques).

Sa mission principale est d'accompagner les collectivités locales et les EPCI dans leur projet foncier et valoriser l'aménagement du territoire dans le cadre de politique locale et nationale. Pour ce faire, il intervient dans divers domaines et avec des moyens variés :

- Acquisition et rénovations de fonciers nus ou bâtis dans le cadre de portage foncier (possession et gestion pour un temps donné avant la revente aux collectivités locales ou à un opérateur mandaté par ces dernières)
- Conseil aux collectivités dans le cadre de leur stratégie d'acquisition et d'aménagement, afin d'optimiser les politiques foncières, développer l'offre immobilière et faciliter la régulation du marché immobilier local.

Soumis aux règles de la comptabilité publique posées par le décret du 29 décembre 1962, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012, puis par le nouveau décret relatif à la gestion financière et comptable publique du 7 novembre 2012. L'EPFNA applique l'instruction budgétaire et comptable commune.



## I - L'exécution budgétaire et comptable

### 1-1 Résultat de l'exercice et résultat par domaines

#### A) Recettes de fonctionnement : 62 078 180 €

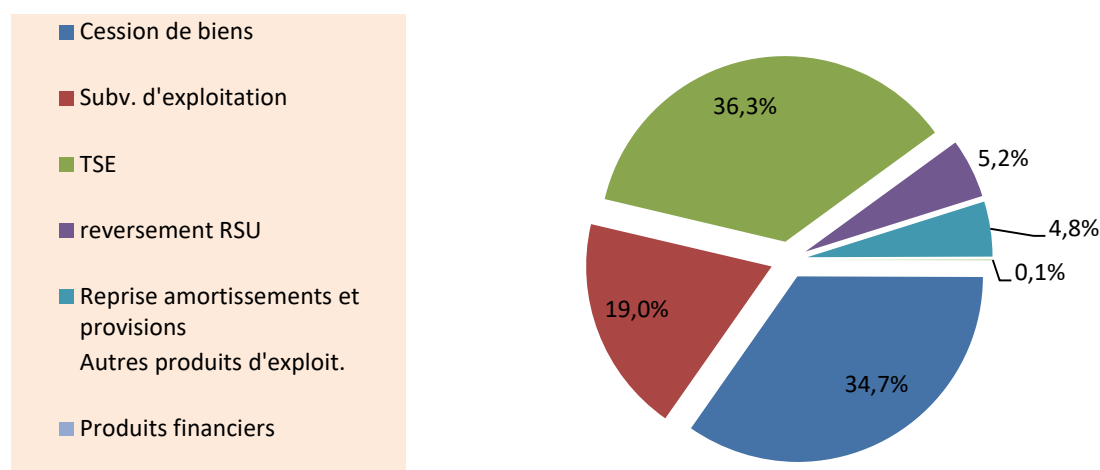
L'exercice 2021 connaît une forte diminution des recettes après une hausse constante de ces recettes de fonctionnement depuis 2018 (+ 26% en 2019 par rapport à 2018, + 58% en 2020 par rapport à 2019 mais -23% en 2021 par rapport à 2020 soit une baisse de – 18 427 k€).

Cette diminution est toutefois à relativiser. En effet il est utile de rappeler que des recettes à enregistrer en 2019 ont été enregistrés sur l'exercice 2020 pour un montant de 17 059 365 €.

Si on tient compte des recettes réellement exécutées en 2020, on note que le volume des recettes se stabilise entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021 (63 446 K€ pour 2020 contre 62 078 K€ en 2021)

Le diagramme ci-dessous présente la structure des recettes pour l'exercice 2021 :

Répartition des produits de fonctionnement 2021



Cette répartition est légèrement différente par rapport aux autres exercices.

L'assise des différentes recettes change avec une part de subvention d'exploitation qui augmente très fortement. Elle représentait environ 1 à 2% des recettes en 2020 contre 19% en 2021.

Cette évolution est liée à la mise en place d'un système de dotation de l'état visant à compenser la baisse des recettes de Taxe spéciale d'équipement à la suite de la suppression de la Taxe d'habitation pour les ménages.

Cette augmentation diminue mécaniquement la part de la dotation TSE et des produits de cession (respectivement 36,3% et 34,7% des recettes en 2021 contre 39,90% et 47,10% en 2020).

Ces trois grands postes de recettes (subvention d'exploitation, dotation TSE et les produits des cessions) constituent l'essentiel des recettes de l'EPFNA (90% des recettes de l'établissement).

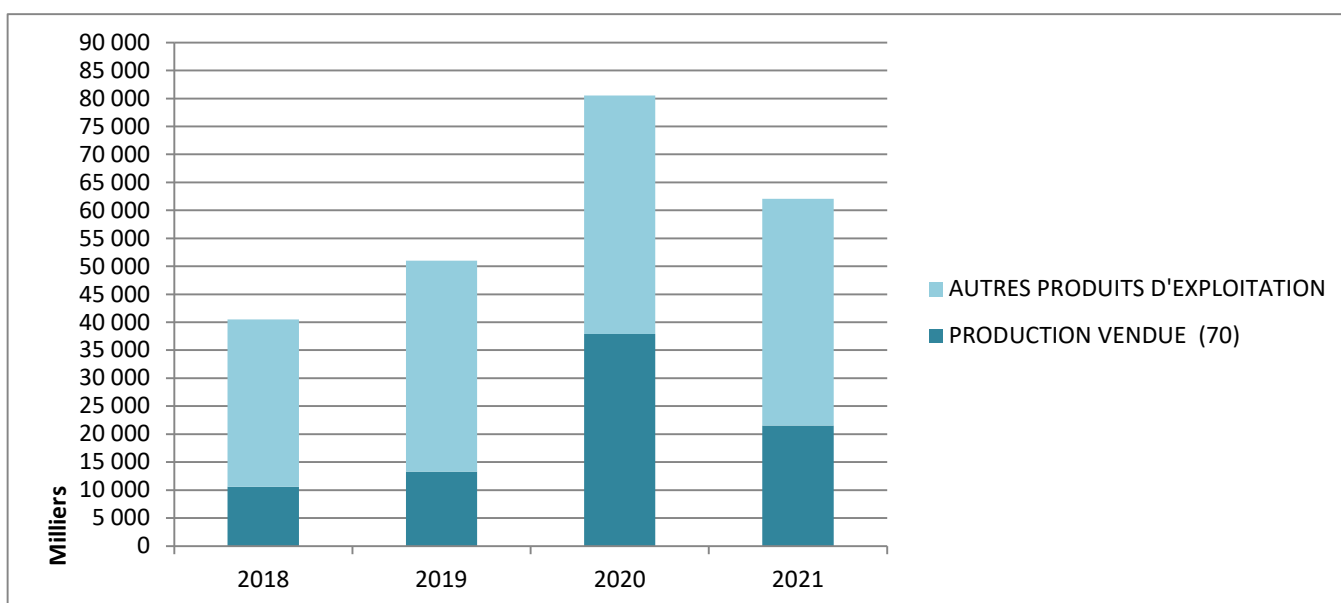
En dehors de ces revenus, la part dans les produits des reprises des provisions diminue de moitié par rapport à 2020 (8,5 % des recettes en 2020 contre 4,8% en 2021).

Il est à noter aussi que la part dans les recettes des reversements RSU a aussi fortement augmentée (5,20 % en 2021 contre 2,9 % en 2020).

Les autres recettes de fonctionnement comme les produits financiers et exceptionnels sont quasi nulles.

### 1) Produits d'exploitation : -22,89 %

Les **produits d'exploitation** (qui comprennent les ventes et biens et les autres recettes) sont en baisse par rapport à 2020 après une hausse continue depuis 2018 (- 22,89 % entre 2020 et 2021).



Les ventes de biens (21 530 k€) diminuent en 2021 : -43,18 %, soit – 16 364 k€ entre 2020-2021, mais reste à un niveau plus élevé que dans les exercices 2018 et 2019 (qui étaient respectivement de 10 601K€ et 13 302 K€).

Cette évolution s'accompagne d'une baisse plus faible des **autres recettes d'exploitation** par rapport à 2020 (-4,84% soit – 2 063 k€), une diminution qui s'explique principalement par :

- Des **reprises sur provision** qui sont moins importantes qu'en 2020 :
  - Le dénouement en 2020 du contentieux sur Dolus qui représentait pour l'exercice 2020 une reprise sur provision 1 200 K€
  - Une diminution des reprises de provisions sur les minorations liées à un montant moins important de minorations comptabilisées : reprise des provisions sur minoration de 2 850 K€ en 2021 contre 5 662 K€ en 2020 soit une diminution de 2 812 K€ (soit 49,65 %).
- La diminution **des autres recettes** à hauteur de -1 168 K€ entre 2020 et 2021 (1 222 K€ euros en 2020 contre 54 K€ en 2021). Cette baisse est liée à la résolution sur l'exercice 2020 du dossier contentieux Dolus avec comptabilisation en 2020 d'une indemnisation due par Dolus d'un montant de 1 200 K€. En dehors de cette situation exceptionnelle, le volume de ces types de recettes reste stable entre 2020 et 2021.

***La gestion 2021 se termine par une diminution des recettes de fonctionnement (qui comprend l'ensemble des recettes de l'établissement) par rapport à 2020 (-18 427 K€ soit -22,89%).***

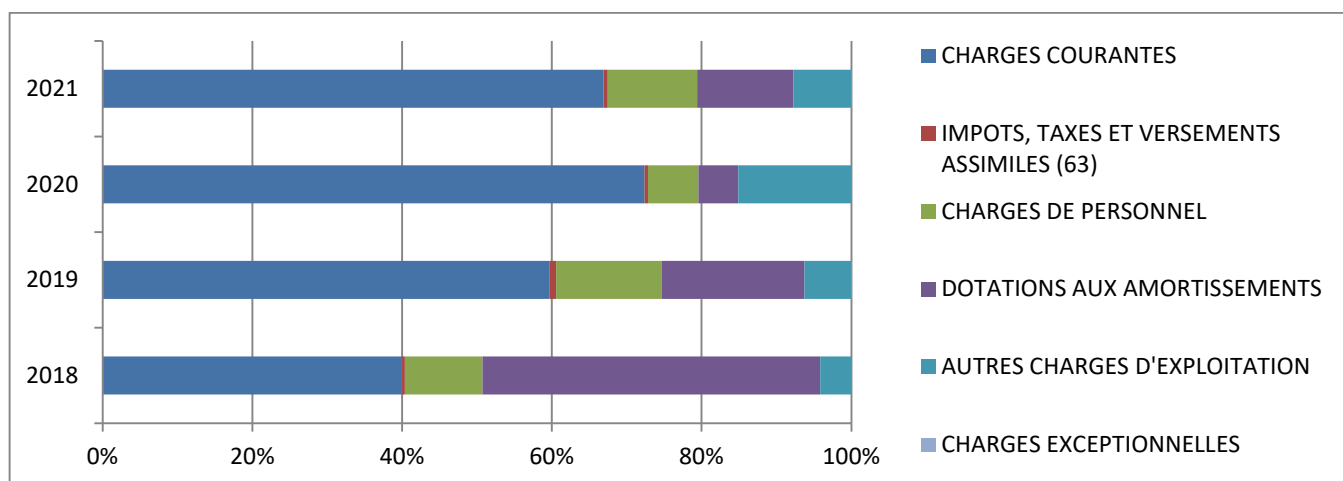
***Une baisse de recettes qui s'explique par la particularité de l'exercice 2020 (clôture du dossier de Dolus avec une grosse indemnité reçue en 2020, une comptabilisation en 2020 de recettes de 2019 pour un montant conséquent). En dehors de ces situations exceptionnelles, nous constatons un volume de recettes stable entre 2020 et 2021.***

## B) Dépenses de fonctionnement : 33 515 990 €

Le compte de résultat de l'exercice 2021, montre à nouveau une diminution des **dépenses de fonctionnement**, après la hausse de l'exercice 2020.

Cette baisse est conséquente, puisqu'on passe d'un niveau de dépense de 55 057 K€ en 2020 à 33 516 K€ en 2021 (soit une diminution de - 39,13%).

Dans le détail, la structure des dépenses de fonctionnement témoigne d'une évolution assez homogène des différents postes de dépenses.



Le poids de ces **charges d'exploitation** (qui comprend les charges courantes, les impôts, dépenses de personnel, les dotations aux amortissements et autres charges d'exploitation) dans les dépenses ne change pas.

Ces dépenses d'un montant de de 22 424 k€ en 2021, représentent pas loin des **100 %** du total des charges.

Elles connaissent cependant une nette diminution en 2021 à savoir -43,75% (**soit -17 445 k€**). Une diminution qui influence en grande partie la baisse des charges de l'établissement.

Dans le détail :

- Les **charges courantes, les autres charges d'exploitation et les impôts** diminuent.
- Les autres postes de dépenses (**charges de personnel, dotations aux amortissements**) connaissent une hausse continue.
- Les **charges financières** sont nulles, de même que les charges exceptionnelles.

## 1) Charges d'exploitation (55 057 324€) : +127% soit 30 880 k€

Les **charges d'exploitation** comprennent les dépenses d'exploitation de l'établissement (les dépenses courantes, les dépenses liées aux acquisitions et portages fonciers...), les charges de personnel et autres dépenses.

Si nous étudions dans les détails des différentes dépenses.

- Les charges dépenses d'exploitation de l'établissement qui étaient en augmentation continue depuis 2017, connaît une baisse forte en 2021 (-39,13 % soit – 21 541 k€ par rapport à 2020).

Cette diminution est due principalement aux dépenses liées aux portages fonciers (- 17 574 k€ soit - 45,09%) en effet les autres postes (**services extérieurs et autres services extérieurs**) ont connu des diminutions ou augmentations mesurées par rapport à 2020 (entre 3 et 5%) ou leur poids n'influe que très peu sur la variation des dépenses de charges courantes.

Cependant il convient de préciser que le niveau de dépense d'acquisition a fortement augmenté par rapport à 2020 (+14 490 k€ soit une hausse de 39,34%).

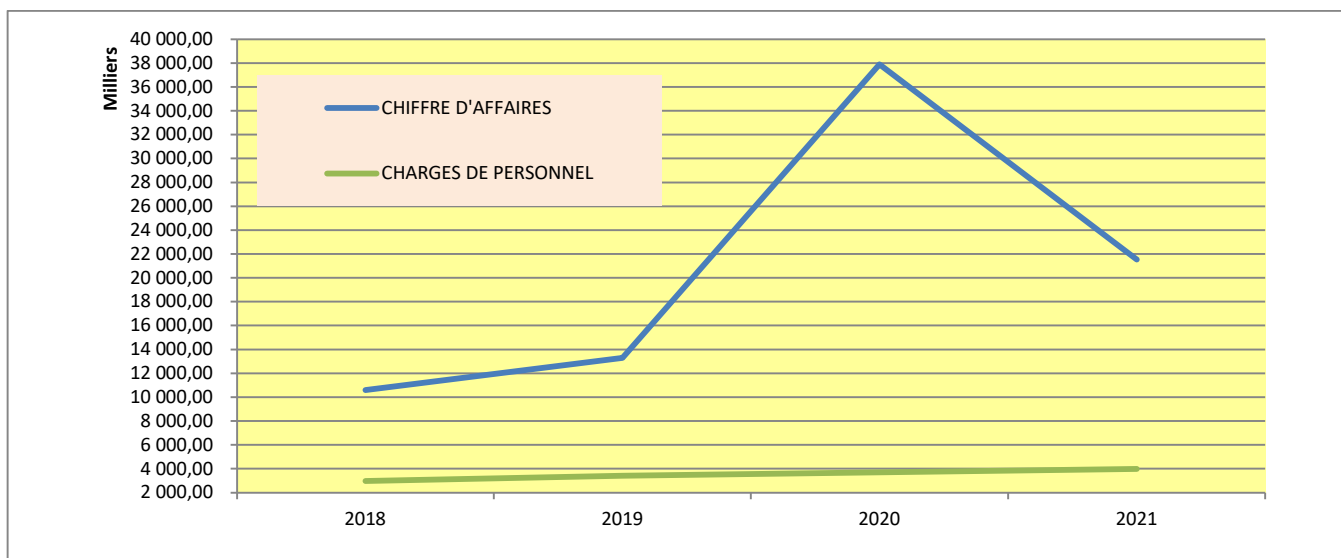
C'est le poste de stock qui fait diminuer le poste de dépenses courantes puisqu'on passe d'un montant de 2 148 K€ en 2020 à une diminution de charge de -29 917k€ en 2021 soit une variation de -32 064K€

- **Les impôts, taxes et versements assimilés** (198 K€) ont diminués en 2021 (-19,04% soit -47 k€) comme en 2019. Leur impact sur les finances de l'établissement demeure toutefois très limité puisqu'ils ne représentent que 0,59 % des charges de fonctionnement.

- Le poste **charges de personnel** connaît une hausse mais limitée.

Elle se monte en 2021 à 4 002 k€ ce qui représente 11,94 % des dépenses de fonctionnement. Le poste connaît une évolution semblable à 2020 (hausse de 8,23% entre 2019 et 2020 et de 8,10% entre 2020 et 2021).

Les dépenses de personnel continuent à être complètement différenciées du chiffre d'affaires (malgré un fléchissement du chiffre d'affaires dues à la diminution des produits), signe que la productivité continue à s'améliorer globalement au sein de l'établissement.



- Les dotations aux amortissements et aux provisions (4 304 K€) augmentent fortement en 2021 après une année de baisse en 2020 : +46,50% soit 1 366 k€. Cette évolution cependant doit être différenciée suivant la nature de la dépense :
  - les **dotations aux amortissements** continuent à diminuer très légèrement ;
  - les **dotations aux provisions**, qui avaient diminuées en 2020 augmentent fortement en 2021. Ces provisions sont constituées quasi exclusivement de provisions sur les minorations foncières (3 828 K€ soit 88,94% des provisions ), mais en 2021 ont aussi été comptabilisée pour la première année, des provisions pour dépréciation de créances clients pour 302 K€
- **Les autres charges d'exploitation (2 587 k€, soit 7,72 % des dépenses de fonctionnement)** sont en très forte diminution sur l'exercice 2021 par rapport à 2020 : - 68,84% soit -5 716 k€. Cette baisse est due à la très forte diminution des minorations accordées aux collectivités locales dans le cadre des reventes des fonciers en portage par l'EPF.

## 2) Charges financières : 0 €

Les **charges financières** correspondent aux intérêts de l'emprunt en cours. Elles sont nulles en 2021.

L'EPFNA n'a plus de remboursement d'emprunt en cours

## 3) Charges exceptionnelles : 0,00 €

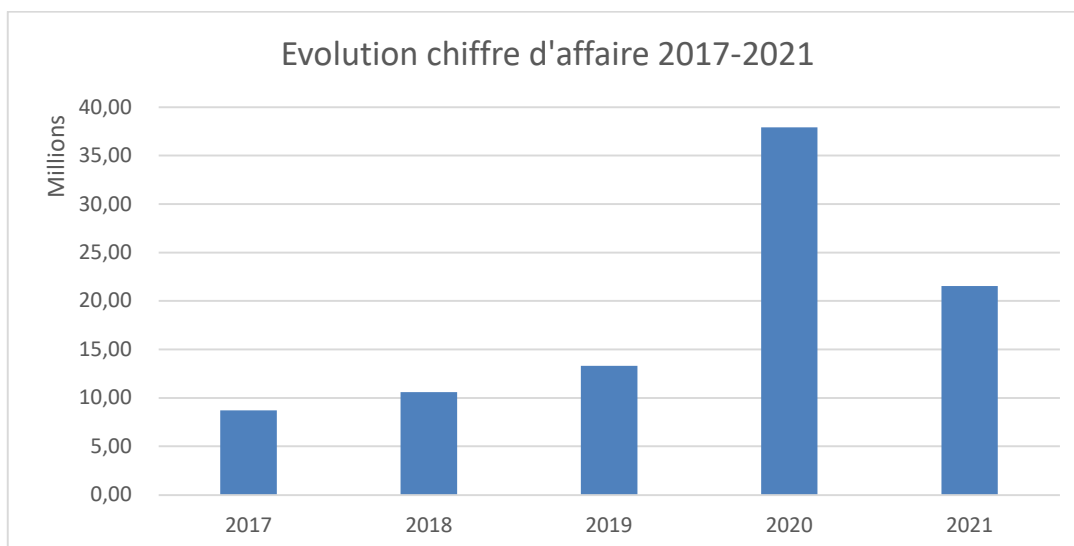
Les **charges exceptionnelles** sont quasi nulles (183,85 euros) et sont dues à une comptabilisation d'une sortie de bien à la suite d'une simple régularisation de commande.

L'exercice 2021 connaît une diminution du montant global des dépenses contrairement aux autres années. Cependant cette baisse s'explique principalement par l'augmentation du stock (qui vient comptablement diminuer les charges) en raison d'une activité plus soutenue par rapport autres années dans l'acquisition des biens dans le cadre de l'activité de portage foncier.

## 1-2 Le chiffre d'affaires : 21 530 124 €

Le chiffre d'affaires (qui comprend le montant des ventes effectuées par l'EPFNA) a diminué entre 2020 et 2021 : -43,18 % soit – 16 364 k€.

Cependant malgré cette baisse, le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 reste à un niveau supérieur aux autres exercices (même par rapport à l'exercice 2020 si on retrace les recettes 2019 enregistrées sur l'exercice 2020 pour un montant de 17 059 k €) :

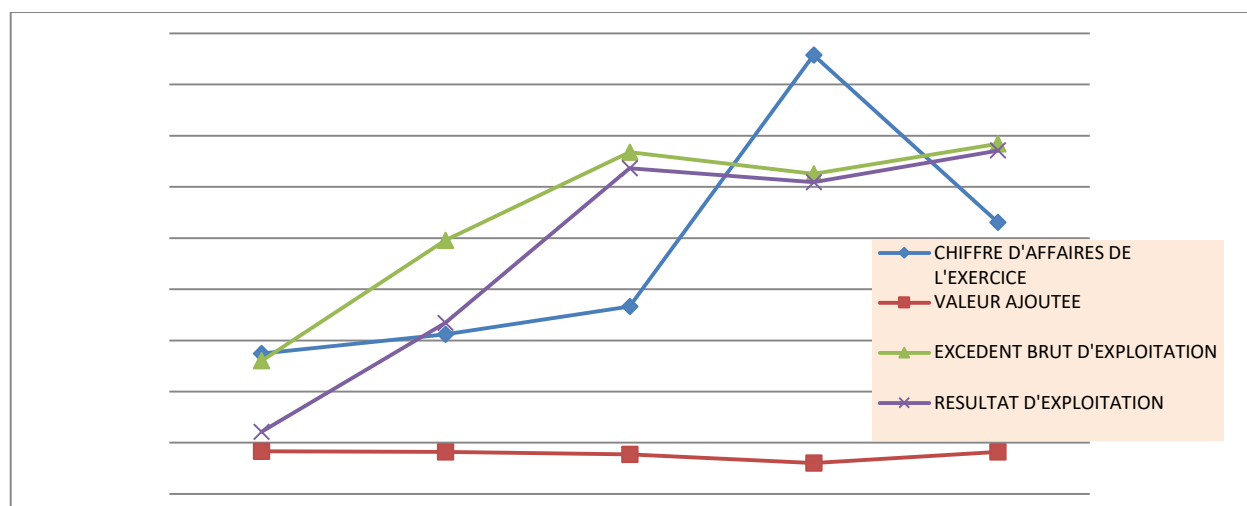




### 1-3 les Soldes Intermédiaires de Gestion (S.I.G.)

Vente de marchandises		
- coût d'achat des marchandises vendues		
<b>= MARGE COMMERCIALE</b>		<b>- €</b>
+ production de l'exercice	21 530 123,87 €	
- consommations de l'exercice en provenance de tiers	22 424 533,64 €	
<b>= VALEUR AJOUTEE</b>		<b>- 894 409,77 €</b>
+ subventions d'exploitations	11 767 108,92 €	
- impôts, taxes et versements assimilés	193 213,68 €	
- charges de personnel	4 001 685,79 €	
<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 677 799,68 €</b>
+ autres produits d'exploitation	25 807 052,30 €	
- autres charges d'exploitation	2 587 662,99 €	
+ reprises sur provisions	2 973 608,34 €	
- dotations aux amortissements et provisions	4 303 819,66 €	
<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>28 566 977,67 €</b>
Produits financiers		
- charges financières		
<b>= RESULTAT FINANCIER</b>		<b>- €</b>
Résultat d'exploitation	28 566 977,67 €	
+ résultat financier	- €	
<b>= RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>28 566 977,67 €</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>= RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>- €</b>
Résultat courant avant impôts	28 566 977,67 €	
+ résultat exceptionnel	- €	
- participation des salariés		
- impôt sur les bénéfices	5 074,00 €	
<b>= RESULTAT NET</b>		<b>28 561 903,67 €</b>
Produits des cessions d'éléments d'actif	287,04 €	
- Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	183,85 €	
<b>= PLUS OU MOINS-VALUE SUR CESSION D'ACTIFS</b>		<b>103,19 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>28 562 006,86 €</b>

Le graphique ci-après présente l'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion et du chiffre d'affaires :





L'excédent brut d'exploitation (E.B.E.) est un S.I.G. qui renvoie une vision objective de la situation financière de l'établissement car il ne tient compte que des charges et produits d'exploitation, en excluant les éléments liés à des choix de gestion : financement, acquisition d'immobilisations, provisions.

L'exercice 2021 voit une augmentation de l'EBE après la diminution en 2020 (+11,14% soit + 927k€). Cette augmentation s'explique exclusivement par une Valeur ajoutée plus importante (+ 1 080 K€ soit +54,71%), due à la baisse très importante du poste Consommation de l'exercice et qui compense la baisse nette du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2020.

En effet, les autres postes composant l'EBE n'ont évolué que faiblement.

Le retour à une activité plus conforme de l'établissement s'illustre par le rétablissement des taux de marge brute et du taux de marge net qui remonte très fortement en 2021, après la baisse de l'exercice 2020, sans retrouver le niveau de 2018 et 2019.

	2017	2018	2019	2020	2021
 Le <b>taux de marge brute d'exploitation</b> (E.B.E. / chiffre d'affaire)	+130,1%	+186,7%	+213,3%	+69,3%	+136%
<i>Indique la capacité à générer de la rentabilité</i>					
 Le <b>taux de marge net</b> (résultat / chiffre d'affaire)	+50,5%	+110,3%	+201,7%	+67,2%	+139%
<i>Indique la capacité à générer des excédents</i>					

Le résultat d'exploitation augmente à nouveau en 2021 après une baisse en 2020 : **+ 3 115 k€**

Le résultat exceptionnel est quasi nul.

Finalement, le résultat net comptable de l'exercice 2021 est en augmentation de **3 115 K€**.

**Le résultat comptable 2021 est en hausse après une diminution en 2020 et demeure nettement supérieur aux autres exercices antérieurs.  
Cependant les éventuelles fragilités et la nécessaire réflexion soulevée les années antérieures sur certaines postes de dépenses demeurent (comme la problématique de gestion des stocks).**

#### **1-4 La capacité d'autofinancement**

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il peut disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure sa capacité à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

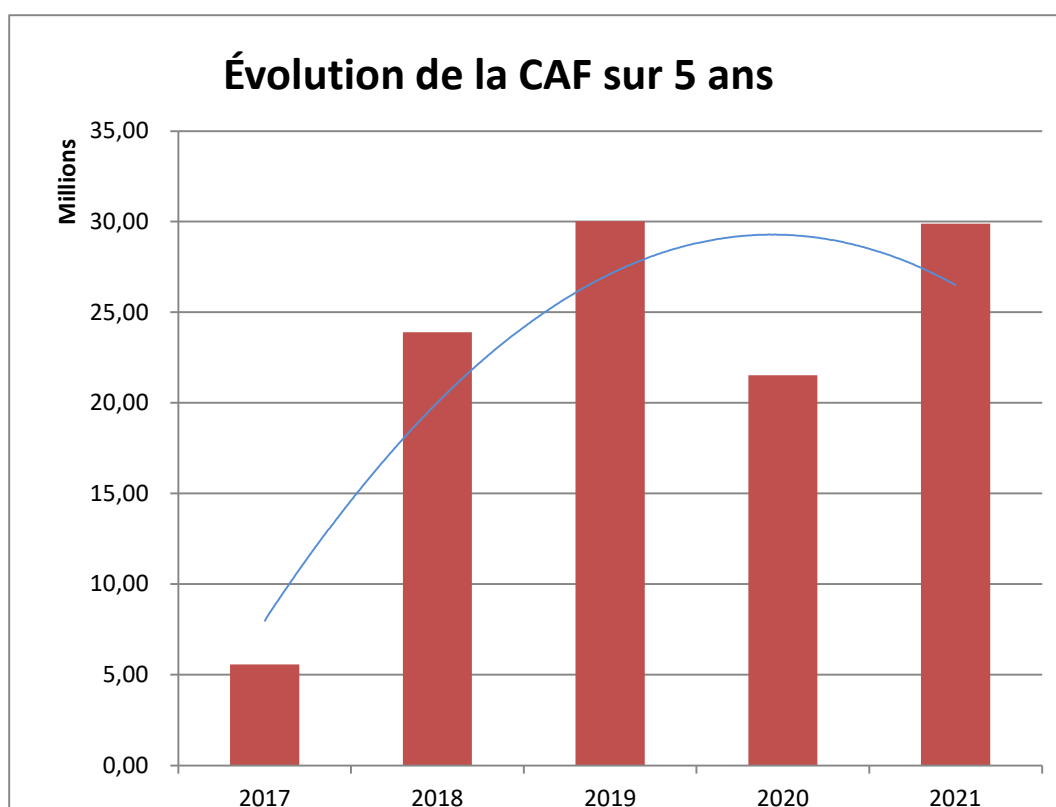
La C.A.F. représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable. Elle correspond au résultat des opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie et mesure les ressources financières générées par l'activité de l'établissement.

La C.A.F. est issue du retraitement du compte de résultat et fait appel aux notions de charges décaissables et de produits encaissables :

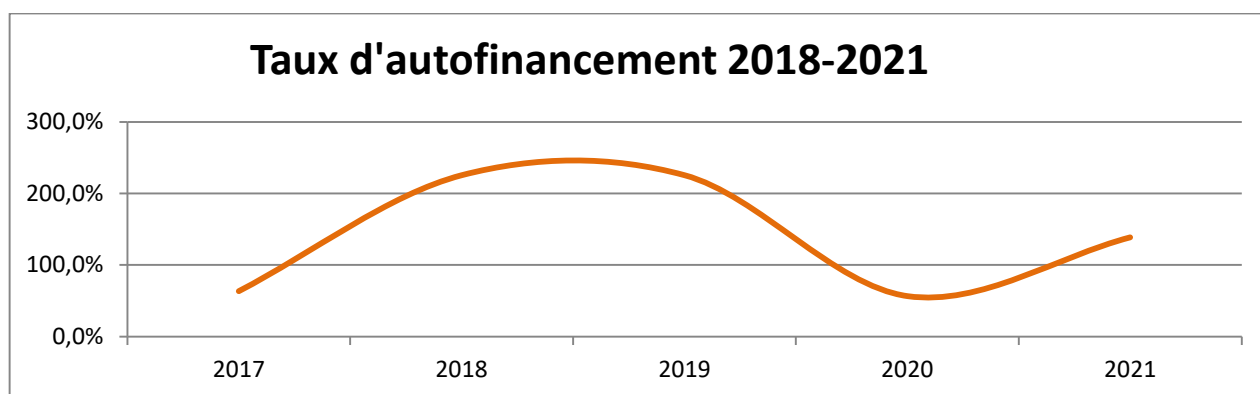
Calcul de la capacité d'autofinancement.

<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>28 562 006,86</b>
+ dotation aux amortissements et provisions c/68	4 303 819,66
- reprises sur amortissements et provisions c/78	2 973 608,34
+ moins-values de cessions d'actif c/667	183,85
- plus-values de cession d'actifs c/767	287,04
<b>Capacité d'Autofinancement</b>	<b>29 892 114,99</b>

Depuis 2017, la CAF augmentait régulièrement pour atteindre en 2019 le montant de 30 017 K€. Après une baisse en 2020, la CAF retrouve en 2021, son niveau de 2019 soit 29 892 K€ (contre 30 017 K€ en 2019 et 22 904 K€ en 2020). La marge dont dispose l'EPF augmente, ce qui indique une activité plus stable et saine.



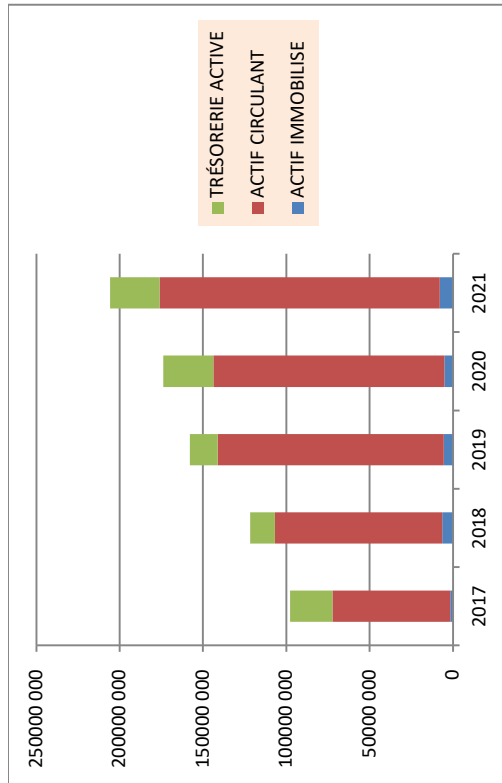
Le taux d'autofinancement (C.A.F. / chiffre d'affaires), qui atteste de la capacité de l'établissement à générer de l'autofinancement (capacité à financer elle-même son activité et projets), suit rigoureusement la même tendance que la C.A.F. Il s'établit en 2021 à 139% sans toutefois atteindre complètement les niveaux de 2018 et 2019.



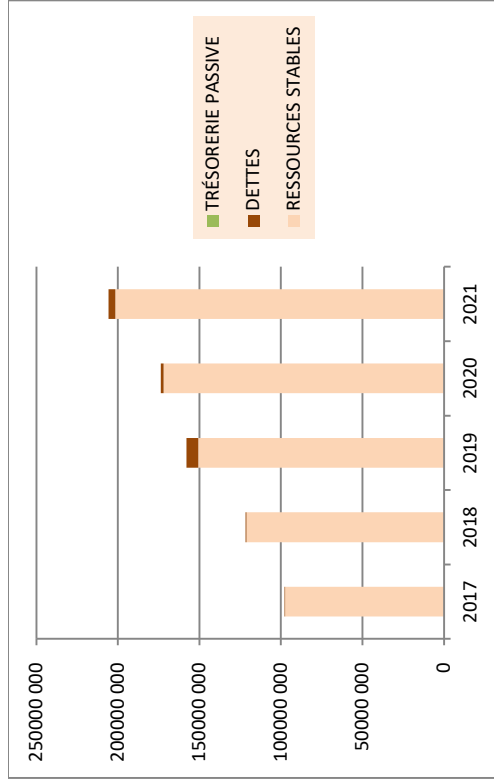
## II – La situation financière de l'établissement

### 2-1 Le bilan

		PASSIF			
		2019	2020	2021	
		150 746 452	172 014 588	201 452 931	
		95%	99%	98%	
RESSOURCES STABLES		% total passif			
Capital		118 547 297	143 994 567	172 556 574	
Réserves		26 828 768	52 276 038	28 562 007	
dont résultat de l'exercice					
Subventions d'investissement reçues		131 859	32 721	34 744	
Dettes financières		32 067 296	27 987 301	28 861 614	
Provisions pour risques et charges					
DETTES		7 162 443	1 703 237	4 268 778	
		5%	1%	2%	
		% total passif			
Dettes d'exploitation		5 089 500	1 311 777	2 210 048	
Fournisseurs et comptes rattachés		5 006 311	1 118 439	978 188	
Autres dettes d'exploitation		83 189	193 338	257 764	
Avances et acomptes reçus				974 097	
Provisions dépréciations débiteurs					
Dettes hors exploitation		2 072 943,66	391 460,14	2 058 730,15	
Dettes diverses		2 072 943,66	391 460,14	2 058 730,15	
Comptes de régularisation					
TRÉSorerIE PASSIVE		0	0	0	
		0%			0%
		% total passif			
Concours bancaires courants		0	0	0	
Virements internes, régies		0	0	0	
TOTAL GENERAL PASSIF		157 908 895	173 717 826	205 721 710	
		7 898 464	168 156 310	205 721 710	
		4%	82%		
ACTIF		% total actif			
ACTIF IMMOBILISE		5 504 596	5 191 803	7 898 464	
		3%	3%	4%	
Immobilisations incorporelles		54 622	43 548	30 227	
Immobilisations corporelles		386 777	305 263	436 310	
Immobilisations financières		5 063 197	4 842 992	7 431 927	
Autres créances immobilisées					
ACTIF CIRCULANT		135 696 241	138 491 770	168 156 310	
		86%	80%	82%	
		% total actif			
Actif circulant d'exploitation		135 723 337	138 493 367	168 170 669	
Stocks et en-cours		129 046 194	126 898 476	156 815 206	
Clients et comptes rattachés		4 696 489	11 376 889	10 954 951	
Autres créances d'exploitation		1 911 678	202 718	384 517	
Avances et acomptes versés		68 976	15 283	15 995	
Actif circulant hors exploitation		-27 096	-1 597	-14 359	
Créances diverses		-27 096	-1 597	-17 259	
Comptes de régularisation				2 900	
TRÉSorerIE ACTIVE		16 708 059	30 034 253	29 666 936	
		11%			14%
		% total actif			
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	
Banque					
Caisse					
Virements internes, régies		16 708 059	30 034 253	29 666 936	
TOTAL GENERAL ACTIF		157 908 895	173 717 826	205 721 710	



**Actif immobilisé** : l'actif est en forte hausse de 52% (+ 2 706 k€) par rapport à 2020, notamment les immobilisations financières correspondant aux consignations. L'actif immobilisé représente toujours une part peu importante de l'actif (4% de l'actif total), du fait que l'EPF ne possède pas de bien immobilière et tend à renouveler son parc immobilier par des locations.



**Ressources stables** : +17% (+ 29 438 k€)  
Elles représentent la quasi-totalité du montant total du passif (98% du passif). L'évolution des ressources s'explique principalement par le niveau du résultat qui est affecté chaque année en réserves.

*Les opérations comptabilisées en 2021, qu'elles soient budgétaires ou non, n'ont pas bouleversé les évolutions constatées les autres exercices dans le haut du bilan, les répartitions des actifs immobilisés (immobilisations) et des ressources stables (notamment les réserves issues des affectations de résultats antérieurs et les provisions) et restent constantes d'exercice en exercice.*





**Actif circulant** (créances clients, stocks, subventions, dépenses en attente d'encaissement) : Il connaît une hausse certaine en 2021 : +21% soit +29 678 k€. Les **stocks** (qui représentent 93% de ces actifs) ont nettement augmenté et explique en grande partie la hausse de l'actif circulant (+ 21% soit +29 825K€)

Les **créances clients et comptes rattachés** sont restés stables (-4% soit -421 k€)



**Trésorerie active** (disponibilités de trésorerie) : en légère diminution de -18% (-367 K€) après deux années de hausse constante.



**Dettes** (fournisseurs, subventions reçues mais non encore dépensées) : en augmentation (+68% soit +898 K€). Le poste fournisseur est en baisse, ce qui relève d'un effort d'accélération de paiement.

La hausse des dettes d'exploitation s'explique principalement par l'augmentation des avances et acomptes reçus à la suite de la mise en place du paiement anticipé dans le cadre du partage foncière et de sa sécurisation financière.

## 2-2 Le fonds de roulement

EPF NOUVELLE AQUITAINE

Évolution du fonds de roulement entre 2018 et 2020

### I - détermination du coût d'une journée de fonctionnement :

	2018	2019	2021
a) Dépenses de fonctionnement, classe 6	24 178 460	55 057 958	33 516 174
b) Opérations d'ordre interne à déduire			
- dotation aux amortissements et provisions, c/68	- 4 601 574	- 2 937 787	- 4 303 820
- pertes sur cessions, c/675			
<b>Total a - b</b>	<b>19 576 886</b>	<b>52 120 171</b>	<b>29 212 354</b>
c) valeur d'une journée de fonctionnement $([a-b]/360)$	54 380	144 778	81 145
d) besoins en fonds de roulement minimum $(c \times 20 \text{ jours})$	1 087 605	2 895 565	1 622 909

### II - Fonds de roulement comptable :

a) capitaux circulants (classe 3, 4 et 5)	+ 152 404 300	168 526 023	198 125 788
b) dettes à court terme (classe 4)	- 7 162 443	- 1 703 237	- 4 268 778

#### Fonds de roulement comptable Total a-b

Évaluation en jours	2 671	1 152	2 389
---------------------	-------	-------	-------

### III - détermination du fonds de roulement disponible :

	2019	2020	2021
Rappel de fonds de roulement comptable	145 241 856	166 822 786	193 857 009

#### 1/ Déductions

a) valeur du stock, classe 3	- 129 046 194	- 126 898 476	- 156 815 206
b) provisions comptabilisées, c/151 et c/158	- 32 067 295	- 27 987 301	- 28 861 614
c) placements financiers budgétaires, c/5081			
d) besoin en fonds de roulement, réserve de 20 jours	- 1 087 605	- 2 824 421	- 1 622 909
e) créances douteuses, c/416 et c/429			- 302 542
f) remboursement d'emprunt	- 107 443	- 107 443	

#### Fonds de roulement disponible

Évaluation en jours	-313,8	62,2	77,1
---------------------	--------	------	------

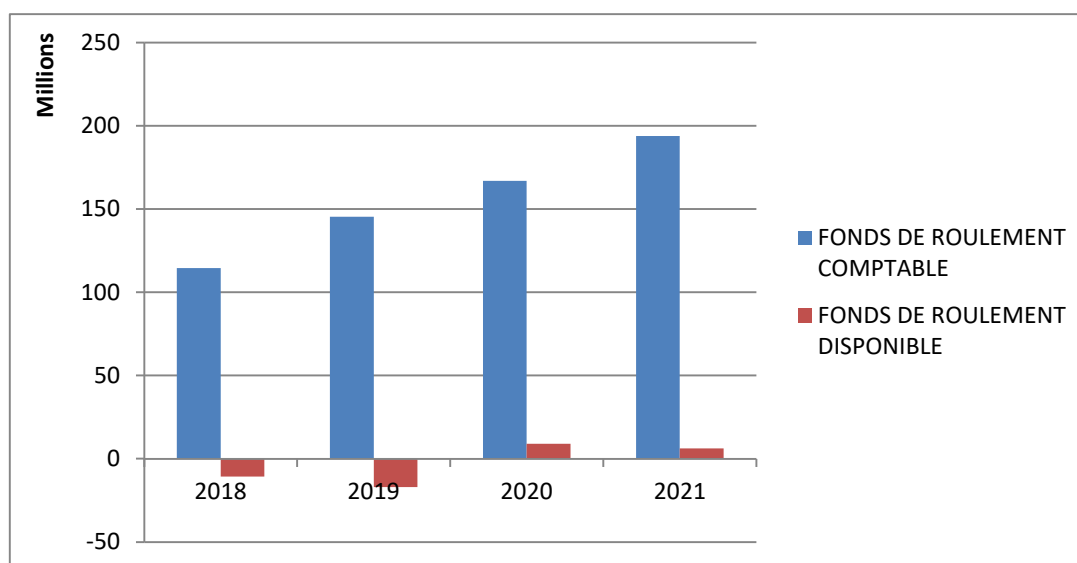
Le fonds de roulement représente la part des capitaux permanents utilisable pour financer une partie des actifs circulants. L'excédent ainsi défini, appelé fonds de roulement comptable, doit néanmoins être retraité pour tenir compte d'éléments externes à la comptabilité mais qui pèseront à terme sur celui-ci (stocks, etc.) ou relevant de l'application du principe de prudence (réserve de 20 jours, créances douteuses, etc.).

L'objet de ce retraitement est la détermination du fonds de roulement disponible.

Le fonds de roulement comptable continue à augmenter depuis 2018 : + 27 034 K€ en 2021 par rapport à 2020, soit une progression de 16,21 %. Il s'établit au 31 décembre 2021 à la somme de 193 857 K€ soit l'équivalent de 2 389 jours de fonctionnement.

**Le fonds de roulement disponible** diminue à la suite de l'exercice 2020 du fait d'une hausse du fonds de roulement qui est absorbée par l'augmentation du stocks (+ 29 916 K€ soit +18%).

Cependant la diminution des dépenses en 2021 permettant de réduire le coût d'une journée de fonctionnement, le fonds de roulement disponible s'établit en effet en 2021 à 6 254 739 € ce qui représente 77 jours de fonctionnement (contre 62 jours en 2020).

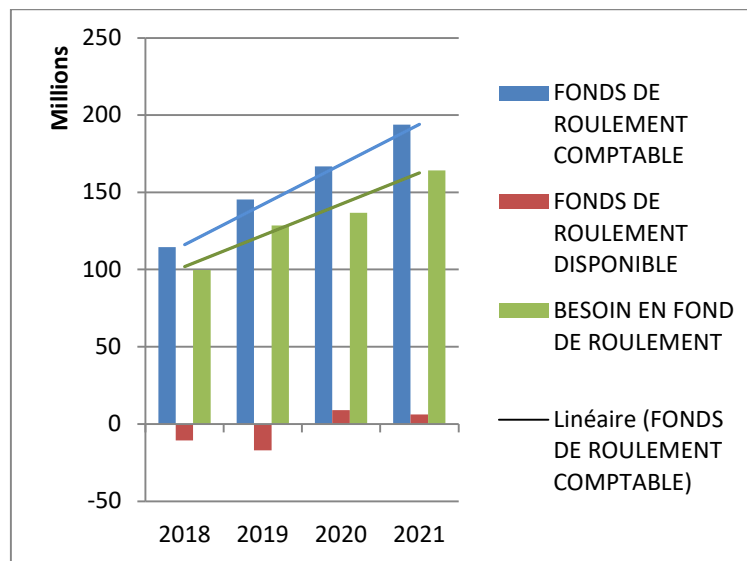


La particularité du fonctionnement des EPF explique le montant du stock élevé, qui influe directement selon sa variation, l'évolution du fonds de roulement disponible.

## 2-3 Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond au besoin de trésorerie généré par la différence entre les actifs circulants (qui comprend entre autres, les créances clients, la variation des stocks...) et les passifs circulants (qui comprends notamment les dettes fournisseurs, les dépôts et cautionnements reçus, etc.). Il permet de mesurer le besoin de financement de l'établissement dans son activité.

Afin d'examiner la solidité financière de l'EPFNA, il convient de s'assurer que le fonds de roulement couvre le besoin en fonds de roulement de l'établissement :



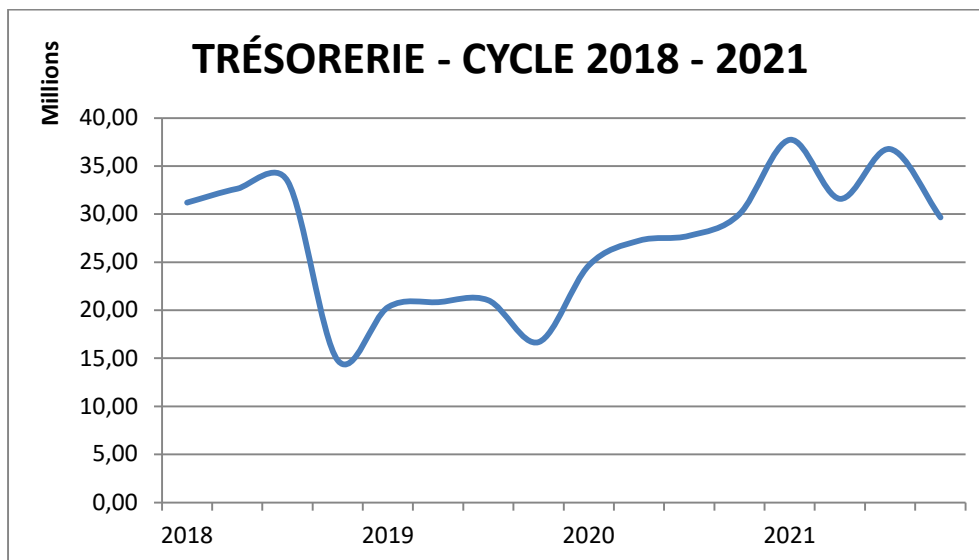
La hausse du besoin en fonds de roulement reprend en 2021 (pour un montant de 164 190 k€) après un léger tassement en 2020 (+ 27 401 K€ soit +28% entre 2020 et 2021 contre + 8 254 k€ soit +6,4% entre 2019 et 2020).

**De manière générale, le fonds de roulement couvre totalement les besoins en fonds de roulement.**

**Cependant, la particularité du fonds de roulement liée à la nature des activités des EPF et l'impact du stock sur le besoin en fonds de roulement nécessite de nuancer ce constat.**

## 2-4 La trésorerie

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la trésorerie de l'établissement sur les 4 derniers exercices (situation trimestrielle).



La trésorerie se maintient à un niveau élevé et s'élève au 31 décembre 2021 à 29 666 935,84€, à un niveau similaire à l'exercice 2020 (pour rappel 30 023 819,93 euros au 31/12/2020).

## 2-5 Le tableau de financement

TABLEAU DE FINANCEMENT 2021			
EMPLOIS		RESSOURCES	
<b>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé</b>		<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>29 892 115</i>
Acquisition ou augmentation d'immobilisation	8 666 033	<b>Cessions/réductions d'éléments de l'actif immobilisé :</b>	
		Cessions ou réductions d'immobilisations	5 806 118
<b>Réduction de capitaux propres :</b>		<b>Augmentation des capitaux :</b>	
Remboursement des « dettes financières » *	11 354	Augmentation des « dettes financières » *	13 377
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>8 677 387</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>35 711 610</b>
<b>Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)</b>	<b>27 034 223</b>		

\* = Dépôts de garantie

L'examen du tableau de financement atteste que l'EPF de Nouvelle Aquitaine finance ses acquisitions d'immobilisations (8 666 k€) principalement par l'autofinancement (29 892 k€).

L'autofinancement non employé génère finalement un apport au fonds de roulement de 27 034 k€.

## Conclusion

L'analyse de la situation financière de l'EPFNA au 31 décembre 2021, soulève plusieurs remarques.

La section de fonctionnement reste pénalisée par une augmentation plus forte (en proportion) des dépenses d'activité de l'EPFNA que celle des recettes d'activité.

En effet, les dépenses de fonctionnement augmentent de 39% par rapport à 2020, alors que les recettes de fonctionnement diminuent de 23% entre 2020 et 2021 (ou stagne si on retire les 17 000 k€ de recettes de 2019 comptabilisées en 2020).

Dans le détail, les cessions de biens restent stables par rapport à 2020 (62 077 K€ pour 2021 contre environ 63 505 K€ une fois soustraites les recettes 2019 comptabilisées sur l'exercice 2020).

De même que le montant des autres recettes (TSE et dotations et autres restent stable par rapport à 2020).

Dans le même temps, le volume des acquisitions et des dépenses liées aux opérations foncières a fortement augmenté. Ces dépenses s'établissent en 2021 à 51 316 K€ soit une hausse de 14 489 K€ (+ 39,34%) par rapport à 2020.

Les dépenses au sein de l'EPFNA sont certes liées aux particularités de l'activité des EPF, en particulier les opérations de portages fonciers, mais doivent pour cette raison se compenser avec les ventes.

Cette problématique s'illustre particulièrement dans l'évolution de la valeur ajoutée qui reste négative depuis 2018, du fait d'un niveau d'achat supérieur au niveau de vente (-886 k€ en 2018 ; -1 120 en 2019 -1 975 k€ en 2020 et - 894 K€ en 2021).

Pour rappel, la valeur ajoutée seulement prend en compte les ventes de l'établissement et les achats liés à ces ventes.

En dehors de ces remarques, il convient de constater que le résultat de l'exercice reste largement excédentaire et permet d'augmenter les ressources propres de l'établissement.

Cependant, il paraît aussi nécessaire de souligner que ce résultat est principalement généré par les apports de financement externe comme la TSE et désormais une part de plus en plus importante de dotation.

L'augmentation de la part de dotation dans les recettes de l'établissement pose alors la problématique de la stabilité et de la sécurité financière de l'EPFNA au regard de critères d'attribution de ces dotations qui sont plus mouvants.

En ce qui concerne la situation patrimoniale, l'exercice se caractérise par un apport au fonds de roulement de 193 857 k€, mais aussi par une amélioration du fonds de roulement disponible.

Néanmoins, l'étude en détail de ce fonds de roulement disponible met toujours en lumière la nécessaire réflexion sur les stocks et la maîtrise de leurs rotations. En effet, comme déjà analysé les exercices précédents, la seule variation du stock dans un sens ou dans l'autre influe nettement dans la dégradation ou amélioration du fonds de roulement disponible et par conséquent sur la trésorerie.





# ANNEXE DU COMPTE FINANCIER

# 2021

---



## ANNEXE AU COMPTE FINANCIER 2021

L'instruction comptable commune du 17 décembre 2019 définit la notion d'annexe des comptes annuels des établissements publics nationaux. Document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière des établissements publics nationaux, elle constitue avec le bilan et le compte de résultat, les « comptes annuels », qui sont eux-mêmes des composantes du compte financier.

*L'annexe est ainsi un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent.*

L'Agent Comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes et élabore l'annexe.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Pour mémoire, l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine est soumis depuis le 1er janvier 2016, à l'instruction comptable et budgétaire commune, année de la mise en œuvre du décret n°2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) qui vise à l'amélioration de la qualité budgétaire et comptable. La mise en place d'une comptabilité générale en droits constatés et d'une comptabilité budgétaire de caisse permet de disposer de deux outils complémentaires aux finalités distinctes. La comptabilité budgétaire permet de disposer d'un outil d'anticipation et d'analyse afin de mener à bien les projets et activités en prévoyant les ressources nécessaires à leur réalisation. La comptabilité générale détermine la situation patrimoniale et le résultat de l'activité.

**A) Faits caractéristiques.**

- 1) L'année 2021, dans la continuité de l'année 2020, a encore été marquée par la pandémie de COVID 19, alternant entre période de restriction et de plus grande ouverture.  
Ces mesures d'urgence et d'exception ont eu un fort impact sur l'activité de l'EPFNA comme sur les activités des partenaires et usagers externes.

**En interne :**

- Nécessité de continuer à réorganiser les services et la gestion du personnel (protocole de télétravail, généralisation de visioconférence et dématérialisation) ...
- Continuer la mise en place de protocoles sanitaires (investissements dans les produits sanitaires, masques, formations hygiène et sécurité)
- Renforcer l'investissement sur des outils individualisés et transportables (ordinateurs portable, adaptation des serveurs et logiciel pour le télétravail...).

**En externe :**

Les protocoles sanitaires ont eu un impact moindre sur l'exercice 2021, cependant il a fallu adapter les services offerts, les déplacements auprès des collectivités aux impératifs sanitaires.

- 2) L'année 2021 a été l'occasion du renouvellement des membres du conseil d'administration de l'EPFNA et de leur installation au cours du CA d'installation de novembre 2021.
- 3) L'EPFNA a aussi connu un agrandissement de ses locaux avec l'extension aux locaux COALIA et l'installation de service ressources dans ces nouveaux locaux.
- 4) L'évolution de l'outil informatique pour la gestion et de suivi de stocks : Gesprojet est en cours de développement au cours de l'exercice 2021.  
De même les procédures comptables et financiers (rattachement de charges en fin d'année, groupe de travail sur la chaîne de la dépense...) sont toujours en cours d'élaboration.
- 5) L'année 2021 a été aussi l'exercice de la finalisation et du vote en conseil d'administration de la réactualisation du règlement d'intervention (RI) qui régit l'activité foncière de l'EPFNA.
- 6) Le RI prévoit la mise en place de l'échelonnement de paiement (des avances de paiement pour les partenaires pour le compte desquels l'EPFNA intervient sur la durée du portage foncier). Cette disposition a été testée et mise en place afin de sécuriser financièrement l'EPFNA en demandant des avances de paiement au bénéficiaire de l'opération foncière avant l'acte de rachat.

- 7) L'année 2021 a aussi permis de renforcer la qualité comptable en adaptant les procédures, afin de de se conformer plus encore avec les instructions comptables :
- prise en charge réglementaire des dépenses salariale par voie de demande de comptabilisation et dépense directe.
  - transfert des créances client en créances douteuses et comptabilisation de dépréciations.
- 8) Dans les ressources de l'établissement, la suppression de la Taxe d'habitation a conduit à prendre en compte la mise en place de système de dotation compensant la perte de TSE liées à la taxe d'habitation. Une dotation qui représente 10 700 000 euros pour 2021.
- 9) Dans le cadre de la fiabilisation de l'inventaire physique et comptable, un inventaire physique exhaustif a été effectué sur tout le matériel informatique avec un référencement commun à l'établissement et centralisé.

## B) Comparabilité des comptes

### 1) Régularisations :

A compter de l'exercice 2021, certaines recettes sont comptabilisées et suivies dans les systèmes informatiques suivant la procédure des recettes fléchées pour un montant de 1 056 069 euros. Elles concernent des subventions versées par la région Nouvelle Aquitaine, des participations de la DREAL et du département de la Charente.

## II/ NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

### A / L'Actif

#### 1) Actif immobilisé

ACTIF			
	2019	2020	2021
ACTIF IMMOBILISE (VALEUR BRUT)	6 168 083,18	5 961 870,27	8 821 734,41
% total actif	4%	3%	4%
Immobilisations incorporelles	185 703,61	192 441,81	202 598,94
Immobilisations corporelles	919 182,44	926 436,34	1 187 208,20
Immobilisations financières	5 063 197,13	4 842 992,12	7 431 927,27
Autres créances immobilisées			

Le montant brut de l'actif immobilisé représente une faible part de l'actif (en 2021, il représente 4% de l'ensemble de l'actif), dans la continuité des autres exercices.

Cette répartition s'explique par la politique d'acquisition de l'EPFNA. En effet, l'établissement n'est pas dans une politique d'acquisition de bien, mais privilégie la location, notamment dans le domaine immobilier ou encore pour les véhicules.

En valeur brute, le montant de l'actif immobilisé en diminution constante depuis 2018, connaît une hausse en 2021. Une augmentation qui est due à des achats complémentaires dans les immobilisations corporelles, ainsi qu'à une forte augmentation des immobilisations financières.

a) Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles ont à nouveau légèrement augmenté (+ 10 157 euros entre 2020 et 2021 ; le poste le plus représentatif étant l'acquisition et le renouvellement d'abonnement de licences et de logiciels (Sharepoint, windows 360, Gesprojet...).

b) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles ont plus fortement augmenté (+ 260 771 euros entre 2020 et 2021).

Elles concernent en entrée d'immobilisation, essentiellement des acquisitions effectuées dans le cadre de l'aménagement d'un nouvel espace accueil et de nouveaux bureaux pour un montant brut de 183 282 euros.

De même l'équipement des collaborateurs en outils informatiques et bureautiques nomades s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2021 pour environ 36 000 euros.

c) Immobilisations financières :

Les immobilisations financières ont à nouveau augmenté entre 2020 et 2021 après une baisse en 2020 (+ 2 588 935 euros).

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de consignations effectuées auprès de la caisse des dépôts dans le cadre des acquisitions par voie de préemption.

La hausse de ces consignations s'explique par la consignation d'opération d'acquisition d'un montant conséquent (15 dossiers de plus de 200 000 euros qui représentent 89,18 % du montant des 48 consignations effectuées en 2021, dont 3 dossiers de plus de 500 000 euros) et ce malgré un niveau de déconsignation importante ( 5 785 425 euros).

## 2) Les amortissements et dépréciations des immobilisations.

ACTIF	Exercice 2021		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles	202 598,94 €	172 371,63 €	30 227,31 €
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			- €
Constructions	39 972,95 €	24 801,51 €	15 171,44 €
Installations techniques, matériels, et outillage			- €
Collections			- €
Biens historiques et culturels			- €
Autres immobilisations corporelles	963 952,26 €	726 096,90 €	237 855,36 €
Immobilisations mises en concession			- €
Immobilisations corporelles en cours	183 282,99 €		183 282,99 €
Avances et acomptes sur commandes			- €
Immobilisations grevées de droits			- €
Immobilisations corporelles (biens vivants)			- €
<b>Immobilisations financières</b>	7 431 927,27 €		7 431 927,27 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 821 734,41 €</b>	<b>923 270,04 €</b>	<b>7 898 464,37 €</b>

Le détail des amortissements se répartissent de la manière suivante :

Comptes		Montant en 2020	Amortissement 2021	Sorties 2021	Montant cumulé 2021
280500	Concessions droits brevets	48 128,69	5 309,73		53 438,42
280531	Logiciels	100 765,45	18 167,76		118 933,21
<b>Total immobilisations incorporelles</b>		<b>148 894,14</b>	<b>23 477,49</b>		<b>172 371,63</b>
281400	Constructions sur sol d'autrui	13 606,72			13 606,72
281415	Autres constructions sur sol d'autrui	8 212,60	2 982,19		11 194,79
281810	Installations générales	128 461,46	49 654,30		178 115,76
281820	Matériel de transport	150 878,98	33 732,01		184 610,99
281831	Matériel de bureau	24 203,60	6 690,35	153,83	30 740,12
281832	Matériel informatique	180 105,98	26 181,61		206 287,59
281840	Mobilier	114 392,65	8 949,58		123 342,23
281880	Outillages	1 311,58	1 688,63		3 000,21
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>621 173,57</b>	<b>129 878,67</b>		<b>751 198,41</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>770 067,71</b>	<b>153 356,16</b>	<b>153,83</b>	<b>923 270,04</b>

Les amortissements cumulés sur les biens immobilisés ont augmenté de 153 202 euros, passant de 770 067 euros en 2020 à 923 270 en 2021. La seule sortie comptabilisée en 2021 est un retour de matériel téléphonique pour un montant brut de 337,68 euros et dont 153,83 euros d'amortissement.



### 3) Les actifs circulants

L'actif circulant constitue le poste principal de l'actif à l'EPF (puisqu'il représente 81% de l'ensemble du poste du bilan).  
Après un ralentissement en 2020 (+ 2 795 529 euros), la hausse est plus rapide en 2021 (+29 664 539,51 euros).

Le détail de l'actif est le suivant :

ACTIF			
	2019	2020	2020
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>135 696 240,83</b>	<b>138 491 770,06</b>	<b>168 156 309,57</b>
% total actif	86%	79%	81%
<b>Actif circulant d'exploitation</b>	<b>135 723 336,78</b>	<b>138 493 366,59</b>	<b>168 170 669,06</b>
Stocks et en-cours	129 046 194,22	126 898 476,13	156 815 205,66
Clients et comptes rattachés	4 696 488,57	11 376 888,91	10 954 950,87
Autres créances d'exploitation	1 911 677,91	202 718,42	384 517,13
Avances et acomptes versés	68 976,08	15 283,13	15 995,40
<b>Actif circulant hors exploitation</b>	<b>-27 095,95</b>	<b>-1 596,53</b>	<b>-14 359,49</b>
Créances diverses	-27 095,95	-1 596,53	-17 259,49
Comptes de régularisation			2 900,00

#### a) Actif circulant d'exploitation

##### - Les stocks et en-cours

Les stocks représentent la part principale de l'actif circulant (plus de 93 % de l'actif circulant). Les stocks sont évalués selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils sont constitués quasi exclusivement d'acquisition et de frais liés au portage foncier qui fera l'objet d'une rétrocession à un tiers (collectivités, opérateurs). Ils passent de 126 898 476 euros en 2020 à 156 815 206 en 2021 (une hausse de 21% soit 29 916 730 euros). Sur l'exercice 2021, l'établissement a acheté plus de biens qu'il n'en a cédé dans le cadre de son activité de portage foncier. Cette hausse est alors liée à une stabilisation des ventes par rapport à l'exercice 2020 conjuguée à une très forte augmentation des acquisitions, dont 5 acquisitions à plus de 1 million d'euros qui représentent un montant cumulé de plus de 19 millions d'euros.

- Les créances

Les créances peuvent se distinguer selon plusieurs types :

- Clients et comptes rattachés se répartissent entre :

- les créances issues de la cession des biens aux collectivités locales ou opérateurs dans le cadre de l'activité de portage foncier de l'EPF
- les loyers que perçoit l'établissement sur les locaux dont il a la charge en attendant le dénouement de l'opération foncière.

- Les autres créances correspondent au solde de subventions non encore perçu.

Pour information, l'exercice 2021 a été le premier exercice au cours duquel, des créances clients ont été transférés en créances douteuses, avec constatation de dépréciation pour un montant de 302 542,15 euros.

b) Actif circulant hors exploitation :

Le poste créances diverses (-17 259,49 €), correspond aux postes de dépenses à régulariser (dépenses payées avant ordonnancement).

De même le poste compte de régularisation (2 900 euros) correspond au versement de l'aide inflation mise en place par le gouvernement, et qui a été versée sur la rémunération de décembre 2021 et qui doit faire l'objet d'une compensation sur le versement des cotisations auprès de l'URSSAF.

### 3) Trésorerie

ACTIF			
	2019	2020	2021
TRESORERIE ACTIVE	16 708 058,88	30 034 253,03	29 666 935,84
% total actif	11%	17%	14%
Valeurs mobilières de placement			
Banque	16 708 058,88	30 034 253,03	29 666 935,84
Caisse			
Virements internes, régies			

L'EPFNA dispose d'un compte de dépôt de fond auprès du Trésor Public. Son solde au 31/12/2021 est de 29 666 935,84 euros sans grande évolution par rapport à 2019 (- 1%). Une stabilité qui s'explique par un volume de vente stable par rapport à l'année 2020 (en valeur nette), et une diminution des dépenses due à l'augmentation du poste de stock.

## B / Le passif

### 1) Fonds propres

<b>PASSIF</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Financements reçus</b>		
Financement de l'actif par l'Etat		
Financement de l'actif par des tiers		
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>	143 994 566,89 €	118 547 296,76 €
<b>Report à nouveau</b>		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	28 562 006,86 €	25 447 270,13 €
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>172 556 573,75€</b>	<b>143 994 566,89 €</b>

Le fond propre de l'EPFNA est constitué exclusivement par les réserves. Les réserves sont abondées par les résultats d'exploitation successifs. Ils représentent en cumulé 143 994 566,89 euros en 2021.

### 2) Provisions

<b>PASSIF</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	28 861 613,82 €	27 987 300,81 €
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>28 861 613,82 €</b>	<b>27 987 300,81 €</b>

- a) Les provisions pour charges représentent le provisionnement dans le cadre des minations accordées par l'EPF conformément aux préconisations de l'instruction budgétaire commune. Elles sont en quasi-stabilité entre 2020 et 2021 (+ 874 313 euros), cette constance est due au fait que la somme des minations nouvelles et celle des minations sorties (annulées, versées...) sont stables (2 850 468 euros de minations nouvelles contre 3 827 921 euros de minations sorties en 2021)

### 3) Dettes

<b>PASSIF</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	34 743,90 €	32 720,70 €
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>34 743,90 €</b>	<b>32 720,70 €</b>
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	978 187,94 €	1 118 438,76 €
Dettes fiscales et sociales	257 763,60 €	193 338,35 €
Avances et acomptes reçus	974 096,62 €	
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	2 058 730,15	391 460,14 €
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>4 268 778,31</b>	<b>1 703 237,25 €</b>

#### a) Dettes financières :

En 2020, l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine a procédé au remboursement du solde de son emprunt bancaire auprès de la Caisse d'épargne. Il ne possède plus d'emprunt bancaire actuellement.

Le reste des dettes financières (34 743,90 euros) correspond aux cautions déposées par les locataires des biens dont l'EPF a la charge.

#### b) Dettes non financières :

Les dettes non financières de l'EPF se répartissent entre :

- Les dettes fournisseurs (dans le cadre de dépenses courantes et lors des portages fonciers) dont on note une diminution très nette par suite des efforts d'accélérer les paiements des fournisseurs
- Les dettes fiscales et sociales (cotisations sociales, TVA, ...)
- Les avances et acomptes reçus qui ont très fortement augmentés, du fait de la mise en place du paiement échelonné pour les collectivités repreneuses. Ce dispositif permet aux collectivités de payer par des avances annuelles une partie du prix du bien en portage foncier avant l'acte de vente final.
- Les autres dettes non financières correspondent principalement aux versements d'avances de subvention à la suite d'un accord financier avec la région Nouvelle Aquitaine, ainsi qu'une recette perçue avant émission de titre pour la vente de la galerie Hugo à Niort d'un montant de 1 529 760 euros.

### III / NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2021, à l'instar des autres exercices, est bénéficiaire (28 562 006,86 euros). Ce résultat est en augmentation de 3 114 737 euros par rapport à 2020. Cependant les charges liées aux achats d'intervention ont augmenté beaucoup plus vite que les produits (une hausse de 39,34 % pour ces charges qui sont passées entre 2020 et 2021 de 26 827 082 € à 51 316 668 € alors que dans le même temps, les produits liés aux ventes ont diminué). La baisse des charges est principalement due à l'influence de la variation du stock ( - 29 919 729 euros en 2021 contre + 2 147 718 euros en 2020).

#### A / Produits d'exploitation

PRODUITS	2021	2020
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Subventions pour charges de service public	10 700 192,00 €	
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 066 916,92	71 518,00 €
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	22 533 014,00 €	32 128 880,00 €
<b>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	21 530 123,87 €	37 894 375,63 €
Produits de cessions d'éléments d'actif	287,04 €	
Autres produits de gestion	3 274 038,30	3 548 284,15 €
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<b>Autres produits</b>		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 973 608,34	6 862 169,96 €
Reprises du financement rattaché à un actif		
<b>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</b>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 078 180,47</b>	<b>80 505 227,74 €</b>

Les principales ressources de l'EPFNA sont :

- Les produits de fiscalité affectée (Taxe spéciale d'équipement) dont le montant a diminué par rapport en 2020 en raison de la suppression de la taxe d'habitation pour les particuliers sur laquelle été assise une partie de la TSE. Un mécanisme de dotation complémentaire a été instaurée afin de

compenser cette baisse de TSE (inscrit sur le poste subvention pour charge de service public pour un montant de 10 700 000 d'euros).

- Les produits des cessions de biens acquis dans le cadre de l'activité foncière de l'EPFNA. Ces produits ont fortement diminué entre 2020 et 2021 (- 16 364 252 euros).

Cependant si on compare les cessions réellement réalisées en 2020 et en 2021, on note une stagnation de la vente de biens (pour rappel, l'exercice 2020 comprend des ventes réalisées en 2019 pour un montant d'environ de 17 000 000 d'euros comptabilisé en 2020), soit des ventes de 2020 à hauteur de 20 894 000 euros contre 21 530 123 euros en 2021.

Les autres produits comprennent :

- Les autres produits de gestion qui sont principalement constitués du reversement SRU par les collectivités locales déficitaires en logements sociaux (soit 3 219 921 euros).
- Les reprises d'amortissement et provision qui correspondent aux reprises des provisions effectuées pour la comptabilisation des minoration (pour 2 850 468 euros) et la reprise des provision effectuées pour des contentieux avec le personnel (123 140 euros) .

## **B/ Charges d'exploitation**

<b>CHARGES</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats	51 316 668,43 €	36 827 082,01 €
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	- 28 892 134,79 €	3 042 195,41 €
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	2 657 143,47 €	2 504 537,28 €
Charges sociales	1 122 648,73 €	1 041 729,65 €
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	221 893,59 €	155 593,21 €
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	2 780 876,67 €	8 544 014,19 €
Impôt Société	5 074,00 €	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	4 304 003,51 €	2 937 786,64 €
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 516 173,61 €</b>	<b>55 052 938,39 €</b>

Le total des charges de fonctionnement est en forte diminution entre 2020 et 2021 (- 21 541 838 euros).

Cette forte baisse vient principalement de la variation du stock qui a fortement évolué entre 2020 et 2021 (- 31 934 330 euros), et dans une moindre mesure de la diminution du poste « autres charges de fonctionnement » (- 5 763 137 euros) due notamment à la baisse des charges liées au dépenses de minorations.

#### 1) les achats

Ils ont fortement augmenté (+14 489 586 euros) en partie liée à un effet de rattrapage à la suite de la baisse des achats dans le cadre du contexte sanitaire de l'exercice précédent.

#### 2) Les charges de personnel

Elles ont connu une augmentation mesurée entre 2020 et 2021 en passant de 3 701 860 euros à 4 001 686 euros (+299 826 euros entre 2020 et 2021 contre + 281 632€ entre 2019 et 2020). Une évolution qui s'explique par une stabilité de l'emploi dont l'ETPT s'établit à 58,73 (contre 58,21 en 2020).

#### 3) Autres charges de fonctionnement

Ce poste a très fortement diminué, passant de 8 544 014 euros en 2020 à 2 780 877 euros en 2021.

Cette hausse s'explique par :

- a) La baisse des charges liées à la prise en charge des minorations par l'EPFNA. La charge passe de 8 231 475 euros en 2020 à 2 502 771 euros en 2021 soit une diminution de 5 728 704 euros.
- b) La baisse de charges liés aux impôts et taxes (qui passe entre 2020 et 2021 de 244 908 euros à 198 288 euros). Ces impôts et taxes sont constitués à majorité par la Taxe sur le salaire (148 585 euros), les participations de l'employeur (26 519 €), contribution association de gestion de personnes handicapées (AGEFIPH) (10 225 €) et à titre accessoire l'impôt sur les bénéfices (5 074€).

#### 4) les dotations et les amortissements

Elles ont connu une forte hausse après une diminution marquée en 2020. On passe de 2 937 786 € en 2020 à 4 303 819 € en 2021 (+ 1 366 033 € soit + 46,50 %) Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des provisions pour minoration sur fond propre.

Ces dotations et amortissements se répartissent suivant différentes natures :

- a) Dotation aux amortissements sur biens immobilisés (corporelles et incorporelles) : elles sont en hausse du fait de nouvelles acquisitions (155 611€ en 2020 contre 171 296 € en 2021 soit +15 685 €), notamment dans les matériels informatiques nomades.
- b) Dotation pour dépréciation de créances clients inscrite cette année (302 542 €).
- c) Dotations aux provisions pour les minorations sur fond propres (3 827 921 € en 2021 contre 2 695 174 euros en 2020) qui constitue près de 89 % du poste « Dotation aux amortissements et provisions ». Ses variations influent sur les fluctuations annuelles de ce poste de dépenses.



## C/ Charges financières

L'EPFNA n'a plus d'emprunt en cours, son emprunt à la Caisse d'épargne a été soldé en 2020.

## IV / AUTRES INFORMATIONS

### A / La TVA

#### REPARTITION TVA

			2021	2020
445620		Acquisition immobilisation par l'EPFNA en propriété propre	<b>58 468,20</b>	<b>9 277,42</b>
445660		Dépenses de fonctionnement EPFNA	150 013,83	129 029,19
		Dépenses cadre portage	712 817,41	1 883 014,28
		Salaires	7 001,06	2 031,79
		Régularisation TVA diverses (contribution formation, arrondis)	18 938,29	7 453,37
		Opérationnel Réserve phase études	10 650,00	12 493,00
<b>TOTAL 445660</b>			<b>899 420,59</b>	<b>2 034 021,63</b>
445710		Remboursement frais fonctionnement EPFNA	1 741,34	14,23
		Diverses régul (arrondis)	1,19	1,45
		Participation financière autres EPF relance éco	12 430,00	3 555,00
		Loyers	98 570,61	74 272,83
		Cessions fonciers	901 276,61	4 570 077,98
<b>TOTAL 445710</b>				<b>4 647 921,49</b>
445860		CAPAC Dépenses fonctionnement EPFNA	1 531,19	5 758,97
		CAPAC Dépenses frais de portage	22 741,08	38 443,22
<b>TOTAL 445860</b>			<b>24 272,27</b>	<b>44 202,19</b>

L'EPFNA est soumis pour l'ensemble de ses activités à la TVA, aussi bien pour ses activités d'achat et de vente dans le cadre des opérations foncières que de ses dépenses pour son fonctionnement propre.

L'évolution de la liquidation de la TVA sur 2020 et 2021 suit la trajectoire de l'activité de l'EPFNA ; à savoir une augmentation des acquisitions d'immobilisation (+ 49 190 € pour la TVA déductible sur les immobilisations) et une diminution en matière de dépenses foncière (- 1 170 196,87 € entre 2020 et 2021 sur la TVA déductible liée au portage foncier).

Cette baisse peut provenir d'un volume d'acquisitions soumise à la TVA sur marge plus importante.

En matière de TVA collectées, la hausse du montant de TVA sur loyers (+ 24 297 € en 2020), suit l'augmentation d'acquisition d'immeuble avec des locataires professionnels.

De même la TVA collectée sur les ventes suit la même trajectoire que la TVA collectée sur acquisition soit une baisse de 3 746 645 euros entre 2020 et 2021, ainsi que les TVA à régulariser sur les CAPAC (- 19 929 euros entre 2020 et 2021).

La répartition de la TVA dans l'année 2021, illustre un retour à une activité plus normale de l'EPFNA après celle de 2020 atypique ; à savoir, une répartition plus homogène de la TVA collectée (ventes) sur l'année avec des pics au mois de janvier, juin et décembre.

De même la TVA déductible (achats) est également plus étalée dans le temps avec des pics d'activité au mois de juin et de décembre.

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-003

#### Bilan des actions 2021 relatives à la cartographie des risques

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine :

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

Vu le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil d'administration du 24 novembre 2020 portant sur la définition des actions à mener en 2021 relatives à la cartographie des risques,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND acte du bilan 2021 des actions relatives à la cartographie des risques ci-annexé,

La présidente du conseil d'administration, le  
Laurence ROUEDE

10 MARS 2022

Transmis à la préfecture de région le 11 MARS 2022

Réceptionné à la préfecture de région le 16 MARS 2022

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le 16 MARS 2022

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

#### Rapport du directeur général

#### Bilan des actions 2021 relatives à la cartographie des risques

L'EPFNA a actualisé sa cartographie des risques (délibérations n° 2017-15, 2018-145, 2019-76, 2020-25 et 2021-76) qui répertorie l'ensemble des facteurs auquel est exposé l'établissement, et les actions correctives engagées.

Cette cartographie est un outil de la mise en œuvre du contrôle interne financier (CIF).

Pour mémoire ce processus a abouti à un plan d'actions, proposé par le directeur général et validé par le conseil d'administration le 24 novembre 2020.

Ce bilan permet de mettre en avant la réalisation de certaines actions majeures telles que :

- La poursuite du plan de transformation ;
- L'actualisation du règlement d'intervention ;
- Le protocole sanitaire interne pour permettre à l'établissement de continuer à travailler malgré la propagation de la Covid 19 ;
- Malgré le contexte, poursuite des instances avec la mise en œuvre de la vision conférence pour renouveler les instances à la suite des élections régionales et départementales ;
- La validation de la procédure sur les minorations redéfinissant les modalités d'attribution ;
- La poursuite du déploiement du logiciel métier (Gesprojet) ;
- La mise en œuvre du paiement anticipé échelonné pour les cessions ;
- La représentation de l'EPFNA sur les réseaux sociaux ;
- Le renforcement de la chaîne de la dépense avec le module « Bon de commande » dans le logiciel comptable ;
- Consultation pour nommer un commissaire aux comptes ;
- Le développement des fonctionnalités du logiciel Ressources Humaines (pointage, gestion des absences, ...) ;
- La continuation des échanges internes par le biais des comités, des groupes de travail, des LaboInfo, les lettres d'information, ...

Il est donc proposé au conseil d'administration de prendre acte du bilan des actions menées en 2021, ci annexé.

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

Risque : **Communication externe inadaptée**

Probabilité d'occurrence	2
Impact	2

Responsable du risque	Mathilde Sill Directrice
Service ou salarié chargé du suivi	Nouvelle direction

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Politique de communication non appropriée  
 Changement de politique locale à prendre en compte  
 Une communication inadaptée peut ternir l'image de l'établissement et porter atteinte à sa réputation  
 Expression de l'EPFNA par une personne ne possédant pas la connaissance du dossier, du contexte, des enjeux  
 Risque de commentaires négatifs sur les réseaux sociaux

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Communication EPFNA à adapter</i>					
	Adaptation des instances pour répondre au protocole national sanitaire	X			Instances en visioconférences
	Mise à jour de la charte graphique	X			
	Création d'une chaîne Youtube EPFNA	X			
	Mise à jour du site EPFNA	X			
	Poursuite des ateliers de partage d'expérience en interne	X			
	Procédure de communication en cas de gestion de crise		X		A revoir avec la nouvelle charte graphique
	Mettre en avant les actions de la nouvelle direction RSE		X		
<i>Rendre plus lisibles les interventions de l'établissement</i>					
	Organisation conférences, salons etc...	X			Certains événements ont été reportés pour respecter les contraintes sanitaires
	Maison des projets		X		En phase d'élaboration avec l'étude sur l'aménagement des locaux qui sera remise en 2022
	Vitrophanie accueil de l'EPFNA		X		Réception travaux accueil fin 2021
	Vitrophanie sur sites			X	
	Création d'un livret "PPI synthétique"			X	Après les réunions en 2022 sur les territoires pour présenter le nouveau PPI
	Développer et diffuser les informations issues du logiciel métier		X		Avoir de l'information fiable et actualisée
<i>Créer le lien entre les partenaires</i>					
	Film de présentation de l'EPFNA	X			
	Organisation d'un événement avec les opérateurs du territoire de l'EPFNA		X		En lien avec les réunions sur le nouveau PPI en 2022
	Participation aux comités départementaux ANCT, échanges avec les équipes de la Banque des Territoires	X			
	Participation de l'EPFNA à des actions d'animation régionale Action Cœur de Ville	X			
	Participation de l'EPFNA à l'étude sur la consommation d'espace portée par la DREAL	X			
	Suivi de la mise en place des outils PIGMA du GIP ATGERI au niveau régional et aux niveaux départementaux	X			
	Protocole URHLM à signer en septembre 2021	X			
	Organisation de la participation de l'EPFNA aux colloques et séminaires à enjeux pour l'EPFNA	X			
<i>Supports à revoir</i>					
	Rapport d'activité	X			
	Carte de vœux	X			
	Kit administrateur	X			Distribution en conseil d'administration suite au renouvellement
	Reportage photos	X			Pour le rapport annuel
	Création d'une base de contacts commune au sein de l'EPFNA pour faciliter la diffusion		X		Travail général en interne en lien avec le logiciel métier
	Elaboration d'une version illustrée du nouveau règlement d'intervention			X	A réaliser après les conclusions de l'étude juridique sur le nouveau RI et le cadre conventionnel
<i>Articles de presse à identifier dans la presse régionale ou spécialisée</i>					
	Création d'articles réguliers sur les actions réalisées par l'EPFNA	X			
	Suivi et information par mail en interne des articles de presse relatifs à l'EPFNA	X			
	Déclarations des droits d'auteurs	X			

Risque : **Trajectoire financière de l'établissement**

Probabilité d'occurrence	3
Impact	4

Responsable du risque	Directeur Général
Service ou salarié chargé du suivi	Pôle ressource

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Soutenabilité intenable Stratégie inadaptée Manque de visibilité (court terme, moyen terme et long terme) Détérioration du niveau de trésorerie Recourir à des emprunts sur des prévisions erronées Surendettement Difficultés de rachat par les collectivités / EPCI (garantie de rachat non planifiée) Budgétisation des ressources (annualisation)
--

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Analyser la cohérence des prévisions et veiller à la mise en place de stratégie pluriannuelle</i>					
	Renforcement des comités internes en prenant en compte le volet financier	X			
	Poursuite des suivis budgétaires interne mensuellement	X			
	Poursuite des réunions de dialogue de gestion avec les équipes foncières	X			
<i>Elaboration d'une planification pour chaque opération</i>					
	Refonte du Règlement d'Intervention et du cadre conventionnel en prenant en compte le budget de l'opération	X			
	Poursuite du développement du logiciel métier Gesprojet incluant le suivi financier des opérations et son prévisionnel		X		
<i>Dialogue avec les autorités de tutelle et de contrôle</i>					
	Poursuite du plan de transformation	X			
	Réunion avec le CGEFI et le contrôleur financier	X			
	Poursuite des indicateurs trimestriels	X			
	Mise en œuvre de la certification des comptes		X		Consultation lancée en décembre 2021
<i>Dialogue de gestion à renforcer pour le suivi du foncier</i>					
	Renforcement des données financières lors des comités d'engagement	X			En comité d'engagement tous les dépenses financières sont discutées et validées
	Améliorer le taux d'exécution avec une meilleure quantification des prévisions d'acquisitions et de cessions		X		Poursuite des développements du logiciel Métier Gesprojet
<i>Identifier les écarts à la clôture d'exercice</i>					
	Travail renforcé entre l'ordonnateur et l'agence comptable	X			Réunions de suivi
	Cohérence entre le logiciel financier et le logiciel métier		X		Poursuite des développements du logiciel Métier Gesprojet
	Le module "bon de commande" permet d'avoir un meilleur suivi pour la clôture comptable	X			
<i>Politique sur les minorations</i>					
	Délibération sur les modalités d'attribution des minorations	X			CA avril 2021
	Validation du règlement d'intervention prenant en compte les minorations	X			
	Nouveau cadre conventionnel intégrant les minorations		X		Mission juridique en cours
	Validation des minorations par avenant	X			
<i>Suivi régulier de la trésorerie</i>					
	Collaboration étroite avec l'agent comptable	X			
	Suivi des délais de paiement		X		Renforcement des contrôles à poursuivre
	Limiter les avenants de prolongation pour une meilleure rotation du stock et donc une meilleure Trésorerie		X		Pris en compte dans le nouveau règlement d'intervention
	Mise en œuvre du paiement anticipé échelonné	X			
	Rencontre avec la banque des territoires	X			
	Analyse du recours à l'emprunt dans le nouveau PPI		X		
<i>Maîtrise des coûts</i>					
	Surveillance des dépenses par le biais du comité de pilotage et contrôle de gestion	X			
	Trouver d'autres financements pour les collectivités	X	X		Aide de l'EPFNA aux collectivités pour avoir recours aux subventions. A poursuivre
<i>Optimisation des subventions</i>					
	Veille sur les subventions et centralisation de la donnée avec mise en place d'outils (répertoire subventions, répertoire et tableau financeurs)	X			Nouvelle direction RSE, Subventions, Marchés

Risque : **Sécuriser l'établissement et ses administrateurs**

Probabilité d'occurrence	2
Impact	2

Responsable du risque	Marie Isabelle Allouch DGA
Service ou salarié chargé du suivi	Tous les Directeurs Territoriaux/chargé mission instances

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Risque de contentieux dans les actes, les procédures de préemption, DUP, délibérations  
 Respect de la réglementation dans l'élaboration des actes, la publication, l'affichage  
 Conflits d'intérêt fournisseurs et parties prenantes  
 Conflit d'intérêt pour les administrateurs  
 Risque post-cession : Mise en cause de la responsabilité de l'EPF vendeur pour information erronée

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Veille législative et réglementaire</i>	Instances respectueuses du protocole sanitaire national	X			Visioconférences Réalisé lors des conseils d'administration de renouvellement suite aux élections régionales et départementales
	Sensibilisation des administrateurs sur le conflit d'intérêt après chaque renouvellement du CA	X			
	Equipes sensibilisées aux précautions liées à la période de réserve	X			
<i>Gouvernance en phase avec la Présidente et les tutelles</i>	Partage du plan de transformation avec les administrateurs d'Etat	X			
<i>Plan de transformation initié par le directeur général</i>	Actualisation du Règlement d'intervention	X			
	Concertation avec les administrateurs pour la refonte du règlement d'intervention	X			
<i>Information auprès des agents des risques encourus pour le non respect des règles, des procédures</i>	Partage d'expérience en interne	X			Réunions récurrentes Lié au plan de développement de compétences
	Formation	X			
	Actualisation des procédures		X		
<i>Sensibilisation aux contraintes imposées aux aménageurs (contraintes environnementales...)</i>	Formation	X			Lié au plan de développement de compétences Besoins de mise en place de process ou fiche action
	Echanges "métier" réguliers en comité foncier et en atelier de partage d'expérience	X	X		
<i>Réseau des EPF</i>	Réunion des DG des EPF	X			
	Réunions des DAF/ SG des EPF	X			
	Brochure commune pour présenter les actions des EPF	X			
<i>Rédaction des actes avec les notaires</i>	Travail collaboratif avec les notaires pour les actes	X	X		A poursuivre, réflexion autour d'une étude notariale unique
<i>Mobilisation systématique d'avocats sur les contentieux et les précontentieux</i>	Prestation d'accompagnement auprès d'un cabinet d'avocats pour toutes questions liées aux actes	X			Marché
<i>Rigueur dans la préparation des instances délibératives</i>	Procédure de planification des instances	X			
	Instances en visioconférence dans le cadre de la crise sanitaire	X			
	Restitution interne par le Directeur Général après instance	X			
	Renforcement des informations données grâce au logiciel métier		X		
<i>Veiller au suivi fait par le SGAR qui est destinataire des déclarations</i>	Echange avec le SGAR pour le respect des publications	X			
	Suivi par la directrice adjointe	X			
	Télétransmission au SGAR	X			
<i>Réalisation d'études</i>	Ateliers interne	X	X		A poursuivre
	Partage des études réalisées par des prestataires externes	X	X		A poursuivre



Risque : **Ne pas satisfaire aux obligations réglementaires RH**

Probabilité d'occurrence	3
Impact	2

Responsable du risque	Carine Bonnard SG
Service ou salarié chargé du suivi	Pierre Chardonneau DRH

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Respect de la loi "Déontologie" / Conflits d'intérêts / Risque de corruption Respect des données personnelles : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) Risques psychosociaux / Risques de burnout et de bore-out Traitement du harcèlement et des propos sexistes Respect de la réglementation
--

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Veiller à mettre à jour les procédures et documents internes</i>					
	Protocole lié à la crise sanitaire	X			Mise à jour régulière permettant à l'établissement de continuer à travailler
	Mise en œuvre du télétravail lié à la crise sanitaire	X			Charte en vigueur
	Mise en œuvre du télétravail après à la crise sanitaire	x			
	Groupe de travail sur le suivi de la crise sanitaire	X			
	Index d'égalité professionnelle H/F	X			
	Actualisation annuelle du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)	X			
	RGPD règlement général sur la protection des données		X		Audit externe
	Bilan à 6 ans d'ancienneté	X			
<i>Formation de l'encadrement aux problématiques citées dans les risques</i>					
	Formation de la direction générale et CSE aux risques psychosociaux	X			
	Formation des managers aux risques psychosociaux	X			
<i>Faire appel à des avocats ou des cabinets spécialisés pour les mises en œuvre</i>					
	Questionnement d'avocats sur des points RH	X			Appui juridique auprès d'un cabinet d'avocats
<i>Mettre en place des réunions d'information</i>					
	Flash d'information dans le logiciel RH Eurécia	X			
	Mails d'information RH auprès de tous les agents	X			
	Invitation aux Cafés RH : temps d'échange avec le personnel	X			
<i>Réunions d'équipe</i>					
	Séminaire par pôle	X			

Famille de risque : Managérial

N° de fiche :	MA-5
---------------	------

Risque : **Politique RH**

Probabilité d'occurrence	4
Impact	4

Responsable du risque	Carine Bonnard SG
Service ou salarié chargé du suivi	Pierre Chardonneau DRH

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Malveillance Difficulté d'intégration Démotivation, mal être au travail
---

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Formation des encadrants au management</i>	Formation management Formation sur le travail en mode projet	X	X		A poursuivre niveau 2
<i>Définition du rôle des encadrants (missions, responsabilités et posture)</i>	Formation management Plan de transformation du directeur général incluant le rôle des managers	X X			A poursuivre niveau 2
<i>Politique de confidentialité</i>	Communication via le logiciel RH Eurécia	X			
<i>Communication interne à développer</i>	Vis ma vie : connaissance des différents métiers au sein de l'EPFNA			X	Suspendu en 2021 (crise sanitaire : confinement, télétravail...)
<i>Formation permettant aux salariés de maintenir leurs acquis, de renforcer leurs compétences</i>	Elaboration du plan de développement des compétences Partage des supports de formation	X	X		Elaboration d'un intranet
<i>Continuité du travail en cas d'absence : Redondance des connaissances et compétences entre agents</i>	Mettre en œuvre la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)		X		
<i>Adapter les entretiens individuels</i>	Bilan à 6 ans d'ancienneté	X			
<i>Anticiper les départs et les créations de postes</i>	Mettre en œuvre la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)		X		
<i>Accueil des nouveaux arrivants</i>	Procédure d'accueil des nouveaux arrivants / kit d'intégration interservices  Planification des rdv de présentation des différents services de l'EPFNA Formation pour prise de poste  Entretien de suivi de l'intégration au sein de l'EPFNA par le DRH Parrainage pour chaque nouveau salarié	X  X X X X			Lié au plan de développement des compétences

Risque : **Infraction au code de la commande publique**

Probabilité d'occurrence	1
Impact	2

Responsable du risque	Maud Clément Directrice Achats
Service ou salarié chargé du suivi	Laura Caceres

## RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Contentieux liés à la procédure  
 Absence de détermination claire des besoins  
 Contentieux suite à des candidats non retenus  
 Procédure mal engagée peut entraîner des retards opérationnels  
 Malversations ou détournement  
 Non respect des délais de paiement  
 Atteinte à la probité  
 Surcoûts

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Procédures internes rigoureuses et formalisées</i>	Formalisation de modèles	X			
	Saisie des données du marché dans le logiciel comptable		X		
	Réunions d'échange sur la procédure "Marchés" à mettre en place en interne et avec le CGEFI		X		
	Travail sur la mise à jour des clauses marchés		X		
	Note interne sur les procédures liées à la commande publique	X			
<i>Personnes qualifiées</i>	Aide externe pour consultation complexe				En fonction des besoins : appel à des AMO
<i>Veille réglementaire</i>	Réactualisation du règlement interne de la commande publique	X			
	Prise en compte de clauses environnementales	X			
<i>Formation</i>	Formation pour actualiser les connaissances du service commandes publiques	X			
	Création d'une note interne sur les marchés publics pour initier tous les salariés de l'EPFNA	X	X		
<i>Comité achats interne pour l'attribution de marchés</i>	Réunion interne	X			
<i>Commission des marchés avec des administrateurs pour les marchés d'un certain seuil</i>	Sensibilisation accrue des administrateurs siégeant à la commission des marchés	X			Envoi des pièces avant les commissions aux administrateurs
	Présentation en CA du rôle de la commission	X			
<i>Informers les maîtres d'œuvre sur les délais de paiement</i>	Prise en compte dans cahier des charges	X			

Risque : **Respect de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique)**

Probabilité d'occurrence	3
Impact	2

Responsable du risque	Carine Bonnard SG Frédéric Baligand Agent comptable
Service ou salarié chargé du suivi	Service finances Agence comptable

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Non-conformité des écritures financières Etats incorrects Informations inexactes Paramétrage incorrecte des opérations de gestion Non transmission de toutes les opérations réalisées Fiabilisation de l'actif immobilisé
--

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Mise en œuvre de la GBCP en 2016</i>	Application de la circulaire dans la conception des documents à produire	X			
	Diffusion de l'information en interne aux personnes concernées	X			
	Contrôle des engagements juridiques	X			
	Travail sur l'inventaire physique et comptable		X		
	Consultation pour la nomination d'un commissaire aux comptes		X		Consultation lancée en décembre 2021
<i>Prendre en compte la circulaire annuelle</i>	Suivi des webconférences organisées par Budget+	X			
<i>Adaptation du logiciel financier "SIFOW"</i>	Mise à jour régulière du logiciel	X			
	Mise en œuvre du module "Bon de commande"	X			
	Information dans la lettre d'information interne	X			
<i>Rectifier les erreurs des années antérieures</i>	Tableaux de suivi des opérations particulières (minorations, provisions...)	X			
	Procédures réactualisées ou créés	X	X		Ex : procédure sur la clôture des conventions, ppt suivi des factures, procédure RIB
<i>Procédure sur la chaine de la dépense</i>	Poursuite du groupe de travail relatif à la chaine de la dépense.	X			
	Réalisation de schéma	X			
	Poursuite de la dématérialisation des factures	X			Rejet des factures papier après une première relance
	Formation interne pour la mise en œuvre du module bon de commande en adéquation avec la chaine de la dépense	X			Qui fait quoi
<i>Habilitations informatiques à contrôler et à réactualiser</i>	Contrôle effectué avec la mise en place du module bon de commande	X			
	Mise en œuvre des demandes d'information dans le logiciel comptable permettant de suivre les échanges	X			

Famille de risque : Règlementaire

N° de fiche :	RE-3
---------------	------

Risque : **Conformité fiscale**

Probabilité d'occurrence	1
Impact	2

Responsable du risque	Carine Bonnard SG
Service ou salarié chargé du suivi	Service Finances

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

<p>Redressement fiscal          Erreur d'application de TVA sur les acquisitions, cessions          Clarifier la situation d'EPIC sans but lucratif vis-à-vis de la fiscalité : Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)          Harmoniser les pratiques entre EPF sur le non paiement de l'impôt sur les sociétés</p>
---

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Maintenir une veille réglementaire</i>	Formation interne sur la TVA			X	Report en 2022
	Création d'un centre de documentaire interne (intranet)		X		
	Regroupement de la documentation fiscale dans le centre de documentation interne		X		
<i>Echanges avec les autres EPF sur les pratiques fiscales</i>	Réunion des DG des EPF	X			
	Réunion des DGA des EPF	X			
<i>Interroger des cabinets extérieurs pour l'interprétation des textes</i>	Appel à un cabinet d'avocats / notaire en cas de besoin	X			Réalisé en fonction du besoin
<i>Appui auprès de la DRFIP</i>	Demande à la DRFIP pour les cas spécifiques	X			Réalisé en fonction du besoin

Risque : **Evolution de la conjoncture des marchés fonciers et immobiliers**

Probabilité d'occurrence	4
Impact	4

Responsable du risque	Marie Isabelle Allouch DGA
Service ou salarié chargé du suivi	Tous les directeurs territoriaux

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Conseil non adapté à la conjoncture actuelle auprès des partenaires (collectivités, bailleurs, promoteurs, ...)  
 Difficultés de faire aboutir le projet  
 Méconnaissance des partenaires  
 Remise en question de la faisabilité des projets (crédibilité de l'EPFNA et risque financier)

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Veille réglementaire</i>	Contribution aux réflexions nationales menées par les tutelles	X			
	Réunions directeur général avec la tutelle	X			
	Refonte du PPI		X		
	Veille juridique RSE	X			
	Arborescence Sharepoint pour une documentation partagée		X		
<i>Anticipation réglementaire</i>	Participation à des colloques, conférences	X			
	Capitalisation de l'expérience	X			
	Réunion "métier" en interne	X			
<i>Répondre aux objectifs fixés par les tutelles</i>	Partage du plan de transformation avec les tutelles	X			
	Réunion DG avec les tutelles	X			
	Travail sur le nouveau PPI avec les tutelles		X		
	Participation de l'EPFNA à l'étude sur la consommation d'espace portée par la DREAL, etc.				
	Suivi de la mise en place des outils PIGMA du GIP ATGERI au niveau régional et aux niveaux départementaux	X			
<i>Adapter les objectifs annuels de l'EPF et du DG à la réalité de l'activité foncière</i>	Redéfinition du règlement d'intervention	X			
<i>Réalisation d'études de marchés (études de gisement foncier)</i>	Réalisation d'études préalables	X			
	Analyse des expériences sur des dossiers fonciers avec le logiciel métier Gesprojet		X		
<i>Travail avec les collectivités qui participent à des observatoires locaux des marchés fonciers et immobiliers</i>	Organisation de réunions thématiques avec les administrateurs pour participer à l'élaboration du règlement d'intervention	X			
	Participation à des colloques, des observatoires locaux, des réunions, séminaires	X			
<i>Contacts réguliers avec les bailleurs sociaux et les promoteurs pour connaître la conjoncture et leur capacité à continuer les interventions et les projets</i>	Echange avec les associations régionales HLM, agence d'urbanisme	X			
	Protocole URHLM signé en septembre 2021	X			
	Adhésion A'urba sans limitation de durée validée par le CA en novembre 2021	X			
<i>Prise en compte de la situation géographique (collectivités côtières)</i>	Poursuite des ateliers internes sur le foncier dont atelier "recul du trait de côte"				

Risque : **Défaut de conseil aux collectivités / Garantie de rachat**

Probabilité d'occurrence	2
Impact	3

Responsable du risque	Marie Isabelle Allouch DGA
Service ou salarié chargé du suivi	Tous les directeurs territoriaux

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Rotation du stock insuffisante Projet non approprié Faire courir un risque financier aux collectivités en soutenant des projets disproportionnés Convention non suivi d'effet concret Affecter anormalement le plan de charge de l'EPFNA Multiplication des avenants Insolvabilité ou difficulté de paiement lors des cessions
--

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Information annuelle des collectivités</i>	Réalisation des CRAC Compte Rendu d'Activité de la Collectivité	X			Visio et présentiel
	Réunions, Copil	X			
	Poursuite du développement du logiciel métier Gesprojet pour intégrer des informations complémentaires		X		
	Renforcer le site internet pour les administrateurs		X		
	Courrier en fin de convention	X			
<i>Harmonisation en interne des documents communicables (CRAC)</i>	Réalisation du premier CRAC dans le logiciel métier Gesprojet	X			Envoi en juin 2021
<i>Renforcer la transmission des CRAC, pour éviter tous litiges lors de cessions</i>	Bilan financier annexé au CRAC par convention et par opération	X			
<i>Périodicité à définir sur la transmission des données et la fréquence des réunions</i>	Point en visio	X			Contraintes sur les déplacements liées à la Covid
<i>Point sur le stock, les acquisitions, les cessions</i>	Suivi en comité d'engagement	X			
	Suivi en comité foncier	X			
<i>Planification à définir avec la collectivité pour minorer les difficultés de paiement lors des cessions</i>	Validation du règlement d'intervention qui sécurise les opérations par le biais d'étude préalable.	X			Finalisé par une étude juridique ad hoc
	Rédaction du nouveau cadre conventionnel		X		
	Création des paiements anticipés échelonnés	X			
	Délibération sur les modalités d'attribution des minorations	X			
<i>Etudes préalables avant les acquisitions pour déceler les dossiers sensibles</i>	Validation du règlement d'intervention qui sécurise les opérations par le biais d'étude préalable.	X			X
	Rédaction du nouveau cadre conventionnel		X		
	Etude de marché sur un territoire	X			
<i>Equipe proche du terrain</i>	Déplacements restreints dû à la Covid				
<i>Suivi interne des échanges et des transmissions</i>	Suivi en comité d'engagement	X			
	Suivi en comité foncier	X			
<i>Veille réglementaire</i>	Partage des retours d'expériences entre équipes	X			Expérience de chaque pôle interne et conseil sur l'utilité d'une intervention extérieure et veille juridique
	Groupe juridique interne	X			
	Formation pour apporter de l'expertise aux collectivités	X			



Famille de risque : Technique et opérationnel

N° de fiche :	TO-3
---------------	------

Risque : **Risque sur le patrimoine**

Probabilité d'occurrence	3
Impact	3

Responsable du risque	Guillaume Bourgault Directeur
Service ou salarié chargé du suivi	Gaëlle Charré

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

<p>Risques d'accidents sur les sites de l'EPFNA          Manque de suivi du patrimoine          Exposition des locataires EPFNA aux risques " bâtis"          Sécurité du personnel dans les locaux de l'EPFNA et sur les sites          Risque d'accidents routiers et d'accidents du travail          Intrusion et accident de tiers dans les locaux ou sites          Risque incendie : perte des données papier          Risque d'amiante sur site pour le personnel, les intervenants mettant en cause pénalement le directeur général et engendrant un retard et un surcoût pour l'opération.          Risques environnementaux (diffusion pollution)</p>
---

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Rédaction et mise en œuvre de procédures de sécurité</i>	Note de suivi du protocole sanitaire lié à la Covid	X			Récurrent
	Suivi technique des sites	X			
	Actualisation annuelle du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)	X			
	Visite des sites avec le service foncier et le service gestion du patrimoine	X			
	Mise en place d'un plan d'archivage avec l'aide des archives départementales		X		Difficulté à trouver un lieu de stockage
	Fiche méthodes EPI (Equipement de Protection Individuelle)	X			
	Procédure sur l'utilisation des véhicules	X			
<i>Sécuriser les sites de l'EPFNA et réfléchir aux choix des modes de gestion</i>	Visite technique des sites	X			
	Adapter les équipements de protection individuelle (EPI) auprès des salariés	X			
<i>Limiter les situations d'occupation</i>	Passage en comité d'engagement pour analyse du bien	X			
<i>Affichage des consignes de sécurité</i>	Mise à jour de la note incendie	X			
	Exercices d'évacuation des locaux	X			Réalisé en septembre 2021
	Affichage lié à la crise sanitaire	X			Consignes
<i>Diagnostic préalable aux interventions (démolition avec amiante)</i>	Visite et suivi des biens	X			
	Sécurisation des biens	X			
<i>Sélectionner des entreprises compétentes en gestion de la pollution</i>	Cahier des charges lors des marchés détaillant la prestation de dépollution	X			
	Prise en compte des normes environnementales dans les marchés	X			Réemploi, recyclage des déchets

Risque : **Risque informatique / Gestion des données / RGPD**

Probabilité d'occurrence	3
Impact	3

Responsable du risque	Guillaume Bourgault Directeur
Service ou salarié chargé du suivi	Céline Faucheron / Thomas Baron

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Panne du système informatique Inadaptation du matériel informatique Inadaptation des logiciels Perte ou destruction de données : virus ou hameçonnages / crash informatique Respect des données : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) Erreurs dans les données (doublet)
--

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Contrat de maintenance</i>	Tableau de suivi des marchés par la direction RSE, Marchés	X			
<i>Evolution des protections informatiques</i>	Groupe de travail interne informatique pour un meilleur suivi du système d'information	X			
	Réunions de suivi avec le prestataire externe	X			
	Réalisation de labo info pour les bonnes pratiques informatiques	X			
	Messages, tutos sous le sharepoint	X			
	Communication dans la lettre d'information interne	X			
<i>Double sauvegarde</i>	Réalisation et suivi fait par le prestataire externe	X			
<i>Habilitation informatique</i>	Réalisation et suivi fait par le prestataire externe	X			
<i>Plan de renouvellement du matériel</i>	Réalisation et suivi fait par le prestataire externe	X			Inventaire informatique
	Suivi par le groupe de travail interne informatique	X			
<i>Mise à jour régulière des logiciels</i>	Mise à jour inclus dans la maintenance des logiciels	X			
	Contrat d'infogérance	X			
<i>Suivi du déploiement du logiciel "Métier"</i>	Poursuite du groupe de travail Gesprojet	X			
	Réunion mensuelle avec l'éditeur	X			
	Formation	X			
<i>Déterminer un référent interne informatique</i>	Nomination d'un référent interne informatique	X			
	Continuation du groupe de travail informatique	X			
<i>Mise en place de bases de données communes répondant au RGPD</i>	Prestation extérieure pour mise en œuvre de la RGPD		X		
	Création d'une base documentaire (intranet)		X		
	Travail sur l'arborescence sous sharepoint		X		

Risque : **Risque sur les données financières**

Probabilité d'occurrence	3
Impact	3

Responsable du risque	Carine Bonnard SG
Service ou salarié chargé du suivi	Service finances / Contrôle de gestion/ Agence comptable

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Prévisions budgétaires erronées Inscription insuffisante de crédits Données transmises inexactes aux tutelles et aux collectivités Traçabilité des objets de gestion erronée Sous réalisation des recettes Refus de paiement par l'agent comptable Paiement d'intérêts moratoires Rattachement insuffisant des charges et produits à l'exercice d'origine Stock foncier erroné
--

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Contrôle interne à renforcer</i>	Certification des comptes par un commissaire aux comptes		X		Consultation décembre 2021
	Concordance du logiciel comptable et du logiciel métier		X		
	Dialogue de gestion	X			Réunions avec les équipes
	Collaboration et réunion avec l'agent comptable	X			
	Indicateurs trimestriels produits aux tutelles	X			
	L'exploitation du logiciel métier permettra de faire des suivis à tous les niveaux hiérarchiques		X		
	Travail sur l'inventaire pour le rapprochement de l'inventaire physique et comptable		X		
	Mise en œuvre du module bon de commande dans le logiciel Comptable pour un suivi des différentes opérations réalisées par chacun	X			
<i>Suivi des procédures</i>	Groupe de travail sur la chaîne de la dépenses		X		
	Travail par sous-groupes sur les procédures		X		Actualisation ou création des procédures internes
	Délibération sur les modalités d'attribution des minorations	X			CA avril 2021
	Traçabilité des suivis de renseignements sur les factures avec la mise en place du module "demande d'information" dans le logiciel comptable	X			
<i>Suivi des titres émis</i>	Travail de recouvrement suivi par l'agent comptable	X			Procédure de relance
	Mise en œuvre du paiement anticipé échelonné pour les cessions	X			
<i>Rattachement au bon exercice</i>	Procédure relative à la clôture comptable / Note interne	X			Planning diffusé en interne
	Réalisation des écritures de rattachement pour les actes signés en fin d'année	X			
<i>Suivi des ratios</i>	Réalisation des indicateurs	X			
	Réponses aux différentes sollicitations (questionnaires)	X			
<i>Suivi du stock pour informer les collectivités</i>	Réalisation des CRAC	X			
	Suivi interne du stock	X			
	Retour aux tutelles sur le stock ancien	X			
<i>Prévoir les provisions si nécessaire en cas de contentieux</i>	Réalisations de provisions sur du contentieux lié au personnel	X			
	Suivi des provisions liées aux minorations accordées	X			
<i>Mettre en place un guide méthodologique qui précise les règles d'imputations (aide pour la mise en œuvre de Gesprojet)</i>	Groupe de travail sur la chaîne de la dépense : schéma, procédure	X			
	Comptes comptables examinés pour import dans le logiciel métier	X			
	Formation comptable interne aux assistantes foncières	X			
<i>Redéfinition de la méthode de suivi et calcul du stock foncier</i>	Nouvel norme 24 : report de la mise en œuvre			X	
	Le logiciel métier permet de faire un meilleur suivi du stock par les équipes		X		

Famille de risque : Economique et financier

N° de fiche :	EF-2
---------------	------

Risque : **Risque de fraude financière**

Probabilité d'occurrence	1
Impact	1

Responsable du risque	Frédéric Baligand Agent comptable
Service ou salarié chargé du suivi	Agence comptable

RISQUE CONSTATE / POTENTIEL :

Fraude aux faux ordres de virements Identité usurpée Changement de RIB erroné
---

Actions correctives	Mise en œuvre	Réalisé	En Cours	Non réalisé	Commentaires
<i>Prise en compte de la circulaire GBCP pour l'année 2020 (rubrique "La lutte contre la fraude")</i>					
	Création d'une procédure sur la création de tiers et le changement de RIB	X			Fournisseur contacté par téléphone avec demande d'un mail de confirmation
<i>Accès limité à la création de RIB dans SIFOW</i>					
	Les RIB ne sont créés que par le service comptable	X			
<i>L'agent comptable peut consulter sur l'intranet Ulysse une liste des comptes bancaires et des noms d'emprunt utilisés par certains escrocs</i>					
	Accès donné à l'agent comptable	X			
<i>Double contrôle des opérations</i>					
	Vérification du code SIRET	X			

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-004

#### Contrôle interne financier (CIF)

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine :

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

Vu le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu la délibération n° CA-2019-75 du 24 septembre 2019.

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- ABROGE la délibération n° CA-2019-75 du 24 septembre 2019,
- NOMME Monsieur Frédéric BALIGAND, agent comptable de l'établissement, comme référent Contrôle interne financier (CIF) de l'EPFNA.

La présidente du conseil d'administration, le **10 MARS 2022**  
Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le

**16 MARS 2022**

La préfète

*Patrick AMOUSSOU-ADEBLE*  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 86001 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Rapport du directeur général

#### Contrôle interne financier (CIF)

L'article 215 du décret GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) instaure le principe suivant :  
« Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) ».

Le **CIB** est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Le **CIC** est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Le CIB et CIC sont complémentaires, c'est pourquoi ils sont regroupés en un processus de contrôle global, le **contrôle interne financier (CIF)**.

Il couvre avec des méthodes et des outils cohérents et articulés entre eux, l'ensemble des processus de dépense et de recette, depuis la programmation jusqu'au règlement ou à l'encaissement.

Le déploiement du CIF repose sur 3 grandes étapes qui sont :

- Identifier et hiérarchiser les risques
- Renforcer le dispositif de contrôle interne
- Evaluer le dispositif

Cette démarche est pragmatique, progressive et itérative.

Le déploiement de contrôle interne financier implique tous les acteurs dont l'organe délibérant qui veille à la mise en œuvre et qui doit disposer d'une vision globale des risques majeurs au moins une fois par an.

Le contrôleur économique et financier concourt à l'amélioration du dispositif du contrôle interne déployé dans l'organisme, ainsi qu'à l'évaluation de la performance.

Les principales obligations de ce dispositif sont :

- De consigner les risques dans une cartographie qui doit être actualisée au moins une fois par an et présentée à l'organe délibérant.
- D'établir un plan d'actions présentant les actions décidées, les acteurs responsables et les échéances. Ce plan doit être actualisé au moins une fois par an et présenté à l'organe délibérant.



Le conseil d'administration a nommé par délibération n° CA-2019-75 du 24 septembre 2019, Mme Christelle GAGNAIRE comme référent CIC et CIB de l'EPFNA. Mais au vu de la création d'une agence comptable et de l'évolution du partage des tâches, il est proposé de désigner comme référent CIF, l'agent comptable, Monsieur Frédéric BALIGAND. Et d'abroger la délibération n° CA-2019-75 du 24 septembre 2019.

Il assistera le directeur général dans le déploiement des orientations du CIF. Ce référent animera la démarche au sein de l'organisme et réalisera le suivi des actions conduites par les services de l'EPFNA.

La mise en œuvre du CIF entre dans le cadre du contrôle interne général de l'établissement pourra être suivi par un comité de pilotage ad hoc animé par le référent CIF et présidé par le directeur général.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022- ODS

#### Informations du directeur général concernant l'état d'avancement du nouveau programme pluriannuel d'intervention

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le-rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du point d'information du directeur général concernant l'état d'avancement de l'élaboration du prochain programme pluriannuel d'intervention (ci-annexé).

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

**Rapport du directeur général**

#### Etat d'avancement du nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention

#### I. Organisation et déroulé des réunions :

Le 25 novembre dernier, le Conseil d'Administration a validé la feuille de route d'élaboration du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2023-2027. Cette dernière prévoit une série de réunions de consultation des territoires. Etapes fondamentales dans le cadre de la construction du prochain PPI, ces moments ont été pensés et organisés comme des moments privilégiés d'écoutes et d'échanges.

En interne, la direction générale et les directions territoriales se sont mobilisées en amont et pendant les réunions. La direction des partenariats et innovation participe également à l'organisation en assurant l'aspect logistique et la bonne diffusion des supports aux invités en aval.

Lors de chaque réunion, les missions de l'EPFNA, les enjeux du PPI 2023-2027 ainsi qu'un bilan global de l'intervention sur les dix départements ont été présentés. Est venue ensuite la restitution d'un bilan propre à chaque territoire (éléments chiffrés sur le stock foncier, nombre et répartition des conventions opérationnelles signées, nombre d'acquisitions, etc.). Pour chaque département, quatre exemples emblématiques illustrent l'intervention. Ainsi, à la suite de cette restitution, les personnes conviées ont été invitées à partager leur retour d'expérience et à interroger l'Établissement. Enfin, une table-ronde animée par des invités et des collaborateurs de l'EPFNA sur un sujet et exemple concret clôture ce temps de consultation.

A ce jour, toutes les réunions se sont tenues ; la première sous un format hybride (en présence/à distance) et les autres en visio-conférence. La durée proposée pour chaque réunion est de 1h30.

Pour rappel, cinq dates ont été choisies pour rassembler un couple de département sur les thèmes suivants ;

- Le 12 janvier, les Deux-Sèvres et la Vienne (Développement économique et commerce ; *la galerie Victor Hugo à Niort*) depuis la Maison de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Le 26 janvier, la Creuse et la Haute-Vienne (Ruralité, centre-bourg et usufruit ; *Bénévent l'Abbaye*) ;
- Le 28 janvier, la Charente et la Charente-Maritime (Intervention en faveur d'une stratégie territoriale ; *la stratégie foncière de l'Agglomération de la Rochelle*)
- Le 9 février, la Corrèze et la Dordogne (Ville moyenne et Action Cœur de Ville ; *le Grand quartier de la gare à Périgueux*)
- Le 11 février, le Lot-et-Garonne et la Gironde (Habitat dégradé et vacant : *Cocumont*)

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

L'Etablissement a prévu un temps d'écoute des territoires après les réunions via l'adresse électronique reunion.ppi@epfna.fr. Les directeurs territoriaux ainsi que Madame Bonnard, directrice générale adjointe et pilote du projet PPI, restent à leur disposition pour éclaircir des points et continuer les échanges.

## II. Retours des réunions

### A. Statistiques des participations

489 invitations ont été envoyées. Les réunions ont finalement rassemblé 165 participants.

Conseillers municipaux	Conseillers régionaux, instances régionales	Présidents, Vice-présidents d'EPCI	Maires, adjoints au maire	Président d'association d'élus	Présidents, Vice-présidents, conseillers de conseil départemental	Elus consulaires	Représentants des services de l'Etat (DGFIP, DDT et DDT adjoint)	Préfète et Secrétaires généraux de préfectures	Techniciens de collectivités
2	13	18	40	1	7	1	10	3	70

### B. Bilan des échanges

#### 1. L'EPFNA offre un partenariat riche et une force de frappe nécessaire aux projets de territoires

Les retours d'expérience soulignent le statut de facilitateur de projets de l'EPFNA par ses apports en ingénierie, en savoir-faire ou pour son action de portage. Particulièrement, l'intérêt du portage financier qui permet aux collectivités de trouver des fonds et d'affiner leur projet et le système des minorations est mis en exergue. Par ailleurs, l'EPFNA, en tant que structure neutre, fait figure d'élément clé dans la négociation des biens à acquérir. La qualité et la nécessité du partenariat entre l'EPFNA et les collectivités quant à des projets complexes (recyclage de friches, réhabilitation de patrimoine ancien, etc.) est aussi mise en avant. Enfin, conscients de la plus-value qu'apporte l'Etablissement, plusieurs élus de territoires souhaitent que leur soient présentées les actions de l'EPFNA lors de conseils ou bureaux communautaires. Les équipes foncières ont entendu ces demandes et prendront contact avec les élus.

#### 2. Un outil qui permet de maîtriser la spéculation immobilière

Les communes littorales de Charente-Maritime insistent sur l'action bénéfique de l'EPFNA pour maîtriser les prix des fonciers. L'accompagnement de l'Agglomération de La Rochelle dans sa stratégie foncière depuis 2012 a été présentée. En réaction, les communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ont réappuyé leur envie de voir l'EPFNA leur apporter une expertise afin de maîtriser les prix des fonciers libres restant.

#### 3. Une demande d'accompagnement sur des thèmes charnières de l'aménagement de demain

Plusieurs communes connaissant une pression élevée sur l'habitat ont souligné la difficile gestion des friches urbaines et souhaitent un accompagnement pour arbitrer entre nécessité de développer l'habitat et celle de continuer le développement économique en centre-bourg et centre-ville. Par ailleurs, plusieurs questions et remarques révèlent l'inquiétude des collectivités – notamment rurales - quant au thème de la sobriété foncière. Elles souhaitent un accompagnement face au changement d'aménagement que cette exigence écologique et légale entraîne. Les Orientations Stratégiques de l'Etat sont en cours de construction et les conditions d'intervention de l'EPFNA en extension urbaine seront identifiées dans le PPI. Ce dernier sera un outil au service de la sobriété foncière et l'EPFNA y réaffirmera sa capacité d'accompagnement des collectivités sur ce sujet.

#### 4. Le souhait d'un meilleur cadrage des interventions

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, quelques élus rappellent que le choix de recourir à l'EPFNA doit être mûri. De son côté, l'EPFNA répond à l'enjeu du cadrage initial des interventions grâce à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'Intervention en novembre dernier. Il permet de mieux appréhender le projet de départ et d'ainsi sécuriser l'intervention afin de ne porter aucun préjudice financier aux différentes parties.

Pour les semaines à venir, il s'agira de restituer aux équipes l'avancée des travaux, et de débiter la rédaction du PPI.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022- 006

**Information sur l'organisation interne**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du point d'information du directeur général concernant l'organisation interne de l'établissement.

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Rapport du directeur général

#### Organisation interne au sein de l'établissement

Après un processus d'élargissement du territoire de compétence qui avait été entamé début 2016 suite à la fusion des régions, analysé par une mission de préfiguration du Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable, puis par une phase de consultation officielle des collectivités conduite début 2017 par Monsieur le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine par décret du 5 mai 2017, l'extension de notre territoire de compétence a été effective en janvier 2018.

Aussi en application du décret n° 2017-837 du 5 mai 2017, modifiant le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Etablissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes, l'EPF est compétent sur l'ensemble des départements de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, du Lot-et-Garonne (hors agglomération d'Agen), et de la Haute-Vienne, en plus des départements historiques de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Aussi depuis l'Etablissement a vu son territoire et son organisation se stabiliser. Sylvain Brillet nommé en tant que Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) par arrêté ministériel en date du 23 avril 2019 à compter du 2 mai 2019.

En 2020, création de l'agence comptable composée à ce jour de Monsieur l'agent comptable à temps plein et d'une adjointe à mi-temps.

Deux directrices générales adjointes ont la charge et la responsabilité des deux pôles :

**Le pôle foncier** placé sous l'autorité de la Directrice générale adjointe Marie Isabelle Allouch, ce pôle est composé des directions, services et salarié(e)s suivants (cf. annexe 1) :

- ✓ Une direction partenariats et innovation,
- ✓ Une direction territoriale en charge des départements 33 et 47,
- ✓ Une direction territoriale en charge des départements 24 et 86,
- ✓ Une direction territoriale en charge des départements 17 et 33,
- ✓ Une direction territoriale en charge des départements 19, 79, 86 et 87,
- ✓ Une direction territoriale en charge des départements 16, 23 et 87
- ✓ Une chargée de mission administrative.

**Le pôle ressources, technique et finances**, placé sous l'autorité de la Directrice générale adjointe Carine Bonnard, ce pôle est composé des directions, services et salarié(e)s suivants (cf annexe 2) :

- ✓ Une direction études, travaux, dépollution, patrimoine et moyens généraux,
- ✓ Une direction des ressources humaines,
- ✓ Un service comptable et financier
- ✓ Une direction RSE, achats et financements
- ✓ Une contrôlease de gestion
- ✓ Une chargée de mission « PPI »

En annexe 3 l'organigramme en vigueur.

Afin de faciliter le travail transversal et assurer un travail en mode projet, le fonctionnement de l'établissement s'articule aussi autour de comités, il en existe huit :

❖ Le comité des directeurs et chefs de services :

Ce comité qui se réunit en moyenne une fois par mois, est destiné à être un lieu de partage d'informations, afin que ces membres puissent prendre connaissance de l'avancement des travaux de chaque comité thématique (voir infra) par notamment la présentation, avant leur diffusion, sauf cas exceptionnels, des décisions et arbitrages de la direction générale (note de services, décisions, consignes...) ;

Ce temps d'échanges doit permettre de partager la stratégie de l'établissement (élaboration et mise en œuvre) ainsi que toutes les informations utiles, qu'elles soient descendantes ou ascendantes ; mais aussi procéder à toutes les clarifications nécessaires et faire valoir son point de vue.

Ce comité reçoit le programme de travail de chaque comité thématique et l'avancement des travaux en cours.

Les membres de ce comité ont la responsabilité de relayer l'information aux équipes en pleine connaissance et responsabilité.

❖ Quatre comités thématiques de co-construction ont été créés pour favoriser les débats en toute confidentialité, permettre d'explorer toutes les pistes d'amélioration dans le cadre du plan de transformation initié par le directeur général. Chacun de ces comités dispose d'une large autonomie dans son organisation.

Certains chantiers complexes nécessitent un travail spécifique par un référent en charge du dossier ou un groupe de travail dédié (chaîne de la dépense par exemple), aussi ils restent prioritaires dans l'élaboration des propositions et veilleront à prévoir les jalonnements nécessaires (point d'étapes) avec tous les comités thématiques concernés.

• Le comité compétence et organisation

Ce comité sous pilotage de Carine Bonnard a la charge d'étudier des sujets liés à la politique de recrutement, au développement des compétences, aux fiches de postes, à la qualité de vie au travail, à l'organisation interne de l'établissement, aux questions juridiques etc.

• Le comité pilotage et contrôle de gestion

Ce comité sous pilotage de Sylvain Brillet a la charge d'étudier des sujets liés aux tableaux de bords de pilotage et indicateurs, au stock foncier, au schéma directeur informatique, Gesprojet, à l'information financière, CRAC, à l'archivage et la conformité/compliance (RGPD...)...

- Le comité partenariats et communication  
Le comité sous pilotage de Sylvain Brillet a la charge d'étudier des sujets liés à la communication interne et externe, les partenariats, les colloques, les manifestations, la politique RSE / développement durable...
  - Le comité foncier  
Ce comité sous pilotage de Marie Isabelle Allouch a la charge d'étudier des sujets liés à l'offre de service de l'EPFNA et la montée en compétence, aux chantiers de transformation, les pratiques et process métiers fonciers, la veille réglementaire et accompagnement des politiques publiques...
- ❖ *Trois autres comités ont été créés :*
- Le comité d'engagement  
Ce comité est un moment d'échanges et de décision, en interne, entre une direction territoriale et la direction générale, permettant de valider les différentes étapes des missions d'intervention foncière sur chaque opération.
  - Le comité ressources  
Ce comité sous pilotage de Carine Bonnard a la charge d'échanger et de traiter des sujets transversaux aux directions et services du pôle ressources.
  - Le comité achats  
Ce comité sous pilotage de Sylvain Brillet se réunit une fois par semaine sur initiative de la Direction Achats pour informer et valider les marchés. Notamment les fiches de passation et les 3 devis reçus pour toute commande égale ou supérieure à 3 000 € HT, les pièces du dossier de consultation puis les rapports d'analyse pour tous les marchés égal ou supérieur à 10 000 € HT.  
Les avenants des marchés de travaux supérieurs à 15% du montant du marché HT.  
Les avenants des marchés de services ou de fournitures supérieurs à 10% du montant du marché HT.

Dans le cadre du plan de transformation initié par le directeur général, nombreux groupes de travail ont vu le jour afin de faciliter les échanges, de développer les compétences et de partager les expériences.

## ANNEXE 1 ORGANISATION DU PÔLE FONCIER

### **I - Rôle du directeur opérationnel**

Grégoire GILGER et Pierre LANDES sont tous deux directeurs opérationnels. Du fait de leur expérience, en plus des missions de directeurs territoriaux, ils appuient plus spécifiquement la direction générale sur des sujets stratégiques et/ou structurants. Cet appui s'exprime en particulier dans le cadre des différents comités et groupes de travail de l'EPFNA.

Les domaines d'expertise des directeurs opérationnels sont notamment :

- Pierre LANDES : la requalification urbaine, la mise en œuvre de la loi SRU, la gestion du recul du trait de côte, le développement économique, la sécurisation des procédures et des actes, les nouveaux modèles de convention, les relations avec les GIP, l'agence d'urbanisme, PQNA et les observatoires, etc.
- Grégoire GILGER : projets urbains, l'intervention en régulation des prix, la stratégie foncière sur les grandes agglomérations, les zones d'activité économique, le montage financier et juridique des opérations, les cessions et consultations d'opérateurs, etc.

### **II - Rôle du directeur territorial**

Le directeur territorial est directement placé sous l'autorité de la directrice générale adjointe. Il assure le management et gère le plan de charge de l'équipe placée sous sa responsabilité incluant des chef(fe)s de projets, des chargé(e)s d'opérations, des assistantes opérationnelles et des secrétaires opérationnelles.

Le directeur territorial a en charge un territoire d'intervention correspondant généralement à deux départements. Il y porte la politique d'intervention de l'Etablissement et apporte des réponses aux collectivités qui sollicitent l'EPFNA. Il assure la coordination des interventions sur son territoire et veille à assurer une approche départementale et une représentation de la direction générale quand c'est nécessaire.

Le directeur territorial est aussi en charge des relations avec les partenaires départementaux de son secteur de compétence, notamment en ce qui concerne la préparation des CA et Bureau de l'EPF, le suivi des conventions, des acquisitions complexes et des problématiques liées à la pollution, aux travaux, au montage des opérations et aux cessions.

Le directeur territorial accompagne et précise, avec le directeur général et la directrice générale adjointe en charge du pôle, les orientations sur la charge de travail de ses collaborateurs.

### **III - Les chef(fe)s de projets**

Les directeurs territoriaux s'appuient sur une équipe de chefs de projets qui négocient avec une collectivité une convention, comportant des objectifs contraignants pour les deux parties, font du repérage foncier et de l'évaluation de biens, négocient avec les propriétaires privés, réalisent des préemptions, des expropriations, passent des marchés d'interventions, d'études, de travaux (en lien avec la direction en charge), assurent le suivi avec la collectivité et les éventuelles évolutions de projet, négocient les cessions et contrôlent tous les actes afférents.

Le(a) chef(fe) de projets, à la charge d'un portefeuille de dossiers. Il est l'interlocuteur premier de la collectivité sur son projet et gère la procédure d'acquisition, les études amont et la cession avec ce qu'elle implique (recherche d'opérateurs en particulier).

Il rend compte au directeur territorial de l'avancement et des difficultés rencontrées lors des revues et comités de projet, ou à tout moment qu'il juge nécessaire en fonction des difficultés rencontrées ou des arbitrages à prendre.

En tant que référent sur un arrondissement, il propose aussi aux Directeurs Territoriaux, la répartition des nouveaux dossiers au sein de son territoire de référence.

Il peut servir d'appui aux chargés (es) d'opérations sur des questions spécifiques.

#### **IV – Le(la) chargé(e) d’opérations**

Le poste de chargé(e) d’opération est doté de moins d’autonomie que le chef de projet. Il est placé sous l’autorité hiérarchique du Directeur territorial.

Il peut en fonction de son ancienneté et de ses compétences propres disposer d’un portefeuille de dossiers. Ses missions sont alors similaires à celle du chef de projet sur des dossiers portant une complexité moins grande et fait l’objet d’un encadrement spécifique de la part du directeur territorial. Il peut également travailler en appui d’un chef de projet pour certaines missions et être dans ce cadre sous son autorité fonctionnelle. Ses missions se concentrent alors principalement sur le conventionnement, les négociations foncières sur les dossiers les plus complexes.

#### **V - L’assistant(e) foncier(e)**

Le poste d’assistant(e) foncier(e) est lui aussi un des maillons essentiels du bon fonctionnement de l’établissement et de la réussite des projets. Leurs missions sont à ce titre autant transversales que celles du reste des salariés des directions foncières.

Placé au sein de chaque équipe sous l’autorité unique du directeur territorial, leurs missions touchent essentiellement au suivi de l’ensemble de la chaîne d’acquisition, des cessions, des acquisitions par préemption, du conventionnement et participation au suivi comptable des dépenses générées par l’activité foncière

#### **VI – La secrétaire opérationnelle :**

Une direction foncière dispose d’une secrétaire opérationnelle, placée sous l’autorité unique du directeur territorial. Ses missions sont la gestion des agendas et le secrétariat du pôle, avec un volet d’appui à l’activité foncière (organisation et classement des dossiers, relance des notaires et des prestataires, préparation et suivi des formalités liées aux acquisitions, suivi et gestion administrative des conventions, etc.).

#### **VII – Rôle de la direction partenariats et innovation**

La finalité de la direction est de renforcer le positionnement de l’EPFNA auprès des collectivités comme expert et acteur de proximité sur les questions foncières et immobilières, du projet stratégique à la réalisation opérationnelle.

La directrice, placée sous l’autorité de la directrice générale adjointe, est plus particulièrement chargée de :

- Valoriser les savoir-faire et le faire savoir, développer le partage d’expériences et l’innovation au sein de l’établissement,
- Donner de la visibilité aux collectivités, aux partenaires et aux acteurs locaux sur l’outil foncier et les savoir-faire de l’EPFNA,
- Développer la coopération, les partenariats institutionnels et métiers.

La chargée de communication est l’autre membre de cette direction. Elle élabore et met en œuvre le plan de communication externe en s’appuyant sur les multiples outils de communication, organise et met en œuvre les événements de communication externe, assure l’interface avec la presse et contribue au développement des partenariats et des réseaux.

#### **VII – Le(la) Chargé(e) de mission administrative :**

Le(la) chargé(e) de mission administrative, intervient en appui direct à la directrice générale adjointe en charge du pôle Foncier et en étroite collaboration avec directrice générale adjointe en charge du pôle Ressources selon quatre axes majeurs :

- Organisation et suivi des instances (bureau et conseil d’administration),
- Optimisation du fonctionnement des instances, audits internes et externes pour sécuriser les actes de l’établissement, mise en œuvre de process,
- Appui à la direction générale dans le suivi du développement de l’activité opérationnelle



- Force de proposition et aide aux DGA pour améliorer la transversalité entre le pôle foncier et le pôle ressources.

### **Composition des directions territoriales**

#### ***Équipe Grégoire GILGER***

Grégoire GILGER est directeur opérationnel et directeur territorial en charge du département de Charente-Maritime et de Bordeaux Métropole. Il assure également le suivi de conventions historiques avec la Ville d'Angoulême.

Son équipe est composée de :

- Thomas ROBIN, chef de projet,
- Alexandre BOILEAU, chef de projet,
- Julien PERROT, chef de projet,
- Alexandre SOULAT, chargé d'opérations,
- Aminata TAMBOURA, chargée d'opération junior,
- Manon DE SAN NICOLAS, chargée d'opération junior,
- Valérie LEGRAND, assistante foncière,
- Laurianne LEFEBVRE, assistante foncière,
- Amélie BOISLIVEAU, secrétaire opérationnelle.

#### ***Équipe Pierre LANDES***

Pierre LANDES est directeur opérationnel et directeur territorial en charge du département de la Gironde (hors Bordeaux Métropole) et du département du Lot-et-Garonne (hors agglomération d'Agen).

Son équipe est composée de :

- Lionel LABORDE, chef de projet,
- Sarah D'OLIVEIRA, cheffe de projet,
- Ségolène LAIRE, cheffe de projet,
- Aziz TRAORÉ, chef de projet,
- Véronica MIÑO MARSAL, chargée d'opération,
- Isabelle BUBERCI, assistante foncière,
- Julie PRÉVOST, assistante foncière.

#### ***Équipe Nicolas PROUST***

Nicolas PROUST est directeur territorial en charge du département de la Vienne et du département de la Dordogne.

Son équipe est composée de :

- Guillaume BOUGÈS, chef de projet,
- Laetitia ROY, chargée d'opération,
- Angélique FERRÉ, assistante foncière,
- Karen MAROT, assistante foncière.

#### ***Équipe Arnaud HERRY***

Arnaud HERRY est directeur territorial en charge du département de la Charente (hors conventions historiques sur la ville d'Angoulême), du département de la Creuse. Il assure également le suivi des conventions sur le territoire de l'agglomération de Limoges Métropole.

Son équipe est composée de :

- Lucile TAVARD, cheffe de projet,
- Charles CANY, chargé d'opération,
- Julie SALLARD, chargée d'opération,
- Julie LANDOIS, assistante foncière.

### Équipe Louis ANDRÉO

Louis ANDRÉO est directeur territorial du département des Deux-Sèvres, du département de la Haute-Vienne (hors ville de Limoges) et du département de la Corrèze. Il assure également le suivi de conventions dans le département de la Vienne.

Son équipe est composée de :

- Pierre CHIGNAC, chef de projet,
- Valentin LAVIALLE, chef de projet,
- Mathieu VALIER-BRASIER, chef de projet,
- Emilie VANDIER, assistante foncière.



**Louis ANDRÉO**  
05 49 62 22 35  
louis.andreo@epfna.fr



**Grégoire GILGER**  
05 49 62 22 37  
gregoire.gilger@epfna.fr



**Arnaud HERRY**  
05 49 62 22 35  
arnaud.herry@epfna.fr



**Pierre LANDES**  
05 49 62 63 69  
pierre.landes@epfna.fr



**Nicolas PROUST**  
05 49 62 63 69  
nicolas.proust@epfna.fr

## ANNEXE 2 ORGANISATION DU PÔLE RESSOURCES, TECHNIQUES ET FINANCES ET DE L'AGENCE COMPTABLE

### Direction Etudes Travaux Patrimoine Dépollution et Moyens Généraux

Guillaume BOURGAULT est directeur Etudes Travaux Patrimoine Dépollution et Moyens Généraux. Il est chargé de l'organisation, la coordination et la mutualisation des fonctions exercées par sa direction. Il est chargé également d'évaluer les moyens à mettre en œuvre, leur dimensionnement ou qualification et qualité afin de répondre aux objectifs de l'EPFNA et ceux fixés par le Directeur général. Il s'assure de la coordination avec les autres directions.

#### **Service Patrimoine**

Gaëlle CHARRE est responsable de la gestion du Patrimoine. Elle est en charge du suivi de l'état des biens acquis, de la gestion de leur sécurisation, de leur entretien ainsi que du suivi de l'occupations de ces biens.

Stéphanie BEC, assistante Patrimoine, est en appui des missions patrimoine sur les parties administratives et comptables.

#### **Service Travaux**

Raphaël GRZESIK, Julien ROY et Laurianne CLEMENT, chefs de projets Travaux, sont en charge des interventions sur le patrimoine de l'EPFNA en matière de travaux de déconstruction, de clos-couvert et de dépollution. A chaque direction territoriale est associée à un chef de projet travaux, ce qui permet d'intégrer les problématiques techniques en amont des acquisitions.

Sandra DESCHAMPS, assistante Etudes et Travaux à mi-temps, est en appui de ces missions sur les parties administratives et comptables.

#### **Service Etudes**

Léo CEZON, chargé d'Etudes, est en charge du suivi des études urbaines. Il est responsable de l'élaboration des marchés d'études, du suivi des réalisations et assure le lien entre les prestataires et les directions territoriales.

Thomas BARON, géomaticien, est chargé de la production cartographique et de la gestion des bases de données, nécessaires aux analyses foncières.

Laura CACERES est référente DUP. Elle élabore les marchés, la rédaction des dossiers de Déclaration d'Utilité Publique, assure le suivi des dossiers de DUP et fait le lien entre les services instructeurs de l'Etat, les prestataires et les directions territoriales

#### **Service Moyens Généraux**

Jennifer WILLINGTION, assistante moyens généraux, est en appui de la mission moyens généraux sur les parties administratives et comptables. Elle met en œuvre les décisions relatives aux moyens techniques à disposition des salariés pour réaliser leurs missions.

#### **Service Communication Interne**

Céline MONEL est responsable des usages numériques et de la communication interne. Elle est en charge du développement des outils de travail collaboratif et de la mise en œuvre de la

communication interne, en lien avec la stratégie de la direction générale et sous la responsabilité de la directrice générale adjointe.

Chloé ANTUNES est assistante administrative, chargée d'accueil. Elle assure l'assistantat de la direction générale ainsi que l'accueil téléphonique, physique et la gestion du courrier.

Les salariés affectés à cette direction ont un rôle de conseil auprès des directions territoriales du foncier et ont vocation à intervenir de manière la plus mutualisée possible. Une coordination étroite est conduite en vue de répondre aux attentes liées aux projets des collectivités.

#### **Direction des Ressources Humaines :**

Pierre CHARDONNEAU, Directeur des Ressources Humaines, assure le pilotage et l'encadrement de ce service avec un management de proximité : répartition et suivi des missions, planification des tâches, sécurisation des documents et activités du service, veille juridique...

Il est force de proposition auprès des autres directions dans les domaines des Ressources Humaines, pour tous les projets de conduite au changement, pour accompagner l'évolution de l'établissement et la montée en compétence collective, en particulier sur ses domaines de référence. Il participe au suivi du dialogue social et au suivi des Instances Représentatives du Personnel (CSE).

Anais DEVALLEZ, Assistante RH en charge de la Gestion Administrative du Personnel. Elle met en œuvre des activités de gestion de personnel dans le respect des normes et des procédures légales et réglementaires.

Elle gère toute la partie administrative du personnel, de l'entrée du salarié jusqu'à sa sortie, en passant par le suivi de son dossier RH.

Elle collecte l'ensemble des données liées à la gestion de la paye et à l'administration du personnel et elle contribue à la diffusion de l'information.

Stéphanie PIRON, Assistante RH en charge du développement des compétences. Elle participe au pilotage du plan de développement des compétences individuelles et collectives de l'établissement, au pilotage du recrutement visant à répondre aux besoins de l'établissement et à la mise en place de la GPEC en cohérence avec la politique des ressources humaines de l'établissement

#### **Service comptable et financier**

Le service comptable et financier se positionne en tant que garant de la qualité budgétaire et comptable qui requiert des exigences accrues en matière de maîtrise des bonnes pratiques et des risques financiers. Il contribue à optimiser les processus de traitement de dépenses et de recettes. Pour accomplir l'ensemble de ses missions, le service est composé de :

- a. M. MESCHAIN Mickael en tant que responsable du service comptable et financier ;
- b. Mme BARRAU Aline et Mme GONNIN Lucie en tant qu'assistantes comptable et budgétaire.

.....

- a. M. MESCHAIN Mickael encadre, pilote et anime le service. Il supervise la bonne exécution des dépenses et des recettes et des processus d'exécution et optimise le processus de traitement des factures. Il est le responsable de l'ensemble des écritures budgétaires et comptables et des processus d'exécution, pilote les opérations de fin de gestion et veille au respect de l'application

des normes comptables et budgétaires. Il produit et supervise les états comptables, financiers et budgétaire de l'établissement en lien avec la contrôleur de gestion. Il veille à la fiabilité des données recueillies et participe au développement d'outils numériques décisionnels performants. Il intervient également en appui de l'activité opérationnelle en contribuant à la sécurité des actes relatifs aux biens portés tant sur les clauses et conditions financières que sur le calcul des prix de revient. Et sur des thématiques financières, tant dans le montage que dans le suivi des projets fonciers. Il entretient de fortes relations fonctionnelles avec l'agence comptable.

- b. Mme BARRAU Aline et Mme GONNIN Lucie doivent, dans le cadre de l'exécution budgétaire et dans le respect des instructions comptables en vigueur de la gestion budgétaire et comptable public (GBCP), contrôler et valider les engagements Juridiques ; contrôler et valider les services faits ; de la production des pièces justificatives en fonction de la nature de la dépense et de l'attestation du service fait ; procéder à l'exécution comptable des marchés publics ; contrôler et valider les états de frais de l'ensemble des salariés ; contrôler et valider les titres de recettes tout en s'assurant de leur régularité et de la production des pièces justificatives. Elles doivent appliquer les évolutions des règles, directives et procédures comptables. Dans le cadre de l'activité opérationnelle, elles gèrent et suivent la gestion locative, par l'émission des appels de loyers, en lien étroit avec le service gestion du patrimoine.

#### **La Direction RSE, Achats et Financements**

Cette direction accompagne la Direction générale et l'établissement dans ses trois domaines d'expertise afin de répondre à l'objectif fort, en tant qu'acteur public de l'aménagement durable du territoire, d'être exemplaire et vertueux dans l'exercice de ses missions.

\*Un volet RSE Responsabilité Sociétale de l'Entreprise : la formalisation d'une véritable stratégie RSE permet d'évaluer notre impact environnemental, social et économique, de fixer des objectifs en liens avec nos parties prenantes et d'élaborer un plan d'actions. Celui-ci porte à la fois sur notre fonctionnement interne et sur nos missions foncières, en tant que propriétaire (gestion et travaux) et pour les futurs projets menés après la cession de nos fonciers.

\*Un volet achats publics : en assurant une veille réglementaire et en formalisant nos procédures d'achats nous garantissons la sécurité juridique des commandes passées par l'établissement tout en développant une politique d'achat éco responsable.

\*Et enfin un volet financements publics : la recherche et veille active des dispositifs de financements publics locaux et nationaux permet d'identifier et de mobiliser des subventions pouvant soutenir nos projets et celui de nos collectivités.

#### Sa composition

Maud CLEMENT, Directrice RSE, Achats et Financements, anime le développement de la stratégie RSE au sein de l'établissement, assure la formalisation et la sécurisation des marchés publics passés tout en développant des achats écoresponsables, et développe une expertise sur les financements publics afin d'optimiser financièrement les opérations.

Laura CACERES, Chargée de mission DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et Commande Publique, est en charge du montage et du suivi des dossiers de DUP, et assure la bonne exécution des procédures de passation des marchés publics de l'établissement en appuyant les équipes au quotidien.

Kévin GUILLOTEAU, Assistant RSE, Achats et Financements, assure un appui administratif et logistique dans le développement de la stratégie RSE, des financements publics et dans les procédures de passation des marchés publics. Il participe activement à la sensibilisation des équipes en matière de développement durable et à la co-construction de notre stratégie RSE.

### **Le contrôle de gestion**

Mme GAGNAIRE Christelle, chargée de mission contrôleuse de gestion et préparation et suivi budgétaire, assiste la Directrice Générale Adjointe :

- Dans le contrôle des risques internes,
- La fiabilité du système de données,
- La mise en place de processus de maîtrise des risques,
- Le suivi budgétaire et comptable toutes enveloppes confondues,
- La préparation des rapports financiers (BI, CF, Rapport intermédiaire de gestion),
- La réalisation d'études diverses, enquêtes, sondages, audits et contrôles internes.
- A la mise en œuvre du logiciel métier Gesprojet.

### **La mission PPI**

Mme SALVI Léa, chargée de mission PPI, assiste la Directrice Générale Adjointe dans :

- L'élaboration des outils d'évaluation du PPI 2018-2022 et du bilan des actions et dispositifs portés par ce dernier,
- La méthode d'élaboration du nouveau PPI,
- L'identification et le recueil des éléments d'évaluation (données quantitatives et qualitatives), leur traitement et analyse,
- La diffusion des résultats des évaluations menées auprès des entités concernées (directions, services, partenaires...),
- La rédaction des documents en lien avec le projet PPI (notes de présentation à destination des élus et des salariés),
- L'élaboration de fiches de capitalisation et de valorisation (méthodes, étapes d'intervention, modes d'organisation, bonnes pratiques professionnelles, outils) en lien avec les services internes,
- L'animation du groupe de travail PPI et des relations avec le prestataire extérieur,
- La rédaction du nouveau PPI et l'actualisation des documents de référence pour le nouveau PPI.

### **L'agence comptable**

En tant qu'établissement soumis à la comptabilité publique et bénéficiaire de deniers publics, l'EPFNA dispose d'une agence comptable au sein de son établissement et depuis le 1er mai 2020, d'un comptable public exerçant à plein temps.

Placée sous la supervision et pilotage de l'agent comptable, l'agence comptable est garante de la régularité des dépenses et recettes, de la qualité de la comptabilité de l'établissement aux regards des

réglementations budgétaires et comptables publiques, de la juste gestion et maîtrise des deniers publics.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'agence est organisée de la manière suivante :

Frédéric BALIGAND :

L'agent comptable à l'EPFNA est un comptable public dont les fonctions de contrôle et l'autonomie vis-à-vis de l'ordonnateur sont régies par divers textes dont le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP) du 7 novembre 2012.

Parmi ses attributions principales, l'agent comptable est chargé entre autres :

- De contrôler et de prendre en charge les titres de recettes et créances émis par l'ordonnateur.
- D'assurer le recouvrement des créances par voies amiables ou contentieuses
- De contrôler la régularité de toutes les dépenses ordonnancées par l'ordonnateur, en cohérence avec les textes comptables et réglementaires concernant les dépenses publiques.
- De la gestion du compte de trésorerie.
- De la tenue de la comptabilité générale et de l'élaboration de documents comptables.
- Veiller à la qualité des prises en charge comptables et de leur suivi (inventaire comptable, stock comptable, opération de fin d'année et clôture...)

Il est également membre de droit avec voix consultative au conseil d'administration et aux bureaux.

Il est le référent du contrôle interne financier et il participe aux instances et comités, ainsi qu'à l'élaboration de process et fiches de procédures.

Il joue aussi un rôle de veille et de conseil auprès de la Direction de l'établissement.

Dans le cadre de ses activités, l'agent comptable est accompagné par une adjointe à mi-temps :

Sandra DESCHAMPS :

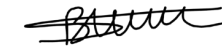
Elle est principalement en charge, sous la supervision de l'Agent comptable :

- De la gestion comptable du compte de trésorerie de l'EPFNA (comptabilisation des recettes et dépenses, rapprochement bancaire, clôture mensuelle...).
- De la gestion des créances (notamment de loyers) : contrôle, prise en charge, gestion et suivi du recouvrement (amiable et contentieux).
- Prise en charge et paiements des dépenses ordinaires.
- Gestions de la paie (contrôle, comptabilisation, paiement).
- Secrétariat de l'agence comptable.
- Remplacement de l'agent comptable en son absence.

CONTROLEUR BUDGÉTAIRE  
Pierre Brunhes

AGENT COMPTABLE  
Frédéric Baligand  
Adjointe  
Sandra Deschamps

le 03/02/2022  
Sylvain BRILLET  
Directeur général, EPFNA



membres du  
Comité des directeurs et chefs de services

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Sylvain Brillet

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
Marie-Isabelle Allouch

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
Carine Bonnard

Chargée de mission administrative  
Audrey Chateau

33\* 47\*  
hors RM

24 86

17 33\*  
RM

19 79 86 87

16 23 87\*

DIRECTRICE PARTENARIATS ET INNOVATION  
Mathilde Sill  
Chargée de communication externe  
Charlotte Couvertier  
Assistant  
Kévin Guilloteau

DIRECTEUR OPÉRATIONNEL DIRECTEUR TERRITORIAL  
Pierre Landes  
Chef(fe)s de projets  
Aziz Traoré  
Lionel Laborde  
Sarah D'Oliveira  
Ségolène Laire  
Siméon Soulet  
Chargé(e)s d'opérations  
Véronica Miño Marsal  
Assistants  
Isabelle Buberç  
Julie Prévost  
\*33 - hors métropole  
47 - hors aggl. Agen

DIRECTEUR TERRITORIAL  
Nicolas Proust  
Chef de projets  
Guillaume Bougès  
Chargée d'opérations  
Laëtitia Roy  
Assistants  
Angélique Ferré  
Karen Marot

DIRECTEUR OPÉRATIONNEL DIRECTEUR TERRITORIAL  
Grégoire Gilger  
Chefs de projets  
Alexandre Boileau  
Julien Perrot  
Thomas Robin  
Chargé d'opérations  
Alexandre Soulat  
Chargées d'opérations juniors  
Aminata Tamboura  
Manon De San Nicolas  
Assistants  
Laurianne Lefèbvre  
Valérie Legrand  
Secrétaire opérationnelle  
En cours de recrutement  
\*33 - Bordeaux métropole

DIRECTEUR TERRITORIAL  
Louis Andréo  
Chefs de projets  
Mathieu Valier-Brasier  
Pierre Chignac  
Valentin Lavalie  
Assistante  
Emilie Vandier

DIRECTEUR TERRITORIAL  
Arnaud Herry  
Cheffe de projets  
Lucile Tvard  
Chargé(e)s d'opérations  
Charles Cany  
Julie Sallard  
Assistante  
Julie Landois  
\*87 Limoges métropole uniquement

DIRECTEUR ÉTUDES, TRAVAUX, PATRIMOINE, DÉPOLLUTION ET MOYENS GÉNÉRAUX  
Guillaume Bourgault  
Assistants  
Jennifer Willington (MG)  
Sandra Deschamps (TRAVAUX)  
Chef(fe)s de projets  
Laurianne Clément  
Julien Roy  
Raphaël Grzesik  
Chargé d'études  
Léo Cézon  
Géomaticien / SIG  
Thomas Baron  
RESPONSABLE GESTION DU PATRIMOINE  
Gaëlle Charré  
Assistante  
Stéphanie Bec  
RESPONSABLE DES USAGES NUMÉRIQUES ET CHARGÉE DE LA COMMUNICATION INTERNE  
Céline Monel Faucheron  
Assistante administrative  
Chloé Antunes

Chargée de mission PPI  
Léa Salvi

Contrôle de gestion  
Christelle Gagnaire

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES  
Pierre Chardonneau  
Assistants  
Anaïs Devallez  
Stéphanie Piron

RESPONSABLE DU SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER  
Mickaël Meschain  
Assistants  
Aline Barrau  
Lucie Gonnin

DIRECTRICE RSE, ACHATS ET FINANCEMENTS  
Maud Clément  
Chargée de mission commande publique et DUP\*  
Laura Caceres  
Assistant  
Kévin Guilloteau  
\*DUP sous la responsabilité de Guillaume Bourgault

PÔLE FONCIER



PÔLE TECHNIQUE, RESSOURCES et FINANCES



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022- 007

Mise en place d'un accord collectif instituant un dispositif d'astreinte

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE la mise en œuvre d'un dispositif d'astreinte au sein de l'établissement,
- APPROUVE l'accord collectif relatif à l'instauration d'un dispositif d'astreinte,
- AUTORISE le directeur général à signer l'accord ci-annexé après avoir recueilli le visa du contrôleur général économique et financier

La présidente du conseil d'administration, le 10 mars 2022  
Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le **16 MARS 2022** Pour la Préfète,

La préfète **Le Secrétaire général pour les affaires régionales**

**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

**Rapport du directeur général**

#### Mise en place d'un accord collectif instituant un dispositif d'astreinte

Afin de répondre aux engagements de continuité de service que l'EPF NA souhaite prendre, vis-à-vis des collectivités, une réflexion a été menée au sein de l'établissement par la direction générale, les salariés concernés et les représentants du personnel pour apporter une solution adaptée.

Plusieurs rencontres avec les représentants du personnel et les salariés ont été nécessaires et elles ont, ainsi permis d'établir l'accord précité et d'en définir les différentes composantes.

Cet accord a pour objet de définir un cadre global de l'astreinte basée sur le volontariat, pour les salariés listés ci-dessous dont les compétences sont nécessaires à cette continuité de service :

- A la directrice générale adjointe en charge du pôle ressources, techniques et finances,
- Au directeur Etudes, Travaux, Patrimoine et Dépollution,
- Aux chefs de projets Travaux et Patrimoine,
- A la responsable du service patrimoine.

L'article L3121-9 du code du travail précise : « une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise ».

En cas d'intervention, la durée de cette intervention durant l'astreinte est considérée comme un temps de travail effectif, ouvrant droit à une récupération de temps de travail. L'intervention se fait uniquement à distance par téléphone ou informatique.

Le temps pendant lequel le salarié est tenu de rester joignable afin d'être, le cas échéant, en mesure d'intervenir dans les conditions définies à l'article L. 3121-9 du Code du travail, ne constitue pas du temps de travail effectif. Cependant, le salarié bénéficie, en contrepartie de ce temps d'astreinte, de la compensation de 100 euros brut par semaine d'astreinte.

Les temps d'intervention donnant lieu à des demi-journées ou des journées de récupération devront être pris dans les 11 mois suivant leur acquisition et obligatoirement avant la nouvelle période de référence (ou nouvelle année scolaire).

Le présent accord ainsi que les pièces prévues aux articles D2231-6 et D2231-7 du code du travail seront déposés sur la plateforme de télé procédure du ministère du travail et un exemplaire sera remis auprès du greffe du conseil de prud'hommes compétent.

En cas d'approbation et de visa favorable de monsieur le contrôleur général économique et financier, l'accord relatif à l'astreinte pourrait entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

## ACCORD ENTREPRISE INSTITUANT UN DISPOSITIF D'ASTREINTE

### Entre

#### **Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (ci-après « EPFNA »)**

Etablissement public d'État à caractère industriel ou commercial  
Situé 107 boulevard du Grand Cerf – CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX  
Représenté par Monsieur Sylvain BRILLET en sa qualité de Directeur Général

### Et

Les membres du Comité Social et Economique,

#### **Préambule :**

Le présent accord est conclu en vue de répondre aux engagements de continuité de service que l'EPFNA souhaite prendre, vis-à-vis des collectivités, via le recours à des astreintes.

Il a pour objet de définir un cadre global de l'astreinte basée sur le volontariat, pour les salariés listés ci-dessous dont les compétences sont nécessaires à cette continuité de service.

#### **Article 1 – Champ d'application**

Le présent accord s'applique :

- A la Directrice Générale Adjointe en charge du pôle ressources, techniques et finances,
- Au directeur Etudes, Travaux, Patrimoine et Dépollution,
- Aux chefs de projets Travaux et Patrimoine,
- A la responsable patrimoine,

Et ce dans le respect des dispositions du temps de travail (quotidien et hebdomadaire) et des règles de droit.

La mise en place de l'organisation du travail sous forme d'astreinte ne constitue pas une modification du contrat de travail. Par conséquent, les astreintes sont considérées comme des sujétions inhérentes aux fonctions des salariés précités, mais sont basées sur un principe de volontariat et ne nécessitant pas de déplacements.

#### **Article 2 – Définition**

L'article L3121-9 du code du travail précise : « une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle le salarié, sans être sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise ».

En cas d'intervention, le salarié effectuera cette intervention sans être sur son lieu de travail, dans un délai raisonnable et adapté à la nature de l'incident, en utilisant les outils numériques mis à sa disposition (téléphone portable, ordinateur portable, accès au réseau interne...).

Le temps de disponibilité pendant l'astreinte n'est pas un temps de travail effectif mais fait l'objet d'une compensation monétaire. La période d'astreinte est considérée comme un temps de repos.

En cas d'intervention, la durée de cette intervention durant l'astreinte est considérée comme un temps de travail effectif, ouvrant droit à une récupération de temps de travail.

#### **Article 3 – Mise en œuvre de l'astreinte**

L'article L3121-11 du code du travail précise : « les salariés concernés par des périodes d'astreinte sont informés de leur programmation individuelle dans un délai raisonnable ». Aussi, après un appel au volontariat, la programmation individuelle des périodes d'astreinte sera portée à la connaissance

de chaque salarié concerné avec un délai minimum de prévenance de 15 jours calendaires, sauf circonstances exceptionnelles (maladie, évènements familiaux...) obligeant à revoir la planification.

Avant chaque période d'astreintes, les salariés concernés recevront le planning individuel. Un document d'information leur sera remis, il leur indiquera toutes les modalités utiles pour le bon déroulement de leurs astreintes.

L'astreinte est définie en dehors des heures d'ouverture de l'accueil toute l'année à savoir :

Du lundi 16h30 au lundi suivant 9h00.

Il est précisé que quelle que soit la programmation hebdomadaire des astreintes (fréquence, durée et nombre), un salarié ne peut pas être d'astreinte :

- pendant ses périodes de congés payés, de RTT ;
- plus de 2 semaines calendaires consécutives sur 3 ;
- plus de 2 week-end consécutifs sur 3 ;
- plus de 26 semaines par année calendaire.

#### **Article 4 - Compensation financière des astreintes**

Le temps pendant lequel le salarié est tenu de rester joignable afin d'être, le cas échéant, en mesure d'intervenir dans les conditions définies à l'article L. 3121-9 du Code du travail, ne constitue pas du temps de travail effectif. Par conséquent, les salariés en astreinte qui ne sont pas amenés à intervenir pendant leur temps de repos quotidien ou leur temps de repos hebdomadaire sont considérés comme ayant bénéficié de ces temps de repos (Art. L. 3121-10 Code du Travail).

Cependant, le salarié bénéficie en contrepartie de ce temps d'astreinte, d'une compensation suivante de :  
100 euros brut par semaine d'astreinte.

#### **Article 5 - Intervention pendant l'astreinte et rémunération du temps d'intervention**

L'intervention se fait uniquement à distance par téléphone ou informatique.

Si, à la suite d'un cas de force majeure, le salarié se trouvait dans l'incapacité d'intervenir, il devra prévenir dans les plus brefs délais la directrice générale adjointe en charge du pôle ressources, technique et finances ou le directeur général.

Un décompte du temps d'intervention doit être réalisé.

Il s'agit du cumul des interventions effectuées durant les astreintes.

Le barème est le suivant :

- Dès que les temps d'intervention cumulés dépassent 3h30 = ½ journée travaillée.
- Dès que les temps d'intervention cumulés dépassent 7 heures = 1 journée travaillée.

Les temps d'intervention donnant lieu à des demi-journées ou des journées de récupération devront être pris dans les 11 mois suivant leur acquisition et obligatoirement avant la nouvelle période de référence (ou nouvelle année scolaire).

En fin d'année calendaire, le temps d'intervention cumulé inférieur à ½ journée travaillée sera pris en compte dans le décompte de l'année suivante.

Les parties conviennent de la possibilité d'un rachat de tout ou partie de ces jours de repos supplémentaires dans les conditions prévues par l'article L.3121-59 du code du travail.

Plus précisément, le salarié qui le souhaite pourra, d'un commun accord avec l'EPFNA, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos supplémentaires en contrepartie de leur paiement majoré à hauteur de 10%.

L'accord entre le salarié et l'employeur devra être établi par écrit et formalisé par un avenant à la convention individuelle de forfait jours conclue entre le salarié et l'employeur.

Conformément à l'article L3121-59 précité, il est expressément rappelé que cet avenant n'est valable que pour l'année en cours et ne peut pas être reconduit tacitement.

Enfin et en toute hypothèse, le rachat des jours de repos supplémentaires ne devra pas conduire le salarié à travailler plus de 235 jours par année civile.

#### **Article 6 - Enregistrement du temps d'intervention**

Le cas échéant, il est demandé aux salariés concernés d'enregistrer les temps d'intervention dans un rapport d'activités qu'il remettra signé à son supérieur hiérarchique.

#### **Article 7 – Repos quotidien et hebdomadaire**

En application des dispositions légales, exception faite de la durée d'intervention, la période d'astreinte est prise en compte pour le calcul de la durée minimale de repos quotidien (11 heures) et hebdomadaire (35 heures).

Ainsi, le temps d'astreinte, en dehors du temps d'intervention, n'est pas considéré comme du temps de travail effectif. Le salarié en astreinte, qui n'a pas eu à intervenir pendant son temps de repos quotidien ou hebdomadaire, sera considéré comme ayant bénéficié de celui-ci.

En revanche, si une intervention a lieu pendant la période d'astreinte, le repos intégral doit être donné à compter de la fin de l'intervention, sauf si le salarié a déjà bénéficié entièrement, avant le début de l'intervention, de la durée minimale continue prévue par le code du travail (11 heures de repos quotidien, 35 heures de repos hebdomadaire).

#### **Article 8 - Modalités de suivi des astreintes :**

Conformément à l'article R. 3121-2 du Code du travail, il est remis en fin de mois à chaque salarié intéressé un document récapitulatif le nombre d'heures d'astreinte qu'il a accompli au cours du mois écoulé ainsi que la compensation correspondante.

#### **Article 9 - Durée et entrée en vigueur de l'accord :**

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Cet accord rentrera en vigueur le XX/XX/2021.

#### **Article 10 - Révision ou dénonciation de l'accord :**

Le présent accord pourra être dénoncé ou révisé, conformément aux dispositions applicables ou dispositions légales plus favorables.

#### **Article 11 - Formalités de publicité et de dépôt :**

Le présent accord ainsi que les pièces prévues aux articles D2231-6 et D2231-7 du code du travail seront déposés sur la plateforme de télé procédure du ministère du travail et un exemplaire sera remis auprès du greffe du conseil de prud'hommes compétent.

Fait à

Pour le CSE  
Directeur Général

Pour l'EPFNA  
Mr Brillet Sylvain

PROJET



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° **CA-2022-008**

#### Délégations accordées au directeur général par le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017, et modifié par délibération n° CA-2020-019 du 15 octobre 2020, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2020-155 du 03 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- **PREND ACTE** de l'information du directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine sur les délégations accordées au directeur général par le conseil d'administration ;
- **ANNULE** la délibération n° CA-2021-066 accordant délégations du conseil d'administration du directeur général
- **ACCORDE** au directeur général les délégations suivantes :
  - L'approbation de toutes transactions dans le cadre des conventions approuvées par le conseil d'administration ou le bureau dans le cadre de ses délégations, notamment relativement à des indemnités d'éviction, de perte de fonds de commerce, de déménagement
  - L'approbation de toutes transactions relatives au personnel. Le conseil d'administration délègue au directeur général l'approbation des autres transactions dans la limite d'un montant de 50 000 € HT
  - La détermination des conditions de recrutement du personnel dont fait partie l'approbation du règlement du personnel de l'établissement et de ses avenants éventuels
  - L'exercice des droits de préemption et de priorité dont l'Établissement est délégataire, comme prévu par l'article R.321-10 du Code de l'urbanisme. Le directeur général peut déléguer sa signature pour l'exercice de ces droits de préemption et de priorité conformément à ce qui est prévu à l'article R.321-9 du Code de l'urbanisme
  - La désaffectation d'un bien appartenant au domaine public
  - Le déclassement du domaine public

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

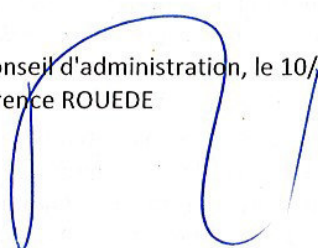
- La signature des avenants aux conventions Action Cœur de Ville (ACV) et des avenants aux conventions Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui ne modifient pas l'engagement financier maximal de l'EPFNA
  - Les demandes de remises gracieuses des professionnels dans le cadre de la crise sanitaire (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> périodes d'état d'urgence sanitaire)
  - Les remises gracieuses générales / Admission en non-valeur - Occupants des bien de l'EPFNA professionnels ou non (dans la limite de 1 000 € par demande)
  - la sollicitation des subventions mobilisables dans le cadre des projets portés par l'EPFNA et la signature des conventions de financement associées
- **DEMANDE** au directeur général de rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice des délégations qui lui sont accordées.

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE



Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Séance du jeudi 10 mars 2022

**Rapport du directeur général**

#### Délégation accordée au directeur général par le conseil d'administration

Les délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général ont été entièrement actualisées lors de la réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2021. Elles ont été, à cette occasion, réunies dans une seule délibération, la délibération n° CA-2021-066.

Depuis, l'EPFNA a confié à un cabinet d'avocat une mission d'expertise sur différents documents structurants de son intervention afin de la sécuriser. Cette mission a porté sur le nouveau cadre conventionnel, le nouveau règlement d'intervention, des modèles d'accords de collectivité, etc., ainsi que sur les délégations de l'Etablissement.

Cette mission a permis de déceler une erreur matérielle dans la décision de délégation du conseil d'administration au directeur général dans les références du code de l'urbanisme visée en matière de préemption. En effet, c'est l'article R.321-10 du Code de l'urbanisme qui encadre l'exercice des droits de préemption et de priorité par l'EPFNA, et non l'article R.321-9 du même code.

Elle a également permis d'identifier l'intérêt de rappeler dans la décision de délégation du conseil d'administration au directeur général que l'article R.321-9 du code de l'urbanisme permet au directeur général de déléguer sa signature pour l'exercice des droits de préemption et de priorité.

Il est proposé au conseil d'administration d'annuler la délibération n° CA-2021-066 du 21 septembre 2021 donnant délégation du conseil d'administration au directeur général, et de prendre une nouvelle décision de délégation semblable à celle du 21 septembre 2021 mais amendée sur la référence à l'article R.321-10 du Code de l'urbanisme en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité et rappelant la possibilité pour le directeur général de déléguer sa signature pour l'exercice de ces droits.

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022- 009

#### Délégations accordées par le conseil d'administration à Mme Marie-Isabelle Allouch, directrice générale adjointe

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017, et modifié par délibération n° CA-2020-019 du 15 octobre 2020, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2020-155 du 03 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- **PREND ACTE** de l'information du directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine sur les délégations accordées aux directrices générales adjointes par le conseil d'administration ;
- **ANNULE** la délibération n° CA-2021-067 accordant délégations du conseil d'administration à la directrice générale adjointe ;
- **ACCORDE** à Marie-Isabelle Allouch, directrice générale adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, les délégations suivantes :
  - L'approbation de toutes transactions dans le cadre des conventions approuvées par le conseil d'administration ou le bureau dans le cadre de ses délégations, notamment relativement à des indemnités d'éviction, de perte de fonds de commerce, de déménagement
  - L'approbation de toutes transactions relatives au personnel. Le conseil d'administration délègue au directeur général l'approbation des autres transactions dans la limite d'un montant de 50 000 € HT
  - La détermination des conditions de recrutement du personnel dont fait partie l'approbation du règlement du personnel de l'établissement et de ses avenants éventuels
  - L'exercice des droits de préemption et de priorité dont l'Établissement est délégataire, comme prévu par l'article R.321-10 du Code de l'urbanisme. La désaffectation d'un bien appartenant au domaine public
  - Le déclassement du domaine public
  - La signature des avenants aux conventions Action Cœur de Ville (ACV) et des avenants aux conventions Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui ne modifient pas l'engagement financier maximal de l'EPFNA

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

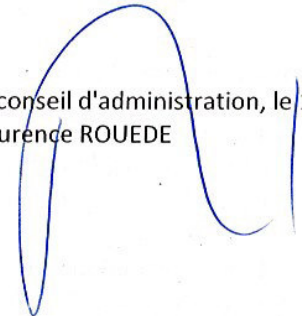
- Les demandes de remises gracieuses des professionnels dans le cadre de la crise sanitaire (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> périodes d'état d'urgence sanitaire)
  - Les remises gracieuses générales / Admission en non-valeur - Occupants des bien de l'EPFNA professionnels ou non (dans la limite de 1 000 € par demande)
  - La sollicitation des subventions mobilisables dans le cadre des projets portés par l'EPFNA et la signature des conventions de financement associées
- **DEMANDE** à Mme Marie-Isabelle Allouch, directrice générale adjointe, de rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice des délégations qui lui sont accordées.

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**  
Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE





## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-010

#### Délégations accordées par le conseil d'administration à Mme Carine Bonnard, directrice générale adjointe

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017, et modifié par délibération n° CA-2020-019 du 15 octobre 2020, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2020-155 du 03 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- **PREND ACTE** de l'information du directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine sur les délégations accordées aux directrices générales adjointes par le conseil d'administration ;
- **ACCORDE** à Carine Bonnard, directrice générale adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, les délégations suivantes :
  - L'approbation de toutes transactions dans le cadre des conventions approuvées par le conseil d'administration ou le bureau dans le cadre de ses délégations, notamment relativement à des indemnités d'éviction, de perte de fonds de commerce, de déménagement
  - L'approbation de toutes transactions relatives au personnel. Le conseil d'administration délègue au directeur général l'approbation des autres transactions dans la limite d'un montant de 50 000 € HT
  - La détermination des conditions de recrutement du personnel dont fait partie l'approbation du règlement du personnel de l'établissement et de ses avenants éventuels
  - L'exercice des droits de préemption et de priorité dont l'Établissement est délégataire, comme prévu par l'article R.321-10 du Code de l'urbanisme.
  - La désaffectation d'un bien appartenant au domaine public
  - Le déclassement du domaine public
  - La signature des avenants aux conventions Action Cœur de Ville (ACV) et des avenants aux conventions Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui ne modifient pas l'engagement financier maximal de l'EPFNA
  - Les demandes de remises gracieuses des professionnels dans le cadre de la crise sanitaire (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> périodes d'état d'urgence sanitaire)

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr

RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

- Les remises gracieuses générales / Admission en non-valeur - Occupants des bien de l'EPFNA professionnels ou non (dans la limite de 1 000 € par demande)
  - La sollicitation des subventions mobilisables dans le cadre des projets portés par l'EPFNA et la signature des conventions de financement associées
- **DEMANDE** à Mme Carine Bonnard, directrice générale adjointe, de rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice des délégations qui lui sont accordées.

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE



Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Séance du jeudi 10 mars 2022

**Rapport du directeur général**

#### Délégations accordées aux directrices générales adjointes

Par délibération n° CA-2021-067 du 21 septembre 2021, le conseil d'administration a accordé à la directrice générale adjointe, Mme Marie-Isabelle Allouch, les mêmes délégations qu'au directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Depuis, l'EPFNA a confié à un cabinet d'avocat une mission d'expertise sur différents documents structurants de son intervention afin de la sécuriser. Cette mission a porté sur le nouveau cadre conventionnel, le nouveau règlement d'intervention, des modèles d'accords de collectivité, etc., ainsi que sur les délégations de l'Établissement.

Cette mission a permis de déceler une erreur matérielle dans la décision de délégation du conseil d'administration à la directrice générale adjointe dans les références du code de l'urbanisme visée en matière de préemption. En effet, c'est l'article R.321-10 du Code de l'urbanisme qui encadre l'exercice des droits de préemption et de priorité par l'EPFNA, et non l'article R.321-9 du même code.

Il est proposé au conseil d'administration d'annuler la délibération n° CA-2021-067 du 21 septembre 2021 donnant délégation du conseil d'administration à la directrice générale adjointe, et de prendre une nouvelle décision de délégation semblable à celle du 21 septembre 2021 mais amendée sur la référence à l'article R.321-10 du Code de l'urbanisme en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité.

Depuis le 1<sup>er</sup> février, Mme Carine Bonnard est également directrice générale de l'EPFNA.

Afin de garantir la continuité du fonctionnement de l'EPFNA, il est proposé au conseil d'accorder à Mme Carine Bonnard, directrice générale adjointe, les mêmes délégations qu'au directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-011

**Demande d'admission en non valeur de créances supérieures à 1000 euros**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion et comptable publique particulièrement en ses articles 192 et 193 ;

Vu le rapport du directeur de l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine à la demande de l'agent comptable Sur demande de l'agent comptable, proposition est faite d'admettre en non-valeur des créances de loyer dont le détail est présenté en annexe, pour un montant total de 14 184,60euros TTC

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- ADMET en non-valeur, les créances de loyer présentées ci-dessous pour un montant total de 14 184,60 euros TTC :

**Monsieur Ahmed TANVEER** : logement situé au 51 Rue du Bassin 24 000 Périgueux pour un montant de **4 235 euros TTC**

**Madame LIDA RRETHI** : logement situé au 133 Avenue du maréchal Juin 24 000 Périgueux pour un montant de **5 798,28 euros TTC**.

**Monsieur Dominique CHARRON** : Logement situé au 1 rue Taupineau 79400 Saint Maixent l'Ecole pour un montant de **4 151,32 euros TTC**.

- DECIDE que les produits locatifs faisant l'objet de non-valeur seront transférés vers les comptes d'achats stockés des opérations de portage concernées dont relève ces locations et seront intégrés dans le prix de vente final des biens occupés.

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la préfète,

**Le Secrétaire général pour les affaires régionales**  
**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2022

#### Rapport du directeur général sur demande de l'agent comptable concernant l'admission en non valeur de 3 créances pour un montant total de 14 184,60 euros TTC

Pour information, le détail des situations de chacun des 3 locataires, se trouve en annexe du présent rapport.

- **Dossier Ahmed TANVEER** : logement situé au 51 Rue du Bassin 24 000 Périgueux

Par acte 2020-12 du 07 février 2020, l'EPFNA s'est porté acquéreur d'un immeuble sis 51 rue du Bassin à Périgueux (cadastré AO 260).

L'EPFNA a repris le bail du locataire occupant, Monsieur Ahmed Tanveer, moyennant un loyer de 385 TTC euros charges comprises.

Des titres de recettes au titre de mars 2020 à janvier 2021, ont été adressés et restent à ce jour impayés.

Le locataire a fait l'objet d'un constat d'abandon de logement par voie d'huissier en date du 02-02-2021.

Une ordonnance du juge en date de 16 mars 2021, ordonne la résiliation du bail de Monsieur Ahmed Tanveer et le paiement par ce dernier de ses loyers impayés.

Cependant, Monsieur Tanveer est parti sans laisser d'adresse et l'EPFNA ne dispose d'aucun renseignement sur le redevable (date, lieu de naissance).

Sans élément, l'agent comptable n'est pas en capacité de poursuivre le recouvrement de ces créances par voie de poursuite (les demandes de renseignement adressées aux services fiscaux sont revenues sans résultat, faute d'éléments d'état civil et nouvelle adresse).

Monsieur Ahmed Tanveer est redevable à ce jour d'une créance de **4 235 euros TTC**.

- **Dossier LIDA RRETHI** : logement situé au 133 Avenue du maréchal Juin 24 000 Périgueux

L'EPFNA s'est porté acquéreur d'un immeuble au 133 avenue du Maréchal Juin à Périgueux, par acte référencé 2020-85 du 25 août 2020.



Madame RRETHI LIDA était bénéficiaire d'un bail de location depuis 2012 pour un montant mensuel de 470 euros TTC par mois charges comprise revalorisé à 502,69 euros TTC par mois à compter de juin 2021. Un préavis de non-renouvellement de bail a été notifié par l'EPFNA ayant pour effet de rompre au terme du bail en cours (à savoir au 25 février 2024).

Les titres de recette étaient soldés par le versement direct de la CAF jusqu'en août 2021, date à laquelle, l'organisme a cessé ses versements.

Madame Rrethi est actuellement injoignable aussi bien par voie de courrier que par téléphone ( seul numéro connu, non attribué).

Des demandes de renseignement ont été adressées aux services fiscaux de la Vienne et de Nemours.

Madame Rrethi Lida n'a pas de compte bancaire actif selon les données FICOBA.

L'avis de saisi à tiers détenteur à son seul employeur connu (Pôle emploi) a été infructueux.

L'EPFNA ne dispose pas à ce jour de renseignement complémentaire afin de permettre à l'agent comptable de recouvrer par voie de poursuite, la créance du locataire.

Madame Rrethi fait l'objet actuellement d'une procédure d'expulsion pour impayé de loyer.

Madame Rrethi Lida est redevable à ce jour d'une créance de **5 798,28 euros TTC**.

- **Dossier Dominique CHARRON** : Logement situé au 1 rue Taupineau 79400 Saint Maixent l'Ecole

Par acte 2020-134 du 26 novembre 2020, l'EPFNA a acquis l'immeuble sis 1 rue Taupineau à Saint Maixent l'Ecole.

Monsieur Dominique Charron est alors bénéficiaire d'un bail de location depuis 01 mars 2015 pour un montant mensuel de 370 euros TTC charges comprises revalorisé en mars 2021 à 384,61 euros TTC charges comprises.

Les paiements de Monsieur Charron se sont interrompus à compter du loyer de Mars 2021, ce malgré les contacts et les relances.

Une demande de renseignement a été adressé aux services fiscaux de la Vienne et de Nemours, afin d'obtenir les références bancaires et un tiers détenteur.

Des fonds ont pu être récupéré auprès de l'ancien propriétaire qui avait perçu indument les loyers, jusqu'en octobre 2021.

À la suite du retour d'information, une saisie administrative à tiers détenteur a été adressée sur le compte bancaire de Monsieur Charron Dominique. Elle a été infructueuse.

De même la saisie auprès du seul employeur connu de Monsieur Charron est revenu négatif.

L'EPFNA ne dispose pas actuellement de renseignements complémentaires, afin de permettre à l'agent comptable de recouvrer la somme par voie de poursuite.

De plus l'assistante sociale en charge du suivi de Monsieur Charron, met en avant ses difficultés financière et l'insolvabilité du locataire.

Actuellement, Monsieur Dominique CHARRON est débiteur auprès de l'EPFNA, d'un montant de **4 151,32 euros TTC**.

**RELEVÉ DE SITUATION AHMED TANVEER**

Titre de recette			Encaissement	
REFERENCE	OBJET	Montant TTC	Montant soldé TTC	Reste à solder TTC
202000189	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – MARS 2020	385,00	0,00	385,00
202000190	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – AVRIL 2020	385,00	0,00	385,00
202000191	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – MAI 2020	385,00	0,00	385,00
202000219	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – JUIN 2020	385,00	0,00	385,00
202000232	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – JUILLET 2020	385,00	0,00	385,00
202000278	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – AOUT 2020	385,00	0,00	385,00
202000317	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – SEPTEMBRE 2020	385,00	0,00	385,00
202000391	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – OCTOBRE 2020	385,00	0,00	385,00
202000541	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – NOVEMBRE 2020	385,00	0,00	385,00
202000699	LOYER 2020 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – DECEMBRE 2020	385,00	0,00	385,00
202100027	LOYER 2021 – M AHMED – 51 RUE DU BASSIN – PERIGUEUX – JANVIER 2021	385,00	0,00	385,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 235,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 235,00</b>

**RELEVÉ DE SITUATION LIDA RRETHI**

Titre de recette			Encaissement	
REFERENCE	Objet	Montant TTC	Montant soldé TTC	Reste à solder TTC
202000351	LOYER 2020 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX - SEPTEMBRE 2020	470,00	37,86	432,14
202000368	LOYER 2020 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX - OCTOBRE 2020	470,00	0,00	470,00
202000523	LOYER 2020 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX - NOVEMBRE 2020	470,00	0,00	470,00
202000685	LOYER 2020 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – DECEMBRE 2020	470,00	0,00	470,00
202100016	LOYER 2021 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – JANVIER 2021	470,00	0,00	470,00
202100110	LOYER 2021 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – FEVRIER 2021	470,00	0,00	470,00
202100778	LOYER 2021 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – SEPTEMBRE 2021	502,69	0,00	502,69
202100876	LOYER 2021 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – OCTOBRE 2021	502,69	0,00	502,69
202100984	LOYER 2021 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – NOVEMBRE 2021	502,69	0,00	502,69
202101125	LOYER 2021 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – DECEMBRE 2021	502,69	0,00	502,69
202200024	LOYER 2022 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – JANVIER 2022	502,69	0,00	502,69
202200206	LOYER 2022 – LOCATAIRE MME RRETHI – 133 AV DE M. JUIN – PERIGUEUX – FEVRIER 2022	502,69	0,00	502,69
TOTAL		5 836,14	37,86	5 798,28

**RELEVÉ DE SITUATION DOMINIQUE CHARRON**

Titre de recette			Encaissement	
REFERENCE	OBJET	Montant TTC	Montant soldé TTC	Reste à solder TTC
202100242	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – MARS AVEC REVISION	384,61	0,00	384,61
202100314	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – AVRIL 2021	384,61	0,00	384,61
202100434	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – MAI 2021	384,61	0,00	384,61
202100535	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – JUIN 2021	384,61	0,00	384,61
202100612	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – JUILLET 2021	384,61	0,00	384,61
202100699	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – AOUT 2021	384,61	116,00	268,61
202100779	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – SEPTEMBRE 2021	384,61	116,00	268,61
202100877	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – OCTOBRE 2021	384,61	116,00	268,61
202100985	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – NOVEMBRE 2021	384,61	116,00	268,61
202101126	LOYER 2021 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – DECEMBRE 2021	384,61	0,00	384,61
202200025	LOYER 2022 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – JANVIER 2022	384,61	0,00	384,61
202200123	LOYER 2022 – M CHARRON - 1 RUE TAUPINEAU - SAINT MAIXENT L'ECOLE – FEVRIER 2022	384,61	0,00	384,61
TOTAL		4 615,32	464,00	4 151,32

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-012

**Annulation de la minoration sur fonds propres, concernant la commune de la Couronne (16), Ilot Gare**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

VALIDE l'annulation de la minoration foncière d'un montant de 50 000 € attribuée par la délibération du 25 novembre 2016 n°CA-2016-087 dans le cadre de la convention opérationnelle n°CCA 16-14-018 conclue entre la commune de La Couronne (16) et l'EPFNA.

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-013

#### Annulation de la minoration sur fonds propres, concernant la commune de Mornac (16)

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

VALIDE l'annulation de la minoration foncière d'un montant de 50 000 € attribuée par la délibération en date du 25 septembre 2018 n° CA-2018-132 dans le cadre de la convention opérationnelle n° CCA 16-17-004 conclue entre la commune de Mornac et l'EPFNA.

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° **CA-2022-014**

**Annulation de la minoration sur fonds propres, concernant la commune Saint-Maixent-l'École (79)**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

VALIDE l'annulation de la minoration foncière de 200 000 € attribuée par la délibération votée en 2014 n° CA-2014-122 dans le cadre la convention n°79-14-012 conclue entre la commune de Saint-Maixent-l'École et l'EPFNA

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-015

**Annulation de la minoration sur fonds propres, concernant la commune Saint-Maixent-l'École (79)**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

VALIDE l'annulation de la minoration foncière de 300 000 € attribuée par la délibération en date du 30 mai 2017 n° CA-2017-34 dans le cadre la convention n°79-14-012 conclue entre la commune de Saint-Maixent-l'École et l'EPFNA

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

#### Annulation de minoration foncières

##### **1. La minoration foncière**

La minoration foncière a été instituée par le PPI 2014-2018 de l'EPF. Ce dispositif de minoration a été reconduit dans le nouveau PPI 2018-2022 adopté le 28 novembre 2018.

Le produit de la minoration foncière sur fonds propres de l'EPF provient de la fiscalité (TSE). Il s'agit donc d'une mobilisation de fonds propres de l'EPFNA. Chaque année, l'EPFNA budgète une enveloppe qui peut être allouée à plusieurs projets sans être limitée à un secteur géographique. Grâce à ce fonds de minoration foncière, l'EPFNA contribue à l'émergence de projets difficiles dans les centre-bourgs ruraux comme dans les zones urbaines ou dans la reconquête de friches industrielles dans le cadre d'une analyse économique du projet. Le coût de revient du portage de l'EPFNA, au moment de la cession du foncier, s'en retrouve diminué.

A noter qu'avant 2020, il existait également un fonds de minoration « travaux ». Ce fonds de minoration était destiné à la prise en charge, sur les fonds propres de l'EPFNA, d'une partie voire la totalité des coûts de travaux sur certaines opérations complexes en centres-bourgs ou sur des friches industrielles notamment.

Ce fonds de minoration est désormais combiné au fonds de minoration foncière. Depuis 2020, il n'existe donc plus de différenciation entre les minoration (travaux et foncière) sur fonds propres.

##### **2. Le principe d'attribution des minoration et enveloppes de minoration pour l'année 2022**

Les minoration sont proposées à l'approbation du Conseil d'administration. Elles sont proposées au cas par cas et en fonction d'un bilan d'opération sommaire à l'appui.

Une fois la décision d'attribution adoptée par le Conseil d'administration, la minoration est provisionnée dans les comptes de l'EPF et fait l'objet d'une dépense budgétaire sans mouvement de trésorerie, dans l'attente de la cession.

Le Directeur Général décide, au moment de la signature de la promesse de vente avec un opérateur ou de la cession, d'imputer jusqu'à hauteur maximum de la minoration votée. Le Directeur Général peut donc mobiliser à la baisse la minoration votée, en fonction de l'équilibre général de l'opération. Les minoration sont donc déstockées au moment de la cession.

Le Conseil d'administration a validé lors de sa séance du 24 septembre 2019 la mise en place du principe d'un reste à charge minimal à la collectivité (de l'ordre de 20 % du déficit total sur l'opération).

Les crédits 2022 pour l'attribution de minorations foncières ont été votés lors du Conseil d'administration du 25 novembre 2021 avec un montant prévisionnel de 5 000 000 €. Aucune minoration foncière n'a été attribuées à ce jour en 2022.

### **3. Annulation de minorations foncières**

#### **❖ *La Couronne (16) – Ilot Gare – Convention n° CCA 16-14-018***

Une minoration foncière d'un montant de 50 000 € avait été attribuée par le Conseil d'administration par la délibération en date du 25 novembre 2016 n° CA-2016-087 pour permettre la réalisation d'une opération en densification sur fonds de jardin, à destination de logements. La convention opérationnelle n°CCA 16-14-018 a été résiliée en 2018. Après priorisation des dossiers sur le territoire de la commune, l'EPFNA a cessé de travailler sur l'ilot gare au bénéfice des opérateurs privés. **Il est proposé au Conseil d'administration d'annuler la minoration attribuée sur cette opération.**

#### **❖ *Mornac (16) – Convention n° CCA 16-17-004***

Une minoration foncière d'un montant de 50 000 € avait été attribuée par le Conseil d'administration par la délibération en date du 25 septembre 2018 n° CA-2018-132 pour permettre la réhabilitation d'une propriété vacante pour développer une offre en logements locatifs sociaux ainsi qu'un logement d'urgence. La durée de portage de la convention arrive à échéance et la commune n'a pas finalisé son projet, ceci malgré un avenant de prolongation. **Il est proposé au Conseil d'administration d'annuler la minoration attribuée sur cette opération.**

#### **❖ *Saint-Maixent-l'École (79) – Ilots de centre-ville – Convention n°79-14-012***

L'opération de requalification d'ilots du centre-ville de Saint-Maixent-l'École a bénéficié de plusieurs minorations. Une première minoration foncière de 200 000 € a été attribuée par la délibération votée en 2014 n° CA-2014-122 dans le cadre de l'AMI centre-bourg. Une seconde minoration foncière de 300 000 € et une minoration travaux de 200 000 € ont été attribuées par le Conseil d'administration par délibération en date du 30 mai 2017 n° CA-2017-34). La délibération d'attribution mentionnait plusieurs biens dans le centre ancien sans en préciser les adresses.

Une partie de la minoration travaux attribuée en 2017 a été mobilisée pour un montant de 76 526,46 € HT lors de la cession du bien sis 2 et 2 bis rue des Martyrs le 16/07/2021. Les deux minorations foncières n'ont pas été mobilisées. La convention n° 79-14-012 est échue depuis le 28/07/2021. **Il est proposé au Conseil d'administration d'annuler les minorations attribuées qui n'ont pas été mobilisées, c'est-à-dire la minoration foncière de 200 000 € attribuée par délibération n° CA-2014-122 et la minoration foncière de 300 000 € attribuée par délibération n° CA-2017-34, pour un montant total de 500 000 €.**

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-016

#### Convention de projet n°CP 16 14 004 relative à la convention cadre n°CC 16 14 003 Chais Monnet et rues piétonnes entre la commune de Cognac et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 180 000 € HT, dans le cadre de la convention de projet n°CP 16 14 004 relative à la convention cadre n°CC 16 14 003 Chais Monnet et rues piétonnes entre la commune de Cognac et l'EPFNA, pour la réalisation d'une opération mixte en centre-ville intégrant des commerces en rez-de-chaussée et 9 logements sociaux en étages sur le site Chais Monnet ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention de projet n° CP 16 14 004 relative à la convention cadre n° CC 16 14 003 Chais Monnet et rues piétonnes entre la commune de Cognac et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 2 500 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE



Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-017

**Convention opérationnelle projet n°CCA 16-14-025 relative à la convention cadre n°CC 16-14-002 visant la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la requalification du centre-bourg entre la commune de Gond-Pontouvre, la communauté d'agglomération de Grand Angoulême et l'EPFNA**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 96 000 € HT, dans le cadre la convention de projet n°CCA 16-14-025 relative à la convention cadre n°CC 16-14-002 visant la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la requalification du centre-bourg entre la commune de Gond-Pontouvre, la communauté d'agglomération de Grand Angoulême et l'EPFNA, pour la réalisation de deux opérations de 15 et 35 logements qui vont être développées dans le centre de Gond Pontouvre;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°4 à la convention projet n° CCA 16-14-025 relative à la convention cadre n°CC 16-14-002, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 1 450 000 € pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-018

#### Convention opérationnelle n°24-18-135 d'action foncière pour le développement de l'habitat entre la commune de Saint-Geniès (24) et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 60 000 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n°24-18-135 d'action foncière pour le développement de l'habitat entre la commune de Saint-Geniès et l'EPFNA, pour la création de logements sociaux en réhabilitation de l'existant;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°24-18-135 d'action foncière pour le développement de l'habitat entre la commune de Saint-Geniès (24) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 500 000 € pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413




La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE



Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-019

#### Convention opérationnelle n°24-18-011 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Montpon-Ménéstérol, la communauté de communes Isle-Double-Landais (24) et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 100 000 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n°24-18-011 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Montpon-Ménéstérol, la communauté de communes Isle-Double-Landais (24) et l'EPFNA, pour la création d'un minimum de 40 logements, trois cellules commerciales et un espace de restauration, dans le cadre du programme Petite Ville de Demain;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°24-18-011 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Montpon-Ménéstérol, la communauté de communes Isle-Double-Landais (24) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 1 500 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-020

#### Convention opérationnelle n°33-18-117 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Pauillac (33) et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 27 163,17 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n°33-18-117 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Pauillac (33) et l'EPFNA, pour la réhabilitation de l'îlot de la rue Clémenceau;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention opérationnelle n°33-18-117 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Pauillac (33) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 800 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-021

#### Convention opérationnelle n°47-19-088 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Lavardac, Albret Communauté (47) et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 28 000 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n°47-19-088 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Lavardac, Albret Communauté (47) et l'EPFNA, pour la réalisation d'une opération mixte en centre-ville intégrant des commerces en rez-de-chaussée et 9 logements sociaux en étages sur le site Chais Monnet ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°47-19-088 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Lavardac, Albret Communauté (47) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 600 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022- 022

#### Convention opérationnelle n° CP 79-16-041 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Saint-Georges-de-Rex (79) et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 32 000 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n°CP 79-16-041 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Saint-Georges-de-Rex (79) et l'EPFNA, pour la réhabilitation d'un bâti existant, pour la création de 8 logements locatifs sociaux ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°CP 79-16-041 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Saint-Georges-de-Rex (79) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 600 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-023

#### Convention opérationnelle n° CP 79-15-035 « Opération urbaine Sud avenue de Limoges » entre la commune de Niort (79) et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 184 000 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n°CP 79-15-035 « Opération urbaine Sud avenue de Limoges » entre la commune de Niort (79) et l'EPFNA, pour la réalisation d'une opération de construction de 165 nouveaux logements;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°4 à la convention opérationnelle n° CP 79-15-035 « Opération urbaine Sud avenue de Limoges » entre la commune de Niort (79) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 5 000 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-024

---

#### Convention opérationnelle n° CP 79-17-016 d'action foncière pour la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau entre la commune de Niort (79) et l'EPFNA

---

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 200 000 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n° CP 79-17-016 d'action foncière pour la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau entre la commune de Niort (79) et l'EPFNA, pour la création des locaux de France Service et des locaux à destination des professionnels de santé;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°4 à la convention opérationnelle n° CP 79-17-016 d'action foncière pour la requalification de l'îlot Denfert-Rochereau entre la commune de Niort (79) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 1 000 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

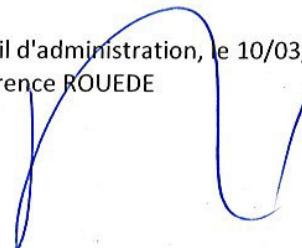
107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**


Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE



Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-025

#### Convention opérationnelle n° CP 86-17-061 d'action foncière en renouvellement urbain entre la commune de Neuville-de-Poitou (86) et l'EPFNA

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,  
Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,  
Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,  
Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières financées par les fonds propres de l'EPFNA (hors prélèvement SRU), adopté par le Conseil d'administration par délibération n° CA-2019-73 du 24 septembre 2019 et modifié par délibération n° CA-2020-29 en date du 24 novembre 2020,  
Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration foncière sur fonds propres de 400 000 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n°CP 86-17-061 d'action foncière en renouvellement urbain entre la commune de Neuville-de-Poitou (86) et l'EPFNA, pour la réalisation d'un ensemble de logements et structure d'accueil pour enfants;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni ;
- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention opérationnelle n° CP 86-17-061 d'action foncière en renouvellement urbain entre la commune de Neuville-de-Poitou (86) et l'EPFNA, annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE un engagement financier plafonné à 1 800 000€ pour la mise en œuvre de la convention modifiée par l'avenant ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à finaliser, compléter, signer et exécuter l'avenant à la convention susvisée ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, à procéder au nom de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention et de l'avenant susvisé, en accord avec les collectivités signataires.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**  
Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

Rapport du directeur général

#### Attribution de minorations foncières

##### **1. La minoration foncière**

La minoration foncière a été instituée par le PPI 2014-2018 de l'EPF. Ce dispositif de minoration a été reconduit dans le nouveau PPI 2018-2022 adopté le 28 novembre 2018.

Le produit de la minoration foncière sur fonds propres de l'EPF provient de la fiscalité (TSE). Il s'agit donc d'une mobilisation de fonds propres de l'EPFNA. Chaque année, l'EPFNA budgète une enveloppe qui peut être allouée à plusieurs projets sans être limitée à un secteur géographique. Grâce à ce fonds de minoration foncière, l'EPFNA contribue à l'émergence de projets difficiles dans les centre-bourgs ruraux comme dans les zones urbaines ou dans la reconquête de friches industrielles dans le cadre d'une analyse économique du projet. Le coût de revient du portage de l'EPFNA, au moment de la cession du foncier, s'en retrouve diminué.

A noter qu'avant 2020, il existait également un fonds de minoration « travaux ». Ce fonds de minoration était destiné à la prise en charge, sur les fonds propres de l'EPFNA, d'une partie voire la totalité des coûts de travaux sur certaines opérations complexes en centres-bourgs ou sur des friches industrielles notamment.

Ce fonds de minoration est désormais combiné au fonds de minoration foncière. Depuis 2020, il n'existe donc plus de différenciation entre les minorations (travaux et foncière) sur fonds propres.

##### **2. Le principe d'attribution des minorations et enveloppes de minoration pour l'année 2022**

Les minorations sont proposées à l'approbation du Conseil d'administration. Elles sont proposées au cas par cas et en fonction d'un bilan d'opération sommaire à l'appui.

Une fois la décision d'attribution adoptée par le Conseil d'administration, la minoration est provisionnée dans les comptes de l'EPF et fait l'objet d'une dépense budgétaire sans mouvement de trésorerie, dans l'attente de la cession.

Le Directeur Général décide, au moment de la signature de la promesse de vente avec un opérateur ou de la cession, d'imputer jusqu'à hauteur maximum de la minoration votée. Le Directeur Général peut donc mobiliser à la baisse la minoration votée, en fonction de l'équilibre général de l'opération. Les minorations sont donc déstockées au moment de la cession.

Le Conseil d'administration a validé lors de sa séance du 24 septembre 2019 la mise en place du principe d'un reste à charge minimal à la collectivité (de l'ordre de 20 % du déficit total sur l'opération).

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)

Les crédits 2022 pour l'attribution de minorations foncières ont été votés lors du Conseil d'administration du 25 novembre 2021 avec un montant prévisionnel de 5 000 000 €. Aucune minoration foncière n'a été attribuée à ce jour en 2022.

### 3. Nouvelles demandes de minorations foncières

De nouvelles demandes de minorations foncières sont nécessaires afin d'aider la sortie de projets en renouvellement urbain. Ces projets sont présentés sommairement dans le tableau ci-dessous de manière synthétique et font l'objet d'un rapport détaillé spécifique présenté au conseil d'administration :

1. Cognac (16) – site Chais Monnet - Convention n°16-14-004
2. Gond-Pontouvre (16) – Ilot Anglades - Convention n°16-14-025
3. Saint-Geniès (24) - Convention opérationnelle n°24-18-135
4. Montpon-Ménesterol (24) - Convention opérationnelle n°24-20-071
5. Pauillac (33) – Revitalisation du centre-bourg - Convention n°33-18-117
6. Lavardac (47) – Redynamisation du centre-ville - Convention n°47-19-088
7. Saint-Georges-de-Rex (79) - Convention n° 79-16-041
8. Niort (79) – Sud avenue de Limoges - Convention n° 79-15-035
9. Niort (79) – Ilot Denfert-Rochereau - Convention n° 79-17-016
10. Neuville-de-Poitou (86) - Convention n°86-17-061

Conformément au règlement relatif aux modalités d'attribution, de réalisation et de versement des minorations foncières attribuées sur les fonds propres de l'EPFNA, des projets d'avenant sont soumis à l'approbation du conseil d'administration pour intégrer les minorations proposées à la convention liant l'EPFNA à la commune bénéficiaire. Le projet d'avenant indique le montant de la minoration, les modalités et les conditions de sa mise en œuvre.

		<b>Enveloppe minoration foncière disponible en 2022 (prévisionnelle)</b>			
<b>Opération - convention</b>	<b>Description du projet</b>	<b>Minoration foncière</b>	<b>Minoration totale sur l'opération</b>	<b>Reste à charge prévisionnel de la commune</b>	
Cognac (16) – site Chais Monnet - Convention n°16-14-004	Opération mixte en réhabilitation en centre-ville, intégrant des commerces en RdC et 9 logements sociaux en étages	180 000 €	180 000 €	46 331,01 € HT	
Gond-Pontouvre (16) – Ilot Anglades - Convention n°16-14-025	Rénovation et densification d'un ilot urbain constitué de bâtis dégradés afin de développer une offre de 13 logements, dont 8 logements sociaux	96 000 €	96 000 €	92 596,17 €	
Saint-Geniès (24) - Convention opérationnelle n°24-18-135	Création de 4 logements sociaux communaux sur le site de l'ancienne gare	60 000 €	60 000 €	~ 106 200 € HT	
Montpon-Ménesterol (24) - Convention opérationnelle n°24-20-071	Restructuration d'un îlot avec démolition partielle et création de 25 logements neufs et réhabilités (dont 19 logements locatifs sociaux) et de 3 cellules commerciales	100 000 €	100 000 €	~ 350 500 € HT	
Pauillac (33) – Revitalisation du centre-bourg - Convention n°33-18-117	Réhabilitation d'un îlot pour la construction de 13 logements sociaux et de commerces	27 163,17€	27 163,17€	6 790,79€ HT	
Lavardac (47) – Redynamisation du centre-ville - Convention n°47-19-088	Réhabilitation d'une bâtisse en commerces et 6 logements locatifs sociaux	28 000 €	28 000 €	7 000 € HT	
Saint-Georges-de-Rex (79) - Convention n° 79-16-041	Réhabilitation d'une propriété bâtie en centre-bourg pour la réalisation de 8 logements locatifs sociaux.	32 000 €	32 000 €	10 359,10 € HT	
Niort (79) – Sud avenue de Limoges - Convention n° 79-15-035	Opération d'aménagement et de construction en 2 tranches comprenant 165 logements au total (138 lots en accession, 8 PSLA et 19 LLS)	184 000 €	184 000 €	~ 611 539 € HT	
Niort (79) – Ilot Denfert-Rochereau - Convention n° 79-17-016	Création par la SEMIE des locaux de France service en RDC et locaux à destination des professionnels de santé sur les niveaux supérieurs.	200 000 €	200 000 €	~ 278 140 € HT	
Neuville-de-Poitou (86) - Convention n°86-17-061	Reconquête de friches urbaines (un ancien concessionnaire agricole et deux anciens supermarchés) pour la création de 141 logements, dont 69 logements sociaux, et d'un quartier intergénérationnel	400 000 €	400 000 €	~ 366 000 € HT	
<b>Total proposé au CA du 10.03.2022</b>		<b>1 307 163,17 €</b>			

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

 107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
 RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)



**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022-026

**Attribution de minoration SRU - Convention opérationnelle n° 33-18-087 d'action foncière pour la redynamisation du centre-bourg et la production de logements entre la commune de Cadaujac (33) et l'EPFNA**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- APPROUVE l'attribution d'une minoration SRU de 231 968,05 € HT, dans le cadre de la convention opérationnelle n° 33-18-087 d'action foncière pour la redynamisation du centre-bourg et la production de logements conclue entre la commune de Cadaujac (33) et l'EPFNA, pour la réhabilitation de de l'îlot rue Charles De Gaulle (parcelles AK292-293-301-318) afin de permettre la réalisation d'une opération de 50 logements locatifs sociaux présentée dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à imputer la minoration foncière approuvée sur les cessions à intervenir ;
- AUTORISE le directeur général de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à éventuellement ajuster à la baisse la minoration foncière en fonction de l'équilibre financier qui pourra être réuni.

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le **16 MARS 2022** Pour la Préfète,

La préfète

**Le Secrétaire général pour les affaires régionales**

**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

La présidente du conseil d'administration, le

10/03/22

Laurence ROUEDE



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

**Rapport du directeur général**

#### Attribution de minoration SRU

##### **1. La minoration SRU**

Le produit de la minoration SRU est issu des pénalités payées par les communes déficitaires au titre de la loi SRU. Lorsque ces communes n'appartiennent pas à un EPCI doté d'un PLH, la partie non majorée des pénalités est donc versée à l'EPFNA au service de la production de logements dans des projets difficiles sur le plan technique ou financier.

L'utilisation de cette minoration est prioritaire sur les communes carencées (qui ne sont pas les mêmes forcément que les communes prélevées) mais peut également être utilisée afin de financer les opérations de logements locatifs sociaux de toutes communes disposant d'une convention avec l'EPFNA.

##### **2. Le principe d'attribution des minorations et enveloppe de minoration pour l'année 2022**

Les minorations sont proposées à l'approbation du Conseil d'administration. Elles sont proposées au cas par cas et en fonction d'un bilan d'opération sommaire à l'appui.

Une fois la décision d'attribution adoptée par le Conseil d'administration, la minoration est provisionnée dans les comptes de l'EPFNA et fait l'objet d'une dépense budgétaire sans mouvement de trésorerie, dans l'attente de la cession.

Le Directeur Général constate, au moment de la signature de la promesse de vente avec un opérateur, ou de la cession, d'imputer jusqu'à hauteur maximum de la minoration votée. Le Directeur Général peut donc décider à la baisse la minoration votée, en fonction de l'équilibre général de l'opération. Les minorations sont donc déstockées au moment de la cession.

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa séance du 26 novembre 2019, la mise en place d'un principe de reste à charge minimal à la collectivité (de l'ordre de 20 % du déficit total sur l'opération). Toutefois, le montant de minoration pourra couvrir 100 % du déficit si le montant total des minorations (celles déjà attribuées et celles proposées au bénéfice de la commune) n'excède pas les pénalités payées par la collectivité. Cela permet en effet aux communes ayant conventionné avec l'EPFNA de pouvoir prétendre à une ou plusieurs minorations SRU sur des opérations.

Entre 2013 et 2021, l'EPFNA a ainsi perçu 14 750 116,88 € de prélèvements SRU pour 48 communes. Sur ce montant 37 opérations ont bénéficié de l'attribution d'une minoration, correspondant à un potentiel de 777 logements locatifs sociaux.

**L'enveloppe de minorations SRU pour l'année 2022 est à ce jour de 7 763 320,37 €.** Cette enveloppe ne tient pas compte des sommes à percevoir au titre de l'année 2022 non connues à ce jour.

### **3. Nouvelles demandes de minorations SRU**

De nouvelles demandes de minorations SRU sont nécessaires afin d'aider la sortie de projets de logements locatifs sociaux sur des communes déficitaires.

Ainsi, une demande de minoration SRU est présentée au présent Conseil d'administration et concerne la commune de Gironde de Cadaujac, pour la réhabilitation de l'îlot rue Charles De Gaulle (opération route du Candé). Ce projet est présenté ci-dessous de manière synthétique et fait l'objet d'une fiche descriptive annexée au présent rapport.

- Convention opérationnelle n° 33-18-087 d'action foncière pour la redynamisation du centre-bourg et la production de logements conclue avec la commune de Cadaujac

		<b>Enveloppe minoration SRU disponible en 2021</b>		<b>7 763 320,37 €</b>	
<b>Opération - convention</b>	<b>Description du projet</b>	<b>Minoration SRU</b>	<b>Soit minoration totale sur l'opération</b>	<b>Reste à charge de la commune</b>	
Cadaujac – îlot rue Charles De Gaulle – 33-18-087	Réhabilitation de l'îlot rue Charles De Gaulle (parcelles AK 292-293-301-318) par la réalisation d'une opération de 50 logements locatifs sociaux à l'attention d'un public sénior et jeunes	231 968,05 €	231 968,05 €	57 992,01 € HT	
<b>Total proposé au CA du 10/03/2022</b>		<b>231 968,05 €</b>			
<b>Enveloppe restante après attribution au CA du 10/03/2022</b>		<b>7 531 352,32 €</b>			

Annexe(s) :

- *Fiche minoration SRU Cadaujac (îlot rue Charles De Gaulle)*

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

www.epfna.fr

## Minoration foncière SRU

### Projet : réhabilitation de l'îlot rue Charles de Gaulle – Cadaujac (33)

CA - 10 mars 2022

Commune	CADAUJAC (33)
Convention	N° 33-18-087 d'action foncière pour la redynamisation du centre-bourg et la production de logements
Date de début	10 septembre 2018
Date de fin	4 mars 2023 (4 ans à compter de la 1 <sup>ère</sup> acquisition)
Montant plafond	4 000 000€
Montant engagé	1 940 860€

#### Foncier concerné :

<b>Type de bien</b>	Chateau sur l'avant de la parcelle et jardin à l'arrière
<b>Parcelles</b>	AK n°292-293-301-318
<b>Adresses</b>	206-208 Avenue Charles de Gaulle
<b>Surface</b>	7 759m <sup>2</sup> dont 751m <sup>2</sup> de surface utile
<b>Zonage PLU</b>	Ua + ER (uniquement sur la parcelle AK n°318 : arrière du château) pour la création de logements locatifs sociaux, avec au moins 50% du programme de logements affecté à la réalisation de LLS et au moins 20% consacré aux logements en accession aidée



Fonciers acquis par EPFNA en préemption à 1 900 000€, le 4 mars 2019

#### Projet :

Située en périphérie de la métropole bordelaise, la commune de Cadaujac souhaite amplifier son développement, mais veut réfléchir celui-ci de manière raisonnée et permettre l'accueil d'une population diversifiée en mobilisant des biens vacants et des terrains ne présentant pas un niveau de densification suffisant.

La commune est soumise à l'article 55 de la loi SRU et sort d'une situation de carence au titre de cette loi. Les objectifs affichés dans ce domaine sont la production de près de 285 LLS sur 6 ans. Les projets sont la densification du centre-bourg avec la construction d'environ 80 logements, sociaux pour l'essentiel.

Dans ce contexte, le foncier dit "La Grâce" est stratégiquement situé, en plein centre-bourg, et présente un fort potentiel en termes de densification. L'EPFNA a acquis par préemption le 4 mars 2019, les quatre parcelles AK n°292-293-301-318, pour un montant de 1 900 000€ (prix de la DIA). Sur ces parcelles se trouve un "château" édifié en 1970, composé d'un corps de logis surmonté d'un étage partiel non aménagé comprenant l'entrée principale. Sur cette partie principale sont adossées deux ailes. L'arrière de la parcelle est à usage de jardin.

L'EPFNA a acquis le bien avec une exonération de plus-value (déjà inscrite dans la promesse initiale).

La commune et l'EPFNA ont reçu en Mairie le bailleur social Domofrance afin d'envisager l'aménagement de ce site en un programme de logements, d'une part en réhabilitation du château, et d'autre part en constructions neuves à l'arrière.



Domofrance propose un programme de 50 logements locatifs sociaux répartis en 1/3 PLUS, 1/3 PLAI et 1/3 PLS, répartis en 2 T1, 41 T2, 7 T3 à l'attention d'un public sénior et jeune.

**Domofrance propose d'acquérir les quatre parcelles AK n°292-293-301-318 à hauteur de 1 650 000€ HT.** La commune a validé le principe du projet et du prix de cession par mail. Elle devra délibérer en amont de la cession.

### Calendrier prévisionnel :

Domofrance :

Fin 2022 : Dépôt du permis de construire

EPFNA :

Septembre 2022 : Cession à Domofrance

### Bilan prévisionnel du projet :

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
Total coût du foncier EPF	1 939 960,06€ HT	Cession à Domofrance	1 650 000€ HT
		Minoration EPFNA (80% du déficit)	231 968,05€ HT
		Prise en charge collectivité (20% du déficit)	57 992,01€ HT
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 939 960,06€ HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 939 960,06€ HT</b>

### Besoin en financement :

Le coût de revient des parcelles AK n°292-293-301-318 atteint **1 939 960,06€ HT pour l'EPFNA**

**Au vu du montant d'achat proposé par Domofrance de 1 650 000€ HT, le déficit serait donc de 289 960,06 € HT pour l'EPFNA.**

**Il est donc proposé l'attribution d'une minoration foncière d'un montant de 231 968,05€ HT. Le reste à charge pour la commune sera de 57 992,01€ HT (20% du déficit).**

Au regard de ce projet de densification du centre-bourg de Cadaujac par la création de logements sociaux permettant l'arrivée de nouveaux ménages en cœur de bourg, il est proposé d'attribuer une minoration foncière SRU.

### Raison du déficit :

Le déficit de l'opération est lié au maintien du bâtiment existant qui sera réhabilité et à la conservation d'un espace non bâti à l'avant.

Ces surcoûts ne sont pas compensés par une opération comprenant exclusivement des logements locatifs sociaux.



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022  
Délibération n° CA-2022-027

#### Compte-rendu de l'exercice des droits de préemption et de priorité

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le programme pluriannuel d'interventions 2018-2022 de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, approuvé par la délibération n° CA-2018-167 en date du 28 novembre 2018,

Vu la délibération n° CA-2021-066 du 21 septembre 2021 donnant délégations au directeur général,

Vu la délibération n° CA-2021-067 du 21 septembre 2021 donnant délégations à la directrice générale adjointe,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du compte-rendu de l'exercice des droits de préemption et de priorité par le directeur général et la directrice générale adjointe, présenté au conseil d'administration et annexé à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le

11 MARS 2022

Réceptionné à la préfecture de région le

16 MARS 2022

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le 16 MARS 2022

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 10 mars 2022

**Rapport du directeur général**

#### Compte-rendu de l'exercice des droits de préemption et de priorité

*Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,*

*Vu la délibération n° CA 2010-08 du 25 mai 2010 et confirmé par la délibération n° CA-2015-79 du 06 octobre 2015,  
Vu le décret n° 2019-424 du 9 mai 2019 fixant les conditions de délégation de l'exercice du droit de priorité par les organismes mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 240-1 du Code de l'urbanisme,  
Vu la délibération n° CA-2021-066 du 21 septembre 2021 donnant délégations au directeur général,  
Vu la délibération n° CA-2021-067 du 21 septembre 2021 donnant délégations à la directrice générale adjointe,*

#### I. Décisions de préemption

Il est rendu compte au conseil d'administration par le directeur général et la directrice générale adjointe des décisions de préemption prises entre le **1<sup>er</sup> novembre 2021** et le **31 janvier 2022** :

N° Décision	Objet - Propriétaire - VILLE (CP)	Adresse	Montant € (FAI)	Date	Signataire
2021/217 PR-65	Préemption - SAS INVESTIM - ANGOULEME (16)	71 rue Hergé - AN 335	616 500 €	08/11/2021	DG
2021/236 PR-67	Préemption - FAUCHE- Chermignac-(17)	3 rue de la Rente	85 000 €	30/11/2021	DG
2021/241 PR-68	Préemption - GUERIN - SAINT GEORGES DE DIDONNE (17)	13 Rue De La République	180 000 €	01/12/2021	DG
2021/254 PR-69	Décision préemption SCI GALOUPIOT - Migné Auxances	18 Rue De Poitiers	102 000 €	07/12/2021	DG
2021/264 PR-71	Décision de préemption SCI LAURAL - AH 423 - VAYRES	19 Rue du Lavoir	202 000 €	15/12/2021	DG
2021/267 PR-72	Décision de préemption SCI LAURAL - AH 428 - VAYRES	19 rue du Lavoir	35 200 €	17/12/2021	DGA
2021/272 PR-73	Décision de préemption Société YING - ARCACHON	11 cours Tartas	530 000 €	27/12/2021	DG
2021/262 PR-70	Décision préemption SCI CARLO - Boulazac Isle Manoire	10 Avenue Firmin Bouvier	405 000 €	27/02/2022	DG
2022/09 PR-01	Décision de préemption LACLOTTE - POITIERS	14 boulevard Jeanne d'Arc	350 000 €	10/01/2022	DG
2022/13 PR-03	Décision de préemption PEPOK - ST CIERS SUR GIRONDE	52 avenue de la République	69 000 €	12/01/2022	DG

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 0035 - Code APE 8413

2022/12 PR-02	Décision de préemption BRUNET-AMOUR - ROYAN 17200	188 rue de la Glacière	391 000 €	13/01/2022	DG
2022/28 PR-05	Décision de préemption - Poitiers	Rue de Maillochon	57 500 €	31/01/2022	DGA

Ces décisions ont été prises par le directeur général ou par la directrice générale adjointe.

## II. Exercice du droit de priorité

Il est rendu compte au conseil d'administration par le directeur général et la directrice générale adjointe des décisions de droit de priorité prises entre **le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et le 31 janvier 2022** :

N° Décision	Objet - Propriétaire - VILLE (CP)	Adresse	Montant € (FAI)	Date	Signataire
2021/235 PR-66	Délégation du droit de priorité - ETAT- Libourne	6 Rue Greolot	933 000 €	30/11/2021	DG
2022/15 PR-04	Décision Droit priorité - Ministère de l'Environnement - MARSAS	Le Coteau	242 095 €	14/01/2022	DG

Ces décisions ont été prises par le directeur général.

Le conseil d'administration est invité à prendre acte de ce compte rendu.

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022- 028

**Informations du directeur général concernant les marchés publics passés par l'EPFNA**

Le conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les articles L. 321-1 et suivants, et R. 321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu le règlement des marchés approuvé par délibération n° CA-2009-08 du 12 juin 2009 modifié par la délibération n° CA-2014-21 du 4 mars 2014,

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du point d'information du directeur général concernant les marchés publics passés par l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (ci-annexé).

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022

Laurence ROUEDE

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région  
Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Séance du 10 mars 2022

**Rapport du directeur général**

Informations du directeur général concernant les marchés publics passés par l'EPFNA

Par la délibération n° CA-2009-08 du 12 juin 2009 modifiée par la délibération n° CA-2014-21 du 4 mars 2014 approuvant le règlement interne des marchés et instaurant par la même une information du Conseil sur les marchés passés par l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine à chaque séance.

Il est proposé de bien vouloir prendre acte des marchés publics passés par l'établissement, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

**Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine**

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr)  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

[www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)



## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2022

**ANNEXE**

Informations du directeur général concernant les marchés publics passés par l'EPFNA

Vu le règlement des marchés approuvé par délibération n° CA-2009-08 du 12 juin 2009 modifié par la délibération n° CA-2014-21 du 4 mars 2014 :

#### Tableau récapitulatif des attributions

N° marché	Intitulé	Attributaire	Montant € HT
2021-00021	Marché relatif à la souscription de différents contrats d'assurances pour le compte de l'EPF de Nouvelle-Aquitaine	Lot n° 1 et 3 : Assurances PILLIOT	180 655,88 €
		Lot n° 2 : Paris Nord Assurances	
2021-00022	Marché visant la réalisation d'une analyse faune flore sur les anciennes carrières du site de Lafarge Ciments à La Couronne	AGENCE MTDA	20 750,00 €
2021-00024	Marché relatif au contrôle technique à Périgueux	QUALICONSULT	3 375,00 €
2021-00025	Étude de stratégie urbaine – Requalification d'une friche urbaine St-Symphorien	SOLIHA	21 645,00€
2021-00027	Marché de travaux de sécurisation de la ferme Dudognon à Lignère Sonnevillle	ABELLA & CO	44 555,60 €
2021-00028	Marché de Travaux pour le désamiantage et la déconstruction d'un ensemble Habitations à Villablard	VALODEM	137 200,00 €
2021-00029	Marché de Travaux pour le désamiantage et la déconstruction d'un ensemble habitation et commerce à Bergerac	ETR	54 515,55 €
2021-00033	Marché de maîtrise d'œuvre G2, G4 et gestion des terres polluées Ilot du Port Angoulême	GEOLITHE	70 320,00 €

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

 107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
 RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413



2021-00034	Marché d'étude de structuration du centre-ville – Avenue des Pyrénées, LE BARP	KWBG	20 600,00 €
-	Etude géotechnique G1–2 Rue du Centre – Saint Augustin	DIAG SOL	740,00 €
-	Etalement provisoire d'urgence suite à péril imminent Libourne	DURET	10 797,95 €
-	Géotechnique préalable G1 phase PGC Vente terrain à bâtir à Roulet St Estèphe	DIAG SOL	1 520,00 €
-	Mission d'étude géotechnique préalable - Projet de logement social rue saint Gabriel à Mauléon	AIS CENTRE ATLANTIQUE	2 750,00 €
-	Mission d'étude 2 poteaux G1 - Mérignac	ECR ENVIRONNEMENT	7 400,00 €
-	Site Garros Carpentier/Renault - 60 Av de l'argonne Mérignac	ECR ENVIRONNEMENT	4 160,00 €
-	Relevé topographique à LA TREMBLADE	SYNERGEO	1 240,00 €
-	Location 2 voitures	PLEASE	27183,16 €
-	Consultation juridique sur une DIA à BORDEAUX	GMR AVOCATS	1 600,00 €

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du jeudi 10 mars 2022

Délibération n° CA-2022- 029

---

Information du directeur général sur les subventions sollicitées par l'EPFNA

---

Vu les articles L321-1 et suivants, et R321-1 et suivant du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, dans sa version dernière modifiée par le décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 le renommant notamment en EPF de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine approuvé par le conseil d'administration par délibération n° CA-2017-62 du 26 octobre 2017, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine spécial n° R75-2017-163 du 31 octobre 2017,

Vu la délibération n° CA-2021-066 du 21 septembre 2021 relative aux délégations accordées au directeur général par le conseil d'administration

Vu le rapport du directeur général,

Sur proposition de la présidente du conseil d'administration,

- PREND ACTE du point d'information du directeur général concernant les dossiers de demandes de subvention déposés par l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (liste ci-annexée).

Transmis à la préfecture de région le **11 MARS 2022**

Réceptionné à la préfecture de région le **16 MARS 2022**

Approbation par Madame la préfète de région

Bordeaux, le **16 MARS 2022**

La préfète

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
**Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**

La présidente du conseil d'administration, le 10/03/2022  
Laurence ROUEDE

Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

## Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 mars 2022

### Rapport du directeur général

#### Information du directeur général sur les subventions sollicitées par l'EPFNA

*Vu la délibération n° CA-2021-066 du 21 septembre 2021 relative aux délégations accordées au directeur général par le conseil d'administration*

#### Tableau récapitulatif des dossiers de subvention

OPERATIONS		PARTENAIRES	DISPOSITIF	DEPOT DOSSIER	ASSIETTE FINANCEMENT EN €	MONTANT DE SUBVENTION EN €	DECISION	MONTANT DE SUBVENTION EN €
Requalification du centre ancien de Barbezieux-Saint-Hilaire - Ilot Marcel Jambon	Barbezieux-Saint-Hilaire (16300)	ETAT	AAP Recyclage Foncier	08/10/2021	1 032 870	<b>665 000</b>	03/12/2021	<b>349 000</b>
La Rochelle - Requalification urbaine de la centralité du quartier Prieuré Lafond	La Rochelle (17000)	ETAT	AAP Recyclage Foncier	08/10/2021	2 244 264	<b>1 121 000</b>	19/11/2021	<b>0</b>
Les Grandes Maisons	Angoulins (17690)	ETAT	AAP Recyclage Foncier	08/10/2021	836 000	<b>300 000</b>	19/11/2021	<b>0</b>
OCAR en co-dépôt avec SCCV	La Rochelle (17000)	ETAT	AAP Recyclage Foncier	08/10/2021	1 244 480	<b>1 244 480</b>	19/11/2021	<b>0</b>
Site de l'Ombrage - PUGNAC (33)	Pugnac (33710)	ETAT	AAP Recyclage Foncier	08/10/2021	217 400	<b>217 400</b>	19/11/2021	<b>217 400</b>
Requalification des ilots "Dijon" et "Gouget" sur la commune de Villeneuve-sur-Lot en co-dépôt avec Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	Villeneuve-sur-Lot (47300)	ETAT	AAP Recyclage Foncier	08/10/2021	1 309 719	<b>800 000</b>	19/11/2021	<b>550 000</b>

#### Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

 107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 POITIERS CEDEX | Tél : 05 49 62 63 75 | contact@epfna.fr  
 RCS de Poitiers - Siret 510 194 186 00035 - Code APE 8413

Reconversion (désamiantage démolition, dépollution) de l'ancien site de la STAR à Châtelleraut	Châtelleraut (86100)	ADEME	AAP ADEME	08/10/2021	2 600 237	<b>1 252 627</b>	16/12/2021	SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
Etude complémentaire Reconversion (désamiantage démolition, dépollution) de l'ancien site de la STAR à Châtelleraut (avenant convention)	Châtelleraut (86100)	ADEME	AIDE A LA DECISION	22/02/2021	50 174,50	<b>35 122</b>	08/11/2021	<b>35 122</b>
Travaux aménagement du site du moulin seuil de St Florent et de son remous hydraulique La Rochefoucault	La Rochefoucault en Angoumois (16110)	REGION/AGENCE DE L'EAU	AAP continuités écologiques en Nouvelle Aquitaine	29/06/2021	587 000	<b>587 000</b>	EN COURS INSTRUCTION	
Reconversion (désamiantage démolition, dépollution) de l'ancien site de la STAR à Châtelleraut	Châtelleraut (86100)	DEPARTEMENT DE LA VIENNE	CONTRAT DE TERRITOIRE	21/12/2021	1 900 000	<b>100 000</b>	CP 03/02/22 EN ATTENTE NOTIFICATION	